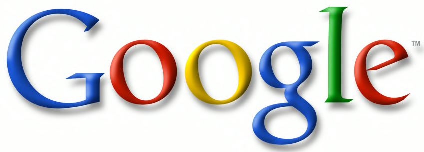
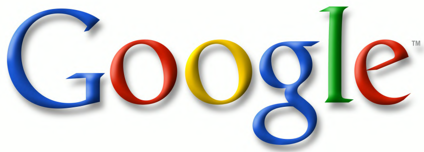






HISTOIRE

DE

JOSEPH II.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
RUE JACOB, 56.

HISTOIRE

DE

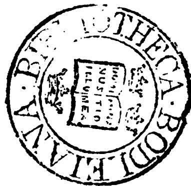
JOSEPH II,

EMPEREUR D'ALLEMAGNE;

PAR

M. CAMILLE PAGANEL,

DÉPUTÉ, CONSEILLER D'ÉTAT.



« Comme homme et comme souverain, je crois avoir rempli mon devoir. »

PARIS,

FIRMIN DIDOT FRÈRES, LIBRAIRES,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT,

RUE JACOB, 56.

—

1843.

INTRODUCTION.

Joseph II est le premier archiduc d'Autriche de cette maison de Lorraine qui doit à Marie-Thérèse le magnifique héritage de la maison de Habsbourg.

Comment l'Autriche est-elle devenue le domaine héréditaire des comtes suisses de Habsbourg?

Comment trois couronnes électives, l'Empire, la Hongrie, la Bohême, se sont-elles héréditairement réunies sur la tête des archiducs d'Autriche?

Comment la maison de Habsbourg a-t-elle absorbé dans sa vaste domination, avec la Hongrie et la Bohême, une partie de la Pologne, les Pays-Bas, tout ce territoire qui s'étend des Alpes tyroliennes aux bouches du Cattaro, de Gratz à Milan; et cela, malgré les résistances intérieures de l'Allemagne, malgré l'effort souvent combiné des grandes puissances qui pressent l'Allemagne de toutes parts; sous le choc surtout des

1156 1245 Turcs, dont le camp redoutable en Europe, menaçait encore, il y a un siècle, les portes de Vienne; sous le contre-coup parfois violent des incessantes oscillations de l'équilibre européen?

Quel lien avait amené et retenait sous une même main, à l'avénement de Joseph, tant de populations profondément divisées par la nature, les mœurs, la religion?

Au milieu de quels événements s'était éteinte la ligne mâle des héritiers de Rodolphe de Habsbourg, quand Joseph II recueillit leur héritage?

La première de ces questions nous reporte au milieu du douzième siècle.

L'érection du margraviat d'Autriche en duché date de 1156. En l'élevant ainsi dans la hiérarchie des fiefs impériaux pour un
1156 des margraves de la maison de Bamberg, qui les possédait depuis le commencement du dixième siècle, Fréderic Barberousse avait stipulé qu'à défaut d'hoir mâle, le Duché (1) ferait retour au domaine de l'Empire. Il y

(1) Frédéric avait autorisé les ducs d'Autriche à prendre, dans les diètes de l'Empire, rang comme archiducs, mais immédiatement après les électeurs. Deux siècles plus tard, ils se faisaient de cette faveur un droit au titre d'archiducs.

rentra en 1245, par le décès de Frédéric le 1246
Belliqueux, mort, sans enfants, dans une 1257
bataille contre les Hongrois. La maison de Bamberg avait possédé l'Autriche près de deux cent cinquante ans. L'un de ses ducs est ce Léopold qui, en 1192, avait arrêté, emprisonné Richard *Cœur de lion*, au retour de la Palestine, pour le vendre à l'empereur Henri VI. Le dernier rejeton de cette maison, dite la première maison d'Autriche, un des neveux du dernier duc, expirait à Naples, en 1268, sur l'échafaud de l'infortuné Conradin.

A cette époque, les empereurs de la maison de Souabe, Frédéric II surtout, venaient de faire peser sur l'Allemagne l'action d'un pouvoir énergique, et de tenter sur l'Italie le vasselage de l'Empire.

L'Allemagne ne voulait plus de pareils maîtres.

Pour l'Italie, ou plutôt pour Rome, cette haute personnification des intérêts, des prétentions de l'Italie, l'Empereur ne pouvait être qu'un vassal du Saint-Siége.

A Frédéric II, dans ses dernières années, à Conrad IV son fils, les électeurs ecclésias-

1257 tiques, et l'ordre d'Innocent II avaient opposé Guillaume, comte de Hollande, que la fin prématurée de Conrad laissa, jusqu'en 1257, seul maître de l'Empire.

Après Guillaume, deux candidats étrangers à l'Allemagne partagèrent encore les suffrages des électeurs : Richard de Cornouailles, fils de Jean sans Terre, et Alphonse, roi de Castille, petit-fils de Philippe, l'un des compétiteurs de Frédéric II à l'Empire.

Ni l'un ni l'autre ne devaient en effet gêner l'ambition des grandes familles allemandes, et inquiéter l'Italie.

Durant quinze années, Richard ne parut en Allemagne que quelques instants, pour payer un vain titre des concessions que lui imposaient les électeurs. Alphonse, retenu en Espagne par des troubles intérieurs, ne s'y montra jamais.

A la mort de Richard, il n'y eut pas d'élection. Cet interrègne, et les quinze années précédentes, pendant lesquelles le pouvoir impérial s'annihilait aux mains des vicaires des deux derniers empereurs absents, avaient été mis à profit en Allemagne comme

en Italie. Princes souverains, villes dites impériales, tous s'étaient empressés de briser le lien féodal qui les rattachait à l'Empire. 1265 1273

En Italie, dès 1265, Urbain IV avait donné à Charles d'Anjou le titre de vicaire de l'Empire en Toscane. Ce titre, sans valeur réelle pour celui auquel Rome le conférait, était une sorte de manifestation de sa suprématie sur l'Empire. Le redoutable frère de saint Louis, placé à Naples par les papes sur le trône de Frédéric II, teint du sang de Conradin, ne devenait-il pas une sorte de menace que Rome, après l'excommunication, tenait en réserve contre tout empereur disposé à ressaisir un point d'appui sur le sol italien?

Au reste, comme l'Empire, le Saint-Siége venait de subir une vacance de trois ans (1269 — 1271).

Alphonse de Castille demanda au nouveau Pape de confirmer son élection. Grégoire X refusa, déclarant qu'il nommerait d'office un empereur, si l'Allemagne tardait plus longtemps à faire son choix.

Cette hautaine injonction aux électeurs, ce besoin altier d'une élection sérieuse et définitive, s'expliquent donc par les circonstances.

1273 « *Volunt imperatorem,* » écrivait l'évêque d'Olmutz au Pape, « *sed potentiam abhorrent.* »

Un empereur! Ils s'y résignent, mais pourvu qu'il soit faible, que ce ne soit qu'un nom. Car, avec un empereur de fait, avec une main ferme, il faudrait, ici subir des restitutions, là de nouveau ployer le genou.

La puissance, surtout imposée par l'Italie! D'une part, c'était l'influence sacerdotale, la supériorité de Rome que les électeurs laïques voulaient repousser : ils se rappelaient Frédéric II deux fois excommunié par Grégoire IX, et les exigences incessantes de la papauté. De l'autre, un comte palatin, un duc de Saxe, un marquis de Brandebourg, un roi de Bohême voulaient se soustraire à la prépondérance des trois électeurs ecclésiastiques, les archevêques de Mayence, de Trèves, de Cologne. Mais tous unanimement redoutaient un commun maître.

Telle était, à la diète de Francfort, la disposition des esprits. Les archevêques de Mayence, de Cologne, de Trèves, Louis le Sévère, comte palatin, y comparurent en personne; Ottocare, roi de Bohême, Henri, duc de Bavière, par des ambassadeurs.

Quelques années auparavant, l'archevêque de Mayence, Werner (1) de Falkenstein, allant recevoir ses bulles à Rome, avait été escorté à travers les Alpes, par le comte de Habsbourg. A son retour, Werner avait encore trouvé, chez le comte, la plus cordiale hospitalité : il s'était promis de n'être point ingrat, et tint parole. 1273

Quatre candidats furent présentés : Alphonse de Castille, Ottocare, roi de Bohême; Rodolphe, comte de Habsbourg, landgrave (2) du Sundgaw et de la haute Alsace; un comte de Goritz.

Alphonse et le comte de Goritz furent tout d'abord écartés.

Ottocare, de race slave, de race ennemie de l'Allemagne, était en outre trop puissant.

Par son père Albert IV de Habsbourg, mort vers 1240 en Palestine, Rodolphe des-

(1) A une époque où les juifs, objet d'une animosité fanatique, étaient livrés aux plus affreux supplices, sous prétexte de profanation des hosties consacrées, d'empoisonnement des puits, et d'immolation des enfants, ce sage prélat, résistant à l'entraînement général, se borna à les expulser de son électorat.

(2) Le titre de landgrave ne remonte qu'au x[e] siècle; les possessions et l'autorité, qui y étaient attachées, à cette époque, avaient peu d'importance. L'Alsace alors était partagée en deux landgraviats, le haut et le bas, Sundgaw et Nordgaw.

1278 cendait des comtes d'Alsace, souche commune des ducs de Lorraine; par sa mère, Anne de Kibourg, il était parent éloigné de Frédéric qui l'avait tenu sur les fonts de baptême. Armé chevalier, en Italie, par ce prince sous lequel il avait fait ses premières armes, après avoir ensuite servi, en Allemagne, dans les armées d'Ottocare, avec le titre de maréchal (1) du palais, il était revenu habiter les domaines que sa famille lui avait laissés en Suisse, dans la haute Alsace, à Kibourg et en Souabe. Puis-

(1) Marescalus, Marscalcus, etc. Equiso, curator vel præfectus equorum, ex Germ. *march* vel *marach*, equus, et *schalch*, potens, magister, ut est apud Rhenan., lib. 2 Rer. Germ. vel famulus, minister, ut apud Cluver. in Germanicâ, antiq. lib. 1, cap. 8. Anonymus de nominibus Germanorum : *Marschalcus : nullum nomen fœdiùs est corruptum per Italos vel scriptores. Est enim id, quod* mehier, *seu major, et* stalher, *qui est magister equitum, ab equitatibus gubernandis : et dicendum ac scribendum fuit* merstalhere, *id est, major, superior, summus magister equitum, qui est hodie titulus Ducis Electoris Saxoniæ : ac si non fuisset vox ea corrupta, non esset opus nunc addere* archiegmarschalk; *sed* merstallerr, *dedisset id, quod* Erg *vel Archi, cum significet summum magistrum equitum.* Quasi vero *marschalci* vox non ab ipsis Franciæ incunabulis nota esset. Lex salica : *Si quis majorem, infertorem, samcionem, mariscalcum, stratorem,....* occiderit, etc. Lex Alemann, tit. 79, § 4.

Si marscalcus, qui super 12 caballos est, occiditur, solid. componatur. Du Cange, *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis.*

sant dans ses montagnes d'Argovie, dans la 1273
Suisse allemande, où Zurich, Uri, Underwald et Schwitz l'avaient choisi pour leur préfet ou commandant militaire, il était bien faible et bien pauvre auprès du roi de Bohême, dont les États s'étendaient des bords de la Baltique jusqu'à l'Autriche que ce prince avait enlevée à un Duc bavarois créé par Guillaume de Hollande, jusqu'à la Carinthie et la Carniole, qu'il avait achetées à Ulric, leur duc.

La Bohême, élevée en 1158, par Frédéric Barberousse, du rang de simple duché, au titre de royaume (1), deux ans après l'époque où il faisait de l'Autriche un duché, exerçait alors, sur l'Allemagne, la prépondérance qu'y avaient tour à tour obtenue la Bavière et la Souabe. Des deux concurrents, le plus pauvre devait être et fut élu : *Volunt imperatorem, potentiam abhorrent.* Il est vrai aussi que le plus pauvre avait été le plus habile.

(1) Le titre de roi conféré, le 13 janvier 1158, pendant la diète de Ratisbonne, était personnel à Wladislas.

Ce n'est qu'à dater du couronnement de Prémislas, en 1198, que cette dignité exista, en Bohême, sans interruption.

1273 Pendant les délibérations de la diète où, avec l'appui de l'archevêque de Mayence, il s'était ménagé celui de l'électeur laïc le plus influent, le comte palatin de Bavière, Rodolphe avait paru exclusivement préoccupé d'une querelle contre l'évêque de Bâle, qu'il assiégeait dans cette ville. Mais sans doute, il n'était pas resté étranger aux manœuvres par lesquelles Louis de Bavière avait été appelé à décider seul de l'élection. Déjà la décision, approuvée à l'unanimité par la diète, malgré les protestations des représentants d'Ottocare et d'Alphonse, était connue au camp de Bâle, quand le comte de Pappenheim, maréchal de l'Empire, y vint la notifier.

Devant l'envoyé de la diète, Rodolphe parut hésiter; mais, vingt jours après, l'archevêque de Mayence le couronnait à Aix-la-Chapelle.

Au moment où les grands feudataires de l'Empire devaient recevoir une nouvelle investiture, l'ajournement de cet acte fut demandé, parceque le sceptre de Charlemagne ne se trouvait pas dans le trésor de la cathédrale: « Ceci, qui est l'image de Dieu, votre maître et le mien, peut en servir, » dit alors

Rodolphe en saisissant sur l'autel le cruci- 1273 1275
fix, devant lequel toutes les têtes s'inclinèrent. L'interrègne avait cessé.

Né en 1218, au château de Limbourg, dans le Brisgaw, il avait alors cinquante-cinq ans. Marié depuis vingt-sept, sa femme, fille d'un comte de Hohenburg, lui avait donné trois filles et sept fils. Deux de ses filles épousèrent immédiatement, l'une le comte palatin, l'autre le duc de Saxe.

Pendant que des mesures prudemment sévères, en arrêtant les exactions, les brigandages, les usurpations de territoire dont l'interrègne avait été l'occasion, pourvoyaient au premier besoin de l'Allemagne, le nouvel empereur demandait à Grégoire X son appui « pour l'Empire, plus encore que pour lui-même. »

Écartant, comme la diète, les protestations d'Ottocare et d'Alphonse de Castille, Grégoire confirma l'élection, aux conditions souscrites, en 1220, par Frédéric II, envers Innocent III : ainsi, promesse de ne point toucher au domaine de l'Église et aux fiefs qui en relevaient, surtout à ceux de Naples et de la Sicile que Rome avait donnés à Char-

1273 1275 les d'Anjou; promesse de rendre au Saint-Siége l'héritage de Mathilde; promesse surtout de se croiser pour la terre sainte.

En 1275, ces conditions furent de nouveau ratifiées à Lauzanne. Rodolphe s'y engagea à se faire, l'année suivante, couronner à Rome; et il reçut, des mains de Grégoire, la croix que le pontife portait lui-même en Palestine, quand le suffrage des cardinaux l'avait appelé à la chaire de saint Pierre. Grégoire obtint, du roi de Castille, sa renonciation à ce vain titre d'empereur, dont il se décorait depuis 1257. Il laissa à Charles d'Anjou, celui de vicaire de l'Empire en Toscane.

L'Empire ne pouvait plus être contesté à Rodolphe. Une seule résistance restait à vaincre, celle d'Ottocare.

A la pacifique intercession de Grégoire X, le roi de Bohême avait répondu par la défense au clergé bohémien de payer la dîme.

Sommé trois fois par Rodolphe de venir à Augsbourg lui prêter hommage devant la diète; sommé par la diète elle-même non-seulement de prêter hommage, mais de rendre au domaine impérial l'Autriche, la Carinthie et la Carniole, « Je ne dois rien

« à Rodolphe, dit-il; je lui ai payé ses ga- 1275 1278
« ges; » Ottocare ajoutait que l'Empire n'avait aucun droit sur son patrimoine, sur ses acquisitions, sur ses conquêtes. Mis au ban de l'Empire, il fit pendre les hérauts qui lui avaient signifié l'arrêt.

Le gant ainsi jeté, il essaya toutefois d'attirer à lui cette noblesse allemande qui ne l'avait pas voulu pour chef.

Tandis que le Brandebourg, la Saxe, le Palatinat, la haute Bavière, la Souabe, répondent à l'appel de Rodolphe; tandis que les Alsaciens et les Suisses accourent sous sa bannière, le dévouement de Mainard, comte du Tyrol, est affermi par l'union de l'un de ses fils à la famille impériale. En Hongrie, un traité avec Ladislas, petit-fils de Béla, qu'Ottocare a dépouillé d'une partie de ses États, le mariage d'une autre fille de Rodolphe et du frère de Ladislas, préparent une puissante diversion. En Carinthie, en Styrie, les populations sont excitées à la révolte contre Ottocare, que vient d'excommunier l'évêque de Saltzbourg, frère du duc, qui avait vendu ces deux provinces au roi de Bohême.

1276 1278 Toutes les troupes d'Ottocare étaient concentrées sur Töpel, en avant de Prague. L'Autriche, couverte par l'alliance de Henri de Bavière, n'avait reçu que des garnisons moins destinées à repousser une attaque qu'à contenir le pays irrité des vexations des Hongrois.

Rodolphe propose à Henri, pour gendre, Albert son fils aîné; pour bru, l'une de ses filles, avec la portion de l'Autriche qui touche à Passau. Dès que cette offre acceptée a mis les Bavarois dans ses rangs, et lui a ouvert la vallée du Danube, il y entre à la tête de toutes ses forces, s'empare des points qui commandent la rive droite du fleuve, rallie le duc de Tyrol, auquel la Styrie et la Carinthie viennent de se soumettre, investit Vienne, et, avant que du fond de ses montagnes Ottocare ait pu secourir cette capitale, il la force à capituler. Puis, repassant sur la rive gauche du Danube, Rodolphe marche à la rencontre des Bohémiens.

Seul contre toute l'Allemagne, n'osant, avec ses troupes découragées par la vue des succès de l'armée impériale, jouer le reste de ses États dans une bataille dont les chan-

ces sont désormais trop inégales, le roi de 1276 1278
Bohême demande les conditions du vainqueur : il s'y soumet, et recevra l'investiture de la Bohême et de la Moravie, sous une tente, en présence des seuls électeurs. La cérémonie aura lieu près de Vienne, dans l'île de Camberg.

Triste autorité que celle d'un Empereur aux pieds duquel un des électeurs de l'Empire rougissait d'être aperçu par ses sujets! d'un Empereur qui consentait à cacher, sous sa tente, la prestation d'hommage de ce roi dont il avait été le maréchal! C'est pourtant à ce prix qu'il avait dû acheter la paix avec un de ses grands officiers! Il ne s'était pas senti la force d'exiger l'hommage au grand jour; et cela en 1278, cinq ans après son élection!

Ottocare, pour humilier du moins la simplicité de Rodolphe par la splendeur d'une pompe royale, arrive couvert d'or et de pierreries; mais il ne remporte pas même cette dernière victoire : « Le roi de Bohême a souvent ri de mon pourpoint gris, dit Rodolphe; aujourd'hui c'est à mon pourpoint gris de rire de lui. »

1276 1278 En effet, au moment où Ottocare se prosterne devant l'Empereur, les rideaux du pavillon s'abaissent, et tout à coup, aux yeux du peuple et des soldats qui bordaient le Danube, apparaît, à genoux, le fier monarque, tenant ses mains jointes entre les mains de celui qu'il avait si souvent appelé son maître d'hôtel, et dont il allait devenir l'échanson (1).

Ottocare rend donc, au domaine impérial, l'Autriche, la Styrie, la Carniole; à l'évêque de Salzbourg, la Carinthie; à Ladislas, tout ce que lui avait cédé Béla.

Le mariage, cette grande habileté de la future maison d'Autriche, intervient au traité : Wenceslas, héritier présomptif de Bohême et âgé seulement de huit ans, épousera l'une des six filles de Rodolphe; un fils de l'Empereur s'unira à la fille d'Ottocare, avec une dot garantie par la partie de l'Autriche située au delà du Danube.

Affermi dans la possession du pouvoir,

(1) Ce fait a été contesté, et l'on doit convenir qu'il est peu d'accord avec la modération et la prudence habituelles de Rodolphe. Quelques auteurs attribuent cette sorte de coup de théâtre à un ouragan.

Rodolphe s'établit à Vienne où il appela, 1276-1278
de Habsbourg, toute sa famille. L'Autriche, depuis la mort du dernier duc de la maison de Bamberg, avait beaucoup souffert des diverses dominations sous lesquelles elle avait passé, lieutenants de l'Empire, comtes bavarois, lieutenants des rois de Hongrie et de Bohême. L'Empereur consacra deux années à rétablir l'ordre dans les parties du Duché cédées à Henri de Bavière ou à Ottocare.

Aux villes, aux habitants de la campagne, il accorda des priviléges : à la noblesse, ruinée surtout par le roi de Bohême, il offrit des secours d'argent.

Mais les dons gratuits demandés au clergé, mais les taxes levées sur le peuple, excitèrent des murmures. L'Allemagne, qui avait vu avec plaisir l'abaissement d'Ottocare, s'effraya de la vigueur du bras qui venait de le briser. Dans ces mécontentements, dans ces craintes, Ottocare crut trouver les chances d'une revanche qu'il méditait depuis le jour de sa soumission; car ils lui assuraient, sinon l'appui, du moins la neutralité de ceux-là même qui, deux ans auparavant, avaient aidé à l'abattre.

1276 1278 Tous les efforts de l'Empereur, pour prévenir une rupture, furent inutiles.

Plusieurs clauses du traité conclu à Vienne n'avaient pas encore reçu leur exécution. Ottocare refusa nettement de les remplir. Rodolphe, pour l'y contraindre, fait appel à l'Empire. Personne n'y répond, pas même ses gendres, les électeurs de Brandebourg et de Saxe; pas même l'électeur palatin, qu'il vient de nommer son vicaire général. Henri de Bavière se déclare hautement pour Ottocare dont l'armée, grossie de renforts que lui fournissent la Poméranie, la Pologne, la Bulgarie, paraît sur la frontière d'Autriche.

Vienne, déclarée ville impériale, ayant promis une résistance énergique si elle était attaquée, Rodolphe, avec les levées faites à la hâte dans le Duché et les autres provinces conquises, avec ses Suisses et ses Alsaciens accourus sous la conduite de l'évêque de Bâle, avec les Hongrois de Ladislas, marche résolument à l'ennemi. Des traîtres lui offrent d'assassiner son implacable ennemi: indigné, Rodolphe avertit le roi de Bohême, et lui propose une réconciliation. Mais celui-

ci repousse avec arrogance ce loyal avis, 1276 1279
comme une ruse. On en vient aux mains, et, après une lutte sanglante à Marckfeld, sur les bords de la Morava, à la frontière de l'Autriche et de la Hongrie, les Bohémiens sont mis en déroute, laissant leur roi parmi les morts. Les trésors d'Ottocare, ses états, sa famille, tombent au pouvoir du vainqueur. Un traité de paix, signé à Iglau, avec le margrave de Brandebourg, tuteur de l'héritier de la couronne de Bohême, met les frais de la guerre à la charge de cette couronne, confirme la renonciation d'Ottocare, pour lui et les siens, à toute prétention sur l'Autriche, la Styrie, la Carniole, la Carinthie, et stipule de nouveau le mariage du jeune prince avec la fille de Rodolphe.

Henri de Bavière fut obligé d'échanger, contre quelques villes, au choix de l'Empereur, la partie de l'Autriche qui lui avait été cédée avant sa dernière défection.

Le Duché, ainsi complétement reconquis, restait sans maître réel.

Trois prétendants le réclamèrent : une petite-fille du dernier duc de la maison

1279 1286 de Bamberg, Louis de Bavière, le comte de Tyrol. Rodolphe acheta les droits de la princesse, et remit indéfiniment les deux autres réclamations à la décision de la diète de l'Empire. Au sein des États du Duché, obéissance fut solennellement promise au possesseur que désignerait Rodolphe, et provisoirement il désigna Albert, son fils aîné, dans une diète générale à Nuremberg. Les actes par lesquels Guillaume de Hollande et Richard de Cornouailles avaient disposé de ce grand fief, furent cassés.

L'évêque de Saltzbourg étant mort en 1279, la Carinthie était aussi rentrée au domaine impérial.

Enfin, en 1282, une diète, tenue à Augsbourg, délégua la possession de l'Autriche, de la Styrie, de la Carniole, aux deux fils de l'Empereur, Albert et Rodolphe. Le comte de Tyrol reçut la Carinthie. Ces délégations furent, en 1286, solennellement ratifiées par tous les princes de l'Empire. Albert resta exclusivement chargé de l'administration de l'Autriche. Déjà les comtes de Habsbourg avaient pris rang parmi les plus puissantes maisons de l'Allemagne.

Des promesses faites, en 1275, par Rodolphe à Grégoire X, aucune n'avait été réalisée : Rodolphe ne s'était point fait couronner à Rome ; vainement la Palestine l'avait attendu ; le Saint-Siége n'était pas en possession de l'héritage de Mathilde. 1282 1286

Grégoire était mort en janvier 1276. Dans les quatorze mois suivants, trois papes avaient traversé le trône pontifical. Après la défaite d'Ottocare, Rodolphe, du fond de l'Autriche, somma, en 1279, plusieurs villes de Romagne et de Toscane, de lui rendre hommage. Les premières ayant obéi, Nicolas III, le quatrième successeur de Grégoire, déclara l'Empereur violateur de ses engagements envers le Saint-Siége, et menaça de l'excommunication, si ces engagements n'étaient pas remplis. Rodolphe, dans sa jeunesse, avait, en 1250, pour un couvent brûlé à Bâle, encouru, de la part d'Innocent IV, un premier anathème dont, vingt ans plus tard, ses compétiteurs à l'Empire s'étaient fait une arme contre lui. Il sentit qu'au moment où sa hardie prépondérance en Allemagne excitait tant de jalousies et d'inquiétudes, l'inimitié de Nicolas pouvait lui nuire

1282 1286 autant que lui avait servi l'amitié de Grégoire. Entre l'affermissement de son pouvoir dans cette même Allemagne, entre l'établissement de sa maison en Autriche, et une lutte contre l'Italie, où de si puissants empereurs avaient succombé, où l'autorité impériale d'ailleurs devait être encore plus précaire qu'en Allemagne, il n'hésita pas, et abandonna ce qu'il avait promis en 1275, se contentant, en échange, du titre de sénateur de Rome que Nicolas lui conféra pour un an, et de la renonciation de Charles d'Anjou au vicariat de l'Empire en Toscane. Charles reçut, comme dédommagement, l'investiture des comtés de Provence et de Forcalquier, deux fiefs impériaux dont, à la mort du dernier comte, son beau-frère, il s'était emparé sans l'aveu de l'Empire, sans égard aux droits de Marguerite, femme de saint Louis, et l'aînée de la reine de Naples. Ces arrangements furent scellés par un projet de mariage entre la dernière fille de Rodolphe et le petit-fils de Charles d'Anjou. Pour Rodolphe, ces fiançailles devenaient plus qu'un gage de paix; par sa mère, sœur de Ladislas, l'allié de l'Empereur, le jeune

prince napolitain apportait, dans la famille impériale, un titre éventuel à la couronne de Hongrie. Quand le successeur de Nicolas, Martin IV, voulut, en 1280, rendre au roi de Naples son titre de vicaire de l'Empire, Charles le refusa, tout entier alors à ses projets sur Constantinople; mais les Vêpres siciliennes l'arrêtèrent dans sa marche. Quelques années après, Rodolphe vendit aux cités italiennes qui voulurent bien la payer, une indépendance que l'Empire n'était plus en mesure de leur contester. Plusieurs se refusèrent à ce marché. 1282 1284

En Suisse, comme en Italie, quelques villes avaient été, pendant l'interrègne, enlevées au domaine impérial, entre autres Morat, usurpée par les comtes de Savoie. Rodolphe les réclama en 1283, et moitié, par la force, moitié par l'intervention du pape Martin IV, elles lui furent rendues.

Au delà du Rhin, le comte palatin de Bourgogne, autre grand feudataire de l'Empire, avait prêté hommage à Philippe le Bel, roi de France. Assiégé dans Besançon par Rodolphe, en 1284, le comte se recon-

1284 1291 nut son vassal, et alla recevoir à Bâle l'investiture de ses États.

L'année suivante, l'Empereur reçut l'hommage du comte d'Alost, de Hainaut et de Zélande.

Voilà pour la dignité extérieure de l'Empire.

A l'intérieur, la main de Rodolphe n'était pas moins ferme.

Aussitôt après son élection, son premier soin, comme on l'a vu, avait été le rétablissement de l'ordre en Allemagne. Électeurs ecclésiastiques et séculiers, princes souverains, ducs ou comtes, villes libres, impériales, ou sujettes, tout fut sévèrement ramené à l'observation des lois de l'Empire trop longtemps oubliées. Vingt-neuf têtes des plus nobles familles, impitoyablement abattues dans la seule Thuringe, parce que ces familles avaient organisé les bandits qui désolaient l'Allemagne (1); soixante-quinze

(1) On intercédait en faveur des condamnés, on rappelait leur haute naissance : « Non, » répondit l'Empereur, « ce ne sont point « des nobles, ce sont d'exécrables brigands, ceux qui oppriment le « pauvre et troublent la paix publique. La vraie noblesse est loyale, « humaine et juste; elle n'offense et ne dépouille personne. »

châteaux ou donjons rasés, en une seule année, comme repaires de ces bandits, déposent du trouble profond de la paix publique proclamée à Mayence dès 1235 par Frédéric II, et de la vigueur avec laquelle Rodolphe en poursuivit le rétablissement, dès qu'à son tour il l'eût annoncée, en 1281. 1290 1291

La Bohême, opprimée par le margrave de Brandebourg, avait, en 1283, imploré l'assistance de l'Empereur; Rodolphe, après avoir débarrassé le jeune Venceslas de son farouche tuteur, fit célébrer à Egra, deux ans plus tard, le mariage du jeune prince et de l'une de ses filles; mariage convenu dès 1276, avec Ottocare. En même temps Venceslas reçut l'investiture de la Moravie, et, en 1290, celle de la Silésie, de la Lusace : le titre d'électeur de l'Empire, enlevé à son père, et la dignité de Grand Échanson, furent le prix de sa renonciation solennelle à toute prétention sur l'Autriche.

Dans cette même année 1290, une insurrection éclate en Hongrie contre Ladislas : ce faible roi périt assassiné par des étrangers qu'il avait appelés à son secours. Comme il ne laissait pas d'enfants, Rodolphe

1276 1278 En effet, au moment où Ottocare se prosterne devant l'Empereur, les rideaux du pavillon s'abaissent, et tout à coup, aux yeux du peuple et des soldats qui bordaient le Danube, apparaît, à genoux, le fier monarque, tenant ses mains jointes entre les mains de celui qu'il avait si souvent appelé son maître d'hôtel, et dont il allait devenir l'échanson (1).

Ottocare rend donc, au domaine impérial, l'Autriche, la Styrie, la Carniole; à l'évêque de Salzbourg, la Carinthie; à Ladislas, tout ce que lui avait cédé Béla.

Le mariage, cette grande habileté de la future maison d'Autriche, intervient au traité : Wenceslas, héritier présomptif de Bohême et âgé seulement de huit ans, épousera l'une des six filles de Rodolphe; un fils de l'Empereur s'unira à la fille d'Ottocare, avec une dot garantie par la partie de l'Autriche située au delà du Danube.

Affermi dans la possession du pouvoir,

(1) Ce fait a été contesté, et l'on doit convenir qu'il est peu d'accord avec la modération et la prudence habituelles de Rodolphe.

Quelques auteurs attribuent cette sorte de coup de théâtre à un ouragan.

Rodolphe s'établit à Vienne où il appela, 1276-1278
de Habsbourg, toute sa famille. L'Autriche, depuis la mort du dernier duc de la maison de Bamberg, avait beaucoup souffert des diverses dominations sous lesquelles elle avait passé, lieutenants de l'Empire, comtes bavarois, lieutenants des rois de Hongrie et de Bohême. L'Empereur consacra deux années à rétablir l'ordre dans les parties du Duché cédées à Henri de Bavière ou à Ottocare.

Aux villes, aux habitants de la campagne, il accorda des priviléges : à la noblesse, ruinée surtout par le roi de Bohême, il offrit des secours d'argent.

Mais les dons gratuits demandés au clergé, mais les taxes levées sur le peuple, excitèrent des murmures. L'Allemagne, qui avait vu avec plaisir l'abaissement d'Ottocare, s'effraya de la vigueur du bras qui venait de le briser. Dans ces mécontentements, dans ces craintes, Ottocare crut trouver les chances d'une revanche qu'il méditait depuis le jour de sa soumission; car ils lui assuraient, sinon l'appui, du moins la neutralité de ceux-là même qui, deux ans auparavant, avaient aidé à l'abattre.

1276 1278 En effet, au moment où Ottocare se prosterne devant l'Empereur, les rideaux du pavillon s'abaissent, et tout à coup, aux yeux du peuple et des soldats qui bordaient le Danube, apparaît, à genoux, le fier monarque, tenant ses mains jointes entre les mains de celui qu'il avait si souvent appelé son maître d'hôtel, et dont il allait devenir l'échanson (1).

Ottocare rend donc, au domaine impérial, l'Autriche, la Styrie, la Carniole; à l'évêque de Salzbourg, la Carinthie; à Ladislas, tout ce que lui avait cédé Béla.

Le mariage, cette grande habileté de la future maison d'Autriche, intervient au traité : Wenceslas, héritier présomptif de Bohême et âgé seulement de huit ans, épousera l'une des six filles de Rodolphe; un fils de l'Empereur s'unira à la fille d'Ottocare, avec une dot garantie par la partie de l'Autriche située au delà du Danube.

Affermi dans la possession du pouvoir,

(1) Ce fait a été contesté, et l'on doit convenir qu'il est peu d'accord avec la modération et la prudence habituelles de Rodolphe. Quelques auteurs attribuent cette sorte de coup de théâtre à un ouragan.

Rodolphe s'établit à Vienne où il appela, de Habsbourg, toute sa famille. L'Autriche, depuis la mort du dernier duc de la maison de Bamberg, avait beaucoup souffert des diverses dominations sous lesquelles elle avait passé, lieutenants de l'Empire, comtes bavarois, lieutenants des rois de Hongrie et de Bohême. L'Empereur consacra deux années à rétablir l'ordre dans les parties du Duché cédées à Henri de Bavière ou à Ottocare. 1276-1278

Aux villes, aux habitants de la campagne, il accorda des priviléges : à la noblesse, ruinée surtout par le roi de Bohême, il offrit des secours d'argent.

Mais les dons gratuits demandés au clergé, mais les taxes levées sur le peuple, excitèrent des murmures. L'Allemagne, qui avait vu avec plaisir l'abaissement d'Ottocare, s'effraya de la vigueur du bras qui venait de le briser. Dans ces mécontentements, dans ces craintes, Ottocare crut trouver les chances d'une revanche qu'il méditait depuis le jour de sa soumission; car ils lui assuraient, sinon l'appui, du moins la neutralité de ceux-là même qui, deux ans auparavant, avaient aidé à l'abattre.

1292 1298 d'un ennemi; sa puissance les effraya tous.

Un autre prince, Adolphe, comte de Nassau (1), unissait à d'éminentes qualités une faiblesse rassurante, ne possédant au plus que la moitié du comté de Nassau. C'était là, pour un candidat, un immense avantage. Son cousin, l'archevêque de Mayence, l'exploita si activement auprès des électeurs, il intrigua avec tant d'adresse, que, l'élection lui ayant été déférée, Adolphe fut nommé par lui. Zèle, au reste, peu désintéressé; car, sous un prince jeune et qui lui devrait le trône, l'archevêque espérait gouverner.

Adolphe, vaillant chevalier, se montra inhabile monarque. En s'efforçant d'étendre, par des actes arbitraires, les domaines de sa maison, il ne tarda pas à indisposer les électeurs. Bientôt le même archevêque de Mayence mit, à l'abattre, autant d'ardeur que naguère à l'élever.

Ces fautes devenaient des armes pour Albert : il s'en servit. Sûr de l'appui du prélat, ce prince gagna le roi de Bohême, les électeurs de Cologne, de Saxe et de Brandebourg. Ce fut à Prague, au couronnement même de

(1) De la branche de Wisbaden et de Weilbourg.

Wenceslas, durant des fêtes splendides où 1292 1298
cent quatorze mille chevaux furent nourris aux dépens de l'hôte royal, que s'organisa, contre Adolphe, un plan de déposition.

Pour conjurer le péril et calmer les esprits, Adolphe tempére la rigueur de son gouvernement intérieur; au dehors il renouvelle son alliance avec André, roi de Hongrie, et se lie étroitement avec l'archevêque de Saltzbourg.

Mais dans une diète, tenue à Mayence la même année, on dresse contre lui une ample liste de griefs. Sommé de comparaître et de répondre, l'Empereur refuse; il est déposé : Albert est élu à sa place.

Cependant la défection ne s'était pas étendue partout : les électeurs de Cologne, de Trèves, les deux frères palatins, un grand nombre d'autres princes, tout le corps des villes d'Empire, restaient fidèles à Adolphe. Le monarque déchu prend les armes. Sans attendre son infanterie, il attaque Albert, avec sa cavalerie seule, à Gelheim, près de Worms. Comme la haine, la lutte fut terrible. Albert avait inventé une sorte de poignard dont il arma des fantassins d'élite, en

1298 leur ordonnant de frapper les chevaux, et
1308 de marcher droit à son rival. Les cavaliers d'Adolphe furent culbutés. Les deux Empereurs se joignent au fort de la mêlée. « Ou « ma couronne ou ta vie! » s'écrie Adolphe. « — Le ciel va décider! » répond Albert, et frappé d'un coup de lance au visage, roulant sous son cheval abattu par le choc, Adolphe a perdu la vie, la couronne, la vengeance.

Il importait à Albert de ne laisser aucun doute sur la validité de son élection, de n'être empereur qu'en vertu d'un titre incontestable. Renonçant donc à ses droits acquis à Mayence, et déposant le sceptre impérial, il se fait élire, une seconde fois, à Francfort, et couronner à Aix-la-Chapelle, par Wichbold, archevêque de Cologne.

Le pape Boniface VIII refusa d'abord de reconnaître l'élection, alléguant qu'Albert avait assassiné son souverain légitime, qu'il était borgne et laid de visage, et qu'il avait épousé une femme de sang de vipère (1), la fille de la veuve de Conrad IV. Mais son vrai motif était l'intime liaison d'Albert et

(1) *Sanguine viperali.*

de Philippe le Bel. A peine élu en effet, Al- 1298
bert avait conclu, à Strasbourg, un traité 1308
avec le roi de France, et marié Rodolphe, son fils, à Blanche, fille de Philippe.

Or, les démêlés de Boniface avec le monarque français, dans les affaires duquel il s'était imprudemment immiscé, remontaient à 1296; ils devinrent cette hostilité violente qui devait se terminer par le soufflet de Nogaret, la captivité et la mort du souverain pontife. S'arrogeant même la qualité de vicaire général de l'Empire, Bonifce donna aux ambassadeurs d'Albert leur audience de congé, l'épée au côté, la couronne de Constantin le Grand sur la tête, en leur disant : « *Io, son Cesare, io l'Imperadore;* « C'est moi qui suis César, c'est moi qui suis « l'Empereur. » Ensuite il somma les électeurs palatins de déposer Albert, et de procéder à une élection nouvelle.

Mais, quelques années plus tard, très-embarrassé de ses différends avec la France, et dans l'espoir de le détacher ainsi de Philippe, Boniface reconnut Albert (1). Payant cette déférence par une plus grande encore,

(1) Bulle du 30 avril 1303.

1298 1308 ce prince, reconnut de son côté, « que « l'Empire avait été transféré des Grecs aux « Allemands par le Saint-Siége; que les élec- « teurs tenaient leur droit du Pape; que les « Empereurs et les Rois tenaient de lui le « droit du glaive. »

L'altier pontife triomphait : ce fut alors qu'il ceignit la tiare papale de la seconde couronne.

Cette concession d'Albert était en pure perte; car, bientôt Boniface, après avoir, en moins de trois ans, donné les empires d'Orient et d'Occident, et mis en interdit le royaume de France, mourut.

L'ambition d'Albert ne s'était point fait attendre. Déjà ses armes avaient arraché aux principautés riveraines du Rhin plusieurs concessions importantes : réclamant la Hollande, la Zélande et la Frise, comme fiefs de l'Empire, il les attaque, mais sans succès.

Il lui fallait pourtant une proie.

Se tournant vers la Bohême, à deux reprises, Albert est repoussé. La mort, à défaut de la victoire, lui vient alors en aide. Wenceslas IV ayant cessé de vivre, son fils,

à peine âgé de dix-sept ans, achète la paix au prix de quelques concessions, et rend hommage pour la Bohême et la Pologne. 1298 1308

Peu de mois après, Wenceslas V est assassiné à Olmutz, au moment où il marchait sur la Pologne, pour chasser Vladislas Loketek, dépossédé de la couronne des Sarmates en 1300, après quatre ans de règne, par une diète polonaise, remplacé par Wenceslas IV, et rétabli sur le trône en 1305, par le parti contraire à Wenceslas. L'assassinat du jeune roi fut imputé à Albert; son ardeur à s'emparer de la Bohême explique le soupçon. Mais si l'intérêt fut la cause du crime, Loketek, aussi bien qu'Albert, peut l'avoir commis.

Les États du royaume ayant élu Henri, duc de Carinthie, beau-frère du dernier roi, Albert s'empare du pays, et déclare, à la diète de Nuremberg, que, l'ancienne famille royale manquant d'hoirs mâles, la succession lui appartient, en vertu du traité d'Iglau. Poussant ainsi son fils aîné Rodolphe sur le trône, il le marie, en secondes noces, à la reine Élisabeth de Pologne, veuve de Wenceslas IV. Mais ce jeune prince meurt

1307 dans la même année, règne trop long, si
1308 l'on considère les actes qui le troublèrent; et, malgré les efforts d'Albert pour faire élire son second fils Frédéric, Henri de Carinthie prend une couronne que les États lui avaient déjà décernée.

En 1293, Adolphe de Nassau ayant acheté du landgrave Albert la Thuringe, avec l'argent de l'Angleterre, les États, indignés de ce scandale qui dépouillait une postérité légitime, pour établir et avantager le fils d'une concubine, avaient refusé de le recevoir : de là une guerre interrompue par la mort d'Adolphe. Albert reprend la lutte, en 1307, contre Frédéric *le Mordu*. Le prix du honteux marché avait été payé; il en revendiquait les clauses. Mais cette fois la justice triompha : les Impériaux furent défaits à la sanglante journée de Lucca (1), près d'Altenbourg.

Albert se disposait à une éclatante revanche, quand tout à coup un cri de liberté appela son attention sur un autre point.

A cette époque, l'Helvétie était divisée en petites souverainetés, en baronnies, en villes

(1) Ou Lucka, petite ville de la haute Saxe.

impériales, comme Zurich, Berne, Bâle et 1307
Schaffouse; en seigneuries aux mains du 1308
clergé, en petits cantons qui se gouvernaient démocratiquement, quoique dépendants de l'Autriche, tels que Schwitz, Uri et Underwald. A la tête de ces souverainetés diverses étaient les comtes de Savoie et de Habsbourg. Élevés à l'Empire, ceux-ci acquirent le droit de nommer, dans tous les lieux relevant de la juridiction impériale, des baillis pour administrer la justice criminelle.

Cédant aux ambitieuses instances d'Albert, Rodolphe avait, un moment, aspiré à la souveraineté des seigneuries ecclésiastiques et des baronnies. Ainsi la maison de Kibourg lui céda la ville de Fribourg, l'abbaye de Murbach, la ville de Lucerne, etc. Alarmés de ces extensions, Uri, Schwitz, Underwald s'engagèrent à ne jamais reconnaître une association étrangère. Le sage Rodolphe, respectant cette opposition d'hommes jaloux de leur indépendance, et qui lui avaient rendu de si grands services, confirma tous leurs priviléges; cet acte fut ratifié par Adolphe. Les esprits étaient donc rassurés.

1307 1308 Mais à peine Rodolphe eut-il fermé les yeux qu'Albert songea à s'emparer des cantons libres de l'Helvétie. Nouvelles alarmes parmi eux; assemblée générale; réorganisation de leur ligue défensive. Ils embrassèrent la cause d'Adolphe. Après une telle manifestation, l'avénement d'Albert devenait pour les cantons une menace, un péril. Bientôt des députés étant venus solliciter, auprès de l'Empereur, la confirmation de leurs priviléges, Albert, pour toute satisfaction, annonça qu'il allait modifier la forme de leur gouvernement.

Mais, trop habile pour brusquer cette exécution sans avoir préparé les voies, l'Empereur étend ses acquisitions et son influence en Suisse. Une fois ces hommes libres traqués comme dans un réseau, il propose aux cantons d'Uri, de Schwitz, d'Underwald, de se laisser incorporer à l'ancien patrimoine des comtes de Habsbourg. Une telle offre ne pouvait qu'être rejetée avec indignation : Albert ordonne à ses baillis ou préteurs de contraindre, à force de vexations, les Suisses à la révolte, se réservant de les dompter ensuite.

Ce fut alors qu'au Grütli, petite prairie 1307 1308
du canton de Schwitz, entre Brunnen et Milterstein, au bord du lac des Quatre-Cantons, naquit, le 13 octobre 1307, avec la protection de Dieu, la première ligue des Suisses, sous le patriotique effort de Werner Stauffacher, de Walter Furst, d'Arnoul Melchtal, tous trois inconnus jusqu'alors, depuis tous trois immortels.

Furieux de leur rapide triomphe, Albert accourt, disperse cette héroïque insurrection, et se croit à la veille de l'anéantir; mais l'anniversaire du jour où, dix années auparavant, il avait tué Adolphe, devait lui être fatal.

Depuis longtemps, Jean, neveu d'Albert, réclamait en vain son héritage en Souabe. Irrité de tous ces refus, il résolut, avec quatre seigneurs, Walter d'Eschenbach, son gouverneur, Rodolphe de Wart, Rodolphe de Balm et Conrad de Tegelfield, la mort de son oncle.

Mais, soit que l'occasion ou l'audace eussent manqué, le jour fixé n'avait pas vu le crime. Le remords entraîna même l'un des conjurés au tribunal de la confession. La

1308 1330 d'Augustins: Balm, à Bâle, dans un couvent de religieuses : Eschenbach, en Wurtemberg, sous la bure des pâtres qu'il porta trente ans; Wart fut roué sur le lieu même de l'attentat. Sa malheureuse femme, Adélaïde de Sargens, prise avec lui, dans le château, vit mourir son enfant de faim, en prison; son lait s'était tari. Elle-même, après s'être échappée du cachot, le jour de l'exécution de son mari, fut témoin de ses tortures, et revint mourir de douleur, à la porte de l'église.

Agnès, veuve d'André III, roi de Hongrie, et fille de l'Empereur, éleva, sur le théâtre du crime, l'abbaye de Königs'felden. Noble et pieuse vengeance, si des flots de sang ne l'eussent souillée!

On a prétendu qu'assistant, avec son frère Léopold, au supplice de soixante-trois vassaux de Balm, cette princesse, au milieu des cris des malheureux qui protestaient de leur innocence, osa répéter, avec une atroce joie, la légende de sainte Élisabeth : « A présent, « je me baigne dans la rosée de mai. »

Sans aucun doute, Albert valut mieux que sa réputation; soit préjugé, soit passion, les historiens n'ont pas été justes envers lui.

Tout en flétrissant son arrogance avide, ses 1308
vices et ses usurpations, ils auraient dû parler 1330
aussi de ses talents guerriers, de ses vertus domestiques, de sa fermeté dans l'exercice du pouvoir suprême, de son habileté à maintenir la tranquillité publique.

Les cinq fils d'Albert (1) succédèrent à toutes ses possessions, mais sans les partager. Aux termes de l'acte d'investiture et du pacte de famille, Frédéric eut l'administration des provinces autrichiennes. Quant aux domaines en Souabe, en Alsace et en Suisse, Léopold, vu le bas âge de ses trois jeunes frères, les gouverna. Sur ces deux têtes reposaient donc alors les destinées de la maison d'Autriche.

Le trône impérial demeura six mois vacant. Frédéric le Bel, duc d'Autriche, fils aîné d'Albert, et Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, roi de France, se le disputaient avec une égale ardeur. Tous deux échouèrent. Philippe avait, sans scrupule, contraint le pape Clément V, siégeant à Avignon, de recommander vivement son frère

(1) Il avait eu d'Élisabeth vingt enfants, dont six fils. Rodolphe, qui devint roi de Bohême, était mort avant son père.

1307 1308 pénitence fut de prévenir Albert; celui-ci, croyant que son neveu voulait l'effrayer, reçut l'avis sans y croire.

Le 1er mai 1308, après la messe, Jean supplia instamment l'électeur de Mayence, et l'évêque de Constance, de plaider encore sa cause auprès d'Albert. L'Empereur manda le jeune prince, et lui indiqua, comme terme de son attente, l'issue de la guerre de Bohême. Le rappelant bientôt, il lui offrit cent chevaux superbes. On se mit à table, et un page apporta des fleurs. Alors Albert se leva, distribua les couronnes, et donna la plus belle à son neveu. Mais l'arrêt de mort était prononcé : s'approchant des trois conjurés, « Il va monter à cheval, avec une faible « suite, » leur dit tout bas le jeune prince.

Cependant Albert se dirigeait sans crainte vers Rhinfeldt, où Élisabeth, sa femme, avait rassemblé les troupes. Dans son cortége, étaient Jean et ses complices. Arrivés au passage de la Reuss, près de Windisch, les conjurés, sous prétexte de ne point surcharger le bateau, séparèrent le monarque de sa suite; son fils Léopold resta sur l'autre rive.

Tandis qu'Albert, arrivé sur ses domai-

nes héréditaires, traversait lentement, et le 1307
cœur joyeux, les campagnes qui s'étendent 1308
au pied des monts que domine Habsbourg, et où brilla l'antique Vindonissa, tout à coup Jean s'élance : « C'est trop attendre ! » s'écrie-t-il; et, tandis qu'Eschenbach arrête le cheval de l'Empereur par la bride, « Tiens, » dit son neveu, en lui enfonçant sa lance dans la gorge, « voilà le prix de l'injustice. » Balm lui fend la tête, Eschenbach le frappe au visage, Wart demeure stupéfait. Albert pousse un grand cri, et tombe noyé dans son sang. Les assassins, les lâches s'enfuient. Une pauvre femme accourt, et s'efforce de relever l'Empereur qui expire entre ses bras.

C'était dix ans après qu'Albert avait tué Adolphe! mais du moins en brave, dans une bataille. Avant comme après ce prince, aucun roi ou empereur d'Allemagne n'a péri de la sorte. C'est là une des gloires du caractère national.

Dispersés par la peur ou par le remords, les meurtriers ne se revirent plus. Tous finirent misérablement. Jean ne devait mourir qu'en 1313, à Pise, confiné dans un couvent

1313 lui ordonne, comme au premier vassal du
1330 Saint-Siége, de mettre bas les armes, et de se réconcilier avec le roi de Naples. Loin de tendre la main, par ordre, au roi de Naples, Henri se brouille avec le Pape qui aussitôt se jette dans le parti des Guelfes.

Quoique affaibli par le départ des princes d'Allemagne, qui s'étaient retirés après le couronnement, Henri poursuit la guerre; plusieurs villes toscanes tombent en son pouvoir. Une diète s'ouvre à Pise. Elle met Robert de Naples au ban de l'Empire, comme complice des rebelles, comme ayant empêché le sacre solennel de son souverain Henri VII. A peine instruit de cet arrêt, Clément V prend le royaume de Naples sous sa protection, et lance l'anathème contre quiconque oserait attaquer Robert.

De son côté, l'Empereur s'avance à la tête de ses troupes; mais, au moment de relever la majesté de l'Empire, il tombe malade, et meurt d'une fièvre pestilentielle à Buonconvento, en Toscane. Dans la crainte sans doute de calomnier la peste, on aima mieux calomnier un prêtre; et le bruit se répandit qu'un dominicain, Bernard de Mon-

tepeluciano, confesseur de Henri, l'avait empoisonné, en lui administrant la communion. Une déclaration authentique de Jean de Bohême, fils de l'Empereur, a fait justice de cette abominable imputation. 1318 1330

La mort de Henri VII rendit l'espoir du trône aux princes autrichiens. Argent, intrigues, Frédéric, surnommé *le Beau* à cause de la noblesse de ses traits, et Léopold, ne négligèrent rien. Celui-ci avait servi le défunt Empereur avec autant de courage que de fidélité: en Italie surtout, son dévouement chevaleresque s'était signalé. Pour reconnaître tant de loyaux services, Henri l'avait fiancé à Catherine de Savoie, nièce de sa propre femme. Une fois la route du trône ouverte, Léopold dirigea toutes ses forces, toute son influence, vers l'élection de son frère.

La cause de Frédéric semblait gagnée; Louis de Bavière s'était même formellement engagé à ne point entraver ce choix : mais le parti anti-autrichien n'était pas non plus demeuré inactif; et, contre toute attente, malgré la foi promise, Louis de Bavière, après un interrègne de quatorze mois, fut élu à Francfort, tandis que Frédéric l'était

1313 1330 aussi tout près de là, en même temps, à Saxenhausen. Louis fut sacré à Aix-la-Chapelle, par l'archevêque de Trèves; Frédéric à Bonn, par l'archevêque de Cologne. Les deux compétiteurs en appelèrent au Pape qui succéderait à Clément V, et aux armes. Jean XXII devait les mettre d'accord, en cassant les deux élections; mais cette bulle ne parut qu'en 1323.

Tandis que Frédéric marchait contre Louis, Léopold menaçait l'Helvétie. Les Suisses s'étaient ligués pour la Bavière: n'était-ce pas défendre leur liberté contre l'Autriche?

Déjà Léopold, se vantant de *fouler bientôt aux pieds ces paysans*, et portant avec lui des cordes pour garrotter leurs chefs, croyait saisir ses victimes; mais quatre cents pâtres d'Uri, trois cents d'Underwald et sept cents de Schwitz, héros improvisés, écrasèrent, à Morgarten, ces fiers chevaliers tout bardés de fer. A dater du 15 novembre 1315, la servitude disparut pour jamais de ce noble sol.

Ayant vainement ensuite investi Soleure, Léopold signa un armistice avec les trois cantons.

Débarrassés sans gloire de cette guerre

sans justice, les ducs d'Autriche se tournè- 1315
rent contre Louis; durant deux années, 1330
l'Allemagne s'épuisa sur les champs de bataille.

Enfin Louis triomphe à la sanglante journée de Muhldorff. Frédéric est fait prisonnier avec son frère Henri. Dès lors il n'y eut plus qu'un empereur.

Conduit d'abord au château de Trausnitz et remis ensuite au roi de Bohême, Henri ne redevint libre qu'après la renonciation formelle des princes autrichiens à tout droit sur la Bohême.

Jusqu'à ce moment, le successeur de Clément V était resté neutre entre Louis V et le duc d'Autriche. Mais tout à coup, profitant de la faiblesse dont la victoire de Muhldorff avait frappé les deux rivaux, Jean XXII, à titre d'arbitre, casse la double élection, se proclame vicaire de l'Empire, ordonne à Louis de Bavière de déposer les armes avec sa couronne, et de s'en rapporter à la décision suprême du Saint-Siége. Louis essaye de la prière, mais en vain; alors les États et l'Empereur en appellent du Pape à un concile général.

1322 Frédéric meurt; ses frères cherchent à sus-
1338 citer un nouveau concurrent. Mais Louis, instruit de leurs menées, accourt d'Italie en Allemagne, et cédant, au domaine autrichien, les villes impériales de Villingen, de Brisach, de Reinfeld, de Neubourg, il paye de ce prix le repos et l'union de l'Empire.

Bientôt Henri, duc de Carinthie, comte de Tyrol et roi titulaire de Bohême, étant mort sans enfants, le duché de Carinthie échut aux ducs d'Autriche, du chef de leur mère Élisabeth. De là l'implacable haine de Jean, roi de Bohême, contre l'Empereur; de là bien des maux pour l'Allemagne.

Benoît XII avait succédé à Jean XXII. Moins altier que son prédécesseur, il eût transigé; mais les cardinaux français et provençaux l'en empêchèrent. Avait-il donc oublié la menaçante animosité de Philippe de Valois, du roi de Bohême et du roi de Naples contre l'Empereur? En se réconciliant avec leur adversaire, n'allait-il pas attirer sur sa propre tête toutes leurs inimitiés? Jean effrayé retira sa promesse, et refusa, par peur, comme Jean eût refusé par orgueil.

Irrité des inflexibles prétentions du Saint-

Siége, la diète de Rens (1) déclara solennel- 1330 1347
lement, par une pragmatique sanction, que tout prince, élu empereur à la pluralité des suffrages, devait être considéré et obéi comme empereur légitime, nonobstant le défaut de consentement des papes; en outre que tout ecclésiastique qui soutiendrait le contraire, serait poursuivi et puni pour crime de lèse-majesté. Cette grande mesure fut confirmée dans la diète de Francfort.

Benoît XII étant mort, Clément VI, avec la tiare, prend l'esprit de ses prédécesseurs. Rien de plus humiliant que les conditions imposées par lui à l'Empereur. Louis en réfère aux États assemblés. Tous, électeurs, princes, villes, s'indignent de l'affront fait au chef de l'Empire.

La menace avait été impuissante : Clément recourt à l'intrigue : une nouvelle assemblée électorale ayant déclaré l'Empire vacant, élit le fils aîné du roi de Bohême, Charles, margrave de Moravie. Mais la diète de Spire, tous les États de la haute-Allemagne, et la plupart des villes se liguent pour la défense

(1) Petite ville de l'archevêché de Cologne, sur le Rhin, au-dessous de Coblentz.

1346 1378 du légitime empereur, pour le droit contre la fraude. D'ailleurs quel intérêt pouvait inspirer un prince qui, dégradant la majesté de l'Empire, achetait du Pape, par les plus honteuses concessions, une couronne usurpée?

Alors la guerre éclate entre Louis et l'anti-empereur : celui-ci est battu partout. Mais un accident le débarrasse de son redoutable adversaire. Louis tombe de cheval en poursuivant un ours à la chasse, et meurt.

Louis V est le dernier empereur d'Allemagne qui ait soutenu les droits de l'Empire sur l'Italie : moins persécuté par la cour d'Avignon, il eût triomphé.

Après lui, Charles IV occupe seul enfin un trône tant convoité : on a dit de ce prince qu'il avait ruiné sa maison pour acquérir l'empire, et ruiné l'Empire pour élever sa maison. Un de ses successeurs le qualifiait avec raison de : *fléau de l'Empire, exitium imperii.*

Depuis plusieurs années Frédéric le Bel, cette doublure d'empereur, ses frères aussi, Henri et Léopold, avaient cessé de vivre. Ces morts profitaient à la maison d'Autriche; car, toutes prétentions à la couronne

étant éteintes, le principal litige avec le 1346
chef de l'Empire disparaissait. 1378

En 1330, comme on l'a vu, les villes impériales de Villingen, de Brisach, de Rheinfeld et de Neubourg étaient devenues domaines de l'Autriche. Par cette cession, Louis de Bavière avait arrêté les menées des frères de Frédéric.

Ces trois princes n'ayant pas eu d'enfants, les États autrichiens appartinrent à leurs deux frères, Albert et Othon, hommes énergiques, habiles, parfaitement d'accord; peu à peu l'union entr'eux et l'Empereur devint plus intime : chaque fois même que ce monarque devrait se rendre en Italie, ou passerait la forêt de Thuringe, Othon serait son vicaire en Allemagne.

De 1331, à 1334, on voit la Carinthie écheoir aux ducs d'Autriche, du droit de leur mère Élisabeth.

Othon était mort, laissant deux fils, Léopold et Frédéric; Albert en eut la tutelle, et administra en même temps tous les états autrichiens. Impatient d'accroître la puissance de sa maison, il réclama, pour ses pupilles, vers 1340, la Basse-Bavière, Henri,

1347–1372 leur oncle, étant décédé sans enfants mâles. Mais l'Empereur, plus pressé encore, le devança. De là une vive inimitié entre les deux familles; elle s'amortit sous les querelles survenues entre les maisons de Bavière et de Luxembourg pour la possession du Tyrol.

Jusqu'au dernier moment, Albert était resté fidèle à Louis de Bavière. Ce prince n'étant plus, Albert adopta la cause du nouvel Empereur, et réconcilia même la Bavière avec le Luxembourg. De la sorte, son influence politique allait toujours grandissant.

Mais tandis qu'Albert étendait et consolidait ses possessions du côté de l'Autriche, trois petites républiques, qui déjà avaient humilié l'orgueil de sa maison, ne craignaient pas d'en morceler les anciens domaines en Suisse.

Tranquille en Allemagne, Albert, tout paralysé qu'il était, prit les armes pour réprimer, en personne, ces mouvements. Mais, malgré tous ses efforts, la ligue suisse demeura debout.

On raconte de lui un trait touchant. Il assiégeait Bâle, lorsqu'un tremblement de

terre renversa presque entièrement la ville. 1358 1394
A ce fléau se joignit un horrible incendie : tout était donc en ruine. Un des conseillers du duc d'Autriche l'exhortant à suivre la voie que lui ouvrait la nature : « A Dieu ne « plaise, s'écria Albert, que je veuille frap- « per ceux que visite la main du Tout-Puis- « sant. » Et il aida les habitants à relever leurs demeures.

Ce prince mourut à Vienne le 16 août 1358, après une administration de vingt-huit ans; partout, excepté en Suisse, il avait mérité le surnom de *Sage*.

Rodolphe, l'aîné de ses fils, prit les rênes du gouvernement; son règne fut court, mais glorieusement mémorable. Bientôt il obtint de Marguerite Maulstasch la cession immédiate du Tyrol. La même année, Rodolphe et ses frères conclurent avec Albert IV, comte de Goritz, une convention qui, plus tard, réunit aux États autrichiens les comtés de Goritz et de Gradisca.

Doué d'une valeur brillante, illustre par ses hauts faits de chevalerie, Rodolphe n'était ni moins ambitieux ni moins habile. Aussi sachant combien la pompe des titres

1358 frappait l'esprit des peuples et amplifiait la
1394 puissance, il se parait de tous ceux que ses prédécesseurs avaient portés ou seulement même réclamés. Un splendide appareil de royauté l'environnait. C'est lui qui, offensé de la préséance qu'un article de la Bulle d'or donnait aux électeurs sur les autres princes de l'Empire, prit, en vertu de la concession faite par Frédéric Barberousse aux ducs d'Autriche de la ligne de Bamberg, le titre d'archiduc palatin.

Mais une telle tendance ne tarda pas à alarmer le chef de l'Empire et les électeurs. Plusieurs fois Charles le cita devant la diète, avec injonction de renoncer aux titres et armes qu'il s'était arrogés. Rodolphe, supprimant alors le titre de palatin, conserva celui d'archiduc que, plus tard, l'empereur Frédéric III confirma dans la maison d'Autriche.

A la suite de contestations entre les ducs d'Autriche et les patriarches d'Aquilée, Rodolphe prit plusieurs places au patriarche régnant; celui-ci n'obtint la paix qu'en cédant, sans retour, ces conquêtes, ainsi que les possessions de son siége en Styrie,

en Carinthie et dans la Carniole, comme en 1364
recevant aussi garnison et juge autrichiens 1394
dans la capitale du Frioul.

En 1364, Albert IV, comte de Goritz, ayant légué aux ducs d'Autriche, ses États qui comprenaient quelques portions de la Carniole, le tout fut réuni à l'Autriche, de même que l'Istrie et Moëltling (1).

Rodolphe s'était rendu en Italie, pour assister au mariage de son frère Léopold avec Virida, fille de Barnabas Visconti, alliance qu'il avait négociée afin d'étendre son influence; mais, atteint d'une fièvre inflammatoire, il mourut à Milan, le 27 juillet 1365, âgé de vingt-six ans. Habile dans l'art de gouverner, ami des sciences et des lettres à une époque d'ignorance, ce prince fonda, à Vienne, la seconde université que connût encore l'Allemagne, Bienfaiteur de l'Église, sans être l'esclave du clergé, Rodolphe éleva la majestueuse cathédrale de Vienne, réprima le brigandage, maintint la paix publique et protégea le commerce. On lui doit le célèbre pont de Ruperswil, à l'extrémité méridionale du lac de Zurich, gigantesque

(1) A 5 l. S.-E. de Rudolphsworth.

1364 1394 communication avec les contrées voisines des Alpes.

Un frère de Rodolphe, Frédéric, ayant été tué à la chasse (1) par le baron de Potendorf, toute la maison d'Autriche reposait sur deux princes, l'un de dix-sept et l'autre de quinze ans, Albert et Léopold.

Leur premier soin fut d'obtenir la possession du Tyrol, clef de sûreté pour le passage d'Allemagne en Italie. Un traité, conclu à Scharding, entre eux et la Bavière, leur donna cette place d'armes escarpée, ses mines fécondes, sa population belliqueuse et fidèle.

Mais trop de différence existait entre Albert et Léopold pour que leur union fût durable. L'un était paisible, doux, religieux, lettré; l'autre, ambitieux, rapace, prodigue, ne respirait que la guerre. Arrachant bientôt à son frère un nouveau pacte de famille, et ne lui laissant que l'Autriche, il s'attribue, outre les États autrichiens d'Alsace et de Souabe, la Styrie, la Carinthie avec leurs dépendances, la possession exclusive du Tyrol, de Neustadt et de son territoire.

(1) 10 déc. 1362.

Cette sorte d'anarchie, au sein d'une mai- 1364 1394
son dont jusqu'alors l'union avait fait la plus grande force, devenait un grave danger pour elle. Aussi, quand Léopold pria l'Empereur (1) de consentir au nouvel arrangement, Charles s'empressa-t-il d'y souscrire : « Nous avons longtemps travaillé en vain « à abaisser la maison d'Autriche, » dit-il, « et maintenant elle s'abaisse elle-même. »

Tandis que Léopold luttait heureusement contre le célèbre Enguerand de Coucy, ou qu'enveloppé dans les guerres d'Italie, entre la république de Venise, le roi de Hongrie et la maison de Carrare, il voyait enlever le Trévisan, objet de ses vœux, mais en revanche acquérait dans Trieste un port sur la côte de l'Adriatique; tandis que, découragé par l'issue malheureuse de cette guerre, par l'échec de son fils Guillaume auquel échappait la couronne de Pologne, et par le triste état de ses finances, Léopold ne sortait de cet abattement que pour aller se faire héroïquement tuer par les Suisses

(1) Non-seulement l'indivisibilité des États autrichiens était garantie par l'ancien pacte de famille, mais encore par l'acte d'investiture.

1365 à Sempack, comme si le berceau de sa race
1395 devait aussi en être le tombeau; Albert III établissait, dans l'Autriche, une paix profonde, favorisait les sciences et les arts, fondait des chaires de théologie et de mathématiques, accordait de nouveanx priviléges à l'université de Vienne.

Au moment où, embrassant le parti des seigneurs bohémiens contre leur tyran Venceslas, il entrait en Bohême, Albert, tout à coup malade, fut enlevé à l'amour de ses sujets.

En 1386, Léopold mort, Albert III, comme chef de sa maison, avait repris l'administration de tous les États cédés à la branche cadette. Mais, une fois majeurs, ses neveux lui arrachèrent les domaines dont avait joui leur père : ainsi, Guillaume gouverna la Styrie, la Carinthie, la Carniole et leurs dépendances; Léopold eut le Tyrol, avec les possessions autrichiennes de Souabe, d'Alsace, d'Helvétie. Ernest et Frédéric, mineurs encore, restèrent en dehors de l'héritage paternel.

Après Albert III, de grandes dissensions s'élevèrent : Guillaume réclamait, à titre

d'aîné, l'Autriche; Albert, son cousin, n'y 1365
prétendait pas moins. Une transaction décida 1395
que les deux princes gouverneraient conjointement, et qu'au premier mourant succéderait le plus ancien membre de la famille.

De retour d'un pèlerinage à Jérusalem, Albert IV obtint, du roi de Bohême, la confirmation de l'acte de succession éventuelle et réciproque, et de Sigismond, roi de Hongrie, une promesse de la réversion de cette couronne, dans le cas où le prince qui la portait, mourrait sans enfants mâles. Il assiégeait Znaïm, de concert avec Sigismond, quand tous deux furent empoisonnés dans un repas; Sigismond recouvra la santé; Albert se fit porter à Closter-Neubourg, où il mourut dans sa vingt-septième année.

Son fils, connu plus tard sous le nom d'Albert V, n'avait alors que sept ans : Guillaume prit sa tutelle, et gouverna l'Autriche avec sagesse et courage jusqu'en 1406, époque de sa mort.

Ici l'hostile espérance de l'empereur Charles IV commence à se réaliser : la maison d'Autriche, en discorde, va s'ébranler.

En effet, n'étant plus contenus par Al-

1395 1412 bert IV ni par Guillaume, les autres princes de cette maison s'abandonnèrent à toutes leurs ambitieuses jalousies. Dès lors, il y eut deux lignes bien distinctes, l'Albertine et la Léopoldine; plus tard cette dernière se partagea en deux branches, celle de Styrie, celle de Tyrol.

Léopold III, Ernest, dit de *Fer*, et Frédéric IV divisèrent entre eux les États de Léopold II. A titre d'aîné, Léopold eut les possessions autrichiennes d'Helvétie, de Souabe et d'Alsace; à Ernest, la Styrie, la Carniole, la Carinthie; à Frédéric, le Tyrol.

Dégoûté des expéditions lointaines par sa mésaventure en Italie, Léopold III ne s'occupait plus que d'affaires intérieures, lorsque la mort de Guillaume mit, entre ses mains la tutelle d'Albert et l'administration de l'Autriche. Mais la régence étant réclamée par Ernest et par Frédéric, Léopold dut s'associer Frédéric, le plus violent des deux compétiteurs. De là deux factions rivales, n'ayant d'autre but que d'exploiter, à leur profit, la jeunesse d'Ernest; de là des troubles toujours croissants, et, jusqu'à la

mort de Léopold, en 1411, une dévorante 1395
anarchie. 1412

Mais, après ces périlleuses épreuves, le moment était venu où la maison d'Autriche allait retrouver sa force, et briller d'un nouvel éclat.

Déclaré majeur par l'empereur Sigismond, bien qu'il n'eût que quinze ans à la mort de son oncle Léopold, Albert comprit aussitôt et pratiqua les devoirs du rang suprême. Quand Sigismond, son beau-père, eut cessé de vivre, en instituant pour légataire universel, le jeune duc d'Autriche, trois couronnes, en une année, celles de Hongrie, de Bohême, de l'Empire, ceignirent la tête d'Albert, tête assez forte pour les bien porter.

Depuis Albert I[er], huit princes avaient passé sur le trône impérial : un fils de ce prince, Frédéric III; quatre de la maison de Luxembourg, Henri VII, Charles IV, Wenceslas, Sigismond; un de la maison de Bavière, Louis V; un comte palatin, Robert.

Rendu ainsi à la maison d'Autriche, le sceptre n'en devait plus sortir de longtemps.

Albert, par respect pour un serment, crut d'abord devoir refuser l'Empire. En effet,

1303 1412 les Hongrois, se rappelant le zèle ardent de Sigismond à Constance, contre les Hussites, et combien les préoccupations de l'Empire détournèrent ce prince des intérêts de leur patrie, avaient fait jurer à Albert de ne jamais accepter ce haut rang. Mais les États du royaume l'ayant relevé de sa promesse, Albert céda aux instances des électeurs. Dans l'administration intérieure de l'Allemagne, il montra une rare sagesse : grâce à lui, une foule d'abus disparurent; le mystérieux, le terrible pouvoir des tribunaux secrets de la Westphalie fut restreint. Pour supprimer le droit de guerre appartenant à chaque prince, Albert traça une division de l'Empire en cercles, généreuse et patriotique ébauche achevée bientôt par Maximilien I[er].

Au dehors, sa politique ne fut pas moins habile, soit avec le Pape, soit avec le Concile de Constance. Approuvant par un acte intitulé *Concordat de la nation allemande*, les règlements stipulés à Bâle pour la réforme de l'Église, mais inaccessible aux avances des deux partis, il garda, entre eux, une absolue neutralité.

L'Allemagne était paisible et la Bohême

pacifiée; mais un déluge de barbares mena- 1440
çait l'Europe. Les deux grandes blessures de 1493
Nicopolis et de Sémendria saignaient encore quand parut Amurat II, digne petit-fils de Bajazet.

Déjà la Servie, déjà le pays des Ratzes sont au pouvoir des Turcs. Albert marche au secours de la Hongrie; mais il meurt en route, après un règne de dix-huit mois, dans toute la force de l'âge; déplorable événement pour ses sujets, pour l'Allemagne entière, pour l'Europe. Un tel homme eût triomphé de l'anarchie, de la guerre civile, des Turcs.

Né posthume, et, par la mort d'Albert son père, héritier du duché d'Autriche, Ladislas fut proclamé roi de Hongrie en naissant, et élu roi de Bohême en 1454.

On déféra la régence à l'empereur Frédéric.

Souverain, à dix-sept ans, de la Hongrie, de la Bohême, de l'Autriche, un long avenir de puissance et de gloire lui semblait promis; la Chrétienté rassurée croyait trouver enfin un rempart contre les Turcs. Mais Ladislas ne se montra pas digne d'une telle espérance.

1440 1493 Tandis que les Ottomans assiégeaient Belgrade, il s'enfuit à Vienne, laissant à Jean Huniade Corvin et au cordelier Jean Capistran la gloire de les chasser. Ce fut alors qu'on appliqua au libérateur de Belgrade ces paroles de l'Évangile : *Fuit homo missus à Deo, cui nomen erat Joannes.*

Et comment, le héros n'étant plus, Ladislas acquitta-t-il envers sa mémoire la dette sacrée de l'univers chrétien ? En faisant décapiter le fils de Huniade, bien qu'il eût juré, sur la Sainte-Eucharistie, de ne pas poursuivre en lui le meurtrier du comte de Cilly, son grand oncle ; en gourmandant, d'un balcon, la lenteur du bourreau dont le bras faiblissait devant une semblable tête !

A cette nouvelle, toute la Hongrie éclate en malédictions. Craignant un soulèvement, Ladislas, sous prétexte de son mariage avec Madeleine, fille de Charles VII, roi de France, quitte le royaume pour se rendre en Bohême. Mais au milieu de tous les préparatifs de fête, une maladie mortelle l'enlève, à dix-huit ans, en trente-six heures. Devant une fin si prompte, on parla de poison ; Bodislas, comme successeur immédiat de La-

dislas, fut soupçonné. Mais un fléau, et non 1440
un crime, le mit sur le trône : la peste. 1493

Frédéric IV, quatrième fils de Léopold II, et tige de la branche autrichienne du Tyrol, était né en 1384. Après un partage entre son frère Ernest et lui, Frédéric s'établit à Inspruck. Son caractère entreprenant le compromit bientôt avec les évêques de Coire et de Trente, et avec quelques abbés de ses terres, qu'il maltraitait. Traduit par eux, en 1415, au concile de Constance, il embrassa la cause du pape Jean XXII que le concile voulait déposer; favorisant même son évasion, il le conduisit à Schaffouse, d'où tous deux se portèrent à Neubourg, sur le Rhin. Irrité de cette démarche, l'empereur Sigismond mit Frédéric au ban de l'Empire; le concile l'excommunia; on le déclara ennemi de l'Église et traître à l'Empereur; ses sujets furent déliés de leur serment de fidélité. Tout l'Empire prit les armes.

Bientôt les Suisses, excités par Sigismond et par le concile, enlevèrent à Frédéric l'Argovie, les comtés de Habsbourg, de Lentzbourg, le bailliage de Dietikon, la ville de Mellingen et le comté de Bade.

1440
1493 Néanmoins, avec du courage, Frédéric eût pu rétablir ses affaires. Revenus de leur première consternation, beaucoup de ses vassaux osèrent envoyer une déclaration de guerre à l'Empereur lui-même; aussi fidèles que braves, les Tyroliens, les habitants de la Forêt Noire, brûlaient de venger leur souverain. Frédéric pouvait compter sur l'argent du Pape, sur les secours des ducs de Bourgogne et de Lorraine, comme sur l'influence, à défaut de force matérielle, d'Ernest son frère et d'Albert son cousin; mais malheureusement il ne pouvait pas compter sur lui-même. C'était une de ces pauvres natures que la prospérité enivre, que l'infortune abat.

Sourd à la voix de l'honneur et aux instances du Pape, autant que docile aux timides conseils de son parent le duc de Bavière, et du burgrave de Nuremberg, il consomma sa honte, en mai 1415, à Constance. Là, à genoux devant l'empereur Sigismond, en présence des ambassadeurs d'Italie, des principaux pères du concile, des plus puissans princes de l'Empire, il demanda humblement pardon à l'Empereur, s'engagea à lui abandonner tous ses domaines depuis le Tyrol jusqu'au

Brisgaw, à lui livrer la personne du pape 1440 1493
Jean, et à rester lui-même en ôtage jusqu'à l'entier accomplissement de ses promesses.

« Révérends pères, » dit alors Sigismond sur son trône, en prenant la main de Frédéric, « vous connaissez la puissance du duc « d'Autriche : jugez par ce spectacle de ce « que peut un empereur d'Allemagne. »

Frédéric mourut vingt-quatre ans après cette déchéance morale, sans avoir arraché aux Suisses leurs conquêtes, sans avoir acquis d'autre renommée que celle d'un malheur sans gloire.

Sous le règne de Sigismond, son fils (1) et son successeur, la maison d'Autriche perdit toutes ses possessions en Helvétie.

A la suite d'un violent démêlé entre lui et Nicolas de Cusa, cardinal-archevêque de Brixen, les deux parties avaient été citées à Rome : au lieu de s'y rendre, Sigismond poursuivit son adversaire les armes à la main, et le fit prisonnier, le jour même de Pâques, dans le château de Prauneck.

Aussitôt Pie II l'excommunia, en excitant les Suisses à s'emparer de ses états; jamais

(1) Issu d'un second mariage avec Anne, fille de Frédéric, duc de Brunswick, qui avait été élu Roi des Romains.

1440 1493 conseil ne fut suivi avec plus de déférence.

Touché des malheurs de son cousin, l'empereur Frédéric III s'efforça de le réconcilier avec le Saint-Siége. Le Pape demeurait inflexible. Frédéric s'étant abaissé jusqu'à embrasser les genoux du Légat, l'anathème fut enfin levé. Mais les Suisses n'en conservèrent pas moins ses dépouilles.

Réduit, en 1468, à acheter d'eux une paix honteuse, Sigismond, qui ne pouvait payer la somme stipulée, résolut de recommencer la guerre. Pour lier à sa cause Louis XI, dont le père avait eu à lutter contre les confédérés, il vint en France, mais sans succès. Se tournant alors vers Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, il lui engagea le comté de Ferrette, le Sundgaw, l'Alsace, le Brisgaw, les quatre villes forestières. Pour Charles, qui n'aspirait qu'à s'étendre du côté de la Suisse et à ériger son duché en royaume, l'occasion était favorable. Mais l'habile Louis XI ne tarda pas à enlever l'appui de Sigismond au duc de Bourgogne : la conduite atroce des officiers bourguignons dans les domaines engagés, et les révoltantes exactions du gouverneur Pierre Hagenbach

contribuèrent puissamment à cette résolu- 1440
tion. Le 11 juin 1474, il traita donc avec les 1493
Suisses, par l'entremise du roi de France, et s'allia avec eux contre le duc de Bourgogne. Trois ans après, Charles, déjà deux fois terrassé, à Granson et à Morat, par ces héroïques montagnards, périssait sous leurs coups dans une bataille devant Nancy, justifiant, jusqu'à la fin, son surnom de *Téméraire.*

Ce fut ainsi que Sigismond rentra en possession de ses domaines, engagés au duc de Bourgogne.

Malgré de fréquents démêlés avec l'empereur Frédéric, il lui offrit un asile quand ce monarque eût été chassé d'Autriche par ce même Mathias Corvin, frère de l'infortuné Ladislas. Pour mieux sceller la réconciliation, n'ayant pas d'enfants, il adopta Cunégonde, fille de Frédéric; son insensé projet était de la donner en mariage à Albert, duc de Bavière, avec la réversion du Tyrol. Mais, justement indignés, ses sujets se révoltèrent, saisirent ses revenus, rachetèrent les possessions qu'il avait engagées, et le réduisirent à une modique pension. Frédéric avait

1440 1493 hautement repoussé l'idée d'un tel mariage. Enfin, le 16 mars 1490, Sigismond remit à l'archiduc Maximilien, son cousin, l'administration de tous ses États, moyennant une pension viagère de cinquante-deux mille florins, et l'entretien de sa maison.

Ce fut là, sans contredit, l'acte le plus sage de tout son règne; six ans après, il mourut à Inspruck; ce fut le plus heureux pour ses sujets.

Avec Ladislas *Posthume* qui n'était pas marié, et avec Sigismond sans enfants, s'était éteinte la ligne masculine des branches Albertine et Tyrolienne d'Autriche: il ne resta plus que la Styrienne, dont la tige fut Ernest, troisième fils de Léopold, tué à la bataille de Sempach. A cause de sa force de corps et de volonté, on le disait de *Fer*. Cymburge, sa femme, fille de Ziemovitz, duc de Masovie, n'était pas moins remarquable par sa vigueur physique. Selon une tradition populaire, sa main pouvait lui servir de marteau pour enfoncer un clou, et c'est d'elle que les princes autrichiens ont tenu leur lèvre épaisse et saillante. Après un pèlerinage à la Terre Sainte, Ernest avait fixé

sa résidence à Gratz, capitale de la Styrie. 1440 1493

Dans deux mémorables occasions, en 1415, quand l'empereur Sigismond, après avoir mis Frédéric au ban de l'Empire, voulut s'emparer du Tyrol, et en 1418, lorsqu'exploitant la fuite de Frédéric, l'Empereur l'eût de nouveau frappé de la même peine, Ernest lui opposa la plus énergique résistance, non certes par attachement pour son frère, mais dans l'intérêt de sa maison et de sa propre puissance.

Il mourut en 1424, laissant deux fils, Frédéric et Albert. De ce Frédéric, l'un des plus tristes princes connus, sortit, sans interruption jusqu'à l'extinction de la ligne masculine en Charles VI, une longue postérité d'empereurs.

A peine majeur, Frédéric, comme son père, était allé visiter le Saint-Sépulcre ; à son retour, il gouverna, conjointement avec Albert, la Styrie, la Carinthie, la Carniole; et, en 1440, les électeurs l'appelèrent au trône des Romains, que Louis, landgrave de Hesse, venait de refuser. Ce refus n'est pas le seul dont l'histoire fasse mention : c'est que depuis longtemps l'Empire était comme

1440 1493 une épouse sans dot : il lui fallait un riche mari.

Une fois en possession de ce titre splendide que Frédéric avait hésité à accepter, son premier ennemi sera son frère, qui, pour obtenir un état indépendant, prendra les armes et envahira la Carniole. Ce moyen réussira à Albert : avec les caractères faibles, la violence est d'infaillible succès.

Dans la querelle d'Eugène IV et du concile de Bâle, Albert, comme le collége électoral, avait gardé une sage neutralité : Frédéric, au lieu de suivre leur exemple, se hâta de notifier son élection au Pape, en le priant de suppléer, par la plénitude de sa puissance apostolique, à ce qu'elle pourrait avoir de défectueux. Eugène, qui croyait trouver là une occasion d'entraîner l'Allemagne entière dans son parti, accorda tout; alors Frédéric se fit couronner à Aix-la-Chapelle; mais la nation germanique ne reconnut Eugène pour légitime pape qu'en 1446.

Deux couronnes manquaient encore à Frédéric, celles de Lombardie et de l'Empire. En 1452, il se met en route pour les

recevoir toutes deux à Rome; car Milan, 1452 1493
aux mains de François Sforce, l'attirait peu. Attaqué par des voleurs, Frédéric arrive presque sans vêtements dans cette capitale du monde chrétien où il venait chercher l'hermine royale et un manteau d'empereur. Sacré, le 15 mars, roi de Lombardie par le pape Nicolas V, trois jours après il reçut, ainsi qu'Eléonore de Portugal, le diadème des Césars, et termina cette cérémonie en donnant l'accolade à plus de trois cents chevaliers sur le pont du Tibre. C'est le dernier empereur couronné à Rome.

Frédéric se hâta de partir, à la grande satisfaction de Nicolas V, qui jamais ne l'avait laissé seul un moment. Ce pape craignait sans doute que les Romains, fatigués du gouvernement ecclésiastique, n'inspirassent à l'Empereur quelques ambitieuses velléités.

Vers cette époque, Frédéric ratifia le célèbre concordat germanique qu'il avait dressé, en 1447, avec le cardinal Carvajal, légat du Pape, puis fait approuver, le 19 mars 1448, par Nicolas V, et accepter, la même année, par la diète d'Aschaffem-

1453 1493 bourg; concordat qui souleva en Allemagne les plus vives réclamations. On lui reprochait le sacrifice de tous les droits de l'Église nationale.

En créant, à Ferrare, duc de Modène le marquis Borso d'Est, Frédéric ne voulut pas donner des égaux aux aînés de sa maison : aussi, pour bien assurer à ceux-ci la prééminence, érigea-t-il par lettres patentes du 6 janvier 1453, l'Autriche en archiduché. Tant de prérogatives furent même attachées à cette dignité, qu'il fallait être empereur pour être plus qu'un archiduc.

Tandis que Frédéric élevait ainsi sa maison, l'aîné des empires s'écroulait. Le pied sur l'héroïque cadavre du dernier Constantin, Mahomet II inscrivait, parmi les ruines de Constantinople en feu, la date sanglante de 1453.

Mais comme pour compenser ce désastre, la Providence envoyait l'imprimerie à la terre. Trois bourgeois, Jean Mentelin, de Strasbourg, Jean Furst et Schœffer, de Mayence, ont changé la face du monde.

Cependant, grâce à la nonchalance de Frédéric, le désordre et les abus allaient

toujours croissant. Les électeurs, de plus 1453
en plus mécontents, s'assemblèrent en 1467, 1493
d'abord à Nuremberg, ensuite à Francfort, le menaçant, s'il ne s'appliquait pas mieux aux affaires de l'Empire, d'élire un Roi des Romains qu'ils chargeraient du gouvernement. En même temps, ils lui exposaient les griefs du corps germanique contre le Saint-Siége (1). Mais ces réclamations furent vaines; son délié secrétaire, Æneas Sylvius, qui bientôt allait devenir le pape Pie II, fit avorter tous les projets de réforme.

Au reste, s'agissait-il de ses intérêts personnels, Frédéric savait vaincre ce déplorable engourdissement. En 1458, Ladislas *Posthume*, roi de Hongrie, de Bohême et duc d'Autriche étant mort, l'Empereur convoita ces deux royaumes électifs, ainsi que les provinces allemandes. Mais à cette prétention, Guillaume, duc de Saxe, et Casimir, roi de Pologne, tous deux gendres de l'empereur Albert II, opposent les droits de leurs femmes. D'ailleurs, les Bohémiens, les Hongrois peuvent-ils hésiter? Les uns par un choix libre et unanime, mettent à leur tête l'illustre

(1) On a conservé le cahier de ces griefs.

1464 Georges Podiébrad; les autres, le dernier
1493 fils du grand Huniade, Mathias Corvin.

Quant à l'Autriche, Frédéric n'est pas plus heureux : il se voit contraint de la partager avec son frère Albert et son cousin Sigismond. Furieux de sentir cette riche succession lui échapper, Frédéric refuse de rendre aux Hongrois la couronne de saint Étienne dont il s'était emparé pendant la minorité de Ladislas. Mathias lui déclare la guerre. Enfin, vers 1464, en échange de soixante mille florins, il restitue cette relique vénérée, et conclut avec lui un traité de succession éventuelle pour le royaume de Hongrie.

Jusqu'à la diète de Nuremberg en 1467, les princes s'étaient toujours assemblés dans la salle des électeurs; alors, pour la première fois, on sépara les États de l'Empire en trois colléges, les électeurs, les princes, les villes.

Pendant l'année 1469, Frédéric fit un pèlerinage à Rome,: son vrai motif c'était d'aviser avec le pape Paul aux moyens d'armer l'Empire contre Podiébrad. Mais Georges mourut au moment où la diète de Ra-

tisbonne songeait à l'élire Roi des Romains. 1464
Une même pensée avait déjà préoccupé les 1493
électeurs réunis à Égra. Frédéric III n'était plus pour l'Empire un chef, mais un fardeau : tous n'aspiraient qu'à le déposer.

Sa Maison trouva dans un mariage une ample compensation à tous les affaiblissements d'un tel règne. En mourant, Charles *le Téméraire* n'avait laissé qu'une fille, la célèbre Marie de Bourgogne. Louis XI la demanda pour le Dauphin Charles VIII : il invoquait les promesses faites par le duc de Bourgogne, après la paix de Neuss. Mais le duc de Clèves, qui aspirait lui-même à cette alliance, fit échouer la négociation; de là pour l'Europe une guerre de deux cents ans. Louis XI n'était pas de ces prétendants qui se retirent sur un refus : il s'empara de la Bourgogne, de la Picardie par delà la Saône, et des comtés de Flandres et d'Artois, comme de fiefs ouverts, dévolus à la couronne de France.

Pendant ce temps, une démarche solennelle avait lieu à Gand, au nom de l'archiduc Maximilien, fils de l'Empereur. La princesse l'ayant agréé, les États des Pays-Bas,

1480 1493 dans une assemblée tenue à Louvain, donnèrent leur consentement. Alors le duc de Bavière, épousant l'héritière de Bourgogne par procuration, entra un moment dans le lit nuptial, armé de toutes pièces au bras droit et à la cuisse droite, une épée nue couchée entre la princesse et lui. Maximilien arriva ensuite à Gand, mais en si mince équipage, que Marie dut l'habiller à neuf. Il avait alors dix-huit ans.

Cependant la guerre continuait. Traquée dans les Pays-Bas, Marie appelait à elle Maximilien, et Maximilien ne pouvait la secourir. Sourds à ses instances, les princes allemands ne songeaient qu'à leur propre cause. Venir en aide à l'époux de Marie de Bourgogne, c'eût été augmenter la puissance du fils de l'Empereur, peut-être même de son successeur à l'Empire. Or le même esprit subsistait toujours : *Volunt imperatorem, potentiam abhorrent.*

Enfin, c'est hors de l'Empire que Maximilien est réduit à chercher des auxiliaires pour défendre les États de sa femme : ayant trouvé appui à Liége, l'ennemie, la rivale industrielle de la France, le 7 août 1480, il

défait les troupes de Louis XI à Guinegate, 1480
lieu fatal aux Français; car Guinegate de- 1493
vait les voir une seconde fois fuyant devant Henri VIII, à la célèbre journée des Éperons, et battus encore par Maximilien empereur, mais pourtant simple volontaire dans l'armée anglaise, pour une solde de cent écus par jour.

Cette bataille n'avait rien décidé : on négocia. Sous les auspices d'un légat du pape Sixte IV, une trêve de deux ans fut conclue.

Au milieu de tous ces événements, que devenait l'Empereur? Faute d'hommes, faute d'argent, faute surtout d'énergie, il était condamné au triste rôle de spectateur. Mais du moins, en donnant Marie de Bourgogne à son fils, Frédéric avait préparé l'avenir. Quelques années après, le 16 février 1486, Maximilien fut élu roi des Romains. Comme Frédéric prévoyait l'opposition du roi de Bohême, l'élection avait été aussi prompte que secrète. Maximilien était proclamé avant même que Ladislas ne sût qu'on délibérait. Indigné, il protesta en se préparant à la guerre; mais une transaction

1480
1493 termina le différend. Les électeurs, pour s'excuser de l'irrégularité commise, promirent que désormais les priviléges de la Bohême seraient respectés : alors Ladislas reconnut Maximilien.

Tandis que, par un mariage, l'Empereur élevait ainsi sa Maison, il allait se trouver sans États, presque sans asile. La guerre avait recommencé entre lui et le roi de Hongrie. Mathias s'empare de Vienne, et Frédéric court chercher un refuge au fond de l'Allemagne. Avec une suite de quatre-vingts personnes, il errait de couvent en couvent, répétant sans cesse : *Rerum irreparabilium, summa felicitas, oblivio. Oublier ce qu'on ne peut plus recouvrer, voilà le bonheur suprême;* comme si la résignation était une vertu de roi!

Maximilien montrait un autre caractère. Attaqué à la fois dans les Pays-Bas par ses propres sujets et par les Français, l'époux de Marie de Bourgogne, le père de Philippe le Beau, le Roi des Romains, prisonnier à Bruges, n'avait retrouvé la liberté qu'en promettant le départ de quelques troupes allemandes recrutées à grand'peine, et la paix avec la France.

Durant sa captivité, il désarmait par sa douceur sans faiblesse, par son courage sans jactance, ses plus fougueux ennemis; libre, loin de manifester aucun ressentiment, il appela sur les insurgés l'indulgence paternelle. 1480 1493

Tranquilles du côté des Pays-Bas, Frédéric et Maximilien songeaient à recouvrer l'Autriche. Ils s'adressèrent à la diète de l'Empire. Mais autant les princes allemands avaient mis de zèle à délivrer le Roi des Romains, autant les querelles privées d'une maison de plus en plus redoutable les touchèrent peu : toute intervention fut donc refusée. Le roi de Hongrie offrait d'évacuer l'Autriche moyennant cent vingt mille ducats. Mais l'Empereur avait foi aux astrologues : or ceux-ci avaient prédit que le monarque hongrois mourrait dans l'année; il attendait donc, par économie et par indolence. Quant à Maximilien, moins crédule et moins patient, il traita avec Mathias, et obtint, non sans peine, le consentement de son père. La paix fut proclamée : une entrevue devait avoir lieu; mais la mort de Mathias ne permit pas de ratifier le traité.

1480 1493 Ici les hautes qualités de Maximilien brillent d'un vif éclat. Invoquant devant la diète de Hongrie le pacte de famille, il réclame la couronne; mais Ladislas, roi de Bohême, l'emporte sur lui. Maximilien prend les armes, chasse en six semaines les Hongrois de l'Autriche, et fond sur la Hongrie. Le 7 novembre 1461, les deux souverains règlent, à Presbourg, les conditions de la paix. Ladislas renonce à toutes les conquêtes de Mathias en Autriche, et est reconnu roi de Hongrie. Ce titre, Maximilien pourra aussi le prendre. Une somme de cent mille ducats l'indemnisera des frais de la guerre : le pacte de famille est renouvelé.

Entre les mains du père, tout avait dépéri : tout renaît entre les mains de l'actif, du vaillant Maximilien.

Est-ce seulement son exemple qui inspira deux actes de vigueur exceptionnelle à Frédéric? Ou plutôt n'est-ce pas son influence directe? L'année précédente, le vieil Empereur avait repris le Tyrol au duc de Bavière, auquel Sigismond d'Autriche l'avait cédé, et fait rentrer dans le domaine de l'Empire Ratisbonne également usurpée par la Bavière.

Bientôt un cruel affront vint allumer le courroux de Maximilien contre la France. 1490 1493
Veuf depuis sept années, il venait d'épouser par procureur, en 1489, Anne héritière de Bretagne : Charles VIII, roi de France, casse d'autorité le mariage, épouse sa vassale, et renvoie l'archiduchesse Marguerite, fille de Maximilien, jusqu'alors élevée en France comme reine future (1) : coup d'autant plus cruel pour le fils de Frédéric, qu'il avait refusé la main de Béatrix, douairière de Hongrie, et qu'un tel mariage lui eût assuré ce royaume.

Doublement exaspéré, Maximilien, dont l'Angleterre irrite à propos le ressentiment, demande du secours aux diètes de Coblentz et de Constance; vaines instances : les États ne lui accordent que fort peu de troupes et pas d'argent. Déjà il s'est emparé d'Arras, mais les ressources lui manquent. La guerre devenant donc impossible, on signe un traité à Senlis. Charles VIII rend ses conquêtes d'Artois, et Maximilien renonce à Anne de Bretagne.

Revenu en Autriche, bientôt Frédéric avait

(1) Conformément aux dispositions du traité d'Arras.

1493 abandonné à son fils l'administration de tous
1519 ses domaines : c'est là son unique ressemblance avec Charles-Quint.

L'année suivante, après un règne de cinquante-trois ans, le plus long depuis Auguste, l'Empereur mourut à Lintz.

Certes bien des torts pèsent sur sa mémoire : ses lâches condescendances pour le pape Nicolas lui ont justement attiré la haine de l'Allemagne, et, pour tout dire en un mot, il déconsidéra le pouvoir. Mais il faut reconnaître aussi que l'Empire dut à Frédéric plusieurs institutions utiles. Jusqu'à lui, non-seulement sous le moindre prétexte les hostilités éclataient entre souverains et villes ; mais les plus minces seigneurs, mais des fédérations d'artisans et de domestiques imitaient ce déplorable exemple. Le droit de défi ou de guerre fut restreint ; la levée du contingent, soumise à des formes régulières. La paix publique reçut de puissantes garanties. Si avec tous ses défauts Frédéric contribua essentiellement à la grandeur de sa maison, c'est qu'il suppléait à l'énergie par la patience.

Enfin un prince digne de son rang hono-

rait le trône impérial : l'Allemagne changea 1493 1519
bientôt de face.

Avant 1477, nulle animosité n'avait existé entre la France et la Maison d'Autriche. Mais le mariage de Maximilien avec l'héritière de Bourgogne, la rupture du mariage avec Anne de Bretagne, et l'injurieux renvoi de l'archiduchesse Marguerite, les animèrent d'une haine qui dura trois siècles : des flots de sang inondèrent l'Europe.

Considéré comme le premier potentat de la Chrétienté, et servi par des rois, Maximilien pouvait à son gré conférer la dignité royale ; néanmoins il n'avait guère du pouvoir que l'éclat extérieur. Ce splendide cortége de chambellans, d'échansons couronnés qui l'entouraient respectueusement dans les grandes solennités de l'Empire ; ces rois, ces électeurs, lui étaient au moins égaux, sinon supérieurs en puissance. Bien que succédant aux droits de ses prédécesseurs sur les fiefs impériaux de l'Allemagne et de l'Italie ; bien que sa juridiction s'étendît sur les vastes contrées dépendantes de l'Empire, Maximilien ne possédait pas, comme chef du corps germanique, la moindre portion du domaine

1493 1519 des anciens empereurs. Quels étaient ses revenus? Les dons gratuits de la diète; et quant à son autorité comme arbitre suprême de la justice, elle se trouvait restreinte par la juridiction particulière de chaque électeur et de beaucoup de princes dans leurs États.

En fait de titre fastueux, Maximilien n'avait donc rien à désirer; en fait de puissance réelle, beaucoup à recouvrer ou à conquérir. Il le tenta, mais les événements dominèrent sa volonté.

En effet, une ardente fermentation commençait alors l'ébranlement des esprits. Religion, guerre, commerce, littérature, gouvernement, tout tendait à se transformer. En quelques années, l'imprimerie, Luther, la poudre à canon, le Nouveau-Monde! Quelles dates dans l'histoire! Quels phares lumineux dans la nuit des siècles!

L'ère des révolutions s'ouvrait; le genre humain se mit en marche. Du haut de son trône impérial, Maximilien assista aux premiers labeurs de ce vaste enfantement.

C'est à Inspruck qu'il apprit la mort de son père. Une horde de Turcs ravageait la Carniole et la Styrie; marchant contre eux, il

les met en fuite, noble et digne avénement.

Mais bientôt celui qui avait été l'époux 1493 1519
de Marie de Bourgogne donne sa main à la nièce de Ludovic Sforce, dit le *More*, empoisonneur de Jean Galéas son pupille, et usurpateur à Milan. Une dot de cinq cent mille florins paye cette honteuse alliance. En retour, Maximilien accorde à Ludovic Sforce l'investiture du duché de Milan. Il s'ouvrait ainsi un accès dans les affaires d'Italie. En même temps, il est vrai, Ludovic achetait contre Maximilien l'appui de Charles VIII qui s'empressait d'accepter son argent. Parmi les princes d'Allemagne, à la vue de leur chef descendant jusqu'à la petite-fille d'un soldat de fortune et d'une bâtarde, l'indignation fut grande.

Après son mariage, Maximilien avait remis, à Louvain, entre les mains de l'archiduc Philippe son fils, le gouvernement des Pays-Bas.

Cependant les armes françaises prospéraient en Italie; les progrès de Charles VIII devenaient menaçants. Déjà même le 31 décembre 1495 au soir, ce prince était entré dans Rome, aux flambeaux, revêtu d'une

1493 armure de guerre, en conquérant; et le pape
1519 Alexandre VI avait été soumis aux plus dures conditions. De là, après avoir parcouru le royaume de Naples, il était revenu dans cette capitale, décoré de tous les ornements impériaux.

Pour écarter le danger, une confédération secrète s'organisa entre le Pape, l'Empereur, le duc de Milan, le roi d'Aragon, la république de Florence. Maximilien convoqua une diète à Worms. Certes l'occasion de recouvrer les fiefs d'Italie était belle : mais comment tirer les États de leur torpeur? Perpétuelles invasions des Turcs (1), brillants avantages des Français, rien ne les toucha. Toute leur attention était concentrée sur les maux de l'intérieur; ils cherchèrent à y remédier par des règlements efficaces et définitifs. Alors fut élaborée la fameuse constitution pour la paix publique. Mais, circonstance bizarre et qui peint bien l'époque, tandis que la diète délibérait sur l'abolition du droit de défi, Claude de Battré, gentilhomme français, arriva à Worms, défiant lui seul tous les Allemands. Un chevalier répond à l'appel,

(1) Onze durant le seul règne de Frédéric III !

s'élance en champ-clos, visière baissée, et 1493 1519
terrasse le provocateur : le chevalier, c'était l'Empereur lui-même!

Alors aussi on institua une Chambre impériale, pour prononcer souverainement sur toutes les questions civiles entre les États de l'Empire, et sur toutes les causes criminelles intéressant la paix publique; Chambre transférée successivement de Francfort-sur-le-Mein, à Worms, à Nuremberg, à Augsbourg, à Ratisbonne, à Eslingen, à Spire, à Wetzlar.

La diète voulut même organiser un Conseil de Régence (*Reichs-Regiment*); mais Maximilien parvint à annuler une mesure qui ne tendait à rien moins qu'à détruire son autorité! Tout ce que l'assemblée put réaliser de son projet c'est que l'Empereur ne conclurait plus d'alliance au nom du corps germanique, sans le consentement de la diète.

Vers le même temps, Maximilien élevait au plus haut degré la fortune de sa maison, en mariant son fils Philippe à Jeanne, fille de Ferdinand, roi d'Arragon, et d'Isabelle, reine de Castille. Ce jour-là, les royaumes

1495 1519 d'Espagne entrèrent dans la maison d'Autriche.

Charles VIII venait de mourir; Louis XII le remplaçait. L'Empereur, renouvelant ses prétentions sur le duché de Bourgogne, l'envahit avec une armée d'Allemands et de Suisses. Mais au milieu de la campagne ceux-ci l'abandonnent. L'année suivante, il leur déclare la guerre, échoue dans huit combats, et traite avec eux, à Bâle, sous la médiation du duc de Milan.

En 1500, la diète d'Augsbourg, pour assurer la tranquillité publique et l'exécution des arrêts de la Chambre impériale, divisa l'Allemagne en six Cercles, ceux de Bavière, de Franconie, de Saxe, du Rhin, de Souabe, et de Westphalie. Bientôt, à l'instar de la Chambre impériale, Maximilien créa, pour ses États héréditaires, un Conseil permanent: telle fut l'origine du Conseil Aulique.

Impatient de relever, au delà des monts, l'autorité de l'Empire, ce prince voulut recevoir la couronne dans la ville même des Césars. En 1508, il se mit donc en marche. Arrivé à Trente, Maximilien demanda aux Vénitiens

passage sur leurs terres, et l'obtint, à la 1508 1519
condition de ne pas se faire suivre par son armée.

Cette condition valait un refus. Maximilien met le Doge et la République au ban de l'Empire.

Essayant de la force, il pénètre jusqu'à Vicence ; mais, repoussé par l'Alviane, général vénitien, et par Trivulce, gouverneur de Milan pour la France, il essuie une défaite complète sur le territoire de Capoue. Venise enlève l'Istrie et le Frioul à la maison d'Autriche.

Le voyage de Rome devenait impossible. Pour rapporter en Allemagne, sinon une couronne, du moins un titre, Maximilien prit solennellement le nom d'*Empereur élu*, se le faisant donner dans tous les actes publics et particuliers. Satisfait de la modestie de cette qualification, le pape Jules II la confirma par une bulle expresse.

Représenté, le 10 décembre de la même année, par sa fille Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, Maximilien conclut, avec les ambassadeurs du Pape, de Louis XII, de Ferdinand, roi d'Arragon, la célèbre ligue

1508 1519 de Cambrai contre les Vénitiens. Mais il s'en détache dès 1512, et en organise une autre avec le Pape, l'Espagne, l'Angleterre, contre la France. Ce fut alors qu'on vit le chef de l'Empire volontaire dans une armée anglaise.

Maximilien n'avait pas, un seul instant, perdu de vue l'agrandissement de sa maison; en 1515, il conclut le mariage de Louis, prince de Hongrie et de Bohême, avec sa petite-fille, Marie d'Autriche, et celui de la princesse Anne de Hongrie avec son petit-fils Ferdinand.

Après la bataille de Marignan, François Ier s'était emparé de tout le Milanais en une campagne. Pour lui arracher cette belle proie, Maximilien, en 1516, descend par le Trentin : faute d'argent, les Suisses à sa solde se soulèvent. Craignant d'être livré par eux à l'ennemi, il s'enfuit. Tel fut le résultat final de la fameuse ligue de Cambrai.

Comme on le voit, la pénurie financière de Maximilien explique souvent la mobilité de ses déterminations. Ne pouvant exécuter un plan, il en changeait.

Mais tandis qu'en Europe tout tendait à

l'unité monarchique, la vieille unité reli- 1508
gieuse de l'Occident allait se rompre. Au 1519
principe d'autorité se substituait le prinçipe d'examen : Luther venait d'apparaître, secouant sur le monde cette robe de moine dont chaque pli contenait une révolution.

Au reste, il avait bien choisi son temps. Le concordat de 1122, entre l'empereur Henri V et le pape Calixte II, en introduisant dans l'Allemagne les élections canoniques, n'avait plus laissé à l'Empereur que le droit des premières prières. Rome alors commença à nommer aux bénéfices; bientôt les plus riches prébendes d'Allemagne furent grevées de réserves, de provisions, de grâces expectatives. Avec plus d'énergie personnelle, et s'il n'eût pas été dominé par son favori Æneas Sylvius, Frédéric III aurait pu, s'appuyant sur le concile de Bâle, restaurer les libertés de l'Église Germanique; mais il n'en eut pas même la pensée : les concordats de 1448 ne firent que river la chaîne. Néanmoins, par un usage modéré de ses droits, le saint-siége les aurait peut-être rendus tolérables aux états d'Allemagne. Loin de là, l'abus devint tel que de

1617 1619 vives plaintes furent déférées au chef de l'Empire, mais toujours en vain. A l'infraction du concordat se joignaient d'autres griefs : ce qui blessait le plus les États, c'étaient les exactions du clergé italien en Allemagne. Princes séculiers, princes ecclésiastiques même, tous étaient épuisés ; au nom du Pape, on trafiquait scandaleusement des indulgences. Sous Alexandre VI et Léon X, l'abus fut à son comble ; l'Allemagne fit tout les frais du jubilé de 1500, comme elle alimentait la construction de Saint-Pierre de Rome : cinq cent mille ducats étaient prélevés annuellement.

Tout donc favorisait l'altier défi du Réformateur.

« Le monde, disait Luther (1), est un grand « jeu de cartes composé d'empereurs et de « princes. Voici quelques siècles que le Pape « gagne toutes les parties : c'est à son tour de « perdre. Dieu bat les cartes, et prenant dans « le paquet la plus humble de ces cartes, le « moine Luther, il s'en sert comme d'un *A-* « *tout* pour battre le Pape, conquérant des « rois. Luther, c'est *l'A-tout* de Dieu. »

Maximilien ne haïssait pas les idées neuves

(1) *De conversione ad Clericos*, § 20.

et hardies; désirant d'ailleurs une barrière 1517
aux invasions de l'autorité spirituelle, il 1519
avait observé, sans trop de peine, les premières attaques. Mais bientôt il changea de sentiment, et pressant Léon X, qui lui-même n'avait d'abord vu dans tout cela qu'une querelle de moines, de mettre un terme à de dangereux débats, il lui offrit sa coopération, et convoqua la diète d'Augsbourg. Cité devant elle, Luther comparaît, défend sa doctrine en présence du légat, cardinal de Gaëte, s'évade ensuite pendant la nuit, laissant un acte dans lequel il en appelle du Pape mal informé au Pape mieux informé, du tribunal de Léon X à un concile libre et général, et rentre triomphalement dans Wittemberg.

Cependant Maximilien, malgré sa démarche auprès du Pape, ne s'intéressait plus que fort peu à toute cette lutte; d'autres intérêts le préoccupaient. Sans attendre même l'arrivée de Luther, il avait prononcé la dissolution de la diète, et était sorti d'Augsbourg. Depuis longtemps sa santé déclinait; durant les quatre années qui précédèrent sa mort, son cercueil, ce dernier compagnon, le suivait par-

1519 tout; souvent même Maximilien lui adressait la parole. Atteint d'une fièvre lente, il alla demander à la Haute-Autriche un air plus favorable, et s'adonna au plaisir de la chasse, son exercice favori. Mais une dyssenterie l'emporta. Près de mourir, l'Empereur avait ordonné qu'aussitôt après l'instant suprême, on lui coupât les cheveux, on arrachât ses dents pour les broyer, puis les brûler en public, et que son corps fût exposé toute une journée, afin de mieux témoigner du néant des grandeurs humaines.

Brave, juste, actif, dévoué à sa patrie, ami des lettres, éloquent (1), tel fut Maximilien. Mais deux taches déparaient ce noble caractère : une mobilité d'esprit, une prodigalité extrêmes. De là des projets effleurés à la course, et de sages entreprises abandonnées, faute d'argent.

Pendant longtemps, il avait même voulu être pape, joignant de plus à l'ambition du pontificat celle de la canonisation.

Néanmoins dans ces expéditions aven-

(1) Circonstance singulière! Maximilien qui fut un des hommes les plus habiles dans l'art de persuader par le charme du langage, n'avait commencé à parler qu'à dix ans : jusqu'alors on l'appela le *muet*.

tureuses, dans ces entreprises non calculées 1619
sur les ressources, tout ne fut pas à blâmer. Chef d'un vaste empire, il fallait bien que, comme Charlemagne, Maximilien *en parcourût sans cesse les diverses parties, portant la main partout où l'autorité impériale était menacée,* partout où s'offrait l'occasion d'étendre et d'assurer cette autorité. Mais, mieux établi, Charlemagne avait sur la Germanie et sur la France une action qui manquait à un simple archiduc d'Autriche: aussi, par le pouvoir comme par le génie, est-il resté sur la scène du monde un être à part.

Malgré ses fautes, malgré ses défauts et ses détracteurs, Maximilien occupe dans l'histoire une place éminente. On peut le considérer comme le second fondateur de la Maison d'Autriche. Ayant réuni à force de courage et d'habileté, les États divisés de sa famille, Maximilien régna sur la florissante Bourgogne, dot de Marie, sa première femme; sur l'Autriche, la Styrie, la Carinthie, la Carniole, le Tyrol, Goritz, le Frioul, les frontières Welches. En mariant son fils à Jeanne, infante d'Espagne, il fit entrer la

1519 Allemands. Ce qui lui inspire le plus de confiance, c'est la situation même de ses États héréditaires : ne sont-ils pas pour l'Empire une digue naturelle contre le flot ottoman? Or l'ambitieux Sélim II préoccupait alors vivement l'Europe.

De son côté, François couvre l'Allemagne de ses émissaires.

« Il est bien temps, disent ceux-ci, de « prouver aux princes de la maison d'Autri« che que la couronne impériale, élective et « non héréditaire, n'est point l'exclusif pa« trimoine d'une seule, d'une arrogante fa« mille. A une époque et dans un pays où des « dissentiments religieux enflamment les es« prits, il faut, à la tête des affaires, un mo« narque déjà éclairé par l'âge et l'expérience. « Est-ce un jeune prince, n'ayant encore dé« buté sur aucun champ de bataille, qui « luttera avec avantage contre Sélim vieilli « dans la victoire? Tandis que le vainqueur « des Suisses est là avec sa vaillante épée, « prêt à réunir l'impétueuse cavalerie fran« çaise à la solide infanterie allemande, pour « atteindre le Turc jusqu'au cœur de son « empire! »

Ils insistent sur l'incompatibilité de Char-

les avec une des constitutions fondamentales 1519
de l'Empire qui exclut du trône impérial tout prince possédant la couronne de Naples. Enfin, à les entendre, les prétentions de Charles sur le duché de Milan menacent l'Italie d'un ébranlement général; le contre-coup en agitera l'Allemagne.

A l'appui de ces raisonnements, des deux côtés l'or circule en abondance.

Certes une telle lutte était de nature à éveiller l'attention des autres princes de l'Europe : car l'élévation d'un de ces redoutables concurrents compromettait gravement l'indépendance générale. Tous auraient donc dû se réunir contre le danger commun. Soit faiblesse, soit jalousie réciproque, soit inhabileté, il n'en fut pas ainsi.

Les Suisses, par haine pour la France, embrassèrent les prétentions du roi d'Espagne : ils croyaient ainsi se venger de Marignan.

L'intérêt de Venise eût été de lutter contre la double candidature; mais le ressentiment l'emportant sur la politique, elle se déclara pour le roi de France (1).

De tous les souverains, le plus intéressé à combattre la suprématie de François, comme

(1) Robertson, Histoire de Charles-Quint.

1619 de Charles, et le plus en état de faire obstacle à leur ambition, c'était Henri VIII, roi d'Angleterre. Mais ce tyran fantasque, qui égorgea deux de ses six femmes, et fit périr dans les supplices soixante-dix mille victimes pour les forcer à croire ou à ne croire pas, ce tigre couronné manquait de persévérance, de coup-d'œil, de sang-froid. En revanche, la vanité tenait une large place dans sa tête. Il se mit sur les rangs. Mais son ambassadeur, fêté par les princes allemands et par le nonce du Pape, ne tarda pas à lui enlever toute espérance de succès. Seulement, il attribuait ce revers au retard de la candidature, précaution adroite qui, en sauvant l'amour-propre de Henri VIII, protégeait la personne du négociateur. En effet, content de sa démonstration, et jugeant sa gloire satisfaite, Henri n'insista pas et attendit, témoin assez indifférent, l'issue du débat. Aux mains d'un tel empereur, que fût-il advenu de l'Allemagne, de ses luttes religieuses? Entre l'échafaud et le bûcher, les bourreaux eussent manqué à la besogne.

Un seul prince, Léon X, observait les deux prétendants en homme qui les comprenait bien. Convaincu que l'un ou l'autre

choix ne pourrait qu'être funeste à l'indépen- 1519
dance du Saint-Siége, au repos de l'Italie, peut-être même à la liberté de l'Europe, il devait évincer Charles et François, sans toutefois s'attirer leur trop facile vengeance. Rôle périlleux, supérieurement conçu, mais maladroitement rempli : le nonce ne fut pas digne du Pape.

Enfin les électeurs s'assemblèrent à Francfort; c'étaient Albert de Brandebourg, archevêque de Mayence; Herman, comte de Wied, archevêque de Cologne; Richard de Greffenklaw, archevêque de Trèves; Louis, roi de Bohême; Louis, comte palatin du Rhin; Frédéric, électeur de Saxe; Joachim Ier marquis de Brandebourg,

Limiter le pouvoir des empereurs, telle avait toujours été la tendance du corps germanique : or, dans les circonstances actuelles, la diète ne pouvait élire l'un des deux monarques, sans violer ce principe salutaire, sans compromettre gravement les plus chers intérêts de la commune patrie. Pour sortir d'embarras, elle offrit ses suffrages à l'électeur de Saxe, Frédéric surnommé le *Sage,* qui, bien digne de ce nom, refusa la couronne; c'était la mériter. « Oui,

1519 « sans doute, dans les temps paisibles, di-
« sait-il, il nous faut un empereur qui ne « soit pas assez fort pour envahir nos privi- « léges; mais ce qu'il nous faut, lors du dan- « ger, c'est un chef en état de veiller à notre « sûreté. Aujourd'hui l'empire turc, aux « ordres d'un valeureux sultan favori de la « victoire, nous menace prêt à fondre sur « l'Allemagne; jamais encore la haine de ces « barbares n'a été aussi redoutable. Des cir- « constances nouvelles réclament de nouvel- « les mesures; et ce serait nous perdre que « de rester opiniâtrément attachés à un prin- « cipe excellent en lui-même, mais funeste « en ce jour. Des mains plus puissantes « que les miennes doivent recevoir le scep- « tre impérial; et j'ajoute que pour tout « autre prince de l'Allemagne le fardeau « serait trop pesant. Nul parmi nous ne se- « rait assez fort pour tenir tête au terrible « ennemi qui s'avance. Que faire donc? « Recourir à l'un des deux rivaux, car cha- « cun d'eux est en état de nous défendre. « Mais comme le roi d'Espagne est né en Al- « lemagne (1), qu'il est membre et prince de

(1) C'est à dire dans les Pays-Bas, à Gand.

Les ambassadeurs du roi d'Espagne, pénétrés de l'impor-

« l'Empire par la succession de son grand- 1519
« père, et que ses États bordent la frontière « la plus exposée aux incursions des Turcs, « ses titres à la couronne impériale me sem- « blent mieux établis que ceux d'un prince « étranger à notre langue, à notre sang, à « notre pays. D'après ces raisons, je vote « pour Charles. »

Un tel exemple entraîna l'assemblée; Charles fut élu le 26 juin, cinq mois et dix jours après la mort de Maximilien.

Mais pour frein, et sans se contenter d'une promesse verbale, on lui imposa une capitulation formelle (1); c'était comme la grande charte des priviléges de l'Empire.

Charles avait appris, à Barcelone, son triomphe avec une joie profonde, et d'un front impassible. Dès lors cette jeune ambition conçut le vaste roman de gloire et de

tance d'un semblable service, envoyèrent à Frédéric une somme d'argent considérable. Mais celui qui venait de refuser une couronne, s'abaisserait-il à vendre son suffrage?

Les ambassadeurs l'ayant prié de permettre au moins qu'ils distribuassent entre ses courtisans une partie de la somme qui lui était destinée. « Je ne puis, répondit Frédéric, les empêcher « de recevoir ce qu'on leur offrira; mais quiconque aura accepté un seul florin, sera dès le lendemain chassé. »

(1) Robertson, *Histoire de Charles-Quint.* Voir pièces justificatives, lettre (A).

1519 domination qui devait agiter l'Europe, vi-
1558 siter l'Afrique, et finir dans un cloître. Mais occupée de trop d'objets à la fois, elle ne pourra en suivre constamment aucun.

Se révélant dès le premier pas, le nouvel empereur n'envoya point d'ambassadeur au Souverain Pontife pour obtenir son agrément, et lui prêter le serment d'obédience usité depuis Othon IV. Léon X n'était-il pas d'ailleurs le partisan, l'allié de François Ier, avec lequel ce pape avait signé, en 1515, un concordat fameux par les oppositions qu'il souleva en France?

L'exemple a fait loi. Dans la suite nul empereur n'a rendu cet hommage au Souverain Pontife; et, quand Pie IV somma Maximilien II de revenir à l'antique usage, il ne fit qu'essuyer l'affront d'un refus éclatant.

En même temps, comme roi d'Espagne, Charles prenait, dans tous ses actes et édits, le titre de *Majesté,* porté par les empereurs depuis Honorius et Théodose, et il l'exigea de ses sujets. A l'homme qui méditait une monarchie universelle ne fallait-il pas les plus hauts témoignages de respect?

L'Allemagne avait pris ses précautions contre son chef; l'Espagne crut devoir prendre

les siennes ; elle craignait d'être province de 1519
l'Empire, entre les mains de quelque vice- 1558
roi : Charles, avant de la quitter, dut la déclarer indépendante.

Impatient de commencer son long duel avec François, avant tout, sous prétexte d'une visite à Catherine sa tante, il va à Douvres, se lier contre le roi de France à ce Henri, le plus cruel tyran d'Europe, si Christiern II n'eût pas vécu alors. Le nouvel empereur n'est couronné, à Aix-la-Chapelle, qu'à son retour.

Cette même année 1520, une autre souveraineté prit aussi possession de l'Allemagne ; la Réforme avait gain de cause : Luther triomphait de Léon X.

Le 6 janvier 1521, Charles présida en personne sa première diète à Worms. La chambre impériale et le conseil de régence y furent rétablis; Charles nomme deux vicaires, non de l'Empire, mais de l'Empereur : l'un Ferdinand, son frère, l'autre, le comte Palatin, avec vingt-deux assesseurs.

Déjà il avait cédé à Ferdinand l'Autriche, la Styrie, la Carinthie, la Carniole, toutes leurs dépendances, et bientôt le Tyrol, ainsi que les États situés en Souabe et en Alsace.

1525 1258 Après Cannes, Annibal n'avait pas su profiter de sa propre victoire : Charles ne sut pas profiter du triomphe de ses généraux. La fortune l'appelait : si, à la tête de cinquante mille hommes, il lui eût répondu en achevant la conquête de l'Italie, en envahissant la France, l'Europe était à lui. Et cela, dans un moment où la Réforme grandissait en Allemagne, où peuples et princes, sous le drapeau de Luther, travaillaient à leur indépendance ! Cette inaction est inexplicable.

Une fois libre, et impatient d'effacer l'affront du traité de Madrid, François I[er] signe, avec le pape Clément VII, avec l'Angleterre, Venise, Florence et les Suisses, la *Sainte Ligue*. Les effets ne répondront point à la menace.

Manquant d'argent, le connétable de Bourbon promet à ses soldats près de l'abandonner, le pillage de Rome. Mais il est tué à l'assaut; l'exécution sacrilége ne s'en accomplit qu'avec plus de fureur; Goths et Vandales s'étaient montrés moins impies, moins féroces.

Tandis qu'en son nom on assiégeait le Pape dans le château saint-Ange, Charles, toujours en Espagne, ordonnait des processions pour la délivrance du Souverain Pon-

tife; mais nul ordre ne vint arrêter ni la 1517
licence des vainqueurs, ni la profanation des 1519
choses saintes; triste hypocrisie d'un empereur et d'un chrétien!

Tout semblait conspirer l'humiliation de Rome.

Irrité de la *Sainte-Ligue*, Charles, dans un virulent manifeste dont l'Allemagne fut inondée, reprocha à Clément VII son ambitieuse fourberie. Forts de cette attaque, et apprenant de si haut à ne plus respecter l'autorité pontificale, alors tous les opposants redoublèrent d'audace; Luther trouva là un puissant auxiliaire. En Suisse, Zuingle soulevait Zurich, Berne, Bâle, Schaffouse, Glaris et Appenzel; la Suède, le Danemark, l'Angleterre, embrassèrent la Réforme; en France même, Calvin arbora son drapeau.

D'un autre côté, les Turcs s'avançaient toujours. A Mohatz, cette nouvelle journée de Warna, presque toute la noblesse hongroise avait péri sous le cimeterre de Soliman; le jeune Louis, roi de Hongrie et de Bohême, s'était noyé dans un marais.

De ce désastre devaient sortir pour la maison d'Autriche deux couronnes.

1527 1558 L'archiduc Ferdinand ayant réclamé, à titre d'héritage, la Hongrie et la Bohême, les États, pour concilier les pactes de famille et le droit national d'élection, le choisirent.

Cependant il fallait arrêter les Ottomans et prendre un parti définitif sur les affaires de l'Église. Deux diètes furent successivement convoquées à Spire.

Écrasés à Franchusen en 1525, les Anabaptistes reparaissent à Wurtzbourg. L'électeur palatin les bat : ils renaissent à Utrecht.

En 1529, la nouvelle diète de Spire prononce la peine de mort contre les Anabaptistes. La liberté de conscience est accordée jusqu'à la tenue d'un concile général, à la réserve du dogme de Luther, sur la Cène, qu'on défend de pratiquer et d'enseigner.

Protestation des Luthériens : de là le nom de Protestants qui du reste ne leur fut donné généralement qu'en 1541. C'est Ferdinand qui avait présidé la diète et prononcé les divers arrêts. La position critique du régent, comme archiduc d'Autriche, motivait les concessions faites aux Protestants.

La Hongrie ravagée, les Turks avaient pénétré dans ses États jusqu'à Vienne : la ville

ne dut son salut qu'à la valeur de Philippe 1530
le *Belliqueux*, frère de l'électeur palatin. 1558

Depuis 1521, Charles n'avait pas quitté l'Espagne, y recevant, au fond de ses palais, toutes les avances de la fortune.

Enfin il arrive en Italie : un traité signé à Barcelone l'a réconcilié avec le Pape. Le chef suprême de la Chrétienté le couronne roi de Lombardie et empereur.

De retour en Allemagne, Charles ouvre, le 13 juin 1530, la fameuse diète d'Augsbourg. Les luthériens présentent leur confession rédigée par Melanchton; Zuingle, la sienne. Elles sont rejetées ; le Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, pour avoir embrassé les nouvelles doctrines, est mis au ban de l'Empire.

Dans une autre diète, à Cologne, l'Empereur fait élire Ferdinand, son frère, Roi des Romains. Les Protestants refusent de reconnaître le nouveau roi. Princes et villes se liguent à Smalkalde, dans le comté de Henneberg (1). François Ier adhère à l'*Union*; le roi d'Angleterre promet de suivre cet exemple.

(1) Cercle de Franconie.

1533 1558 En 1532, Charles, menacé par les Turcs, révoque les condamnations prononcées contre les Protestants, et leur accorde tout. Appuyé par eux, comme par le Pape, il peut opposer cent mille hommes aux Ottomans qui déjà s'étaient avancés jusqu'à Gratz en Styrie, où le sauveur de Vienne, l'intrépide comte palatin, Philippe, les arrête.

Mais, l'année suivante, toujours pressé de se débarrasser des affaires de l'Empire, il retourne en Espagne, laissant au nouveau Roi des Romains le soin de contenir l'Allemagne.

Son départ devint le signal d'autres troubles.

Ulric, ce duc de Wurtemberg, chassé, dépossédé de ses États, en 1519, par la ligue de Souabe, demande à celle de Smalkalde sa réintégration. Toujours en action, François Ier l'appuyait secrètement. Dans la diète de Wurtemberg, Ferdinand est sommé, comme archiduc d'Autriche, de rendre le duché vendu à Charles-Quint. La restitution se faisant attendre, Philippe le *Magnanime*, landgrave de Hesse, à la tête d'une armée levée avec l'argent de François Ier, s'empare

du duché, et le rend à Ulric. Une autre armée, 1536
envoyée par Ferdinand, sous la conduite de 1558
l'électeur palatin, est battue. Ferdinand ratifie la réintégration d'Ulric, mais sous la condition que, déclaré fief masculin d'Autriche, le Wurtemberg, à défaut d'héritier mâle, fera retour à l'Archiduché.

En 1534, les Anabaptistes, expulsés des Pays-Bas et de la Saxe, s'emparent de Munster, et élisent pour roi Jean Bocold, tailleur de Leyde.

Cette même année, Charles, jusqu'alors peu préoccupé de la gloire des armes, parut pour la première fois à la tête de ses troupes. Sans s'illustrer par de grandes victoires, il força néanmoins Soliman à la retraite. Peu de temps après, comme jaloux d'inscrire son nom sur les ruines de Carthage, et de rendre, en vainqueur, à la patrie d'Annibal, la visite guerrière du héros africain à l'Espagne, Charles alla chasser de son repaire le fameux Hayraddin Barberousse. La délivrance de trente-deux mille esclaves chrétiens consacra la prise de Tunis. Expédition au reste plus brillante par son audace chevaleresque que féconde en ré-

1535 1558 sultats politiques. C'est trois siècles plus tard que, sur le sol d'Afrique, devaient descendre et s'établir de bien autres conquérants.

Charles revint en Sicile et à Naples, suivi des heureux qu'il avait affranchis, cortége digne d'un grand empereur. Tous, grâce à sa munificence, purent regagner leur patrie; en chantant ses louanges, ils portèrent bonheur à sa renommée.

Alors ce prince régnait à la fois sur les Pays-Bas, sur Naples, la Sicile, la Sardaigne, les États autrichiens en Allemagne, sur les duchés de Milan et de Navarre, qu'il avait conquis.

Soliman était repoussé; Charles avait donné un roi à Tunis, et fermé l'Italie à François I[er]. Enfin, comme si cette vaste domination eût encore été trop étroite pour un tel maître, la terre connue recula ses limites : devant lui s'ouvrit un Nouveau Monde.

Du haut de tant de gloires, l'Empereur, sur les instances des Protestants, demande à Paul III, successeur de Clément VII, la convocation d'un concile général. Trente est désigné pour siége de l'assemblée. En accédant

au vœu des Protestants, Charles travaillait 1539 1558
sourdement à les désunir.

En 1536, défaite des Anabaptistes près de Munster; leur prophète-roi, Jean de Leyde et ses principaux complices, promenés dans une cage de fer, sont déchirés ensuite avec des tenailles ardentes, et brûlés vifs. Le Luthéranisme se fortifie en Allemagne.

L'année suivante, les Turcs reparaissent en Hongrie; Ferdinand est battu entre Bude et Belgrade; heureusement les vainqueurs s'arrêtent. En 1529, révolte des Gantois et leur terrible châtiment. C'est Charles qui l'inflige en personne à sa ville natale, après avoir traversé la France, hôte confiant du monarque qu'il avait si dûrement emprisonné à Madrid, et qu'à Paris il abusait par de fallacieuses assurances.

En 1543, George de Saxe, prince de Misnie et de Thuringe, meurt, deshéritant son frère Henri, luthérien zélé, et ses neveux, s'ils ne rentrent point dans la religion de leurs pères. En ce cas, il donne ses États à la maison d'Autriche. L'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse, prennent parti pour les princes ainsi dépouillés. A la voix de Luther,

1543 1558 la Misnie, la Thuringe, embrassent la religion nouvelle.

Vainement Charles s'efforce de dissoudre la ligue de Smalkalde. Il ne peut en détacher qu'Albert de Brandebourg. Sans cesse inquiété en Hongrie par les Turcs, il avait publié, le 8 juillet 1541, un *Inhalt* ou *Interim* qui garantissait à tous le libre exercice de leur croyance, en attendant la décision du concile.

Cette liberté de conscience, l'Empereur la concédait ou la révoquait selon qu'il était bien ou mal avec le Pape et les Turcs.

Une armée impériale vient assiéger dans Bude le compétiteur que Soliman y opposait à Ferdinand d'Autriche. Elle est battue, et la Hongrie occupée par les Turcs.

Ferdinand offre un tribut : à cette proposition, Soliman répond par l'ordre de renoncer à toute prétention sur la Hongrie, et de lui faire hommage de l'Autriche; humiliante injonction que dévore le frère de l'Empereur.

Au lieu de marcher sur la Hongrie et de l'arracher aux Turcs, Charles se rend en Italie; de là, il débarque à Alger; vainqueur, il eût soumis tous les États barbaresques à

l'Espagne; mais que deviendrait l'Empire 1543 1558
ainsi abandonné? Charles ne s'en préoccupe point. Toujours et partout l'intérêt espagnol effaçait à ses yeux l'intérêt allemand. Une tempête dissipa ce rêve. Un illustre volontaire avait accompagné l'expédition. Le conquérant du Mexique, Fernand Cortez.

L'Allemagne était en feu : la ligue de Smalkalde pressant de toutes parts les princes catholiques, chassait de ses États le duc de Brunswick. Les armements de François I[er], comme ses alliances, menaçaient l'Italie et les Pays-Bas. Partout Charles-Quint se trouvait en échec.

Le 28 janvier 1545, à la demande de l'Empereur, le concile de Trente s'ouvrit. Le moment et le lieu étaient bien choisis. Le moment : Charles, en effet, battu à Cerisoles, glorieuse revanche française de Pavie, avait signé le traité de Crespy : par un article secret, François lui promettait tout son concours pour mettre un terme au schisme de Luther, et pour soutenir les décrets du concile qui allait s'assembler; de plus, une trêve de cinq ans venait d'être signée entre son

1545 frère, comme roi de Hongrie, et Soliman
1558 le *Magnifique*.

Le lieu : Trente étant près de l'Allemagne et sur les confins des possessions autrichiennes, l'Empereur pouvait espérer une grande influence sur les décisions du concile. Mais les Protestants ayant refusé de s'y rendre, l'assemblée fut suspendue.

L'Empereur toutefois n'avait pas perdu son temps : la division régnait dans le camp réformé. Deux événements mémorables signalèrent l'an 1546 : la mort de Luther, et, comme pour célébrer ses funérailles, la naissance des guerres de religion.

Le 24 avril 1547, Charles gagne sur la ligue de Smalkalde la bataille de Mulhberg; fait prisonnier, condamné à mort par Charles seul, sans le concours des États, Jean Frédéric de Saxe ne conserve la vie, ne recouvre la liberté, qu'en perdant son électorat. Tout en écrasant les Protestants par ses armes, l'Empereur affectait de la modération envers les vaincus. A son entrée dans Wittemberg, il s'étonna qu'on eût suspendu l'exercice du culte luthérien, et visitant la

tombe du Réformateur, il interdit toute insulte : « Je ne fais point la guerre aux morts, dit-il; « qu'il repose en paix, il est déjà « devant son juge. » 1548 1558

La ligue de Smalkalde était détruite, mais la religion protestante debout. L'Empereur chercha à ramener les religionnaires dans le sein de l'Église, résultat autrement difficile qu'un triomphe sur les champs de bataille.

Le 15 mai 1548, dans la diète d'Augsbourg, aidé de deux évêques catholiques, et d'Agricola théologien luthérien, il publia le fameux *Intérim,* formulaire de foi et de discipline, en vingt-six articles, prescrit en attendant la décision du concile. C'était une transaction : aussi, tous, Catholiques et Protestants, d'accord sur ce point, la rejetèrent-ils. De part et d'autre on la compara à l'Hénotique de Zénon, à l'Echtèse d'Héraclius. Les Luthériens qui s'y soumirent reçurent le nom d'*Adiaphonistes,* c'est-à-dire d'indifférents.

D'autres mesures proposées par l'Empereur, n'obtinrent pas plus de succès. Quoiqu'il eût environné l'assemblée d'un immense réseau de troupes, il ne put faire élire son

1551 1558 fils Roi des Romains. Ce fut durant cette même diète que les Pays-Bas devinrent partie intégrante du corps germanique, sous le nom de Cercle de Bourgogne.

Charles avait fait à son pays natal un cruel présent : l'Inquisition.

On croyait l'altier potentat au comble de la puissance; ses embarras au contraire se compliquaient de jour en jour.

En 1551, pour assurer l'unité de sa vaste monarchie, il avait engagé Ferdinand à céder le titre de Roi des Romains et l'hérédité de l'Empire à Philippe son fils, chargé par lui, en 1549, du gouvernement de la Flandre, du Hainaut, de l'Artois. Il voulait donner à l'Empire un chef, qui, maître de l'Espagne et de l'or du Nouveau Monde, pût contenir les princes protestants, et faire tête aux Turcs, aux Bohémiens révoltés. Mais c'était aussi diviser d'intérêt les deux branches de la maison d'Autriche. De là une rupture entre les deux frères. Sur le refus de Ferdinand, Charles avait demandé sa déposition et l'élection de son fils. Mais ce vœu, les électeurs le repoussèrent; ceux du Palatinat, de Saxe et de Brandebourg, se liguèrent même

contre l'Empereur avec Henri II de France. 1552 1558

C'est qu'un instinct prévoyant de conservation commençait à révéler le dernier mot de cette insatiable ambition. Les Protestants sentaient bien que l'hypocrite tolérance de l'*Intérim* ne tarderait pas à leur être enlevée; quant aux Catholiques, pénétrant les arrière-pensées de Charles, ils comprenaient enfin que l'aider à terrasser les Luthériens, c'était se préparer un commun maître.

En outre, Catholiques et Protestants, tous s'indignaient à la vue du landgrave de Hesse et du vénérable électeur de Saxe, insolemment traînés en triomphe par Charles-Quint de ville en ville.

D'une part, de nobles martyrs de la liberté germanique : à eux le respect, la reconnaissance; de l'autre, le despotisme espagnol : à lui la haine.

Aussi tout à coup, au moment où Charles, croyant toucher au but, surveillait, à Inspruck, le concile de Trente, et méditait de gigantesque projets contre la France et la Turquie, Maurice, qu'il avait fait électeur de Saxe, Maurice qu'il attendait comme allié, jette le masque, paraît en ennemi à la tête

1552 d'une armée, et marche sur le Tyrol, tandis
1558 qu'héritier du trône et des ressentiments de François Ier, Henri II (1) envahit la Lorraine, et s'unit avec les Turcs contre l'Empereur.

De son côté, Soliman s'avance à marches forcées sur la Hongrie.

Charles-Quint reçut, à neuf heures du soir, ces tristes nouvelles. Peu s'en fallut même qu'il ne fût surpris dans Inspruck. Par une nuit orageuse, en proie aux douleurs de la goutte, il s'échappa presque seul, porté en litière, à travers des chemins impraticables, et gagna péniblement Villach, en Carinthie. Maurice, après avoir livré au pillage le palais de Charles-Quint, se hâta de rejoindre Ferdinand à Passaw, où étaient assemblés les ambassadeurs de l'Empereur, le duc de Bavière, les évêques de Saltzbourg, d'Eichstadt et de Passaw, les ministres des électeurs absents, les députés des princes, villes et bourgs principaux de l'Empire.

(1) Ce prince s'était donné, en plein parlement et même sur des monnaies, le titre de *vengeur de la liberté germanique et des princes prisonniers; libertatis germanicæ et principum captivorum vindex.* Sur son manifeste apparaissait, entre deux poignards, le bonnet de la liberté.

Un même danger avait réconcilié les deux 1552
frères. Ferdinand, au nom de Charles, Mau- 1558
rice, au nom de tout le corps protestant, ouvrirent la négociation. Mais on ne put s'entendre, et Maurice, reprenant les armes, assiégea Francfort. Bientôt les Protestants dictèrent les conditions du traité de Passaw. Charles-Quint venait de céder : c'était le premier pas vers l'abdication.

Tandis que Maurice, après avoir ainsi humilié l'Empereur, l'humilie de nouveau en l'allant défendre en Hongrie contre les Turcs, Charles, tristement rassuré du côté de l'Allemagne, rassemble une armée formidable, et entreprend le siége de Metz que défend François, duc de Guise. Mais la fortune, *qui n'aime point les vieillards* (1), l'avait abandonné.

Trente mille hommes périssent devant la place par le fer, le feu, la contagion. Charles lève le siége, et se dédommage, au printemps, de cet échec, sur Terrouane, dans les Pays-Bas, qu'il rase de fond en comble, exploit plus digne d'un Gengis-kan que d'un monarque européen.

(1) Amères paroles de Charles-Quint sur lui-même.

1555 1558 Ruiné malgré les trésors du Mexique, l'Empereur se voit réduit à emprunter deux cent mille écus d'or à Cosme de Médicis, duc de Florence : l'importante principauté de Piombino et l'île d'Elbe, futur asile d'un autre César, sont livrées en gage. Vers l'Italie, une révolte lui enlève Sienne. Le pape Paul IV, son irréconciliable ennemi, se ligue avec la France pour conquérir le royaume de Naples, et excommunie Ferdinand, qui, l'année précédente, devenu acquéreur de la Transylvanie, avait sur un soupçon fait assassiner l'évêque de Waradin, Martinusius, nouveau Waivode.

Le sceptre du monde échappe à ses mains affaiblies.

La pacification de Passaw réclamait une confirmation solennelle. En l'absence de Charles, retenu à Bruxelles par la goutte, Ferdinand ouvre la mémorable diète d'Augsbourg; sa modération habile y rapproche les esprits.

La liberté de conscience est garantie aux Luthériens, mais aux Luthériens seuls, à l'exclusion des autres sectes. Ferdinand stipule, au grand déplaisir des Protestants, et

fait adopter la célèbre *Réserve ecclésiastique;* 1555
1558
clause en vertu de laquelle tout bénéficier catholique, ayant embrassé la nouvelle religion, perd son bénéfice qui dès lors est censé vacant et retourne à la disposition des collateurs.

Tous les États signèrent le recez de cette diète, le 25 septembre 1555.

Aussitôt Paul IV, considérant comme un empiétement sacrilége les concessions faites à la Réforme, menaça Charles-Quint et le Roi des Romains de les excommunier, s'ils n'annulaient le recez. En même temps, pour anéantir la puissance de la maison d'Autriche en Italie, il proposait à Henri II l'organisation d'une nouvelle *Sainte Ligne.*

Mais tandis que l'horizon politique se chargeait de nuages, et que ce trône si laborieusement élevé semblait prêt à s'écrouler dans une tempête, Charles déçut toutes les haines, déjoua tous les calculs, et s'empara encore une fois de tous les esprits. Miné par le mal, atteint d'une pieuse mélancolie, affligé de la conduite irrespectueuse d'un fils dénaturé qui, déjà possesseur des couronnes de Naples et de Milan, convoitait

1555
1558 hautement les Pays-Bas; découragé par les revers, par ses vains efforts pour l'extirpation de la Réforme, et pour assurer le sceptre impérial à Philippe; vieillard avant le temps, Charles assemble les États à Bruxelles, le 25 octobre 1555, et remet les Pays-Bas à son fils. Le 13 janvier, il lui cède l'Espagne, le Nouveau Monde, toutes ses provinces héréditaires. Après avoir rappelé dans une harangue pompeuse ses immenses travaux depuis l'âge de dix-sept ans, ses guerres en Europe et en Afrique, ses victoires, surtout ses luttes, ses sacrifices pour la cause sacrée de la religion, « Je vous laisse « un pesant fardeau, » ajoutait-il avec amertume; « car depuis que je l'ai mis sur mes « épaules, pas une heure de ma vie n'a été « exempte de soucis et d'inquiétudes. »

Le 7 septembre suivant, il envoie, de Sudbourg en Zélande, le sceptre impérial et la couronne à son frère Ferdinand, avec l'acte de sa renonciation à l'Empire; s'embarque à Flessingue pour l'Espagne, aborde à Laredo en Biscaye, se jette à genoux en baisant la terre, et s'écrie : « Nu, je suis venu « au monde, et nu je reviens à toi, mère

« commune des hommes. Je te voue mon corps ; c'est le seul moyen de reconnaître les « biens dont je fus comblé ; » il se retire au monastère de Saint-Just dans l'Estramadure, et bientôt celui qui avait troublé l'univers de sa renommée, meurt au fond d'une cellule. 1556 1558

Après un drame royal de quarante-cinq années, le grand acteur quittait la scène, comme il l'avait remplie, extraordinairement. Vertus et défauts, tout fut remarquable dans Charles-Quint. Mieux partagé que ses prédécesseurs, il avait, pour points d'appui, l'Espagne et les Indes : l'Archimède couronné souleva le monde (1), mais ne put le soutenir.

Par l'extension de la prérogative royale, il avait, nuit et jour, travaillé à rendre les rois d'Espagne absolus. Ses efforts ne furent pas infructueux ; mais la constitution germanique, se retrempant dans les dangers même qui la menaçaient, acquit, durant ce redoutable règne, sa plus grande force. Ce fut alors que les divers états de l'Europe, con-

(1) A l'apogée de sa puissance la volonté de Charles avait régné sur 13,770 lieux carrées, ou 1981,355 myriamètres.

1558
1564 traints par son incessante ambition à des efforts sans relâche, acquirent plus de vigueur dans leur organisation intérieure, connurent leurs ressources et apprécièrent ce dont ils étaient capables. Alors aussi, à l'union et à l'isolement des puissances succédèrent des rapprochements intimes, et bientôt un vaste système politique, où chacun prit son rang (1): de là l'équilibre européen.

Mais cette prépondérance de sa Maison et de l'Empire que Charles venait de constituer, Richelieu allait bientôt la déplacer au profit de la France.

Son immense héritage, Charles l'avait partagé d'avance; à son frère Ferdinand (2), tige de la branche allemande de la maison d'Autriche, les couronnes germaniques: à son terrible fils, Philippe II, tout le reste.

Successeur de Charles Quint, Ferdinand avait envoyé au Pape le grand-chambellan Gusmann, pour lui annoncer son élection. Mais Paul IV ne daigna pas admettre l'ambassadeur en sa présence, tant

(1) Robertson, *Histoire de Charles-Quint.*

(2) Né à Alcala, le 10 mars 1503; roi de Hongrie et de Bohême en 1527; élu roi des Romains en 1530; empereur, en 1558.

il s'indignait qu'on eût osé prendre le titre d'empereur avant d'en avoir obtenu la permission du saint-siége. N'appartenait-il pas au Pape seul de déposer les empereurs ou de recevoir leur abdication (1)? L'abdication de Charles était donc radicalement nulle. Seul aussi il pouvait absoudre Ferdinand de son traité avec les Protestants. D'ailleurs, selon encore l'altier pontife, des électeurs entachés d'hérésie n'avaient pu faire un empereur. Que Ferdinand, renonçant à l'Empire, s'en rapportât à la suprême décision du saint-siége, tel était l'*ultimatum* romain. Gusmann revint avec cette réponse, non toutefois sans avoir protesté contre de si arrogantes prétentions. 1558 1564

Deux ans plus tard, Paul n'étant plus, Pie IV faisait un tout autre accueil aux envoyés de l'Empereur. Mais ses efforts, comme ceux de Ferdinand, pour emmener les Protestants au Concile de Trente, furent inutiles.

La réunion des deux religions occupa constamment le sage et habile chef de l'Empire. Après avoir obtenu du Pape pour l'Archiduché d'Autriche, la communion sous les

(1) *Ejeratio est privatio imperii.*

1558 1564 deux espèces (1), il avait chargé le savant Cassander (2) d'exposer les articles sur lesquels les deux religions étaient d'accord, et, quant aux autres, de préparer un formulaire qu'on pourrait respectivement adopter.

Mais la mort arrêta l'Empereur dans ses projets de conciliation : il emporta au tombeau la paix de l'Église Germanique.

Fidèle aux traditions de famille, Ferdinand n'était pas resté stationnaire : successivement il s'enrichit du Wurtemberg, de l'Autriche inférieure et intérieure avec l'Alsace, de la Hongrie et de la Croatie, de la Bohême, d'une grande partie de la Silésie, de la Moravie et de la Lusace, de la seigneurie de Thengen. Plus tard, il est vrai, ce prince dut céder le Wurtemberg au duc

(1) Sous cette condition qu'il serait toujours enseigné par les prêtres que le calice n'est pas nécessaire aux laïques.

(2) *Consultatio de articulis fidei inter Papistas et Protestantes controversi.*

Né en 1515, dans l'île de Cadsand, et peut-être est-ce de là qu'il a tiré son nom, Georges Cassander fut un des plus doctes et des plus judicieux théologiens du seizième siècle. Voué tout entier à la recherche de la vérité, il unissait à un vaste savoir une admirable tolérance. En lui l'esprit et le caractère se trouvaient à la même hauteur.

Ulric, et une portion de la Hongrie orientale aux Turcs. 1558 1564

C'est sous son règne que tous les évêchés enclavés dans les électorats de Saxe et de Brandebourg furent sécularisés.

Par son célèbre testament du 1er juin 1543, Ferdinand appelait ses filles à hériter des royaumes de Hongrie et de Bohême, à défaut des hoirs de ses fils : de cette disposition devait sortir, en 1740, la prétention de Charles VII sur ces royaumes, du chef de l'archiduchesse Anne, fille de Ferdinand Ier, mariée à Albert V, duc de Bavière.

La division de la maison d'Autriche en deux branches avait rassuré les princes allemands. Tel était même l'ascendant personnel de Ferdinand sur les cœurs, que, sans peine, il fit élire Roi des Romain sMaximilien son fils.

Peu de temps auparavant, ce jeune prince avait été couronné à Prague, comme héritier du royaume de Bohême, et l'année suivante à Presbourg, comme futur roi de Hongrie. Par un bonheur inoui, Ferdinand vit donc, sur la tête de son successeur, ces trois couronnes que les souverains autrichiens s'é-

1558 1576 taient toujours efforcés de réunir. Sans cesser d'être électif, l'Empire était devenu héréditaire.

Fils du dernier empereur et d'Anne, héritière de Hongrie et de Bohême, empereur lui-même en 1564, Maximilien II voulut continuer l'œuvre paternelle : la fusion des deux religions devint son premier soin. Son principe était : « qu'à Dieu seul appartient l'em« pire sur les consciences. »

Élu Roi des Romains le 24 novembre 1562, Maximilien avait été couronné, contre l'usage, à Francfort, le 30 du même mois. Dans cette cérémonie, nulle des formalités prescrites par la Bulle d'or de Charles IV ne fut omise. Ainsi, l'électeur de Brandebourg, comme grand-échanson, étant monté à cheval, alla prendre sur une table posée au milieu de la grande place un bassin d'or avec une serviette, rentra dans la salle du festin, et présenta à laver à l'Empereur et au Roi des Romains. Le bassin, la serviette, le cheval furent remis au comte de Zollern, à qui ils appartenaient, en vertu d'un ancien droit. Ensuite l'électeur de Saxe, grand-maréchal, montant aussi à cheval, courut à

un monceau d'avoine dont il remplit un bois- 1564 1576
seau d'argent, et le boisseau, ainsi que le cheval, furent remis à Frédéric de Pappenheim, vicaire du grand-maréchal. Ceci accompli, l'électeur palatin, comme grand-maître d'hôtel, vint à cheval, à la cuisine, prit deux plats, et, de retour à la salle du festin, descendit de cheval, déposa les deux plats sur la table de l'Empereur, et l'électeur de Saxe porta devant lui un grand bâton. Le cheval avec les plats d'argent furent donnés au vicaire palatin. Ensuite parurent les trois électeurs ecclésiastiques : comme archichanceliers de l'Empire, ils présentèrent les sceaux que l'Empereur leur passa autour du cou.

Sur la place, un bœuf entier, farci de plusieurs autres animaux, fut rôti. On en servit un morceau sur la table du Roi des Romains; le reste fut abandonné au peuple.

Cependant Pie V, loin de céder sur quelques points de pure discipline, exigeait une soumission aveugle aux canons de l'Église : il menaça l'Empereur de le faire déposer par les électeurs catholiques, s'il continuait à se mêler d'affaires spirituelles.

1564 Rome, par d'inflexibles exigences, fit, au-
1576 tant que Luther, la séparation.

Dès la première année de son règne, Maximilien eut à soutenir la guerre contre Soliman. Un seul prince allemand, Auguste, électeur de Saxe, secourut l'Empereur. Les autres s'occupaient de leur affermissement personnel. Les arrangements de religion préoccupaient d'ailleurs tous les esprits.

C'est vers cette époque, en 1566, que, sous le nom de *Gueux*, surgit la première ligue flamande et hollandaise contre le despotisme espagnol.

Deux ans plus tard, Maximilien accorde aux Protestants d'Autriche le libre exercice de leur religion, et envoie en Espagne son frère Charles, archiduc de Gratz, pour adoucir Philippe en faveur des Pays-Bas, dont les princes protestants d'Allemagne fomentent l'insurrection. Le duc d'Albe demande à l'Empereur de lui livrer le prince d'Orange : Maximilien répond que cette question doit être déférée à la diète chargée de la juridiction suprême des Pays-Bas, et reste en dehors de la lutte contre l'Espagne.

En 1575, Henri de Valois ayant aban- 1564 1576
donné le trône de Pologne pour celui de France qui devait lui coûter la vie, l'Empereur prétendit à une nouvelle couronne.

La fortune lui sourit même un moment : une partie de la noblesse embrassa sa cause. Mais appuyé de la majorité, Batori, prince de Transylvanie, triompha.

Plusieurs diètes, à Augsbourg, Spire, Francfort, Ratisbonne, réformèrent nombre d'abus, et assurèrent la juridiction supérieure. Entraîné par un zèle aveugle que n'encourageaient que trop les luthériens, Augsbourg voulut étouffer, à son berceau, la religion de Calvin, en décidant que, hormis les religions catholique et luthérienne, nulle autre ne serait tolérée dans la Germanie. Bien persuadé que ce décret allait devenir pour les différentes églises protestantes une source de discorde, le cardinal Commendon pressa vivement les États d'y souscrire.

Maximilien mourut pendant la diète de Ratisbonne, emportant avec lui les regrets universels. « Ce n'est point, disait-il, en « rougissant du sang hérétique les autels,

1564 1576 « qu'on honore le père commun des hom-
« mes ».

Son plus bel éloge est dans l'accord des historiens d'Allemagne, de Hongrie, de Bohême, d'Autriche. Catholiques et Protestants, tous célèbrent à l'envi sa bonté, sa tolérance; tous bénissent en lui un *Titus chrétien*.

Rodolphe II, son fils aîné, lui succéda.

Déjà couronné, du vivant de son père, Roi des Romains, de Bohême et de Hongrie, à ces royaumes, ce prince joignit l'Autriche; il en héritait seul, ses frères n'ayant eu que des apanages. Alors, pour la première fois, la souveraineté exclusive de cet Archiduché, depuis qu'il était entré dans la maison de Habsbourg, s'établissait sur la primogéniture. La consécration de ce droit d'aînesse devint très-profitable à la maison d'Autriche: au lieu de partages affaiblissants, c'était l'unité.

Plus que jamais, dans les graves circonstances qui pesaient sur l'Allemagne, il eût fallu un chef habile, un hardi guerrier : ces qualités manquaient au nouvel empereur.

En 1579, les conférences de Cologne entre 1576
le duc d'Arscholt, député des Pays-Bas, et 1612
Charles d'Arragon, duc de Terra-Nuova, ambassadeur d'Espagne, pour terminer les troubles sous la médiation des quatre commissaires impériaux (1), cessèrent après sept mois; le 4 février, fut conclue la mémorable Union d'Utrecht, d'où allait sortir la république hollandaise.

Cependant le feu des discordes religieuses soufflait avec violence : trois communions chrétiennes se persécutaient. Tel fut d'abord l'effet de la fameuse *Formula concordiæ*, ébauchée, dans un synode à Maulbronn par les théologiens de Wurtemberg, et terminée par les docteurs saxons au couvent de Bergen, près de Magdebourg; formulaire qui, plus tard, n'en devint pas moins le grand livre symbolique des Luthériens. Dans leur aveugle acharnement, ceux-ci et les Calvinistes repoussèrent le calendrier Grégorien, parce que l'astronome Louis Lilius l'avait rédigé sous les auspices du pape Grégoire XIII.

(1) Les archevêques de Trèves et de Cologne, l'évêque de Wurtzbourg et le duc de Juliers.

1576 Les Flamands avaient chassé leur gouver-
1612 neur, l'archiduc Mathias, frère de l'Empereur. Vainement, à la diète d'Augsbourg, en 1582, Rodolphe voulut-il intéresser le corps germanique à sa querelle.

Bientôt la maison d'Autriche subit un humiliant échec : Étienne Batori, roi de Pologne et duc de Transylvanie, étant mort, les deux concurrents au trône, Maximilien, frère de Rodolphe II, et Sigismond, fils de Jean roi de Suède, et de Catherine de Pologne, sœur du roi Sigismond-Auguste, en viennent aux mains. L'Archiduc est battu à Bitschin en Silésie, et fait prisonnier. Par le traité de Beuthen, il renonce à toutes prétentions sur la Pologne; on le relâche, sans autre rançon que cet acte de faiblesse.

Dix-sept ans plus tard, l'Empereur, comme archiduc d'Autriche, transige, à Prague, avec les ducs de Wurtemberg. Le nœud vassalitique, contracté en 1534, leur est remis; le Wurtemberg redevient fief immédiat de l'Empire; la seule expectative qui reste aux Archiducs sur cette succession, c'est l'extinction de la maison ducale.

Tandis que les diètes s'efforçaient de paci-

fier la religion et de remédier au désordre 1576
toujours croissant, Rodolphe, subissant les 1612
conséquences de sa triste éducation, s'enfonçait davantage dans de creuses études; l'alchimie faisait ses délices. A force de travail, il était parvenu à couvrir de ridicule le manteau d'Empereur.

La mort de son oncle, l'archiduc Ferdinand, comte de Tyrol, l'enrichit des belles et importantes possessions de ce prince.

L'année suivante, par un traité conclu à Prague, avec Simon Batori, prince de Transylvanie, Rodolphe le reconnut indépendant, ami de la Hongrie, et son allié contre les Turcs, mais sous la condition qu'à défaut de mâles du nom de Batori, la principauté serait réunie au territoire hongrois.

Rodolphe avait cédé à son frère, l'archiduc Mathias, l'Autriche et la Hongrie.

Dans cette décadence de la Maison d'Autriche, tous les regards se tournaient vers Mathias; tant l'incapable empereur semblait prendre à tâche de lui faire un beau rôle!

Mais une bien autre crise menaçait cette Maison. Arbitre de l'Europe, maître de la

1576
1612 plus belle armée du monde, Henri IV, devenu l'âme de l'*Union évangélique*, s'apprêtait à marcher en Allemagne, quand le vil couteau d'un lâche assassin trancha sa vie.

Cependant, les divisions continuent dans la famille impériale : Rodolphe s'entend avec les Espagnols, pour placer l'archiduc Léopold, de la branche de Styrie, sur les trônes de l'Empire et de Bohême, à l'exclusion de Mathias. Mais, en 1611, Mathias s'empare de la Bohême, et les États lui décernent la couronne.

Réduit à implorer la diète de Nuremberg, l'Empereur demande aux États d'Allemagne l'aumône d'un revenu quelconque; il ne reçoit d'eux qu'un refus, avec d'humiliants reproches sur son insouciante inertie.

Alors une noire mélancolie s'empare du malheureux monarque. Effrayé des sinistres avertissements du célèbre astronome Tycho-Brahé qui l'avait engagé à se défier de ses proches, il devient inabordable. Pour le voir, les étrangers se déguisaient en palefreniers; lever d'empereur furtif et singulier qui se tenait dans les écuries! Rodolphe mourut sans obtenir de regrets, mais digne de pitié.

Malheureusement l'éducation avait faussé 1576
en lui la nature : confié, dès son enfance, 1612
aux soins d'une mère peu éclairée, il subit ensuite, à Madrid, les irremédiables inconvénients d'un enseignement imposé par le sombre Philippe II. Aussi tout ce qui honore l'esprit humain devint en Rodolphe un travers et le perdit. En outre, né à une époque toute guerroyante, sans aucune aptitude à la guerre, les Protestants, sa famille, les Turcs, enfin tout ce qui l'attaqua par les armes, dut nécessairement avoir gain de cause contre lui.

Néanmoins son indolence ne fut pas telle que Voltaire et d'autres historiens la représentent. Plus d'une fois Rodolphe suppléa, par les négociations, à la résistance armée. N'y eut-il pas quelque mérite, chez un prince élevé par Philippe II, à prendre et à garder, contre Philippe II lui-même, l'attitude de Rodolphe dans la grande affaire des Pays-Bas? N'y eut-il pas quelque énergie dans sa lutte diplomatique contre l'ambition de Mathias, lutte où Mathias ne triompha qu'avec peine?

Ce prince, ayant l'humeur mélancolique

1576 1612 qui absorba toutes ses facultés, n'était pas le même homme. Versé dans l'étude des langues anciennes et modernes, il cultivait la peinture; la zoologie, la botanique, la chimie, les arts mécaniques, lui étaient familiers. Sous ses auspices, Képler et Tycho-Brahé dressèrent les tables appelées, de son nom, *Rodolphines*. Par ses collections d'animaux étrangers, de plantes et de productions rares, il encouragea les progrès de l'histoire naturelle. L'art de fouiller les mines et d'obtenir la fusion des métaux lui doit beaucoup. Aujourd'hui encore ses antiques et ses tableaux sont l'une des plus précieuses richesses du cabinet de Vienne. En Bohême, il fonda des écoles, et imprima à l'éducation une impulsion salutaire. Pelzel, l'historien de ce royaume, prétend même que Prague a trouvé, sous Rodolphe II, son siècle classique, son âge d'or (1).

Après la mort de Rodolphe, l'Empire put craindre un long, un orageux interrègne; tant se compliquaient les événements! Ainsi, querelles toujours ardentes entre les Catholiques et les Protestants; succession litigieuse

(1) Will. Coxe, *Hist. de la Maison d'Autriche.*

de Clèves et de Juliers; débat entre Philippe-Louis, comte Palatin de Neubourg, et Jean, duc de Deux-Ponts, relativement à la tutelle de Frédéric V, électeur Palatin, débat qui s'aggravait par le luthéranisme de l'un et le calvinisme de l'autre; tentative de la Chambre impériale pour l'extension de son autorité; ses efforts pour se soustraire à celle des vicaires impériaux. On le voit, les sujets de discorde ne manquaient pas. Néanmoins rien n'altéra la tranquillité publique. Grâces en soient rendues aux Catholiques qui donnèrent un noble exemple de modération, en condamnant les illégales prétentions de la Chambre impériale, en reconnaissant, malgré la différence de communion, l'autorité suprême des vicaires de l'Empire. 1612 1619

Mathias était enfin Empereur, non sans s'être vu imposer le frein d'une capitulation nouvelle. Son couronnement avait eu lieu à Francfort, avec une pompe extraordinaire. Tous les électeurs, excepté celui de Brandebourg, et une foule de princes y assistèrent. On eût dit que tous ces hauts personnages voulaient ainsi prendre solennellement congé les uns des autres dans une visite d'a-

1612 1619 dieu ; car depuis ils ne se rassemblèrent plus ainsi.

Mais derrière cet appareil de fêtes, veillaient les partis. Pleins de joie et d'espérance, les Catholiques attendaient tout de l'active fermeté du nouvel Empereur ; les Protestants comptaient sur sa mauvaise santé.

Malgré ses talents, malgré son incontestable aptitude, l'ambitieux monarque prouva bientôt qu'il lui était plus facile d'arracher la couronne à un faible frère, que de contenter les hommes entraînés par lui-même à la révolte, et d'exciter des troubles que de les apaiser. Toutes mains peuvent pousser à une révolution : mais, une fois faite, pour la régler, il faut une main forte et habile.

Sous ce règne, les troubles de la Bohême enfantèrent les longs malheurs de l'Allemagne.

Vers 1616, cédant aux instigations de Philippe III, roi d'Espagne, les archiducs Albert et Maximilien avaient renoncé à l'héritage de Mathias, en faveur de Ferdinand, fils de Charles, duc de Styrie, et petit-fils du premier Empereur de ce nom.

Imbu des maximes espagnoles par les Jé-

suites d'Ingolstadt, sous les yeux du duc 1612 1619
Guillaume de Bavière, fervent catholique, ce jeune prince nourrissait dans son cœur un respectueux, un absolu dévouement à l'unité de l'Église, et regardait, comme son premier devoir, d'y maintenir ou d'y ramener les esprits par toutes les voies possibles. Il se croyait appelé à restaurer l'ancienne foi : ce fut là le but franc, loyal, patent, de tout son règne.

Aussi une pareille transaction n'obtint-elle pas, sans une vive résistance, la ratification des États. Ferdinand ne fut couronné qu'après avoir confirmé par serment les priviléges du royaume et le libre exercice de la religion protestante. A peine sur le trône, il se mit à l'œuvre; mais les mesures qu'il adopta ne tardèrent pas à exciter de grands mouvements.

Les Catholiques de Bohême ayant détruit plusieurs temples protestants, tout le parti se soulève. Excités par le comte Mathias de Thurn, les chefs courent au château de Prague, se plaignent d'un tel parjure, et jettent par les fenêtres deux conseillers d'État et un secrétaire. Ce dernier conserva, dit-on, du-

1612 rant ce périlleux trajet à travers une grêle
1619 de balles, un tel respect pour l'étiquette, qu'arrivé, sans trop de dommage, à son terme, il s'empressa, encore à terre, de demander au baron de Slabata, l'un de ses deux compagnons de voyage, pardon d'avoir pris la liberté de tomber sur lui.

Voici comment, dans une lettre respectueuse à l'Empereur, les insurgés excusaient leur attentat : « Nous avons, » disaient-ils, « conformément à une ancienne coutume na-« tionale, jeté par les fenêtres deux minis-« tres ennemis de l'État, et Fabricius leur « créature et complice. Cette coutume « est justifiée par l'Écriture sainte qui nous « montre Jézabel ainsi punie pour avoir « persécuté le peuple de Dieu. On retrouve « cet usage chez les Romains et les autres « peuples de l'antiquité, qui précipitaient « du haut des rochers les traîtres et les per-« turbateurs de la paix publique. »

Après cette violence, ils s'emparent du gouvernement, lèvent des troupes, chassent de la Bohême royalistes et Jésuites, en repoussant les propositions pacifiques de Mathias.

De toutes parts les envoyés de Hollande

et de l'Union de Hall attisent l'incendie. 1612 1619

Les électeurs Palatin et de Brandebourg conviennent que le premier deviendrait roi de Bohême, le duc de Savoie Empereur, et que les principautés ecclésiastiques d'Allemagne seraient également partagées entre les Catholiques et les Protestants.

Ferdinand, élu et couronné roi de Hongrie, fait enlever, à Vienne, le cardinal Klésel, premier ministre de l'Empereur, dont les exhortations sages et bienveillantes contrariaient les conseils violents des Espagnols et ses projets. Le prélat est enfermé dans un château du Tyrol.

Cet audacieux attentat sur la personne d'un membre du sacré collége indigna la cour pontificale, et Grégoire XV, à force d'instances menaçantes, obtint la translation du cardinal à Rome. Plus tard même, en 1627, Ferdinand, devenu maître, le rendit à son évêché.

Enfin, soit lassitude générale, soit retour à de meilleurs sentiments, Protestants et Catholiques allaient désarmer; les conférences d'Egra (1) semblaient annoncer le terme de

(1) Ville et forteresse de Bohême, à trois lieues des frontières du haut Palatinat.

1612 la crise, quand Mathias mourut; la discorde
1619 reprit son cours.

Depuis longtemps la santé de ce prince déclinait : l'arrogance de Ferdinand, les troubles de Bohême, l'enlèvement de Klésel, la mort de l'Impératrice qu'il chérissait, tant d'humiliations et de douleurs le tuèrent. Juste expiation des durs traitements qu'il avait infligés à son frère!

Près d'expirer, cet Empereur désolé n'osait porter ses regards vers un avenir auquel il échappait par la mort : tant lui apparaissait redoutable pour la Maison d'Autriche, et surtout pour l'Empire, le fanatique despotisme de Ferdinand!

La capitulation de Mathias offrit, avec celle de ses prédécesseurs, de notables différences. Ainsi, les unions électorales de 1519 et 1521 étaient confirmées comme lois fondamentales de l'Empire. L'Empereur fut astreint à recouvrer les fiefs d'Italie. Spécialisant les subsides des États, on les affecta exclusivement au seul usage pour lequel ils seraient accordés. Les procès relatifs à des péages électoraux ne pouvaient plus être portés à un tribunal autre que celui des sept électeurs. L'Empereur était obligé de pren-

dre lui-même les investitures des fiefs possé- 1612 1619
dés par la Maison d'Autriche; il lui était enjoint d'appeler dans le Conseil aulique plus d'Allemands que d'Autrichiens. Enfin, cette capitulation permettait aux électeurs d'élire un Roi des Romains quand ils le jugeraient utile au bien général, du vivant de l'Empereur et nonobstant son opposition même; c'était pour que la couronne impériale ne devînt pas héréditaire dans la Maison d'Autriche.

De plus en plus le Corps germanique prenait ses précautions, en étendant ses garanties. *Volunt Imperatorem, potentiam abhorrent.*

Mais voici un règne qui, grâces à Dieu, ne tint pas parole. L'intolérant, l'absolutiste Ferdinand II voulait opprimer l'Allemagne : c'est à ses folles tentatives que l'Allemagne dut la tolérance et la liberté.

Après un interrègne gros des malheurs prêts à fondre sur l'Empire, Ferdinand avait été élu à Francfort, le 28 août 1619, malgré l'électeur Palatin qui s'était efforcé d'arracher enfin la couronne impériale à la dynastie autrichienne, avec l'assistance de la

1619 France, qu'il paya plus tard d'ingratitude.
1637 Ici se déroulent les longs désastres de la guerre de Trente ans, drame terrible où figurent avec tant d'éclat Banner, Tilly, Horn, Wallenstein, Piccolomini, Mansfeld, Mercy, Maximilien de Bavière, Gassion, Montecuculli, le duc Bernard de Saxe-Weymar que Turenne proclamait l'un de ses maîtres; Pappenheim, Torstenson, race de héros, génération de fer, née pour les champs de bataille; et par-dessus tous, ce grand Gustave-Adolphe, qui paya héroïquement de sa vie, à Lutzen, l'avenir de l'Allemagne, des Protestants et de sa patrie.

Trois ans après, la paix entre l'Empereur et l'électeur de Saxe est signée à Prague. Mais la France et la Suède continuent la guerre; Ferdinand meurt sans voir la fin de ces luttes sanglantes qui par sa faute avaient agité tout son règne. Il montait devant Dieu, chargé d'une responsabilité immense.

Courageux et résigné dans le malheur, ce prince était impérieux, cruel même dans la prospérité.

Doué des plus brillantes qualités, son heureuse organisation le destinait à la gloire des grands hommes; une éducation monastique altéra ce noble naturel, et le cabinet de Madrid ne développa dans son élève qu'une dévotion intolérante, la soif du despotisme (1), la chimérique idée d'une monarchie universelle. Sur cette route, Ferdinand eut le malheur de rencontrer plus d'une ressemblance avec son parent Philippe II. 1637 1642

Il semble facile de succéder à un monarque qui n'a point su se faire aimer; mais, en héritant de son pouvoir, on hérite aussi des embarras qu'il s'est créés.

Ferdinand III (2) s'en aperçut promptement.

Ce prince n'avait ni les hautes facultés, ni les graves défauts, ni les fanatiques empor-

(1) Wallenstein, très-initié aux intentions de son maître, disait souvent qu'il fallait mettre les électeurs sur le pied des Grands d'Espagne, et réduire les évêques à la qualité de chapelains de la cour impériale.

(2) Fils aîné de Ferdinand II et de Marie-Anne de Bavière; né en 1608; roi de Hongrie, en 1625; roi de Bohême, en 1627; élu Roi des Romains, en 1636, il succéda à son père, en 1637, âgé alors de 29 ans.

1642 1657 tements de son père; une sage tolérance l'animait : aussi son avénement sembla-t-il un gage de paix. Mais cette paix tant désirée, il n'aurait pu l'obtenir qu'à des conditions humiliantes pour la mémoire paternelle, qu'au détriment de sa Maison et de la religion catholique : force donc lui fut de continuer la guerre. Triste héritage qu'il détestait, sans pouvoir le répudier!

Bientôt le fameux duc Bernard de Weymar était devenu pour lui un ennemi aussi redoutable que Gustave-Adolphe pour Ferdinand II : la mort, comme une alliée fidèle, l'en délivre. Banner périt aussi au milieu de ses conquêtes. En peu d'années, de 1632 à 1641, les trois héros ont disparu.

Néanmoins de tels bonheurs ne l'emportaient pas sur le génie de Richelieu.

Digne élève de Gustave, successeur de Banner, le comte de Torstenson et le maréchal de Guébriant, qui, avant longtemps aussi, périra au siége de Rothuel, battent les Impériaux, près de Wolfenbuttel. Victoires au reste plus brillantes que décisives : l'Autriche restait intacte : la guerre n'y entrait même pas.

Le 20 novembre 1642, Richelieu meurt,

et bientôt nécessairement Louis XIII : l'ombre devait suivre le corps. 1648 1657

Mais de cruelles défaites viennent troubler la joie de Ferdinand; car le grand Condé a ouvert la glorieuse série de ses triomphes. Fribourg, où Turenne était son lieutenant; Nordlingen, où Mercy (1) est tué; Rocroi, tombeau des célèbres infanteries castillane et wallonne, voilà ses débuts. Sur un autre théâtre, Turenne et Wrangel, vainqueurs des Impériaux et de Montecuculli à Sommershausen, près d'Augsbourg, forcent le duc de Bavière de se retirer sur Saltzbourg. A tous ces revers, Ferdinand opposait une inébranlable fermeté d'âme.

Comme si l'Empereur n'avait point déjà assez d'ennemis, le souple successeur de Richelieu, Mazarin, et le chancelier Oxenstiern avaient suscité Ragotski, souverain de Transylvanie. En Bohême, Konigsmarck et ses braves Suédois surprenaient Prague.

La situation devenait grave. Ferdinand comprit qu'il fallait traiter ou jouer sa couronne.

De son côté, le pape Innocent X travaillait,

(1) On l'enterra sur le champ de bataille, avec cette épitaphe, qui n'était point une flatterie : *Sta, viator, heroem calcas.*

1648 1657 avec chaleur, à une paix qu'il ne prévoyait pas devoir être si funeste aux Catholiques.

Enfin s'arrêta cette longue et rude guerre : elle avait embrassé quatre périodes, de 1618 à 1625, la période *bohéme* ou *palatine;* de 1625 à 1630, la *danoise;* de 1630 à 1635, la *suédoise;* de 1635 à 1648, la *française.* Après sept ans d'efforts, les puissances belligérantes signèrent, à Munster et à Osnabruck, le célèbre traité de Westphalie (1), l'une des bases fondamentales du droit public européen, l'un des plus mémorables événements de l'histoire moderne.

Il admettait trois religions dans l'Empire, la catholique, la luthérienne et la calviniste, avec égalité de droits, reconstituait l'état politique de la Germanie, donnait l'Alsace à la France, qui dès lors (2) tint les clefs de l'Allemagne et de l'Italie.

(1) La paix de Westphalie se compose de deux éléments : le traité entre la France, l'Empereur et l'Empire, qui fut rédigé à Munster, et celui entre la Suède, l'Empereur et l'Empire, signé à Osnabruck. Mais toutes les stipulations comprises dans l'un sont censées contenues dans l'autre : de là l'unité du traité. Il faut ajouter que c'est à Osnabruck, par l'intervention de la Suède, que les affaires de l'Empire ont été réglées.

Schœll, *Histoire des traités de paix*, tom. Ier. Voir Pièces justificatives, lettre B.

(2) Dès lors aussi le cabinet français poursuivait avec constance ce grand but : reculer ses frontières jusqu'au Rhin, et réunir

Garante des deux traités, cette puissance put désormais intervenir dans les démêlés des princes de l'Empire; en paraissant protéger l'indépendance des plus faibles, elle les gouverna. 1648 1657

Tout ce que gagnait la France, le chef de l'Empire et la Maison d'Autriche le perdirent. Comme Empereur, Ferdinand III se voyait enlever une portion considérable de l'autorité que jusqu'alors la loi ou l'usage lui avait attribuée : il était contraint de partager la puissance souveraine avec des princes traités en vassaux par ses prédécesseurs. D'un autre côté pourtant, par l'introduction,

à son territoire les Pays-Bas espagnols qui, sous le nom de Cercle de Bourgogne, appartenaient à l'Empire, la Lorraine, ce qui lui manquait encore de l'Alsace, et, autant que possible, tous les pays situés sur la rive gauche du Rhin. Peuple et roi, tous nourrissaient ces idées d'agrandissement qui ne datent pas de notre temps ni de la période révolutionnaire. L'Empire de Germanie, disait-on, imprimait-on même, l'ancien Empire romain, tel que le posséda Charlemagne, appartenait à Louis XIV et à ses descendants. La chaire sacrée elle-même exaltait ces ambitieuses tendances « : O toi ! » s'écriait l'abbé Colbert, dans un discours à Louis XIV, au nom du clergé français, « toi qui donnes des lois « à la mer, aussi bien qu'au continent; qui lances, quand il te « plaît, la foudre sur les rives africaines ; toi qui abaisses l'or- « gueil des peuples, et, quand tu le veux, forces leurs souve- « rains de reconnaître, à genoux, la puissance de ton sceptre et « d'implorer ta miséricorde, » etc.

Une ardente soif de conquête embrasait tous les esprits.

1648 1654 dans le collége des princes, de huit membres nouveaux, presque tous vassaux de l'Autriche, et dont la reconnaissance ou l'intérêt dirigèrent toujours les suffrages, Ferdinand assura à sa Maison une grande influence sur les Diètes d'Allemagne. Mais l'ascendant avait changé de place; le corps germanique subissait une fondamentale transformation; le principe d'union était ébranlé, l'Empire mortellement frappé au cœur.

Six ans plus tard, la Diète de Ratisbonne consacra définitivement la pacification de Westphalie.

Aussitôt après le paix, la bizarre fille de Gustave-Adolphe, Christine avait abdiqué en faveur de son cousin Charles-Gustave, prince Palatin de Deux-Ponts. Impatient de continuer la gloire de son oncle, Gustave, sous prétexte de l'ancienne querelle de famille touchant la succession au trône, attaqua Jean-Casimir, roi de Pologne, le repoussa jusqu'en Silésie, battit l'électeur de Brandebourg, le força de reconnaître la Prusse ducale pour fief de la Suède, comme à se déclarer contre les Polonais, et, le 30 juillet 1656, écrasa, près de Warsovie, Jean-Casimir coupable d'y être rentré avec l'appui des Turcs.

Inquiet de voir la Suède détruire ainsi la balance politique dans le nord, Ferdinand, après avoir vainement demandé des secours à la diète de députation alors rassemblée à Francfort, tâcha de réunir par un lien commun les princes intéressés à arrêter les Suédois : une alliance offensive et défensive avec le Danemark et l'électeur de Brandebourg fut donc conclue. Mais, au moment même où son armée allait se mettre en marche, trois jours seulement après la signature de son traité avec la Pologne, l'Empereur cessa de vivre, moins craint et plus regretté que son père. 1648 1658

Vingt ans chef de l'Empire, à travers les plus orageuses circonstances, il eut le droit de dire : « Durant tout mon règne, nul n'a « pu me reprocher d'avoir commis, en con- « naissance de cause, une seule injustice. »

Cinq mois plus tard, la diète électorale s'ouvrit à Francfort. Malgré les efforts de Mazarin pour découronner l'Autriche et placer à la tête de l'Empire son jeune maître Louis XIV, ou du moins l'électeur de Bavière, le second fils de Ferdinand fut élu.

Autrefois Rodolphe de Habsbourg avait

1658 1705 été choisi pour sa faiblesse : Léopold fut choisi pour sa puissance. On voulait un chef en état de protéger l'Allemagne contre les Turcs, contre les Suédois, contre les Français. Ce ne fut pas, il est vrai, sans subir de dures conditions; car, pour se consoler de leur insuccès, le maréchal de Grammont et M. de Lionne, ambassadeurs de France, firent imposer au nouvel Empereur la plus onéreuse capitulation. Ainsi il lui était interdit de prendre part, soit directement, soit indirectement, à la guerre entre la France et l'Espagne, pas même comme archiduc d'Autriche; toutes les dispositions du traité de Westphalie s'y trouvaient confirmées, avec l'obligation formelle de maintenir la liberté des dix villes d'Alsace.

On voulait étendre à la guerre du nord la même interdiction que pour l'Italie, et stipuler que, si Léopold violait un seul article de sa capitulation, il serait censé avoir abdiqué; mais il sut faire rejeter ces deux propositions.

A la mort de Ferdinand III, l'autorité impériale n'était plus qu'une ombre. Resserrée par le traité de Westphalie dans les bornes

les plus étroites, on l'avait subordonnée à 1658
celle des États. Ceux-ci, encore effrayés des 1705
souvenirs de Charles-Quint et de Ferdinand II, regardaient les rois de France et de Suède comme les défenseurs de la liberté germanique, comme leur plus sûr rempart contre les ambitieuses tentatives de la Maison d'Autriche; et, tandis que l'Allemagne leur accordait toute sa confiance, elle surveillait d'un œil jaloux les Empereurs; tout de leur part devenait suspect. Au delà du Rhin, Louis XIV était plus puissant que le chef de l'Empire.

Charles-Quint et Ferdinand II avaient voulu écraser les États d'Allemagne sous le déploiement de leur puissance : Léopold tenta de les ramener à lui par l'étalage artificieux de sa faiblesse; Sixte-Quint de la pourpre impériale, il marcha au pouvoir, déguisé en valétudinaire.

Néanmoins, il faut le dire, ce rôle fut l'œuvre de ses ministres plutôt que la sienne propre. Destiné dès son enfance à l'état ecclésiastique, Léopold avait appris plusieurs sciences, mais non celle de régner. Sentant tous les embarras de sa situation et de son

1658 1705 inexpérience, cet Empereur de vingt ans s'abandonna à la direction de ses ministres qui, durant un règne de près d'un demi-siècle, gouvernèrent seuls. La condition de leur pouvoir, c'était de le dérober à ses yeux, et de n'exécuter que par ses ordres leurs propres volontés. Une prompte disgrâce réprimait toute imprudence en ce genre; car, de sa nature, la faiblesse est plus ombrageuse encore que la tyrannie. Léopold ne changeait un ministre que pour se livrer à un autre avec non moins d'abandon. Au reste, presque tous ses choix furent heureux; or, le bonheur constant ressemble fort à l'habileté.

Dirigé par des hommes expérimentés, ce monarque déplaça les terreurs de l'Empire : il sut lui persuader que la Maison d'Autriche, affaiblie, n'était plus à craindre. En même temps, il exagérait les forces de la France. Tout secondait ses efforts : d'une part, Vienne assiégée par les Turcs; les armées et les finances impériales, anéanties; les Hongrois, en pleine insurrection; de l'autre, Louis XIV, à la tête de deux cent mille hommes, couvrant l'Océan de ses flottes, et

l'Europe de ses triomphes; un tel spectacle 1658 1705
parlait assez haut.

Bientôt des réunions menaçantes pour la nationalité germanique, et l'odieux incendie du Palatinat allumèrent la haine dans toute l'Allemagne. Alors il y eut réaction : la France devint le torrent dévastateur; l'Autriche, la digue; et l'Allemagne mit autant d'ardeur à se sacrifier pour la Maison impériale que naguère à la combattre. Révolution telle dans les esprits, que la Suède, jadis si formidable aux Ferdinand, perdit presque toute son influence en Allemagne; encore le peu qu'elle en conserva, ne le dut-elle qu'à son étroite alliance avec la maison d'Autriche (1).

Voilà le trait caractéristique du règne de Léopold.

Plus d'ardeur et de fierté eussent tout compromis : une politique calme, molle en apparence, mais patiente, gagna cette grande partie si aventurée. Léopold, que le moindre prince avait d'abord pris à tâche de contrarier, gouverna en maître plus ab-

(1) Pfeffel, *Abrégé chronologique de l'histoire et du droit public de l'Allemagne.*

1658 1705 solu que la plupart de ses prédécesseurs.

De 1665 à 1699, il avait réuni à ses possessions les biens de la ligne d'Inspruck qui venait de s'éteindre, Brieg, Liegnitz, Wolhaw, la Transylvanie, le restant de la Hongrie et l'Esclavonie.

L'organisation militaire (1) et l'administration de la justice durent beaucoup à Léopold; il établit, tant en matière civile qu'en matière criminelle, des règlements fort sages. On se plaignait du code Carolin, rigoureux à l'excès dans ses dispositions pénales : ce prince le supprima. Il substitua la langue allemande au latin, jusqu'alors en usage dans les tribunaux, fit un digeste pour l'Autriche, encouragea l'étude des lois, réforma nombre d'abus, et créa dans la capitale une police régulière.

Favorisé par un heureux concours de circonstances, entouré d'habiles ministres et de grands généraux, le plus indolent des Empereurs, depuis Frédéric III, releva donc l'autorité impériale, et rendit à la Maison d'Autriche sa splendeur. On l'a surnommé

(1) En mourant, il laissa un effectif de 74,000 hommes : 29 régiments d'infanterie, 8 de cuirassiers, 6 de dragons, 5 de cavalerie légère, dont 3 de hussards.

le *Grand* : appliquée aux événements de son règne, l'expression devient juste ; à son caractère personnel, elle ne serait qu'une flatterie. Était-il grand l'homme qui ne sut pas trouver de reconnaissance pour Sobieski, glorieux libérateur de Vienne, de l'Empire, de la Chrétienté ? 1658 1705

A cette époque, une sorte de fermentation agitait les maisons princières. En 1696, après la mort du héros polonais, Frédéric Auguste de Saxe était monté sur le trône des Jagellons ; un prince d'Orange s'établissait sur celui d'Angleterre ; à Kœnisberg, l'électeur de Brandebourg devenait Frédéric Ier, roi de Prusse, le 17 janvier 1701, date funeste pour l'Autriche ! Aussi en apprenant la reconnaissance du nouveau roi par Léopold, « L'Empereur, » s'écria le prince Eugène, « devrait faire pendre les ministres « qui lui ont donné un conseil aussi per- « fide. » Le grand capitaine semblait prévoir Frédéric II.

Le fils aîné de Léopold, Joseph Ier, sacré roi héréditaire de Hongrie en 1687, élu, à Augsbourg, roi des Romains en 1690, lui succéda, le 5 mai 1705. Par sa capitulation,

1705 1740 il s'engageait à observer toutes les clauses du traité de Westphalie, « excepté dans « ce qui concernait l'avantage de la France. »

L'Allemagne avait beaucoup espéré de Joseph : il remplit cette attente.

Son règne fut court, mais illustré par de mémorables événements.

Continuant la célèbre guerre pour la succession d'Espagne, Joseph soutient vivement la cause de son frère Charles ; la lutte s'étend, l'Empire est en feu ; nobles champs de bataille où brillent Villars, Marlborough, Vendôme, le prince Eugène, Berwick ; et plus loin Charles XII, Pierre le Grand !

Mais la victoire d'Almanza couronne Philippe d'Anjou. Entre la France et l'Espagne les Pyrénées s'abaissent !

La politique extérieure ne détournait pas l'Empereur des affaires allemandes. Sous Léopold, la maison d'Hanovre avait obtenu la dignité électorale ; elle dut à Joseph son admission dans le collége des électeurs. Ce prince fit aussi reconnaître toutes les prérogatives de l'électorat de Bohême. Son influence, en 1710, calma les troubles qui agi-

taient Hambourg. Depuis huit ans, les in- 1711 1740
surgés hongrois luttaient contre les forces impériales; vers 1711, ils succombent; Joseph reçoit leur soumission.

En Italie, Clément XI trembla plus d'une fois : Joseph y agissait en véritable empereur romain.

Doué d'une infatigable activité, brave dans les combats, prudent au conseil, connaissant à fond l'histoire générale de l'Europe et la constitution des divers pays sur lesquels il régnait, ce monarque eût introduit dans ses États d'importantes réformes; mais il cessa de vivre, avant la pacification générale, trop tôt pour son pays, trop tôt pour sa propre gloire. Il ne vit pas les immenses résultats, attribués un peu légèrement peut-être à la disgrâce d'une favorite en Angleterre.

Au milieu de tant de commotions en Europe, Joseph n'avait augmenté ses États que du duché de Mantoue.

Sous ce dernier rapport, son successeur, deuxième fils de Léopold, fut plus heureux. Ainsi, de 1713 à 1735, Charles VI sut acquérir les Pays-Bas espagnols, Naples, Mi-

1711 1740 lan, la Sardaigne, Gradiska et ses dépendances, Temeswar, Krajowa, la Servie et la Bosnie jusqu'à la Save, la Sicile en échange de la Sardaigne, Parme et Plaisance.

Il est vrai que l'Empereur ne conserva pas tous ces accroissements, le traité de Belgrade ayant modifié les largesses des traités d'Utrecht, de Rastadt et de la paix de Passarowitz. Néanmoins la monarchie autrichienne restait encore sensiblement agrandie.

Éclairé par les malheurs de sa dernière guerre, Charles VI se préparait à remédier aux désordres des finances et de l'administration militaire; il songeait même à se rapprocher des puissances maritimes; la mort ne lui en laissa pas le temps.

Avec lui, le 20 octobre 1740, s'éteignit la ligne masculine de la maison d'Autriche.

Pendant plus de trois cents ans, elle avait gouverné l'Allemagne.

Tous ces souverains, sauf Charles-Quint, se montrèrent pacifiques.

Leurs conquêtes furent souvent des mariages.

Avec l'amour du bien, Charles VI ne rendit point ses sujets heureux. Ses défauts

étaient devenus plus forts que ses bonnes qualités. 1711 1740

Généreux, mais sans discernement, appliqué, mais sans pénétration, travaillant beaucoup, mais faisant peu; possédant à fond le droit germanique, parlant plusieurs langues et surtout le latin, mais, en même temps, très-préoccupé des procès du Conseil aulique et des minuties de l'étiquette, Charles VI n'était point à sa place sur le trône.

Aussi tout son règne fut-il agité; cette couronne qu'il avait trouvée splendide et glorieuse, il la laissa humiliée.

C'est qu'on l'avait élevé, non pour commander, mais pour obéir.

L'élection de Charles VI fut signalée par une modification considérable à la constitution politique de l'Allemagne. Jusqu'alors, les capitulations avaient été personnelles à chaque Empereur : le successeur n'était pas lié par elles. Mais le despotisme de Léopold et de Joseph I[er] ayant donné l'éveil, l'Allemagne prit ses précautions : tout chef d'Empire dut, à son avénement, signer une capitulation perpétuelle. Là, les priviléges du corps germanique trouvaient une confirmation;

1711
1740 et l'autorité impériale, des limites. On décida en outre que nul changement n'y serait introduit sans le consentement de la Diète. *Volunt Imperatorem, potentiam abhorrent.*

L'acte auquel le défunt Empereur avait attaché le plus d'importance, c'était la Pragmatique-Sanction, nouvelle loi de succession pour les États de la Maison d'Autriche.

D'après le pacte de famille établi par Léopold Ier, et confirmé par ses fils Joseph et Charles, les filles de Joseph devaient posséder les États héréditaires de préférence à celles de Charles, si ces deux princes mouraient sans laisser d'héritier en ligne masculine.

Mais malgré l'adhésion donnée aux dispositions paternelles, Charles, à peine sur le trône et encore sans enfants, les changea, en ordonnant, qu'à défaut de postérité masculine, sa succession passerait, d'abord à sa fille aînée et à ses descendants, ensuite à ses autres filles et à leurs descendants, selon le droit d'aînesse; en troisième lieu, aux archiduchesses ses nièces, filles de Joseph, et à leurs descendants; enfin, à la reine de Portugal et aux filles de l'Empereur Léopold Ier.

L'Impératrice, peu de temps après la pro-

mulgation de ce décret, était accouchée d'un 1740
fils qui mourut bientôt. Elle eut ensuite 1741
trois filles, dont l'aînée fut l'illustre Marie-Thérèse.

Non content, en mariant ses nièces aux électeurs de Saxe et de Bavière, d'obtenir leur renonciation à toutes prétentions, Charles VI fit reconnaître la Pragmatique-Sanction par les divers États de ses possessions. Pour plus de sûreté encore, il l'avait placée sous la garantie des principales puissances de l'Europe.

Mais à peine l'Empereur eut-il fermé les yeux qu'on reconnut la justesse prophétique de ces paroles du prince Eugène : « Sire, pour « garantir votre succession, une armée de « cent mille hommes vaudrait mieux que « cent mille traités. »

Avant d'aller plus loin, un mot sur les lois fondamentales de la monarchie autrichienne, et sur la constitution politique de l'ancien empire d'Allemagne.

Les lois qui régissent l'ensemble des États héréditaires, sont :

1740 1741 1° Le testament de Ferdinand I[er], daté de 1543, et le codicille de 1547;

2° Le testament de Ferdinand II, daté de 1621, et le codicille de 1635. Cet acte règle le droit de succession, la tutelle et la majorité du successeur; il établit l'intégrité des États autrichiens;

3° La Pragmatique-Sanction de Charles VI, qui confirme ce grand principe de l'intégrité, et règle la succession par droit d'aînesse (1).

Voilà l'ensemble.

D'autres lois particulières et locales s'appliquent aux diverses parties de ce vaste corps.

Pour l'Autriche, ce sont, depuis 1156, la grande charte de l'Empereur Frédéric I[er];

Des règlements de famille déterminant l'âge où le jeune prince peut gouverner, et

(1) 4° Enfin l'ordonnance de François I[er], par laquelle ce dernier Empereur d'Allemagne se réduit au titre d'Empereur d'Autriche; les ordonnances des 1[er] et 6 août 1806, déclarant que le nouvel Empire doit être considéré comme distinct et indépendant des autres États allemands.

A Francfort sur le Mein, dans la salle où figurent les bustes des Empereurs, la case occupée par François est la dernière; l'étendue de la galerie n'en comportait pas d'autre. Il n'y avait plus de place pour un successeur, comme si l'architecte avait su d'avance le compte de ces têtes couronnées!

le choix d'un régent pendant la minorité; 1740 1741

Divers privilèges concédés par plusieurs souverains aux États de l'Archiduché.

Pour la Bohême, l'ordonnance de Ferdinand II (1627), et les déclarations de Ferdinand III (1640). Dans quelles circonstances les États du royaume peuvent élire leur souverain, la forme de l'hommage et la formule du serment; l'inviolable maintien de la religion catholique, apostolique et romaine; le pouvoir de promulguer et d'abroger les lois, conféré au Roi seul; l'organisation des États et les conventions relatives aux mines, cette principale richesse de la Bohême : tels sont les graves intérêts qu'elles régissent.

Pour la Moravie, comme pour la Bohême, une seule loi fondamentale, l'ordonnance de Ferdinand II (1628); les dispositions en sont à peu près les mêmes. Le souverain ne confirme les priviléges des États qu'autant qu'ils ne sont point contraires aux principes fondamentaux de l'Empire.

Dans la Silésie autrichienne, chaque principauté a ses lois particulières.

En Galicie et en Lodomérie, la loi fonda-

1740 mentale, c'est le traité de cession du 18 sep-
1741 tembre 1773.

La Hongrie(1), royaume à part, ayant son existence distincte, se régit d'après plusieurs lois particulières, telles que :

1° Le pacte fondamental passé, vers la fin du neuvième siècle, entre la dynastie des ducs d'Almus et les Hongrois encore nomades;

2° Le privilége concédé en 1222 par le roi André II à la noblesse hongroise;

3° Le diplôme inaugural.

Quant à la Transylvanie, sa constitution reposait sur le diplôme du 4 décembre 1691, que Léopold Ier fit adopter par les États d'Hermandstadt, le 15 mars 1792.

Depuis l'extinction des Carlovingiens, les Empereurs ont toujours été élus, mais rarement hors de la Maison d'Autriche.

A dater de 1427, une exception à cette série de souverains de même sang, c'est Charles VII, électeur de Bavière; encore paya-t-il bien cher sa couronne d'un moment.

(1) Voir Pièces justificatives, lettre C.

Au reste, il faut voir là un fait et non un droit. Le sceptre impérial n'était pas devenu, entre les mains de la Maison d'Autriche, un patrimoine. Chaque Empereur promettait même dans sa capitulation de ne point chercher à le rendre héréditaire. 1740 1741

L'Empereur romain était donc le chef, toujours élu, de l'Empire, et son représentant.

Néanmoins, sans manquer à la foi jurée, il lui était permis de solliciter le suffrage des électeurs pour son successeur, mais loyalement, sans employer la violence ni la corruption.

Ainsi, par le *Pactum fœderis et unionis* du 22 mars 1692, entre l'empereur Léopold et l'électeur de Brunswick-Lunebourg, celui-ci s'engage à ne jamais donner sa voix, pour la couronne impériale ni pour celle de Roi des Romains, qu'au prince aîné de la maison d'Autriche; et, ce qui est plus fort, il engage à perpétuité la voix de ses successeurs.

L'intervention du Pape dans les élections impériales fut de bonne heure écartée, les décrets de 1338 et 1340 ayant décidé que l'onction et le couronnement par les mains du Souverain Pontife étaient superflus.

1740 1741 La Bulle d'or exigeait qu'on fît choix d'un prince *juste, bon, utile.*

Les Protestants et les Réformés n'étaient point exclus de la dignité impériale. Le titre II du traité de Westphalie, § Ier, établit au contraire, entre les diverses communions chrétiennes, une parfaite égalité.

L'Empereur était élu pour gouverner l'Empire selon les lois fondamentales, pour assurer l'observation des traités des États de l'Empire entre eux, et des traités de l'Empire avec les puissances étrangères.

La couronne n'était que la première charge de l'Empire, majesté déléguée avec mandat.

L'Empereur était tenu d'assurer à chaque individu en Empire la pleine et paisible jouissance de ses droits et priviléges.

Il exerçait le pouvoir de trois manières : ou de sa propre autorité, ou conjointement avec les électeurs et quelques États, ou conjointement avec tous les États réunis.

Les droits que l'Empereur exerçait seul, ou avec l'assistance d'un autre État, s'appelaient Réserves, *Reservata;* terme impropre, plus applicable aux droits que les électeurs et

États se réservaient dans leurs capitulations. 1740 1741

Un Empereur, qui eût voulu soutenir par la violence une prétention contraire aux lois fondamentales, fût devenu ennemi de l'Empire; le recours à la force était permis contre lui.

Bien que sujets, pour certains cas, à la juridiction de la Chambre impériale et du Conseil aulique, les États, vassaux de l'Empire et non de l'Empereur, étaient incontestablement souverains. Sentant, pour se soutenir, la nécessité d'être unis et de rester confédérés; ne voulant pas vider par les armes les contestations qui pourraient s'élever entre eux, ils s'étaient, d'eux-mêmes et volontairement, soumis à ces tribunaux. Mais n'avaient-ils pas le droit de battre monnaie? celui de vie et de mort sur leurs sujets? celui d'envoyer et de recevoir des ambassadeurs? Ne pouvaient-ils pas conclure des alliances et faire la guerre sans consulter les tribunaux?

L'Empire, c'était donc la réunion constitutionnelle d'États souverains, obéissant à un chef électif, dans certains cas déterminés par les lois fondamentales. Chacun

1740 1741 d'eux avait une voix à la Diète, *Reichstag*, assemblée suprême, hors de laquelle aucune puissance humaine n'aurait pu établir une loi organique.

Trois colléges divers composaient la Diète : celui des électeurs, celui des princes, celui des villes, chacun d'eux s'assemblant, délibérant à part, et prononçant à la majorité des voix. De l'accord des trois colléges sortait un *Placitum* de l'Empire (*Reichsgutachten*). Cette résolution, une fois ratifiée par l'Empereur, prenait l'autorité d'un décret, d'un *Conclusum* (*Reichsschluss.*)

En même temps, nul ne pouvait priver l'Empereur d'une des prérogatives légalement attachées à sa couronne.

On le voit, le gouvernement impérial n'était, dans sa forme, ni despotique, ni républicain, ni aristocratique : c'était une monarchie mixte et tempérée.

L'élection d'un Roi des Romains offrait à l'Autriche le plus sûr moyen de perpétuer la couronne impériale dans sa Maison. Il est vrai que, faite du vivant de l'Empereur, elle devenait réellement illégale. Au seizième siècle, la France, invoquant la Bulle d'or et

les lois fondamentales, voulut s'y opposer. 1740 1741
Mais l'Autriche l'emporta : les Empereurs conservèrent cette puissante influence sur le choix de leur successeur, usage bien contraire sans doute à la liberté des élections, mais qui, d'un autre côté, prévenait les interrègnes si funestes à l'Empire.

La Bulle d'or disait, en termes exprès, qu'on élirait un Roi des Romains toutes les fois que la situation de l'Empire l'exigerait absolument.

Ne recevant de son élection que le droit de gouverner l'Empire dans le cas unique où son chef en serait empêché, le Roi des Romains ne possédait pas, tant que vivait l'Empereur, la plénitude du pouvoir.

Aucun hommage ne lui était adressé; nulle autorité ne lui appartenait en propre.

De tout temps, la France a cédé le pas aux Empereurs; dans le quatorzième siècle, elle le disputa au Roi des Romains. Ce prince qualifiait de *Majesté* l'Empereur, et n'en était traité que de *Dilectio Vestra*. Sauf celui d'*Invincible*, on lui attribuait les mêmes titres qu'à l'Empereur.

Par État (1) de l'Empire, on entendait un

(1) Bilderbeck, *État de l'Empire*.

1740 1741 souverain ayant acquis le droit de paraître, de siéger, de voter dans la Diète. Ce droit s'obtenait par élection : ainsi les ecclésiastiques; par succession : ainsi les laïques; par privilége : ainsi les villes libres.

On comptait trois colléges ou classes d'États; 1° les électeurs; 2° les princes, les prélats, les abbesses, les comtes et seigneu rs; 3 les villes libres.

La qualité d'État de l'Empire se perdait de plusieurs manières :

1° Par punition, quand un État était mis au Ban de l'Empire;

2° Par la conquête;

3° Lorsqu'un État se détachait lui-même de l'Empire, ou se soumettait à une autre puissance;

4° Quand, soit par la force, soit en vertu d'une décision des tribunaux, un État en avait dépouillé un autre.

Ce fut sous les Carlovingiens qu'eut lieu la séparation des États en ecclésiastiques et laïques.

Depuis la division des religions catholique et protestante, il existait en Empire des États catholiques et des États protestants.

A titre égal, les États ecclésiastiques pre- 1740 1741
naient rang avant les autres.

Sous les Carlovingiens aussi l'hérédité commença à s'établir pour les dignités de duc, de comte, etc.

La charge de comte, *graf*, c'est-à-dire, gouverneur d'un district, devint héréditaire sous les Empereurs saxons. Depuis, presque toutes les Maisons régnantes d'Allemagne introduisirent la succession par primogéniture : de là les majorats.

Quelques exceptions se maintinrent et amenèrent, avec beaucoup de pactes de famille, beaucoup de confusion.

Quant à la noblesse immédiate, la Chevalerie d'Empire, *Reichsritterschaft*, bien que jamais elle n'ait possédé voix ni séance à la Diète, elle jouissait d'une complète indépendance, et ne relevait que de l'Empereur.

Jadis les États avaient un rang entre eux. Cette prééminence devint la source d'interminables disputes.

La Bulle d'or fixait le rang des électeurs.

Les États de la religion catholique formaient le Corps catholique; ceux de la religion protestante et réformée, le Corps évangélique. Tous deux réglaient leurs in-

1740 1741 térêts religieux dans des assemblées, l'un, sous la présidence de l'électeur de Mayence; l'autre, sous la présidence de l'électeur de Saxe.

Leurs décisions étaient souveraines.

On distinguait les pays de l'Empire en deux classes; c'étaient ou des allodiaux des biens de famille possédés en pleine propriété, ou des fiefs qui, par succession, revenaient, en certains cas, au seigneur féodal.

Les princes et États de l'Empire prêtaient à l'Empereur le serment de vassal, *Juramentum vassallaticum*. Retenus par ce lien, ils ne pouvaient ni servir ni s'allier contre lui. Contrevenaient-ils à cette obligation? l'Empereur pouvait les citer à la Diète, et les mettre au Ban.

Un État, mis au Ban de l'Empire pour félonie, était personnellement privé de la souveraineté et de son fief; sa succession suivait l'ordre légitime. A défaut d'héritier, les fiefs retournaient à l'Empereur.

Outre le Ban, une autre cause ramenait un fief à l'Empereur : c'était l'extinction d'une maison. Mais telle ne pouvait jamais être la condition d'un État ecclésiastique; car un Chapitre ne s'éteignait pas. Quant au Ban,

un prince, un État ecclésiastique avait-il 1740 1741
encouru cette punition? une autre élection du Chapitre le remplaçait après la déposition prononcée par le Saint-Siége. Si au contraire la cour de Rome soutenait ce dignitaire, l'Empereur séquestrait ses revenus jusqu'à sa mort.

En matières féodales, les lois fondamentales et les capitulations imposaient à l'Empereur les obligations suivantes :

1° Ne point mettre d'entraves à l'investiture, et l'accorder sans délai.

2° Ne pas faire sortir les feudataires de l'Empire pour recevoir l'investiture; ne pas même leur occasionner des voyages inutiles.

3° Recouvrer les fiefs de l'Empire perdus.

4° Les maintenir. Ce soin, d'après le *Conclusum* du 9 décembre 1722, s'étendait jusqu'aux fiefs d'Italie; l'Empereur devait aussi forcer les feudataires d'en venir recevoir l'investiture.

5° Protéger, contre toutes violences, les feudataires et leurs sujets.

6° Ne souffrir qu'aucun tribunal portât atteinte à la souveraineté des feudataires, ni à leur juridiction souveraine sur leurs sujets.

1740 1741 7° Recevoir lui-même ses propres fiefs, et, en cas d'impossibilité, se reconnaître par des *Reversales* État et feudataire de l'Empire.

Autrefois, c'étaient les États qui prononçaient sur les litiges féodaux. Cette attribution passa plus tard au Conseil de l'Empire (*Reichs regiment*), et enfin au Conseil aulique.

Les Électeurs s'appelaient anciennement *Septemviri,* la Bulle d'or ayant fixé leur nombre à sept, par allusion au candélabre à sept branches du temple de Jérusalem, et aux sept chandeliers de l'Apocalypse (1).

Depuis, il fut porté à neuf.

A quelle date remonte la fondation du collége électoral? Les uns le découvrent avant Tacite (2); d'autres l'attribuent à Othon le Grand, et même à Grégoire X. Là où manque la preuve historique, commence l'obscur domaine des conjectures.

C'étaient les Électeurs qui, après avoir

(1) *Septem Electores sacri Imperii per quos velut septem candelabra lucentia in unitate spiritus septiformis sacrum illuminari debet Imperium.*

Dans l'hymne *Veni, Creator,* le Saint-Esprit est appelé *Septiformis munere.*

(2) Liebhardt, *In diss. de Electorali collegii origine.* Ludewig. *Ad auream Bullam*, tom. Ier.

fait choix d'un Empereur, dressaient avec lui sa capitulation. 1740 1741

A ce droit suprême ils joignaient d'autres priviléges. Ainsi leur collége, dont l'origine remontait à Frédéric III, était d'un ordre supérieur et séparé des autres États. Ils s'assemblaient entre eux, distinctement, sans nul concours étranger. Comme s'ils eussent pressenti les redoutables tentations d'un tel chef, les électeurs, dans la capitulation de Charles-Quint, s'étaient réservé le droit de convenir, avec l'Empereur, du temps et du lieu où se tiendraient les Diètes : il y était stipulé que l'Empereur n'en pourrait convoquer sans leur consentement.

Parmi les Électeurs, la préséance appartenait aux ecclésiastiques. Le premier de tous était celui de Mayence.

Pour entourer le chef de l'Empire d'une pompe et d'un appareil imposants, on avait créé les archicharges. Ainsi, l'Électeur de Mayence était archichancelier et archichapelain de l'Empire; le roi de Bohême, archiéchanson; l'Électeur de Saxe, archimaréchal; le margrave de Misnie, archigrand-veneur; l'Électeur de Brandebourg, archichambellan, et depuis la mort de l'Électeur de Bavière,

1740 1741 l'Électeur d'Hanovre, architrésorier. L'Électeur de Cologne se qualifiait d'archichancelier d'Italie, et celui de Trèves, d'archichancelier du royaume d'Arles.

Venaient ensuite les charges héréditaires. Les comtes de Pappenheim étaient maréchaux héréditaires de l'Empire; les comtes de Limbourg, échansons héréditaires; et, quand leur maison s'éteignit en 1713, Charles VI, roi de Bohême, conféra la même charge à Michel-Jean d'Althan. Depuis le seizième siècle, époque où finit la maison Seinsheim, les princes et comtes de Hohenzollern furent chambellans héréditaires.

Dans le même siècle, la maison de Seldeneck ayant cessé d'exister, la charge héréditaire de sénéchal passa aux comtes de Walbourg. Les comtes de Zinzendorff étaient, depuis 1625, trésoriers héréditaires, et les comtes de Werthern, portiers héréditaires de l'Empire.

Deux Ordres religieux, fils des croisades, siégeaient à la Diète, l'Ordre Teutonique et celui de Saint-Jean.

On a vu que, par lettres patentes du 6 janvier 1453, Frédéric IV avait érigé l'Autriche en Archiduché. Mais déjà elle en avait pris le titre.

Frédéric lui ayant conféré la dignité royale (1), depuis elle réclama pour ses ambassadeurs, la préséance sur tous les princes d'Empire en personne. 1740 1741

L'Archiduc était avocat et protecteur des chapitres de l'Orch, de Trente et de Brixen; sa souveraineté s'étendait sur ceux de Vienne, de Seckau, de Gurch, de Saint-André et de Laubach.

Par un privilége qu'elle tenait de l'empereur Henri IV, cette Maison paraissait, devant le chef de l'Empire, précédée du glaive et du drapeau.

Exempte de toute charge envers l'Empire, elle ne devait fournir que douze hommes contre la Hongrie, et les entretenir pendant un mois, fardeau assurément fort supportable. Pour s'en affranchir entièrement, l'Autriche prit un excellent moyen : elle s'empara de la Hongrie même.

Par un autre privilége, un Archiduc ne demandait ni ne recevait l'investiture du fief hors de ses États; c'était chez lui qu'il remplissait cette formalité, armé, à cheval, en costume d'Archiduc, le sceptre en main, le chapeau ducal sur la tête.

(1) Goldast, *Constitutio Imperii*, tom. I[er].

1740 1741 Cette Maison, même après citation à la Diète, n'était pas tenue d'y comparaître.

L'Empire ne pouvait accorder aucun fief en Autriche, circonstance qui donnait à ce pays une homogénéité particulière.

Libre de s'opposer aux décisions du Conseil aulique et de la Chambre impériale, elle ne pouvait être assignée par-devant aucune autre juridiction ; de plus, pour l'appréciation des prétentions qu'on élevait contre elle, il lui était permis de choisir des arbitres parmi ses vassaux.

Les lois données par les Archiducs à leurs sujets défiaient tout contrôle; nulle autorité ne pouvait les annuler.

Autre immense avantage, leurs pays héréditaires formaient un Cercle à part.

De Frédéric II, de Charles-Quint et de Rodolphe II, la Maison d'Autriche tenait le privilége de créer des comtes, des barons, des chevaliers, des nobles et des docteurs; de Charles-Quint, celui de *non appellando*, et de protéger sur son territoire les personnes mises au Ban de l'Empire.

Comme héritière de la maison de Bourgogne, elle conférait l'Ordre de la Toison d'or.

Ce n'étaient pas là ses seules préroga- 1740 1741
tives.

L'Autriche put donc se croire prédestinée dès longtemps aux honneurs de l'Empire.

Voici un point important de l'ancien droit public d'Allemagne; il s'agit du règlement des intérêts communs à tout l'Empire.

Des questions de cette nature ne pouvaient être résolues que devant l'Empereur et les trois colléges réunis.

Le traité de Westphalie énumère presque tous ces cas. L'Empereur s'engageait dans ses capitulations à maintenir intacte une aussi précieuse garantie.

En remontant jusqu'à ces mâles réunions d'hommes libres qui délibéraient au sein des forêts de la Germanie; en descendant, avec le cours des âges, aux Diètes et Diétines de l'Allemagne, on voit que la liberté est l'antique hôtesse de cette noble terre; là, de tout temps, il y eut une patrie.

Assemblées d'électeurs, assemblées de princes, de prélats, de comtes et de villes, une vie puissante animait ce grand corps.

Dès le quatorzième siècle, il existait des

1740 assemblées de villes : elles avaient lieu de
1741 quatre manières :

1° Quand toutes les villes se réunissaient;

2° Quand les villes d'un seul Cercle;

3° Lorsque les villes se faisaient représenter par un certain nombre d'entre elles;

4° Lorsque la réunion se bornait aux seules villes qui l'avaient provoquée.

L'Empire était partagé en dix Cercles : celui d'Autriche, de Bourgogne, du bas Rhin, de Franconie, de Bavière, de Souabe, du haut Rhin, de Westphalie, de la haute Saxe, de la basse Saxe.

Mais si les États avaient imposé de sages limites à l'autorité impériale, eux aussi ils se trouvaient contenus dans des bornes non moins prudemment déterminées.

Par le serment féodal, ils juraient d'honorer l'Empereur comme chef de l'Empire, et de ne rien entreprendre contre sa personne ni contre son pouvoir.

Attenter à la personne de l'Empereur, c'était donc commettre le crime de lèse-majesté, comme celui de félonie, en attaquant l'Empereur. Aucun État ne pouvait donner à ses sujets des lois contraires aux lois fondamentales de l'Empire. Toutes sentences

des tribunaux supérieurs et de la Diète, tant 1740 1741
qu'elles ne blessaient ni les lois fondamentales, ni les constitutions, devenaient obligatoires pour les États et pour leurs sujets.

Telle était même l'autorité des décisions de la Diète, que nul État ne pouvait demeurer neutre, dès qu'au nom de l'Empire, elle avait déclaré la guerre.

La tranquillité de l'Empire étant un intérêt supérieur à tous les autres, les États en aucune circonstance n'avaient le droit de la troubler.

Dans les querelles particulières, au lieu de recourir aux armes, c'était aux tribunaux supérieurs qu'ils devaient s'adresser; jamais il n'était permis à la violence de prendre la place de la justice. Cependant la force pouvait repousser tout agresseur, fût-ce l'Empereur lui-même; alors c'était le cas de légitime défense.

Les trois crimes possibles des États étaient ceux-ci :

1° Lèse-majesté envers l'Empereur, et félonie envers l'Empire.

2° Perturbation du repos public.

3° Tyrannie envers leurs sujets.

1740 1741 Confédérés pour la défense commune, les États concouraient à ce but par trois sortes de secours :

Par des troupes que chacun entretenait proportionnellement à ses ressources.

Par des subsides (appelés *mois romains* depuis les expéditions d'Italie), pour subvenir aux dépenses militaires, et par des subventions destinées à l'entretien de la Chambre impériale.

La matricule de l'Empire assignait à chaque État sa quote-part contributive.

Ces détails, exposition du drame, étaient nécessaires (1).

Avant de parler de Joseph II, il importait d'indiquer rapidement la vraie situation de l'Empereur, comme souverain héréditaire d'Autriche, comme chef électif et constitutionnel de l'Empire.

(1) Schmettow, *Abrégé du droit public d'Allemagne.* — Pfeffel, *Abrégé chronologique de l'histoire et du droit public d'Allemagne.* — Will. Coxe, *Hist. de la Maison d'Autriche.* — Heiss, *Histoire de l'Empire, contenant son origine, son progrès, ses révolutions, la forme de son gouvernement, sa politique, ses négociations, et les nouveaux règlements qui ont été faits par les traités de Westphalie et autres.*

LIVRE PREMIER.

A peine Charles VI a-t-il fermé les yeux, que, 1740
de toutes parts, des prétendants convoitent la 1741
riche proie.

Il s'agit en effet de la Hongrie et de la Bohême, de la Souabe autrichienne, ou Autriche antérieure, de la haute et basse Autriche, de la Styrie, de la Carinthie, de la Carniole, de la Flandre, du Burgaw, des quatre villes forestières, du Brisgaw, du Frioul, du Tyrol, du Milanais, du Mantouan, du duché de Parme.

Ici, Auguste III, roi de Pologne, électeur de Saxe, allègue les droits de sa femme, fille aînée de l'empereur Joseph Ier, frère aîné de Charles VI; il se fonde sur les lois qui régissent la primogéniture.

1740 1741 Là, l'électeur de Bavière, Charles-Albert, invoque le testament de l'empereur Ferdinand Ier, frère de Charles-Quint. De l'autre côté des Pyrénées, le roi d'Espagne étend ses prétentions sur tous les États de la Maison d'Autriche. Philippe V ne descend-il pas, par la ligne féminine, de la femme de Philippe II, fille de l'empereur Maximilien II?

Louis XV, descendant, en droite ligne, de la branche aînée masculine d'Autriche par la femme de Louis XIII et par celle de Louis XIV, pouvait, autant que personne, élever des prétentions. Mais, concurrent, il aurait toute l'Europe à combattre; arbitre, il peût, avec la moitié de l'Europe, décider de la succession et de l'Empire. Ce dernier rôle lui convient mieux. Puisse-t-il s'y maintenir, et ne pas assumer sur la France, à force de fautes et d'imprévoyances, toutes les charges d'une guerre sans profit et sans gloire!

De tous les compétiteurs, le plus redoutable c'est le jeune souverain de cette Prusse ducale, si imprudemment érigée par l'Autriche même, depuis quarante ans, en royaume. Ressuscitant une ancienne prétention sur les duchés de Troppau et de Jægerndorff en Silésie, Frédéric mesure déjà de l'œil l'ennemi que son bras terrassera tant de fois.

Avant d'agir, il envoie à Vienne le comte de Gotter, avec des propositions. Si Marie-Thérèse lui cède la basse Silésie, il lui offre, en retour, son assistance armée et cinq millions de livres. 1740 1741

Pour mieux appuyer son négociateur, le roi quitte Berlin, au sortir d'un bal masqué, entre en Silésie avec vingt bataillons et trente-six escadrons. En même temps, il distribue des mémoires où ses droits sont discutés. Frédéric y déclare qu'il va occuper pour la Maison d'Autriche, les duchés de cette province; que c'est là, de sa part, une démarche purement conservatoire.

Marie-Thérèse ne voulut pas recevoir le comte de Gotter; avant toute négociation, elle exigeait la retraite des troupes prussiennes. Pressé d'en finir, Frédéric remporte la victoire de Molwitz. Ce premier triomphe que bien d'autres doivent suivre, fit du camp prussien le centre des négociations.

Le petit-fils des électeurs de Brandebourg commençait son grand rôle en Europe.

La cour de Vienne était dans la consternation.

Pour faire face à un tel orage, une jeune reine sans expérience, des ministres sans énergie, ou affaiblis par l'âge!

Mais cette jeune reine est Marie-Thérèse.

1740
1741 Depuis Charles-Quint, la France regardait la Maison d'Autriche comme son ennemie naturelle; le souvenir de ses provinces longtemps dévastées vivait toujours. Un successeur de François Ier devait penser sans cesse à la journée de Pavie; un petit-fils d'Henri IV pouvait-il oublier que les drapeaux de Philippe II avaient flotté sur les murs de Paris avec les drapeaux de la ligue?

L'occasion d'abaisser une vieille rivale était favorable : on la saisit, non que le cardinal de Fleury désirât la guerre; la Pragmatique-Sanction, solennellement garantie, et, plus encore peut-être, ses quatre-vingt-cinq ans le retenaient (1). Mais l'esprit ardent de Belle-Isle triompha de sa résistance.

Le plan de la cour de Versailles était de créer et de fortifier, avec les dépouilles de l'Autriche, des États secondaires qui, trop faibles pour lutter contre la France, seraient forcés de suivre son impulsion.

A la suite d'une négociation avec l'électeur de Bavière, le cabinet français venait de s'engager à mettre la couronne impériale sur la tête de ce prince. L'Espagne, les deux Siciles, la Prusse, la Pologne, la Sardaigne accédaient à cette ligue offensive. Comme on craignait que la Russie ne

(1) Koch, *Abrégé de l'Histoire des traités de paix.*

marchât au secours de Marie-Thérèse, on allait 1741 1748
l'occuper en excitant la Suède à lui déclarer la guerre. Le démembrement de la monarchie autrichienne une fois décidé, on convint des parts : à l'électeur de Bavière, la Bohême, la haute Autriche, le Tyrol et la Souabe autrichienne; à l'électeur de Saxe, la Moravie avec la haute Silésie; au roi de Prusse, tout le reste de cette provinçe. Un Infant d'Espagne recevrait la Lombardie. Il ne resterait à la fille des Césars que la Hongrie avec la basse Autriche, les duchés de Styrie, de Carinthie, de Carniole, et les provinces belgiques.

Jamais encore danger semblable n'avait menacé la Maison d'Autriche : au fond de sa tombe, Richelieu dut tressaillir de joie.

Déjà l'électeur de Bavière, créé, par lettres patentes, lieutenant général du roi de France, s'avance, à la tête d'une armée.

Ses partisans poussent jusqu'à trois lieues de Vienne; l'effroi s'y répand. Le Danube se couvre de bateaux emportant des effets précieux : pour soutenir un siége, on détruit presque tout un faubourg; le gouverneur, comte de Kevenhuller, est sommé de rendre la ville.

Forcée de fuir sa capitale, abandonnée de tous ses alliés, sans troupes, sans argent, sans

1741 1748 vrais ministres, la jeune Marie-Thérèse, s'interrogeant elle-même, ne désespéra pas de la fortune.

Les Hongrois n'avaient eu que trop à se plaindre de son père et de ses aïeux : elle courut noblement se jeter entre leurs bras. Déjà, lors de son avénement, Marie-Thérèse avait conquis les cœurs, en prêtant le fameux serment (1) d'André II, aboli par Léopold Ier.

Ayant convoqué une diète dans le château de Presbourg, elle y parut tout à coup, vêtue de deuil, en costume hongrois, ceinte de l'épée royale, et portant sur la tête la révérée couronne de saint Étienne (2).

Après avoir lentement traversé la salle, Marie-Thérèse monta à la tribune d'où le souverain harangue les États. Un profond silence régnait dans l'assemblée. Dès que le chancelier eut exposé la triste situation des choses en demandant de

(1) A l'exception de l'article 31, ainsi conçu : « Si moi, ou quelqu'un de mes successeurs, à quelque époque que ce soit, nous voulons enfreindre vos priviléges, qu'il vous soit permis, en vertu de cette promesse, à vous et à vos descendants, de vous défendre, sans pouvoir être traités de rebelles. »

Voltaire (*Siècle de Louis XV*) s'est donc trompé, en avançant le contraire; cette erreur, la plupart des historiens modernes n'ont pas manqué de la reproduire.

(2) Premier roi de Hongrie, mort à Bude, le 15 août 1038.

prompts secours, Marie-Thérèse prit la parole, en latin, selon l'usage national. « Le déplorable « état de nos affaires, » dit-elle à l'assemblée, « nous « a portée à entretenir les fidèles États du très-cher « royaume de Hongrie, de l'invasion de nos pro- « vinces héréditaires autrichiennes, des dangers « qui assiégent ce royaume, et du remède à em- « ployer. La Hongrie, notre personne, nos enfants, « notre couronne, tout est menacé. Abandonnée « de tous, notre unique refuge, c'est l'éclatante « fidélité des États, c'est l'antique valeur des « Hongrois. Dans ce péril extrême, nous vous « exhortons, vous, États et Ordres du royaume, à « délibérer, aussi promptement que possible, sur « les moyens de sauver notre personne, nos en- « fants, notre couronne, et à y recourir sans « retard. Quant à nous, en tout ce qui peut ren- « dre au royaume son ancienne félicité et à la « nation sa splendeur, les fidèles États et Ordres « de Hongrie éprouveront notre bienveillance « et notre affection royales (1). » 1741 1748

Transportés d'enthousiasme à l'aspect de cette jeune princesse, si belle, si malheureuse, si confiante en leur loyauté, tous les magnats et délégués s'écrient en agitant leurs sabres : « *Mo-*

(1) Voir *Pièces justificatives* (lettre C).

1741
1748 « *riamur pro Rege nostro, Maria Theresia!* Mou-
« rons pour notre roi (1) Marie-Thérèse! »

Jusqu'à ce moment, la reine était restée calme et maîtresse d'elle-même : mais attendrie par tant de dévouement, elle fondit en larmes. Alors l'exaltation de l'assemblée fut au comble; chaque Ordre s'étant retiré dans le lieu de ses séances, on vota de grands secours en hommes et en argent.

Bientôt les délégués se rassemblèrent au pied du trône, pour recevoir le serment du Duc de Lorraine, nommé, du consentement de la Diète, co-régent; et alors éclata une autre scène, non moins touchante. Dès la solennité terminée, « Je « consacre ma vie, » s'écrie François, « au royaume, « à la reine de Hongrie! » Prenant alors entre ses bras le jeune archiduc Joseph son fils, âgé de six mois, Marie-Thérèse le présente à l'assemblée. Un long cri d'amour lui répond de toutes parts : « Mourons pour la Reine et pour

(1) Deux fois déjà, dans les actes publics, le titre de *Rex* avait été donné à des femmes : témoin, Marie d'Anjou, au quatorzième siècle, et Élisabeth de Luxembourg, au quinzième.

Tout récemment, moins de vingt ans avant le fait personnel à Marie-Thérèse, Charles VI avait obtenu des États de Hongrie que le droit de succession au trône serait étendu aux femmes.

« sa famille; mourons pour notre Roi Marie-Thé- 1741 1748
« rèse (1)! »

Comme la Diète, la nation entière s'exalte; tout s'ébranle ; des bords de la Save, de la Theiss, de la Drave, du Danube, s'élancent des guerriers jusqu'alors inconnus à l'Europe, Croates, Pandours, Esclavons, Waradiniens, Tolpachs; bandes valeureuses et féroces, dont le costume, les armes, la cruauté répandent au loin l'effroi.

Tandis que la Hongrie se lève comme un seul homme, la même ardeur se propage dans toute la monarchie autrichienne. Les soldats abondent: bientôt Vienne, qui avait tremblé un moment, se redresse en état de défense; étudiants et bourgeois rivalisent d'ardeur avec la garnison.

Digne d'inspirer un tel mouvement, Marie-Thérèse semble grandir aussi en courage : elle ranime, en sa faveur, l'Angleterre et la Hollande, agit dans l'Empire, négocie avec la Sardaigne.

Un si haut caractère émut la nation anglaise : les femmes surtout, fières et reconnaissantes de la gloire qui en rejaillissait sur leur sexe, résolurent d'offrir à la jeune reine une somme de 100,000 liv. sterl. La duchesse de Marlborough, veuve du grand capitaine qui avait si glo-

(1) William Coxe, *Histoire de la Maison d'Autriche*.

1741 1748 rieusement combattu pour Charles VI, fut l'interprète de ce vœu. Marie-Thérèse, profondément touchée, refusa néanmoins, ne voulant recevoir de subsides que du Parlement.

Dans cet immense péril, ce fut le bras qui avait fait le plus de mal à Marie-Thérèse, qui la sauva.

Déjà la division s'était glissée parmi les alliés. Mécontent des hauteurs du maréchal de Belle-Isle, peu rassuré sur le bon vouloir de la France à son égard, inquiet des prétentions de Charles-Albert, qui, une fois bien établi en Bohême, pourrait revendiquer la Silésie, Frédéric avait accueilli l'entremise conciliatrice de lord Hyndford, ministre d'Angleterre. Bartenstein, secrétaire du Conseil de conférence, et naguère très-ardent contre le roi de Prusse, ne voyait de salut pour la Maison d'Autriche que dans un prompt accommodement avec ce prince. Marie-Thérèse, maîtrisant son ressentiment, consentit à traiter; lord Hyndford fut autorisé à offrir au roi la basse Silésie avec Breslaw.

Mais Frédéric ne s'était pas jeté dans la guerre pour se contenter de pareilles propositions. Voici son ultimatum : « Toute la Silésie jusqu'à la ri-
« vière de Neiss; la ville de ce nom et Glatz; au
« delà de l'Oder, les anciennes limites entre les

« duchés de Brieg et d'Oppelen subsisteront; 1741 1748
« Breslaw m'appartiendra; la religion demeurera
« dans l'état où elle se trouve; point de dépen-
« dance de la Bohème; une cession à perpétuité.
« En retour, nous n'irons pas plus loin; nous as-
« siégerons Neiss pour la forme; le comman-
« dant rendra la place et se retirera; nous pren-
« drons tranquillement nos quartiers d'hiver, et
« l'armée autrichienne se portera où elle voudra.
« Que tout soit terminé dans douze jours. »

Au moment de conclure, la cour de Vienne hésitait encore, trouvant dur de payer une neutralité aussi cher qu'une alliance. Mais le progrès des armes françaises et bavaroises, l'immobilité du Hanovre, un mouvement des troupes prussiennes qui força le général autrichien à sortir de Neiss, toutes ces circonstances décidèrent Marie-Thérèse : l'ultimatum fut adopté à Ober-Schnellendorf.

On se promit mutuellement d'envelopper cette convention d'un secret inviolable, et de conclure, autant que possible, un traité définitif avant la fin de l'année.

L'Autriche venait de ratifier une perte douloureuse. Les arrière-pensées de Frédéric ne lui inspiraient aucune confiance, et néanmoins la convention d'Ober-Schnellendorf fut pour elle très-

1741 1748 avantageuse; car, momentanément délivrée de son plus actif ennemi, elle put tourner toutes ses forces contre les Français, les Bavarois et les Saxons.

D'abord Marie-Thérèse envoya des forces considérables au secours de Prague menacée par les alliés. Le Duc de Lorraine, suivi du feld-maréchal Neuperg, du comte de Khevenhuller et du prince de Lobkowitz, y marchait en toute hâte, quand, à trois lieues de cette capitale, il apprit qu'elle était tombée au pouvoir de l'ennemi. Le même jour, l'électeur de Bavière entrait dans Prague en triomphe; proclamé là, roi de Bohême, il se rendit à Francfort, où se tenait la diète de l'Empire.

Déjà Charles-Albert avait été couronné Archiduc d'Autriche à Lintz; bientôt il fut élu Empereur et couronné à Francfort.

C'était l'apogée de l'influence française. Représentant d'un roi qui donnait le sceptre impérial, le maréchal de Belle-Isle semblait le premier des électeurs. Ses pleins pouvoirs avaient été remis en français : pour la première fois, la chancellerie allemande renonçait, en sa faveur, au vieux langage de l'Empire romain.

Mais que d'infortunes pour Charles VII allaient suivre cette grandeur d'un jour!

En effet, tout changea bientôt de face. 1741 1748

Tandis que Marie-Thérèse, soutenue de son propre courage, des subsides de l'Angleterre, de la Hollande, de Venise, d'emprunts en Flandre, multiplie ses défenseurs et les électrise, les armées françaises, sous des chefs inhabiles, se consument sans gloire. Détruites en Bavière et en Bohême, il ne leur reste pas même la mâle consolation d'avoir héroïquement succombé dans quelque grande bataille.

Trois fois l'Empereur créé par la France avait été chassé de ses États.

Du fond de l'Autriche, la guerre était revenue au Rhin.

Un incident grave compliqua un moment les affaires de Marie-Thérèse : Frédéric, craignant pour la Silésie à la vue des succès de cette princesse, avait rompu la convention d'Ober-Schnellendorf. Par ses ordres, le feld-maréchal de Schwérin s'empara d'Olmutz ; Glatz assiégée fut prise, et lui-même, toujours ardent adversaire de la Maison d'Autriche, il courut à Dresde, espérant réveiller la frivole apathie d'Auguste III. Mais la nouvelle qu'un opéra allait commencer rompit la conférence.

De là, Frédéric vole à Prague, pour y régler un plan de campagne avec le maréchal de

1742 1748 Broglie. Ayant rejoint son armée, il s'avance jusqu'à Iglaw, et maître des bords de la Taya, depuis Znaym jusqu'à Gœdingen, petite ville sur les frontières de la Hongrie, fait des irruptions dans la haute Autriche; les hussards de Ziethen poussent jusqu' à Stockerau (1), à une poste de Vienne.

De leur côté, les Autrichiens ne restaient pas inactifs. Dix mille hommes avaient été tirés de la Bavière, pour couvrir la capitale; une division hongroise, rassemblée sur les confins de la Moravie, menaça les magasins de l'ennemi dans la haute Silésie, où le prince Charles de Lorraine, à la tête de la grande armée, allait pénétrer. Contraint, pour les protéger, de détacher des forces considérables, Frédéric ayant évacué la Moravie, se retira en Bohême, aux environs de Chrudim. Ce fut alors que les Saxons l'abandonnèrent. Vainement, heureux de se débarrasser d'alliés suspects, les engagea-t-il à se joindre aux Français; ils traversèrent les quartiers prussiens, pour se cantonner dans le cercle de Satz, sur les frontières de leur Électorat.

Frédéric ne fut pas mieux secondé par les Français, qui, maîtres d'Égra, s'étaient avancés

(1) Cercle de Moravie.

jusqu'à Pisck. Tout le poids de la guerre retombait donc sur lui (1). 1742 1748

Dans de si graves circonstances, réfléchissant au peu d'accord qui régnait entre les alliés, à l'incapacité des généraux de Louis XV, et à la faiblesse des troupes de l'Empereur, le monarque prussien cherchait une issue à ce labyrinthe. Lord Hyndford, qui déjà avait une fois réconcilié les deux puissances, lui parut plus propre que personne à préparer un accommodement.

Mais les temps étaient changés : aussi la cour de Vienne se montra-t-elle moins facile que par le passé. La reddition de Lintz par le comte de Ségur, l'évacuation de la Moravie, la défection des Saxons, de secrètes négociations à Versailles, toutes ces circonstances lui avaient rendu sa fierté : de part et d'autre, on résolut donc de s'en remettre aux chances d'une bataille.

Frédéric fut vainqueur à Chotusitz, et la paix signée à Breslaw (2).

La Reine de Hongrie cédait au Roi de Prusse, en toute souveraineté, la haute et la basse Silésie,

(1) Frédéric, *Histoire de mon Temps*; tom. Ier. Will. Coxe, *Histoire de la Maison d'Autriche*, tom. V.

(2) Ou du moins les préliminaires. Ce fut à Berlin, le 28 juillet, qu'on signa le traité définitif dont le roi d'Angleterre se rendit garant.

1742
1748 avec le comté de Glatz, excepté les villes de Troppau, de Jœgerndorff et les hautes montagnes situées au delà de l'Oppa (1). Les Prussiens se chargeaient de rembourser aux Anglais 1,700,000 écus hypothéqués sur la Silésie.

Auguste III fut compris dans le traité comme électeur de Saxe. Il s'engageait à rappeler les troupes qu'il avait à l'armée française, et à reconnaître la Pragmatique-Sanction.

Tranquille de ce côté, au prix, il est vrai, d'un grand sacrifice, Marie-Thérèse entama des négociations partout où ses ennemis ne dominaient pas exclusivement. Une opinion générale alors en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, en Russie, en Danemark, c'était que la Maison d'Autriche étant l'unique contre-poids à la Maison de Bourbon, l'indépendance européenne dépendait de son existence (2). Cette opinion, Marie-Thérèse sut l'exploiter, et bientôt la fortune commença à s'adoucir pour elle.

Dans la Grande-Bretagne, lord Carteret, successeur de Walpole, était dévoué à l'Impératrice-Reine; ses actes le prouvèrent.

En Hollande, malgré l'ambassadeur de France qui les exhortait à la neutralité, les États-Gé-

(1) Petite rivière de Silésie qui prend sa source en Moravie, passe à Jœgerndorff, et va se jeter dans l'Oder.

(2) Will. Coxe, *Histoire de la Maison d'Autriche*.

néraux avaient accordé des subsides considé- 1742 1748
rables.

A Saint-Pétersbourg, la révolution qui mit Élisabeth sur le trône, et le jeune Iwan dans un cachot, favorisait l'Autriche : car le bannissement du feld-maréchal de Munich enlevait au roi de Prusse un puissant ami.

Vers les Alpes, mêmes symptômes rassurants; le roi de Sardaigne, blessé par l'Espagne, embrassait la cause de Marie-Thérèse.

Cependant le cardinal de Fleury, ouvrant enfin les yeux, voyait à quel rôle humiliant il avait condamné la France. « Bien des gens savent, » écrivait-il au général de Kœnigsek, « combien « j'ai été opposé aux résolutions que nous avons « prises, et que j'ai été, en quelque façon, forcé « d'y consentir. Votre Excellence est trop instruite « de tout ce qui se passe pour ne pas deviner « celui qui mit tout en œuvre pour détermi- « ner le Roi à entrer dans une ligue si con- « traire à mon goût et à mes principes. » Et, singulier esprit d'à-propos, la lettre était remise par le personnage même qu'on signalait ainsi, par le maréchal de Belle-Isle!

Pour toute réponse à une dépêche où se peignait si bien la faiblesse du cabinet français, Marie-Thérèse la fit imprimer. Piqué de cette publicité maligne, le cardinal, qui aurait dû être dégoûté

1742 de la correspondance, adressa une seconde let-
1748 tre au général autrichien, pour se plaindre, en lui disant « qu'il ne lui écrira plus désormais ce qu'il pense. »

L'effet de ces deux démarches fut déplorable : croyant remédier au mal, le cardinal les fit désavouer dans quelques gazettes ; c'était combler la mesure.

Des conférences néanmoins eurent lieu.

Renfermé dans Prague, le maréchal de Belle-Isle offrit d'évacuer la place et les territoires de la Reine de Hongrie, mais avec armes et bagages. Les généraux autrichiens se montraient favorables à la proposition ; Marie-Thérèse rejeta toute idée de paix avec hauteur. « Je ne veux pas ac-« corder de capitulation à l'armée française, » dit-elle devant toute sa cour : « je défends qu'on « me présente ni proposition, ni projet venant « du cardinal ; tout ce qui m'arriverait de sa « part me serait suspect. Qu'il s'adresse à « mes alliés : c'est la seule grâce que je lui ac-« corde. »

Comme on annonçait une nouvelle démarche du maréchal, « Je suis bien surprise, » dit-elle encore plus haut, « de la demande du maréchal « de Belle-Isle. Il faut être tel que lui pour oser « la faire. Afin de soulever l'Allemagne contre « moi et m'écraser, il a surpris, par l'argent et

« par diverses promesses, la religion de presque 1742 1748
« tous les souverains de l'Empire. En pleine paix,
« n'a-t-il pas entretenu des espions dans Luxem-
« bourg, pour séduire la garnison et embraser
« la ville? Jamais, ni moi ni mes descendants
« nous ne l'oublierons.

« Je n'ai que trop fait auprès de la cour de « France; forcée par la nécessité des temps, j'ai « oublié ma dignité royale, au point d'écrire à « M. le cardinal en des termes qui auraient atten- « dri les plus durs rochers. Il a mis mes prières « au rebut. On m'a répondu que je venais trop « tard, et que le Roi Très-Chrétien avait contracté « des engagements qu'il n'était plus en sa puis- « sance de rompre. J'ai des pièces originales en « main; elles prouvent qu'on a voulu allumer le « feu aux quatre coins de l'Allemagne, renver- « ser les lois fondamentales de l'Empire, et exci- « ter ici des séditions. Je transmettrai ces preu- « ves à la postérité : désormais l'Empire évitera « de tomber dans un piége qui lui ferait recevoir « la loi d'une puissance étrangère (1). »

Alors eut lieu cette fameuse retraite de Prague qui sauva les débris de l'armée française. Sorti de la place dans la nuit du 18 décembre, et gagnant trois marches sur le prince de Lobkowitz, M. de Belle-Isle sut ramener à Égra, avec tous

(1) *Mémoires du maréchal de Richelieu*, tom. VI.

1742
1748 ses canons, par une route détournée de trente-huit lieues, à travers des marais glacés et des forêts impénétrables, sans autre nourriture qu'un pain gelé, sans autre lit que la neige, treize mille hommes environ. Durant cette marche, la plus douloureuse qu'eût encore affrontée une armée européenne, plus de douze cents hommes périrent de fatigue et de froid. Malade, ne pouvant plus se tenir à cheval, le maréchal se faisait porter sur tous les points, exhortant du geste et de la voix ses compagnons d'armes (1). Un dévorant typhus attendait à Égra ces braves, dignes pères des héros qui, soixante-dix ans après, déployèrent, dans les steppes de Moscou, un courage plus grand encore que leur infortune.

Six mille Français, presque tous malades ou blessés, restaient dans Prague, et le prince de Lobkowitz, irrité de la retraite du maréchal, exigeait qu'ils se rendissent à discrétion; mais Chevert était à leur tête.

(1) Tandis que ces mauvais esprits, qui ne savent jamais prendre au sérieux les désastres de leur patrie, et ne sont aptes qu'à trouver du ridicule dans une grande et vaillante infortune, chansonnaient le maréchal de Belle-Isle, un étranger, d'une tout autre nature, il est vrai, portait un jugement plein de justice : « Les dispositions de M. de Belle-Isle étaient bonnes, » dit Frédéric : « le seul reproche qu'on puisse lui faire, est de n'avoir « pas, dans sa marche, assez ménagé ses troupes. » *Hist. de mon temps*, tom. II.

« Dites au prince, » répondit-il à l'envoyé autrichien, « que s'il ne m'accorde pas les honneurs « de la guerre, je vais mettre le feu aux quatre « coins de Prague et que je m'ensevelirai sous « ses ruines. » Comme on le savait homme à tenir parole, il fut écouté, et rejoignit l'armée française à Égra. 1743 1748

Voilà l'intrépide guerrier auquel de petits talons rouges osaient reprocher sa roture, non en face, il est vrai !

Peu de temps après, le cardinal de Fleury sortit, en mourant, des embarras où sa faiblesse avait engagé la France. C'était pour lui la seule issue possible.

Quatre fois, en de graves circonstances, Fleury déserta le noble et national drapeau d'Henri IV, de Richelieu, de Mazarin, de Louis XIV :

Quand l'Empereur, au mépris des traités, avait établi la Compagnie d'Ostende, le cardinal, au lieu de fomenter le mécontentement de l'Angleterre, de l'Espagne, de la Hollande et de toutes les puissances maritimes ; au lieu, une fois l'Autriche attaquée de toutes parts, de fondre sur elle, prend la parole, instrument aveugle des puissances maritimes, menace l'Empereur si la Compagnie n'est pas dissoute, et épargne ainsi à la Maison d'Autriche une redoutable crise.

En 1734, victorieuse en Italie et en Allemagne

1743 1748 maîtresse de Philipsbourg et des barrières de l'Empire, la France pouvait donner à la Maison d'Autriche le coup de grâce : l'occasion était magnifique. Eh bien, le vieux ministre, se contentant de la Lorraine, garantit, politique déplorable, la Pragmatique-Sanction.

Cinq ans plus tard, les Turcs victorieux assiégeaient l'Autriche en péril; l'Espagne ne demandait que la guerre avec elle; le roi de Sardaigne, pour s'agrandir, était dans les mêmes dispositions. Que fait le cardinal? Il déclare à ces deux puissances qu'il s'opposera à toute hostilité contre la cour de Vienne, et, par ses ordres, le marquis de Villeneuve négocie la paix entre l'Autriche et la Porte, sous la médiation de la France! Tout cela dans un moment où la santé de l'Empereur était fort compromise, et, pour ainsi dire, la veille de sa mort.

Enfin, en 1742, comme si ce n'était pas assez déjà de concessions et d'imprévoyances, tandis que Marie-Thérèse, serrée de près à l'orient par les Turcs, au nord par Frédéric, à l'occident par les armées française et bavaroise, était aux abois, Fleury, loin de concentrer toutes ses forces sur Vienne, les égare en Bohême, à Prague; Marie-Thérèse respire, et bientôt, Français et Bavarois, tous sont en pleine retraite (1).

(1) *Mémoires* du maréchal de Richelieu.

Il était impossible de mieux démolir le glo- 1743
rieux édifice des règnes précédents. 1748

Mais de toutes les fautes du cardinal la plus grave, c'est d'avoir négligé l'armée et la marine.

Vivant, on l'avait trop loué : mort, ses qualités furent trop méconnues : une exagération remplaça l'autre.

Louis XV annonça dès lors l'intention de gouverner par lui-même ; mais il se vantait. La Providence n'avait pas fait de lui un roi.

Bientôt un pouvoir oligarchique, composé d'instruments dociles, remplaça le gouvernement d'un vieillard (1) ; le vrai successeur du cardinal fut la duchesse de Châteauroux.

Tandis que la France allait s'affaiblissant pour une cause qui lui était étrangère, Marie-Thérèse s'appropriait toutes les forces enlevées à sa rivale.

Après plusieurs défaites successives, les Suédois ne pouvaient plus continuer la guerre, et la Russie avait conclu une alliance défensive avec l'Angleterre toujours favorable à l'Autriche.

Chassé de ses États héréditaires, l'Empereur Charles VII errait en Allemagne. De Francfort, théâtre de son élection, et son dernier refuge, il put presque entendre le canon de Dettingen et les fanfares du vainqueur. Dans cette journée, tristement célèbre, les dispositions du maréchal

(1) Lacretelle, *Histoire de France pendant le 18e siècle.*

1743
1748 de Noailles avaient été très-belles : tout lui présageait un triomphe; mais l'ardeur irréfléchie du comte de Grammont, son neveu, perdit les affaires. Comme aux funestes batailles de Poitiers, de Crécy, d'Azincourt, la fougue et l'indiscipline paralysèrent les efforts d'un admirable courage.

Sans ressources au sein de sa ville impériale, l'infortuné Charles VII en était réduit à accepter du maréchal de Noailles une lettre de crédit de quarante mille écus, à se déclarer neutre tandis qu'on le dépouillait (1)!

Égra ayant été reprise, il ne restait plus d'ennemis dans les États de Marie-Thérèse.

Déjà même les alliés avaient songé à démembrer la France.

Tandis que son armée, partagée en trois colonnes, s'avançait dans la direction de l'Alsace, le prince Charles, accompagné du maréchal de Khevenhuller, se rendit à Hanau, pour y concerter avec Georges II un plan d'invasion.

Cinquante mille Anglais, Hanovriens, Hollandais, Hessois, devaient traverser le Rhin à Mayence, et marcher droit sur l'Alsace, pour faciliter au prince Charles le passage du Rhin à Bâle, l'invasion de la Lorraine et de la Franche-Comté. Maître de ces provinces, le général autrichien donnerait, pour quartiers d'hiver, à ses troupes

(1) Voltaire, *Siècle de Louis* XV.

victorieuses, la Bourgogne et la Champagne. 1743 1748
Ainsi Marie-Thérèse comptait se dédommager, avec des provinces françaises, de la perte de la Silésie.

Tranquille sur ses possessions en Italie, elle espérait recouvrer Naples. Cette Flandre française, laborieuse conquête des lieutenants de Louis XIV, l'Angleterre et la Hollande lui en offraient le partage.

Trop faible de caractère pour n'être pas toujours du parti des vainqueurs, le roi de Pologne, électeur de Saxe, se montrait aussi ardent à soutenir Marie-Thérèse que naguère à la dépouiller.

Réduit aux dernières extrémités, l'Empereur fit à Georges II des propositions d'accommodement. Entre autres conditions, non moins avantageuses à la Maison d'Autriche, il renonçait à tout droit sur les États autrichiens, et s'engageait à rompre avec la cour de Versailles. Reconnu Empereur à ce prix, Charles VII recevrait un subside provisionnel, et recouvrerait ses États

Telles n'étaient point les intentions de Marie-Thérèse. Implacable dans son ressentiment, elle voulait arracher à Charles VII la couronne impériale et garder la Bavière. D'accord avec les ennemis de lord Carteret, elle fit donc avorter ce plan.

Du côté de l'Italie, la guerre suivait son cours;

1744
1748
le comte de Traun y luttait contre le général espagnol de Gages, successeur du comte de Montemar.

Mais Marie-Thérèse, exaltée par ses succès en Allemagne, et perdant trop de vue l'importante alliance du roi de Sardaigne, refusait les cessions promises à ce prince l'année précédente. Vainement Georges II la pressait de remplir ses engagements. « L'Angleterre, » lui répondait-elle, « veut « m'entraîner de sacrifice en sacrifice. Si je cède « aujourd'hui, le peu qui me restera en Italie « ne vaudra pas la peine d'être défendu; et l'al- « ternative qu'on me laisse, c'est d'être dépouil- « lée par l'Angleterre ou par la France (1). »

Irritée de ces obstacles, l'impatience du roi de Sardaigne allait toujours croissant. Enfin, pour dernier argument, il menaça de se joindre aux ennemis de l'Autriche.

De cette menace sortit le traité de Worms.

Charles-Emmanuel y gagnait la ville, avec une partie du duché de Plaisance, le Vigévanasque, une portion du duché de Pavie et le comté d'Anghiera (2). Le cabinet de Vienne renonçait aussi à toutes réclamations sur le marquisat de Final engagé aux Génois; il s'obligeait à tenir sur pied,

(1) Will. Coxe, *Histoire de la Maison d'Autriche.*
(2) Sur le bord oriental du lac Majeur.

en Italie, trente mille hommes aux ordres du roi 1745 1748
de Sardaigne.

La fortune semblait sourire avec amour à Marie-Thérèse rassurée, du côté de la Prusse, par la paix de Breslau.

Mais comment tromper le vigilant Frédéric?

Calculant toutes les conséquences du traité qui venait d'unir la Reine de Hongrie, l'Angleterre, la Sardaigne, la Saxe et la Hollande; alarmé des pressantes avances faites aux puissances du Nord, à la Russie surtout; suivant pas à pas les progrès de Marie-Thérèse en Allemagne, le monarque prussien doit tout craindre pour lui-même. L'ambition, qui rêve de vastes conquêtes en France et en Italie, renoncera-t-elle à la tentation de ressaisir la Silésie? Ne fera-t-elle point, par un démembrement, payer cher au vainqueur de Molwitz et de Czaslaw ses triomphes?

Il faut donc un contre-poids au traité de Worms.

Le 13 mai 1744, Frédéric conclut en secret, à Francfort, avec l'Empereur, la France, l'électeur Palatin et le roi de Suède comme landgrave de Hesse, une convention, sans vouloir y admettre nombre de petits princes dont la faiblesse n'eût été qu'à charge.

Précédé d'un manifeste, où il déclare ne rien vouloir pour lui-même, mais ne s'être armé qu'afin de rendre au Corps germanique sa liberté, à

1745 1748 l'Empereur sa puissance, et à l'Europe la paix, le Roi de Prusse entre en Bohême, avec quatre-vingt mille hommes; vingt-deux mille Prussiens marchent, en même temps, sur la Moravie.

Cette invasion sauve l'Alsace à la France.

Bientôt Prague, Tabor, Budweiss, Fravenberg, toute la partie du royaume située à l'orient de la Muldau, sont au pouvoir de Frédéric. Pénétrant en Bavière, le feld-maréchal de Seckendorf remet l'Empereur en possession de sa capitale. L'armée française va rentrer en Allemagne; la cause de Charles VII semblait triompher.

Mais un mortel engourdissement paralysait les généraux de Louis XV; l'apathie du maître s'était étendue à ses lieutenants.

M. de Noailles ne sut pas gagner une marche sur le prince Charles de Lorraine, qui repassa tranquillement le Rhin pour arracher la Bohême à Frédéric. Conseillé par l'habile tacticien de Traun, le général en chef autrichien expulsait alors les Prussiens de la Bohême, comme il avait fait des Français en 1742 et 1743.

Frédéric, qui naguère menaçait Vienne, dut craindre pour la Silésie.

C'est en vain que le libérateur de l'Alsace appelle les Français à son aide : ceux-ci refusent de payer leur dette, préférant à des conquêtes qu'on devrait restituer plus tard, celle des Pays-Bas qu'ils

espèrent garder. Leurs troupes se trouvaient, 1745 1748
en Flandre, plus faibles de vingt mille hommes que l'armée de Marie-Thérèse, composée d'Allemands, d'Anglais et de Hollandais : mais Maurice de Saxe les commandait.

Pour compliquer encore les affaires de l'Europe, il ne manquait plus que la mort de Charles VII. Ce triste objet de tant de querelles sanglantes était rentré dans sa capitale : pour trône, un tombeau l'y attendait. Écrasé de chagrins, dévoré de maladies, indigent sur le trône, insulté sous la pourpre, Charles VII ne cessa de souffrir qu'en cessant de vivre; le repos commença pour lui le 20 janvier 1745.

Le pompeux cérémonial institué par Charles-Quint présida aux funérailles d'un monarque sans États. Devant ce fantôme d'Empereur on porta le globe du monde; le titre d'*invincible* ne fut pas même épargné à son néant.

Pour héritier, un jeune prince de dix-sept ans, qui ne semblait se rencontrer là qu'afin de perpétuer les malheurs de sa famille!

On croyait généralement que Marie-Thérèse embrasserait cette occasion de paix, comme une route ouverte au Grand-Duc son époux vers le trône impérial. Mais si son ambition voulait la couronne, ses ressentiments voulaient aussi la guerre. Quant au cabinet de Londres, convaincu

1745 1748 qu'il aurait meilleur marché de la France par les armes que par un traité, il continua à souffler la discorde. Cette tâche lui était facile. En donnant des subsides à ses alliés, ne leur imposait-il pas la loi?

A Versailles, pour arracher sans retour la couronne impériale à la Maison d'Autriche, on redoubla d'efforts. Les agents français travaillèrent toutes les cours d'Allemagne; on voulait faire un Empereur à tout prix.

Ici, la France excitait vivement le nouvel électeur de Bavière à se mettre sur les rangs; là, c'était Auguste II, roi de Pologne, électeur de Saxe, qu'elle cherchait à improviser candidat. Une telle offre pouvait séduire ce prince prodigue et vain. Mais, déjà à la solde des Anglais, Auguste n'osa rompre avec eux ni affronter Marie-Thérèse. C'était le second électeur de Saxe qui refusait d'être Empereur!

Bientôt, forcé de quitter sa capitale, et craignant de recommencer les infortunes paternelles, le jeune électeur signe, à Fuessen, dans l'évêché d'Augsbourg, sa renonciation à toutes prétentions sur les États autrichiens; il s'engage à garantir la Pragmatique-Sanction, à renvoyer de ses États toutes les troupes auxiliaires; il donnera au duc de Lorraine son suffrage électoral.

De son côté, Marie-Thérèse reconnaît valide l'élection impériale de Charles VII, et renonce à tous dédommagements qui pourraient peser sur l'Électeur. 1745 1748

Ce traité avait été précédé de la quadruple alliance conclue à Warsovie, le 8 janvier, entre le roi de la Grande-Bretagne, la reine de Hongrie, le roi de Pologne, comme électeur de Saxe, et la Hollande, pour le rétablissement de la paix générale.

Mais telle avait été jusqu'alors la singulière fortune de Marie-Thérèse, qu'un événement heureux ne marchait pas sans un revers. Ainsi, tandis que le plus cher de ses vœux était exaucé, et qu'enfin Impératrice, elle saluait de ses acclamations son époux élu à Francfort, Frédéric, déjà vainqueur du prince Charles quelques semaines auparavant à Hohenfriedberg, remportait, à Sorr, un nouveau triomphe.

François recevait la couronne, et en même temps Marie-Thérèse perdait la Flandre, enlevée par les armes françaises; et le roi de Prusse la menaçait sérieusement en Allemagne!

Quant à la France, malgré la gloire de Fontenoi et ses brillantes conquêtes, elle avait manqué le premier objet de la guerre : à l'Autriche appartenait toujours le trône impérial.

1745 1748 Poursuivant ses rapides succès, Frédéric était entré à Dresde. C'était là un grand argument en faveur de la paix. Aussi, bien que Marie-Thérèse eût déclaré vouloir vendre le dernier de ses joyaux, plutôt que de renoncer à la Silésie, cette princesse accepta la médiation de l'Angleterre, médiation habilement préparée par Frédéric. La paix fut signée, à Dresde, le 25 décembre 1745.

Pour la seconde fois, le conquérant prussien voyait la Silésie consolidée entre ses mains. Il reconnaissait, en retour, le droit de suffrage de la Bohême, et l'élection de François-Étienne.

L'Empire avait retrouvé le repos; mais la guerre continua dans les Pays-Bas, en Italie, dans les deux Indes.

Tout le fardeau restait à la France.

Dès lors la lutte changea d'objet. Contraindre, par ses pertes en Flandre, la Reine de Hongrie à des cessions en Italie, et les États-Généraux à la neutralité, tel devint le but du cabinet de Versailles.

De son côté, Marie-Thérèse ne songea plus qu'à se dédommager sur la France des pertes que le roi de Prusse lui avait fait essuyer.

Débarrassée de ce redoutable adversaire, elle envoya en Italie un renfort de trente mille hommes. Bientôt, dépouillés de toutes leurs

conquêtes, battus, le 16 juin 1746, à Plaisance, 1748 1749
les Français et les Espagnols durent précipiter leur retraite.

Une circonstance, fort imprévue, vint favoriser encore les Autrichiens. Le nouveau roi d'Espagne, Ferdinand VI, fils de Philippe V, ayant tout à coup rappelé son armée d'Italie, les Français repassèrent les Alpes, à la suite des Espagnols, pour se retirer en Provence.

A travers tant de vicissitudes, Louis XV, victorieux en Flandre, ne se décourageait pas d'offrir la paix; mais on la repoussait avec la même persévérance.

Pour imposer au mauvais vouloir des cabinets ce bienfait tant souhaité par les peuples, il fallut donc vaincre encore.

Le triomphe de Lawfeld, la prise de Berg-op-Zoom ébranlèrent enfin ces belliqueux entêtements. « La paix est dans Maëstricht, » disait le maréchal de Saxe, et Maëstricht fut cerné. Dès lors on se montra beaucoup plus traitable; les conférences, ouvertes à Breda, en 1746, recommencèrent à Aix-la-Chapelle, en 1748.

Dès le mois de mars, les divers négociateurs arrivèrent dans cette ville. Pour la France, c'étaient le comte de Saint-Séverin d'Aragon et M. de Laporte du Theil; pour l'Angleterre, le comte de Sandwich et le chevalier Thomas Robinson;

1748 1749 pour l'Impératrice-Reine, le comte de Kaunitz-Rittberg, depuis si célèbre comme premier ministre; pour l'Espagne, don Jacques Masones de Lima y Soto Mayor; pour la Sardaigne, le comte de Chavanne et le chevalier don Joseph Ossorio; cinq représentants, le comte de Bentinck, le baron de Wassemaën, le bourgmestre Hasselaër d'Amsterdam, le baron de Borssele, le Grietman Onnozwier de Haren, pour la Hollande. Enfin, le duc de Modène et la république de Gênes eurent aussi leurs plénipotentiaires : l'un, le comte de Monzone; l'autre, le marquis François Doria.

Ce congrès ne perdit pas de temps. En effet, Maëstricht pris, toute la Hollande eût été ouverte aux Français, et des désastres plus grands que ceux de l'année 1672, eussent menacé la République. Aussi, tous les obstacles qui s'étaient opposés à la conclusion du traité définitif, ayant été levés, la paix fut signée le 18 octobre.

Louis XV avait annoncé par son ambassadeur « qu'il voulait faire la paix, non en marchand, « mais en roi. »

Il tint fidèlement parole : la France stipula tout pour ses alliés, rien pour elle-même.

Relativement à l'Empire ou Corps germanique, la France, après la paix d'Aix-la-Chapelle, était

au plus haut point de sa puissance fédérative (1). 1748 1749

Louis XIV s'était posé l'ennemi de l'Empire : Louis XV en devenait l'arbitre.

Mais comprend-on que la clause humiliante du traité d'Utrecht, relative au port de Dunkerque, ait été renouvelée, et que l'épée d'un monarque français n'ait pas effacé la tache de l'article 17 (2)! Sur pareille question, le désintéressement n'est qu'une honte.

Marie-Thérèse, il est vrai, renonçait à ses conquêtes d'Italie. La Silésie et le comté de Glatz lui échappaient de nouveau. Elle cédait à don Philippe les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla. Confirmant le traité de Worms, elle ratifiait, entre les mains du roi de Sardaigne, l'abandon du Vigevanasque, d'une portion du Parmesan et du comté d'Anghiera. Mais en revanche, elle recouvrait les Pays-Bas ; l'élection de l'Empereur était reconnue, la Pragmatique-Sanction garantie.

Menacée dans son existence, au début même de cette lutte, la Maison d'Autriche se retrouvait

(1) Ségur, *Politique de tous les cabinets de l'Europe pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI.*

(2) Art. 17 : « Dunkerque restera fortifié, du côté de la terre, en « l'état où il est actuellement, et, du côté de la mer, il restera « sur le pied des anciens traités. »

1748 1749 enfin à la tête de l'Empire, puissante, incontestée.

Et néanmoins Marie-Thérèse n'était pas satisfaite. L'ambassadeur d'Angleterre ayant sollicité une audience pour lui offrir ses félicitations, cette princesse lui fit répondre que des compliments de condoléance seraient plus de saison, et qu'il l'obligerait en lui épargnant un entretien désagréable pour tous deux (1).

Ne songeant encore qu'à ses pertes, l'Impératrice-Reine les attribuait, en grande partie, au cabinet de Saint-James; elle s'indignait au souvenir des débats qui s'étaient élevés à Londres sur le contingent et sur les subsides.

Voilà le théâtre sur lequel l'archiduc Joseph allait bientôt monter.

Ce prince était né à Vienne, le 13 mars 1741, à trois heures du matin : ce qui fit dire au Grand-Duc de Toscane, François de Lorraine, depuis Empereur, qu'il serait vigilant. Le nouveau-né vérifia la prédiction.

Il eut pour parrains un Pape(2), lui dont les décrets devaient un jour alarmer Rome, et un roi(3)

(1) Will. Coxe, *Histoire de la maison d'Autriche.*
(2) Benoît XIV.
(3) Auguste II, électeur de Saxe.

de cette noble Pologne que l'Autriche allait bientôt dépouiller. 1748 1749

Autour de ce berceau grondait une formidable tempête. On eût dit pour Joseph un présage des agitations de son règne.

Trois semaines après sa naissance, Frédéric commençait, à Molwitz, la série de ses victoires; comme Marie-Thérèse, sa laborieuse illustration de femme et de reine.

Pour gouverneur, on lui donna le feld-maréchal comte de Bathiany. L'histoire et la géographie devinrent la base des études prescrites. Le jeune prince se complaisait dans la lecture des commentaires de César, cet attachant catéchisme de toutes les âmes énergiques. Mais, entouré bientôt de pédagogues qui lui rendirent l'étude odieuse, et d'ecclésiastiques dont le zèle inconsidéré l'asservissait à une foule de pratiques minutieuses, son heureux naturel s'arrêta dans ses développements; une excessive timidité sembla paralyser les plus brillantes dispositions.

Une autre circonstance contribua aussi à ce changement. Joseph voyait toute la tendresse de Marie-Thérèse et de François se concentrer sur son jeune frère, l'archiduc Charles (1); pour lui, il n'y avait que froideur et sévérité. Alors cette âme ardente, se reployant sur elle-même,

(1) Né en 1745, mort en 1761.

1748 1756 parut s'engourdir; mais elle fermentait en silence.

Cependant, à peine en jouissance d'une paix qui devait être si courte, Marie-Thérèse s'efforçait de réparer les désastres de la guerre en ranimant l'agriculture, le commerce, les sciences et les arts. Fiume, sur le golfe de Carnero, Trieste la vénitienne, ouvrirent leurs ports à toutes les nations. Des canaux sillonnèrent les Pays-Bas, et les deux Indes purent envoyer leurs richesses jusqu'au sein des villes, comme la Hongrie ses denrées à Ostende. Les grandes routes embellies facilitèrent les communications et appelèrent les voyageurs.

Tandis que des manufactures de drap, de glaces, de porcelaine, d'étoffes de soie, s'établissaient dans les faubourgs de Vienne, la ville était dotée d'écoles et de colléges; l'enseignement du dessin, de la peinture, de l'architecture, s'organisait. Plusieurs cités obtenaient des universités, des bibliothèques et des observatoires. Le célèbre Van Swieten quittait la Hollande sa patrie, pour ouvrir à la médecine et à la chirurgie une ère nouvelle; Métastase, renonçant à sa chère Italie, apportait aux pieds de Marie-Thérèse une gloire que le temps n'a pas toute respectée.

En même temps, l'Impératrice créait à Vienne, à Neustadt, à Anvers, des académies militaires :

c'était de la prévoyance. Elle ouvrait de vastes 1748
asiles aux soldats mutilés, aux veuves, aux fil- 1756
les des officiers : c'était de la gratitude.

En un mot, partout s'étendait une main bienfaisante.

Voici le témoignage d'un juge compétent :

« Elle mit dans ses finances un ordre inconnu « à ses ancêtres, et non-seulement répara par « de bons arrangements ce qu'elle avait perdu « par les provinces cédées au roi de Prusse et au « roi de Sardaigne, mais même augmenta con- « sidérablement ses revenus. Le comte Haugwitz « devint contrôleur général. Sous son admi- « nistration, les revenus de l'Impératrice mon- « tèrent à trente-six millions de florins ou vingt- « quatre millions d'écus. L'Empereur Charles VI, « son père, possesseur du royaume de Naples, « de la Servie et de la Silésie, n'en avait pas eu « autant.

« L'Impératrice avait senti, dans les guerres « précédentes, la nécessité d'une meilleure disci- « pline; elle choisit des généraux actifs et capa- « bles de l'introduire dans ses troupes. De vieux « officiers, peu propres aux emplois qu'ils oc- « cupaient, furent renvoyés avec des pensions, « et remplacés par des jeunes gens de condition, « pleins d'ardeur et d'amour pour le métier de la

1748 1756 « guerre. On formait, toutes les années, des camps « dans les provinces, où les troupes étaient exer- « cées par des commissaires inspecteurs bien ver- « sés dans les grandes manœuvres de la guerre. « L'Impératrice se rendit elle-même, à différentes « reprises, dans les camps de Prague et d'Olmutz, « pour animer les troupes par sa présence et par « ses libéralités. Elle savait faire valoir, mieux « qu'aucun prince, ces distinctions auxquelles on « attache tant de prix; elle récompensait les offi- « ciers qui lui étaient recommandés par ses géné- « raux, excitant partout l'émulation, les talents « et le désir de lui plaire. En même temps, se « formait une école d'artillerie sous la direction « du prince de Lichtenstein. Il porta ce corps à « six bataillons, et l'usage des canons à cet abus « inouï auquel il est parvenu de nos jours; par « zèle pour l'Impératrice il dépensa, pour cet « objet, au delà de cent mille écus de son propre « bien. Enfin, pour ne rien négliger de ce qui « pouvait avoir rapport au militaire, l'Impéra- « trice fonda, près de Vienne, un collége où la « jeune noblesse était instruite dans tous les arts « qui ont rapport à la guerre; elle attira d'ha- « biles professeurs de géométrie, de fortification, « de géographie et d'histoire, qui formèrent des « sujets capables; ce qui devint une pépinière

« d'officiers pour son armée. Par tous ces soins, « le militaire acquit dans ce pays un degré de « perfection où il n'était jamais parvenu sous les « Empereurs de la Maison d'Autriche, et une « femme exécuta des desseins dignes d'un grand « homme (1). » 1756 1763

Depuis quelque temps, les liens qui avaient, durant tant d'années, uni l'Autriche et l'Angleterre, se relâchaient; de vives discussions s'étaient élevées entre les deux cours, relativement au traité de la Barrière, si nuisible à la prospérité des Pays-Bas.

D'un autre côté, le cabinet de Vienne observait avec anxiété la Prusse et sa puissance toujours croissante. Après l'avoir élevée, pour opposer un contre-poids à la Maison de Bourbon, il se voyait à son tour menacé par elle. Les rôles s'intervertissant, l'ascendant passait aux mains d'une monarchie récente, naguère simple Électorat. Frédéric n'allait-il pas réaliser, à son profit, le vieux plan de la France?

Frappé de ce péril, le comte, depuis prince de Kaunitz, ne songea plus qu'à le conjurer; pour y parvenir, expédient bien inattendu, il se tourna vers la France.

Déjà, durant les négociations d'Aix-la-Cha-

(1) Frédéric, *Histoire de la guerre de Sept ans*, tom. Ier.

1756 1763 pelle, des avances avaient été faites à Louis XV. On lui avait secrètement proposé la Flandre et le Brabant, à condition de faire restituer la Silésie. Non découragée par l'insuccès de sa démarche, Marie-Thérèse l'avait elle-même deux fois réitérée : le comte de Kaunitz, alors représentant sa souveraine en France, s'était efforcé d'éteindre des animosités héréditaires et de préparer les esprits à un rapprochement. Or, ce que l'ambassadeur avait commencé, le chancelier s'efforça de l'accomplir.

Telle était l'ardeur de Marie-Thérèse vers cette nouvelle alliance, que, par haine pour Frédéric, la fille des Césars, une glorieuse Impératrice, une vertueuse épouse, traita d'égale à égale, dans une correspondance familièrement caressante, avec la maîtresse de Louis XV!

Malgré toutes les tentatives du comte de Staremberg, successeur de M. de Kaunitz à Versailles, le succès semblait encore fort incertain, lorsqu'un incident imprévu vint le décider. Blessé, depuis longtemps, des airs de supériorité que la France affectait à son égard; observant d'un œil attentif les manœuvres de l'ambassadeur autrichien en France; inquiet de l'indifférence avec laquelle Louis XV voyait arriver le terme du traité entre la Prusse et lui, Frédéric, qui redoutait d'avoir

à lutter seul contre la Russie et l'Autriche, eut 1756 1763
bientôt pris son parti : le 16 janvier, il traita avec Georges II.

Marie-Thérèse fut enchantée de ce résultat qui devenait un précieux auxiliaire. En effet, exploitant avec art les secrets ressentiments de Louis XV, on triompha de toutes les résistances; les vieilles haines de François Ier et de Charles-Quint vinrent expirer dans les boudoirs de Babiole (1), triste autel de la paix; l'union fut signée, et, le 1er mai 1756, tomba la politique de trois siècles.

En imputant ce fatal succès à l'abbé de Bernis (2), on le calomniait. Une courtisane détruisit l'œuvre de Richelieu!

Cette rupture avec les puissances maritimes causa à Vienne une sensation pénible. Dans le premier moment, on n'épargna pas à Marie-Thérèse le reproche d'ingratitude : sans l'Angleterre, sans ses subsides, sans ses secours de toute espèce, que serait devenue la Maison d'Autriche? D'importants personnages, le prince de Collorédo, le confesseur de l'Empereur, exprimèrent un blâme positif; plusieurs ministres protestèrent par un significatif silence.

(1) Maison de campagne de la marquise de Pompadour, située au-dessous de Belle-Vue, près de Saint-Cloud.

(2) Voir pièces justificatives, lettre F.

1756
1763 Déjà l'Empereur, quand pour la première fois cette question avait été soumise au Conseil, s'était écrié en frappant violemment son bureau : « Une telle alliance est contre nature ; elle n'aura « point lieu. » Ainsi disposé, il n'accorda son consentement qu'après une vive résistance.

Le feld-maréchal Bathiany, gouverneur de l'archiduc Joseph, éprouvait la même répulsion. Inspiré par lui, le jeune prince rappela à sa mère tous les griefs de l'Autriche contre la France. « Quelles garanties, » lui demandait-il, « quelle sé« curité peut vous offrir votre plus implacable « ennemie ? » Cette intervention était peu du goût de Marie-Thérèse ; aussi Joseph fut-il réprimandé. Mais déjà se manifestait la ténacité de son caractère ; plusieurs fois, revenant à la charge, il avait supplié sa mère de rester unie à sa véritable, à sa fidèle alliée, la Grande-Bretagne.

Parvenue à liguer contre Frédéric la France, la Russie et le roi de Pologne, électeur de Saxe, Marie-Thérèse avait rassemblé deux armées aux environs de Prague et de Konigsgratz. Déjà même les Russes se montraient sur les frontières de la Livonie, lorsque le monarque prussien, justement inquiet de ces préparatifs, fit demander à Vienne des explications ; elles furent vagues, évasives. Frédéric n'était pas d'humeur à se contenter d'un style d'oracle : il insista, déclarant con-

naître le complot ourdi contre lui, et exigeant l'assurance qu'on ne l'attaquerait, ni cette année, ni l'année suivante. 1756 1763

La réponse hautaine de Marie-Thérèse lui indiqua clairement qu'en voulant la guerre, on voulait aussi lui laisser tout l'odieux de l'agression.

Se décidant aussitôt, et nullement arrêté par ce vain mot d'agresseur qu'on ne peut appliquer, après tout, qu'à celui qui force l'autre à s'armer, ce prince signifie à la cour de Vienne qu'il voit dans sa réponse, une déclaration de guerre, envahit la Saxe, s'empare de Leipsick, entre dans Dresde, investit le fameux camp de Pirna où le roi Auguste s'est réfugié, et gagne sur les Autrichiens la bataille de Lowositz. Les Saxons mettent bas les armes.

Déclaré perturbateur de la paix publique par le Conseil Aulique, Frédéric, pour se justifier, publie les documents saisis dans le palais de l'Électeur, et jusque sous les yeux de l'Électrice (1). Mais rien ne peut dessiller les yeux du cabinet de Versailles. Au lieu de vingt-quatre mille hommes, il en accorde cent mille; faute énorme, qui de simple auxiliaire le rend partie principale. Non

(1) *Mémoire raisonné sur les desseins dangereux des cours de Vienne et de Dresde.*

1757 1763 moins aveugle, la Diète de Ratisbonne fournit à l'Autriche soixante mille combattants ardents à détruire le seul contre-poids à la suprématie impériale.

De part et d'autre on redouble d'efforts pour la campagne suivante. A quatre cent mille hommes, Frédéric n'en opposera que cent mille.

Comme plusieurs de ses ennemis ne pourront, vu l'éloignement, commencer leurs opérations que dans une saison très-avancée, il se hâte d'entrer en campagne, pour frapper un grand coup contre les Autrichiens, et briser ainsi le lien de la confédération.

Dès le mois de mars, tandis qu'on le croit uniquement occupé à mettre Dresde en état de défense, à détruire les ponts de l'Elbe, à tracer des camps dans les environs, Frédéric pénètre en Bohême, s'avance sur Prague à marches forcées, et remporte sur les Autrichiens une victoire mémorable, mais chèrement payée, puisqu'elle lui coûte l'intrépide Schwérin.

Prague est bloquée; la famine, terrible auxiliaire des Prussiens, menace cent mille hommes. Mais une lettre de Marie-Thérèse, apportée, à travers mille dangers, par un officier autrichien, les soutient tous, habitants et soldats;

un bombardement détruit le quart de la ville, et 1757
pas un murmure ne se fait entendre. Néanmoins 1763
cette héroïque résignation n'eût pas sauvé la place; et Prague une fois prise, que de désastres pour la Maison d'Autriche! Déjà le récent triomphe de Frédéric venait d'ébranler l'Empire; déjà les princes catholiques avaient fait des ouvertures au vainqueur. La capitale occupée, toute la Bohême, tous les États héréditaires subissaient la même loi; alors Vienne elle-même serait menacée.

Mais sur ce point, les choses allaient changer de face.

A peine instruit de l'invasion des Prussiens en Bohême, le maréchal, comte de Daun, traversant la Moravie pour faire sa jonction avec le prince Charles, n'apprit qu'à Boehmischgrod, non loin de Prague, la défaite de ce prince, et s'arrêta pour rallier les fuyards. Craignant que cette armée qui, chaque jour, s'augmentait, ne troublât ses opérations devant Prague, et ne permît, par ses mouvements, au prince Charles de sortir de la place, le Roi, pour la forcer à la retraite, lui opposa d'abord M. de Ziethen; et le prince de Bevern, à la tête de vingt-cinq mille hommes, se porta sur Kaurzim (1), puis sur Kuttemberg, faisant toujours reculer devant lui le

(1) Jadis Kurim, et plus anciennement encore Zlicsko. C'est une des plus vieilles villes de la Bohême.

1757 1763 maréchal. Celui-ci se retira jusqu'à Haber : mais chaque pas en arrière le rapprochait de ses secours, et lui donnait les moyens d'attirer à lui les débris de la bataille de Prague. Une fois maître de soixante mille hommes, Daun, par un mouvement rapide sur son front, força le prince de Bevern à rétrograder, et, à son tour, marcha en avant pour attaquer le roi de Prusse. En même temps, le prince Charles devait faire une sortie avec toutes ses forces.

Pénétrant le dessein du maréchal, Frédéric, après avoir laissé une partie de ses troupes sous les murs de Prague, s'était dirigé vers Kollin pour rejoindre le prince de Bevern. Sa position devenait critique; car il était impossible de s'emparer de Prague sans remporter d'abord une seconde victoire, et lever le siége en présence de l'ennemi, c'eût été se couvrir de honte. A ces deux grandes raisons d'en venir aux mains, s'en joignait une autre décisive : c'est qu'en gagnant encore une bataille, Frédéric prenait sur les Impériaux une entière supériorité. Déjà ébranlés, les princes de l'Empire l'avaient supplié de leur accorder la neutralité; les opérations des Français en Allemagne se trouveraient compromises; les Suédois deviendraient plus accommodants; le cabinet de St-Pétersbourg lui-même ferait des réflexions.

Ces calculs étaient justes : mais le sort des armes en décida autrement.

Daun avait retranché ses troupes sur la croupe 1757 1763
d'une colline, et sous la protection d'une formidable artillerie. Sept fois, les Prussiens y montèrent comme à un assaut, et sept fois ils furent renversés.

Malgré les plus savantes manœuvres, malgré l'héroïque valeur de ses troupes, Frédéric fut vaincu à Kollin. Dès lors d'immenses dangers l'enveloppèrent : mais, s'élevant avec le péril, il se montra toujours plus grand que son malheur.

En peu d'instants, Marie-Thérèse avait passé d'une extrême infortune à une situation prospère. Ce premier triomphe contre Frédéric la combla de joie. Accompagnée de l'Empereur, elle alla en personne annoncer à la comtesse de Daun la gloire de son mari. Pour perpétuer le souvenir de cette mémorable journée, l'Impératrice donna de splendides fêtes, fit frapper des médailles, récompensa les troupes, et institua l'Ordre de *Marie-Thérèse*.

Le premier résultat de Kollin fut la levée du siége de Prague.

De leur côté, les Français payaient noblement leur dette d'alliés à Hastembeck. Mais tandis que le maréchal d'Estrées se couvrait de gloire, une intrigue de cour lui enlevait le commandement.

Bientôt, pour justifier la faveur dont il était l'objet, le maréchal de Richelieu força le Duc de

1757 1763 Cumberland à signer l'humiliante capitulation de Closter-Severn.

Alors s'ébranla l'alliance des princes de l'Empire avec l'Angleterre et la Prusse. Le Duc de Brunswick traita même, abandonnant son territoire à l'armée française, pour toute la durée de la guerre ; la Hesse s'apprêta à en faire autant. Le cabinet de Versailles put donc concentrer sur Frédéric tout l'effort de ses armes.

Bientôt Richelieu menace Magdebourg où la famille royale s'est réfugiée : une autre armée française, réunie à l'armée des Cercles, s'avance vers la Saxe. Les Suédois fondent sur la Poméranie prussienne ; cent mille Russes, commandés par le maréchal Apraxin, prennent l'offensive. Le brave Winterfeld tué, la Silésie a perdu son défenseur. Traversant la Marche de Brandebourg, le général autrichien Haddick met Berlin même à contribution.

La monarchie prussienne semblait toucher à sa fin ; mais, grâce à Frédéric, des miracles de génie et d'héroïsme la sauvèrent.

A Rosbach, avec vingt-cinq mille hommes, il en met soixante mille en pleine déroute. A Lissa, toujours inférieur de moitié en nombre, il bat le maréchal Daun et le Duc de Lorraine. Breslaw et Liegnitz tombent en son pouvoir : Schweidnitz est bloqué. Une réaction s'opère : les princes

allemands se tournent de nouveau vers la Prusse 1757
et vers la Grande-Bretagne ; dans les sympathies 1758
du peuple anglais, Frédéric a pris la place de Marie-Thérèse.

Déjà obérée par les sommes considérables que lui avaient coûté la campagne précédente et le concours de la Russie, l'Impératrice eut à réparer ses pertes récentes en hommes et en matériel, fardeau énorme pour ses finances ; puis la campagne recommença.

Dès le mois de janvier, le général russe Fermor avait pris Kœnigsberg et soumis presque toute la Prusse. Il se disposait, franchissant le Brandebourg, à joindre les Impériaux dans la Silésie ou en Saxe. Mais l'armée autrichienne n'avait pu commencer ses opérations qu'en avril, et l'infatigable roi de Prusse agissait déjà. Bientôt, maître de Schweidnitz, Frédéric investit Olmutz dont le siége fut mal dirigé. Les Autrichiens enlevèrent aux Prussiens un grand convoi, nécessaire aux opérations.

Daun, qui avait remplacé le prince Charles dans le commandement en chef de l'armée, s'étant approché de l'armée prussienne avec des forces supérieures, Frédéric effectua alors son admirable retraite en Bohême. Daun le suivit, mais en tournant vers la Saxe où l'armée des Cercles avait forcé les vingt mille hommes du

1758 1763 prince Henri à se replier sur Dresde. Alors les Russes, arrivés jusque dans la Marche de Brandebourg, bombardaient Custrin. Daun qui espérait, passant l'Elbe à Pilnitz, prendre en queue l'armée du prince Henri campée près de Dresde, et s'emparer de l'Électorat, avait écrit au général Fermor de ne point agir avant qu'un grand coup eût été frappé en Saxe. Mais Frédéric brisa toutes ces combinaisons. Confiant la Silésie au Margrave Charles, il s'avance contre les Russes, franchit, en vingt jours, deux cent soixante-dix milles, et écrase les Russes à Zorndorf.

De là il vole au secours du prince Henri menacé par Daun, et prend, à Hohenkirchen, un camp mal assuré. « Si Daun ne nous attaque pas « ici, » lui dit le maréchal Keith, « il aura mérité « d'être pendu. » — « J'espère, » répond Frédéric, « qu'il aura plus peur de nous que de la corde. » Mais cette confiance lui devient fatale.

Surpris pendant la nuit, les Prussiens essuient une perte considérable. Le meilleur ami du Roi, Keith, son beau-frère le prince François de Brunswick, deux de ses pages périssent à ses côtés; le prince Maurice tombe blessé grièvement. Atteint lui-même d'une balle, Frédéric, après avoir plusieurs fois ramené ses troupes à la charge, les rallie, les forme derrière le village enlevé par surprise, et va en bon ordre pré-

senter, à une demi-lieue du champ de bataille, le combat à l'ennemi qui n'ose pas l'accepter. 1758 1763

Au comble de la joie, l'Impératrice couvrit d'honneurs son général. Une statue fut élevée à Daun. Les États d'Autriche lui votèrent trois cent mille florins pour racheter un bien de famille, la seigneurie de Ladendorf.

Après ce calme et fier défi de deux jours au vainqueur, Frédéric était allé faire lever le siége de Neiss. De là, accourant sur les bords l'Elbe, il éloigna Daun de Dresde où ses troupes, d'un instant à l'autre, pouvaient succomber, et prit ensuite ses quartiers d'hiver à Breslaw. Daun prit les siens en Bohême; l'armée des Cercles, en Franconie; les Russes, en Pologne et en Prusse; les Suédois, à Stralsund.

Loin du théâtre des affaires, Joseph suivait avec anxiété l'aigle autrichienne. Se transportant par la pensée sur les champs de bataille, il frémissait aux cris de victoire des Prussiens, il s'élançait contre le terrible ennemi de sa Maison, et rêvait à son tour le triomphe. Puis l'illusion se dissipant, le jeune prince attristé retrouvait l'isolement, l'inaction. Vainement alors, il réclamait de sa mère le droit commun, le droit de tous, celui de tirer l'épée pour la patrie. Marie-Thérèse demeura toujours inflexible. Conduite imprudente et funeste! Au lieu de comprimer

1758
1763
ainsi hermétiquement l'immense activité de corps et d'esprit du futur Empereur, il eût fallu lui ouvrir un cours régulier. Faute d'issue, cette ardeur, inquiète, mal à l'aise, n'aspira plus qu'à la liberté, et, quand tout obstacle eut disparu, elle s'échappa avec emportement, sans pouvoir se maîtriser elle-même.

Blessé des refus maternels, et comprenant dès lors tout ce que sa situation, sur la première marche du trône, lui imposait de réserve et de circonspection, l'Archiduc se concentra en lui-même; il attendit.

Cependant, de plus en plus entraînée dans une voie fatale, la France se consumait aveuglément en efforts pour détruire le roi de Prusse. Un nouveau traité venait d'être signé à Versailles, avec l'Impératrice-Reine, le 30 décembre 1758 (1); le duc de Choiseul signalait ainsi son avénement au pouvoir.

Voici le préambule de ce traité; il mérite d'être cité :

« S. M. T. C. et S. M. l'Impératrice-Reine « ayant conclu, le 1er mai 1756, un traité défi- « nitif d'amitié et d'union, principalement dans

(1) Œuvres de Frédéric, *Histoire de mon temps*, tom. Ier.
Tenu longtemps secret il n'a été publié qu'en 1795. M. de Ségur en avait donné un extrait dans la *Politique de tous les Cabinets de l'Europe*.

« la vue d'empêcher que la guerre, allumée sur 1758
« mer par l'Angleterre et la France, ne se com- 1763
« muniquât au continent, et d'assurer, par ce
« moyen, autant qu'il dépendait d'elles, la tran-
« quillité de l'Europe, n'ont pu voir sans un ex-
« trême déplaisir qu'un dessein si salutaire ait
« été traversé par l'invasion injuste de la Saxe et
« de la Bohême, de la part du Roi de Prusse; et
« que, malgré les communs efforts que S. M. T.
« C. et S. M. l'Impératrice-Reine ont employés
« pour arrêter le cours des hostilités, et garantir
« les lois et les États de l'Empire des dangers dont
« ils sont menacés, le feu de la guerre, loin de
« s'éteindre, se soit étendu successivement dans
« presque toutes les provinces de l'Allemagne, par
« une suite de mesures concertées par les cours
« de Londres et de Berlin, et publiquement an-
« noncées par le traité conclu entre elles, le 11
« avril de la présente année, en vertu duquel le
« Roi d'Angleterre, Électeur de Hanovre, s'engage
« à soutenir, par toutes sortes de moyens, les
« entreprises injustes et violentes du Roi de
« Prusse. Tout ce qui a précédé et suivi ces me-
« sures fait voir évidemment à quel péril la li-
« berté de l'Europe en général et celle de l'Em-
« pire en particulier seraient exposées, si l'on
« n'employait pas les plus fortes oppositions.
« Mais comme on ne peut espérer les moyens ef-

1758 « ficaces, au moins pour rétablir l'ordre et la
1763 « tranquillité en Allemagne, que par l'affaiblissement de la puissance pernicieuse du Roi de « Prusse, S. M. le Roi de France et S. M. I. et « R. ont jugé nécessaire de resserrer encore plus « étroitement leur union, par un nouveau traité « confirmatif du traité défensif de Versailles, du « 1er mai 1756, et de convenir entre elles des « moyens les plus propres pour forcer l'agresseur à donner aux parties lésées une juste satisfaction du passé et des sûretés suffisantes pour « l'avenir, ainsi que pour maintenir le système « germanique dans toute sa force, et pour établir solidement le repos public, et surtout celui de l'Allemagne, en réduisant le Roi de « Prusse dans des bornes qui ne lui permettent « plus de troubler, au gré de son ambition et de « celle de l'Angleterre, la tranquillité générale « et celle de ses voisins. »

Par le second article, la France s'engage à continuer à l'Impératrice-Reine le secours de vingt-quatre mille hommes stipulé par le traité du 1er mai 1757, ou, au choix de cette princesse, l'équivalent en argent.

L'Impératrice-Reine déclare que, pour l'année 1759, elle préfère le secours en argent; en sorte que la France lui payera deux cent quatre-vingt mille florins par mois (Art. 3).

Elle se charge seule, depuis le 1[er] juin 1758, 1758 1763
des subsides à payer à la Suède, d'après le traité du 22 septembre 1757 (Art. 4).

Elle soldera de même en entier le corps de troupes saxonnes qui se trouve joint aux armées françaises, et le met à la disposition de Marie-Thérèse (Art. 5).

Les deux puissances uniront leurs efforts, non-seulement pour rétablir le roi de Pologne, électeur de Saxe, dans ses États, mais aussi pour le dédommager, par une indemnité convenable, de tous les torts et dommages qu'il a soufferts pendant la guerre (Art. 6).

La France emploiera en Allemagne une armée de cent mille hommes (Art. 7).

Les places et ports d'Ostende et de Nieuport seront confiés à la garde de la France pendant la guerre (Art. 8).

Les pays conquis sur le roi de Prusse par l'armée française, seront gouvernés et administrés, au nom de l'Impératrice Reine, par les commissaires qu'elle y nommera. Mais, à l'exception d'une somme annuelle de quarante mille florins pour les frais de cette administration, les revenus ordinaires et extraordinaires appartiendront à la France. Si l'Impératrice de Russie faisait passer un corps de troupes dans ces pays conquis sur la Prusse, ou si un corps autrichien se joignait à

1758 l'armée française, le Roi leur fera fournir, à ses
1763 dépens, les rations ordinaires en pain et en fourrages (Art. 10).

Les deux parties contractantes ajusteront, à l'amiable, tous les différends qui subsistent entre elles, tant au sujet des limites des Pays-Bas que pour les dettes de la Lorraine (Art. 11).

La France emploiera ses bons offices pour faire assurer à Marie-Thérèse, par la paix, toute la Silésie et le comté de Glatz (Art. 12).

L'article 13 renferme une promesse solennelle de ne faire ni paix ni trêve séparées. La France, on le voit, liait entièrement ses destinées à celles de l'Autriche!

Pour empêcher que le parti protestant ne prenne ombrage de cette alliance, les deux partis renouvellent les traités de Munster et d'Osnabruck (Art. 14).

Marie-Thérèse renonce, en faveur de l'Infant Don Philippe, duc de Parme, et de ses descendants mâles, au droit de réversion sur les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla, que le traité d'Aix-la-Chapelle lui avait déféré (Art. 15).

La France cherchera à obtenir du Roi des Deux-Siciles qu'il renonce à ses prétentions sur les biens allodiaux des Maisons de Médicis et de Farnèse (Art. 17).

Le Duc de Parme y renoncera également, ainsi 1759 1763
qu'à ses droits sur les territoires de Bozzolo et de Sabionetta (Art. 18).

La France emploiera ses bons offices pour faire élire Roi des Romains l'Archiduc fils aîné de l'Impératrice-Reine (Art. 19).

Les deux parties se concerteront sur la future élection d'un roi de Pologne, et déclarent d'avance leur satisfaction si le choix tombe librement sur un prince de la Maison de Saxe (Art. 20).

Tout ce qui, dans le traité non ratifié du 1er mai 1757, est dit sur le mariage du fils aîné de Marie-Thérèse avec la princesse héréditaire de Modène, est répété dans l'art. 21.

Ainsi l'alliance défensive de 1756 devenait offensive. Non content de ce résultat, M. de Choiseul obtint l'accession de la Tzarine (1).

Cependant la campagne de 1759 venait de s'ouvrir. Tout favorisait Marie-Thérèse; ses troupes étaient nombreuses, aguerries, et Daun leur avait révélé le secret de la victoire. Ses alliés redoublaient de zèle; presque tout l'Empire envoyait son contingent, avec une exactitude extraordinaire. Chaque jour, l'infatigable dévouement du duc de Choiseul, directeur suprême des affaires

(1) Schœll, *Histoire abrégée des traités de paix*, etc.

1759 1763 étrangères, resserrait les nœuds entre Vienne et Versailles.

Aussi, pénétrée du sentiment de ses forces, l'Impératrice menaçait-elle du ban de l'Empire, l'Electeur de Hanovre, le Landgrave de Hesse-Cassel, le prince Ferdinand de Brunswick, et les autres alliés de la Prusse, si, rompant tout à coup avec elle, ils ne fournissaient pas leur contingent en hommes et en argent (1).

Pour Frédéric au contraire, le présent n'avait que des dangers, l'avenir des menaces.

Dès le commencement d'avril, le prince Ferdinand, à la tête de quarante mille hommes, avait voulu surprendre les Français dans leurs quartiers d'hiver, à Bergen près de Francfort. Mais le duc de Broglie, ayant rassemblé en trente-six heures toutes ses forces, vingt-cinq mille hommes, le repoussa avec perte, et reçut de l'Impératrice le titre de prince, de Louis XV le bâton de maréchal. Alors le maréchal de Contade, réuni à M. de Broglie, poussa les alliés jusque dans la Hesse. Mais, le 2 août, le prince Ferdinand prit à Minden une éclatante revanche. L'armée française battit en retraite jusqu'à Francfort.

Par la supériorité numérique de ses ennemis, Frédéric semblait réduit à une guerre dé-

(1) *Conclusum* du Conseil aulique.

fensive. Néanmoins, au lieu d'observer seulement les Autrichiens et de n'envoyer contre eux que des détachements qui furent successivement anéantis, il aurait pu d'abord, s'avançant avec toutes ses forces avant l'arrivée des Russes, les terrasser. Ce résultat, Daun l'avait redouté, en n'entrant lui-même en campagne que dans les premiers jours de mai. Le maréchal de Dohna couvrait le Brandebourg avec vingt mille hommes : au mois de juin, Soltikolf et ses soixante-dix mille Russes le repoussèrent. Le 23 juillet suivant, Wedel fut aussi défait à Zullichau dans le duché de Crossen. Maître de Francfort-sur-l'Oder, le vainqueur menaçait Berlin. 1759 1763

Frédéric, rassemblant alors toutes ses forces disponibles, marche à l'ennemi, rencontre, à Kunnerdsdorff, l'armée austro-russe, et avec quarante mille hommes, en attaque quatre-vingt mille. Ce fut une des plus terribles batailles du siècle : vingt mille Prussiens y périrent; les alliés n'eurent pas moins de vingt-quatre mille hommes hors de combat. « Si je remportais encore une « victoire semblable, » écrivait Soltikoff à la Tzarine, « c'est à pied, un bâton à la main, que j'en « porterais la nouvelle à Votre Majesté. »

Vainqueur d'abord, Frédéric, au milieu de la bataille, l'avait annoncé par un message à la Reine. Après l'action, « Éloignez de Berlin la

1759 1763 « famille royale, » lui mandait-il; « qu'on porte « les archives à Postdam, et que la capitale traite « avec l'ennemi. »

Dans cette sanglante journée, son courage avait été admirable. Il eut deux chevaux tués sous lui; ses habits furent criblés de balles; on dut l'entraîner hors de la mêlée. Sans le dévouement du major Prittwitz, le héros prussien était tué ou pris. Au reste, si les Russes avaient su profiter de leur succès, c'en était fait des vaincus (1). Ils n'avaient qu'à donner le coup de grâce.

Mais irrité que les Autrichiens lui eussent laissé tout le poids de la guerre, Soltikoff refusa de concourir aux opérations ultérieures; plus tard néanmoins, la réconciliation eut lieu. Mais le lion avait eu le temps de respirer.

Déjà, à la tête de vingt huit mille hommes, Frédéric couvrait sa capitale et le Brandebourg. Ses belles manœuvres et celles du prince Henri, son frère, empêchèrent la jonction de Daun avec Soltikoff.

Les Prussiens n'avaient pas encore épuisé tous les malheurs de cette campagne. Schmettau capitule à Dresde, heureux à ce prix de sauver sa garnison, son artillerie et sa caisse militaire, mais laissant aux Autrichiens des magasins considérables qui leur permirent de se maintenir en Saxe;

(1) Œuvres de Frédéric, *Hist. de la guerre de Sept ans*, tom. IV.

Finck, imprudemment engagé dans les défilés de 1759 1763
la Bohême avec dix-sept mille hommes, met bas les armes. Sur un autre point, trois mille hommes aux ordres du général Dierke, en voulant passer l'Elbe, subissent le même sort.

Après tant d'échecs, il semblait impossible que Frédéric se maintînt longtemps contre les forces de Daun. Mais le génie du grand capitaine dominait de toute sa hauteur la lente habileté de son adversaire. Le maréchal, n'osant même pas l'attaquer, se retrancha sous le canon de Dresde, pour couvrir cette place, et le Roi, tout mutilé qu'il était, conserva glorieusement la supériorité en campagne.

Par un froid jusqu'alors inconnu à l'Allemagne, les opérations s'étaient prolongées en décembre. Une fois rentré dans ses quartiers d'hiver, Frédéric renouvela ses tentatives à Vienne, à Versailles, à St.-Pétersbourg; mais en vain : l'espoir de l'anéantir exaltait ces trois cours.

En Italie, une diversion soit contre le Roi de France, soit contre l'Impératrice-Reine, lui eût été d'un immense secours. Frédéric envoya M. de Cocceii, son aide de camp, auprès du roi de Sardaigne. Mais l'âge avait amorti en ce prince les belliqueux instincts de sa jeunesse; et de plus, sans alliés, la guerre aurait soulevé contre lui, Autrichiens, Français, Espagnols, Napolitains,

1760 Parmesans. Rien donc à attendre de ce côté : rien,
1761 pour Frédéric, à attendre que de soi-même.

Dès le mois de mars 1760, il fallut reprendre les armes. « L'état de délabrement où se trou« vaient les troupes l'obligeait à les employer avec « beaucoup de circonspection ; il n'était guère « à propos d'agir par détachements, et, sur toute « chose, il fallait se proposer de faire une guerre « serrée. Les régiments perdus à l'affaire de « Maxen, à celle de Mr Dierke, avaient été rétablis « à la vérité pendant l'hiver : mais ce n'étaient ni « de vieux soldats, ni des troupes pour l'usage ; « on ne pouvait s'en servir que pour la montre. « Car, que faire d'un ramas d'hommes, moitié « paysans saxons, moitié déserteurs de l'ennemi, « conduits par des officiers qu'on avait engagés « par nécessité, et faute d'en trouver d'autres? « Et encore les régiments d'infanterie en man« quaient-ils au point, qu'à peine il leur en « restait 12, au lieu de 52 qui est le nombre « prescrit par l'ordonnance. Ces inconvénients « n'empêchèrent point d'agir, parce que la né« cessité le demandait. Au lieu de se plaindre « du mauvais état des troupes, on ne s'occupa « que des moyens de résister aux ennemis avec « plus de vigueur que jamais (1). »

La campagne s'ouvre sous de tristes auspices.

(1) Œuvres de Frédéric, *Histoire de la guerre de Sept ans.*

À Landshut, Laudon taille dix mille Prussiens en pièces; Glatz, cette clef de la Silésie, tombe au pouvoir des Impériaux; Breslaw est investi; les Russes entrent dans Berlin, y lèvent deux millions de rixdalers, repassent l'Oder et ravagent une partie de la Marche. 1760 1763

A peine vainqueur de Laudon à Liegnitz, le Roi, pour voler au secours de sa capitale, avait précipitamment quitté la Silésie. Mais à son approche les alliés s'étant retirés, il tourne rapidement vers la Saxe où Daun le suit, et Frédéric remporte, sur les Autrichiens, à Torgau, une sanglante victoire.

Ces deux triomphes relèvent le moral de son armée et lui rendent ses provinces avec presque toute la Saxe.

Mais ses ressources étaient épuisées : « Jamais, » écrivait-il au marquis d'Argens, « je n'ai été dans « une situation plus fâcheuse. Croyez qu'il faut « encore du miraculeux pour surmonter toutes « les difficultés que je prévois. Je fais mon de-« voir dans l'occasion, mais je ne dispose pas de « la fortune; et je suis obligé d'admettre trop de « casuel dans mes projets, faute d'avoir des « moyens d'en former de plus solides. Ce sont des « travaux d'Hercule qu'il faut que je recommence « sans cesse dans un âge où la force m'aban-« donne, et où l'espérance, seule consolation

1761 « des malheureux, commence à me manquer. »
1763 Daun venait d'être vaincu, mais sans atteinte à sa renommée : une grave blessure attestait son courage, et pouvait même expliquer sa défaite. Aussi Marie-Thérèse, vraiment grande et digne de tels serviteurs, l'entoura-t-elle de plus d'honneurs encore après Torgau qu'après Kollin. Quand le feld-maréchal revint à Vienne, elle alla au-devant de lui, à la distance de deux milles.

Mais déjà une lassitude extrême pesait sur tous les combattants : la campagne de 1761 en fut empreinte. Meurtri de la lutte, chacun y ménageait ses dernières ressources.

Marie-Thérèse néanmoins, pour écraser enfin Frédéric, tenta, d'accord avec les Russes, un puissant effort. Daun commandait l'armée de Saxe, et Laudon celle de Silésie ; il était soutenu d'une grande armée russe, marchant sur Breslaw, sous les ordres de Butturlin, tandis qu'à la tête d'un autre corps, Romanzow, secondé par les flottes russe et suédoise, assiégeait Colberg.

Laissant au prince Henri l'armée de Saxe, Frédéric se chargea de défendre la Silésie. Ne pouvant plus risquer le sort d'une bataille, il s'établit dans le fameux camp de Bunzelwitz, position admirable pour couvrir à la fois Schweidnitz et Breslaw. Bientôt, faute de vivres, Butturlin repasse l'Oder pour gagner la Pologne, lais-

sant à peine vingt mille hommes sous les ordres 1761 1763
de Czernischeff. Favorable aux Prussiens, ce général ne prêtait aux Autrichiens qu'un faible concours. En outre, l'impératrice Élisabeth touchait à sa fin, et le grand-duc Pierre, son héritier présomptif, professait pour Frédéric une fanatique admiration. De là une coopération russe beaucoup plus apparente que réelle.

Ainsi contrarié dans ses opérations, Laudon dut regagner les montagnes, et tomba malade de chagrin. Mais à son tour, manquant de vivres, Frédéric s'est éloigné de Neiss : dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre, l'infatigable Laudon s'empare de Schweidnitz. Il ne reste plus en Silésie aux Prussiens que Glogaw, Neiss et Breslaw. En Poméranie, Colberg tombe au pouvoir des Russes.

Quant au prince Henri, depuis la perte de Dresde, il ne se soutient en Saxe qu'à grande peine. Comme si ce n'était point assez de tant de désastres, l'Angleterre, qui n'était plus aux mains de lord Chatam, refuse les subsides accoutumés.

Un moment Frédéric parut accablé par l'infortune. Renfermé dans Breslaw, ne se montrant même plus à la parade, il portait sur lui du poison ; car on venait de découvrir un complot pour le livrer vivant à ses ennemis. Nulle ressource ne

1761 1763 restait : malgré tant d'efforts du génie et du patriotisme, c'en était donc fait de la monarchie prussienne, quand la mort d'Élisabeth plaça sur le trône de Russie, au lieu d'une ennemie acharnée, un enthousiaste ami. La paix avec Frédéric ne suffisait pas au dévouement de Pierre III : le Tzar fit marcher au secours de ce prince en Silésie le corps de Czernischeff qui déjà s'était retiré en Pologne.

Le même changement politique se manifesta à Stockholm.

A l'aide de cette double paix, Frédéric, concentrant toutes ses forces en Saxe et en Silésie, n'eut plus à combattre que les Autrichiens et leurs alliés, les Français, les Saxons, les troupes de l'Empire.

Cependant l'Angleterre avait offert sa médiation à l'Impératrice-Reine. Encore sous le prestige de succès récents, Marie-Thérèse repoussa fièrement cette proposition.

La campagne s'ouvrit donc. Mais le départ des Russes et leur paix avec Frédéric avaient découragé les Autrichiens. De plus, durant l'hiver, la cour de Vienne avait commis la faute de réduire son armée; en outre, une espèce de lèpre mettait hors de service la moitié des régiments ; enfin, l'armée de Silésie venait d'être donnée au feld-maréchal Daun. Laudon, qui devait lui remet-

tre le commandement, ne se pressait pas de travailler pour un successeur qu'il détestait. Toutes ces circonstances influèrent puissamment sur les premières opérations. Aussi Frédéric put-il réunir toutes ses forces sans grande opposition. Il se trouvait à la tête de soixante-dix mille hommes contre Daun qui n'en comptait pas soixante mille. Mais au moment de faire sa jonction avec les Russes et de frapper un coup décisif, une révolution détrône et tue l'infortuné Pierre III; Catherine II déclare Frédéric ennemi héréditaire, irréconciliable de la Russie. Déjà ses commissaires saisissent les revenus de la Prusse royale. Czernischeff vient annoncer au Roi qu'il a reçu l'ordre de rentrer en Pologne. 1762 1763

Tout semble annoncer une rupture imminente. C'est que Catherine craint que Frédéric, en apprenant la catastrophe de Pierre III, n'oblige le corps de Czernischeff à se déclarer pour le Tzar, ou, sur son refus, ne le désarme. En saisissant les deniers de la Prusse, elle prend donc un gage de la conduite du Roi.

Mais ces menaçantes appréhensions étaient sans fondement. Frédéric ne s'opposa point au départ de M. de Czernischeff; seulement il lui demanda un délai de trois jours, et le général russe s'y prêta de bonne grâce.

Ces trois jours, Frédéric les mit à profit.

1762 1763 Daun ignorait encore la révolution de Russie. Le Roi, condamné par les circonstances à la témérité, attaque audacieusement les deux postes redoutables de Burkersdorf et de Leutmannsdorf, en chasse les Autrichiens, force Daun à se retirer jusqu'à Tannhausen, fait ainsi ses adieux aux Russes, investit Schweidnitz, s'en empare, et consolide à jamais entre ses mains la Silésie.

En Saxe, le prince Henri, vainqueur à Freyberg, cueillait le dernier laurier de cette guerre. L'étoile de Frédéric avait retrouvé son éclat.

Catherine refusa d'unir ses armes aux ennemis de la Prusse. Épuisée d'hommes et d'argent, malheureuse sur terre et sur mer, la France fit des propositions à l'Angleterre ; un traité entre elle, la Grande-Bretagne, l'Espagne et le Portugal, fut signé à Fontainebleau, le 4 novembre 1762.

Réduite à ses propres forces, menacée chez elle par les Prussiens, en Hongrie par les Turcs, la fière Marie-Thérèse, malgré ses profonds ressentiments, dut obéir à ce mouvement général. Sous l'entremise de la Saxe, elle demanda la paix, et enfin le traité d'Hubertsbourg annonça à l'Europe qu'elle allait respirer.

LIVRE II.

Réduit au rôle passif de spectateur, Joseph avait attentivement observé, du fond de sa retraite, tous les accidents de cette lutte mémorable. La paix le trouva sérieux, impatient de l'avenir. 1763 1769

A peine âgé de dix ans, il avait épousé l'infante de Parme, Isabelle, petite-fille de Louis XV, femme éminente dont les sages conseils calmèrent bien des fois en lui une fougue trop prompte à déborder. Joseph la chérissait. « Je « souffre, » disait-il souvent, « de n'avoir qu'un « cœur à lui donner. »

Plein de déférence et de gratitude pour cette douce autorité, il réprima toutes ses passions, l'ambition exceptée. En ouvrant à la naissante ardeur de son fils un champ plus vaste, Marie-Thérèse l'eût ainsi modérée. C'eût été un grand bonheur pour Joseph, comme pour ses sujets.

Bientôt la force d'âme du jeune prince allait

1763 1769 être soumise à de rudes épreuves. Au sein d'un bonheur sans nuages, la petite vérole lui enleva cette compagne adorée. Dès les premiers symptômes du mal, trop affectueux pour n'être pas dévoué, Joseph s'était enfermé avec elle; il ne la quitta qu'après l'instant suprême.

Contre une telle douleur, un seul refuge, l'étude : il s'y jeta tout entier.

Deux ans s'étaient à peine écoulés dans cette mélancolique solitude, quand Marie-Thérèse annonça à son fils qu'on allait l'unir à Marie-Joséphine de Bavière, fille de l'Empereur Charles VII.

La politique, plus que l'attachement, avait préparé cette alliance, l'Impératrice voulant faire hériter son fils des biens allodiaux du frère de la princesse. De tels calculs ne donnent guère le bonheur.

Froissé dans ses plus chers souvenirs, Joseph obéit avec résignation ; mais en sacrifiant sa liberté, il garda son cœur. La jeune princesse ne trouva que froideur, plus tard même aversion.

Comme sa devancière, la nouvelle Archiduchesse mourut de la petite vérole. Alors Joseph dit, pour toujours, adieu au mariage.

Dès la plus tendre jeunesse, il avait contracté d'austères habitudes. Archiduc, Empereur, sa

vie privée fut constamment irréprochable. Il 1765 1769
plaçait parmi les premiers devoirs des rois le respect et la pratique des bonnes mœurs. Il faut que toutes les familles puissent regarder le trône, sans qu'un mauvais exemple blesse leurs regards : telle était sa maxime. Or ce qu'il pensait, il le pratiqua.

Par un article secret du dernier traité de paix, Frédéric avait promis sa voix au fils aîné de l'Impératrice pour la couronne de Roi des Romains. Le 27 mai 1764, Joseph fut élu, sans contestation, à Francfort. Ainsi, naguère prête à s'anéantir, la Maison d'Autriche renaissait ; le sceptre impérial se consolidait entre ses mains rajeunies.

Mais quelle est la joie humaine qu'un deuil ne vienne bientôt assombrir? Y a-t-il trône si élevé que la douleur n'y monte?

Tandis qu'on célébrait, à Inspruck, le mariage de l'Archiduc Léopold et de Marie-Louise, Infante d'Espagne, tout à coup, au milieu des fêtes et des chants d'allégresse, la mort vint saisir l'Empereur et l'étendre brusquement au tombeau.

Affable, humain, mais indolent et peu apte au rang suprême, François avait mis, à éviter l'exercice du pouvoir, la même persévérance que d'autres à s'en emparer. Heureux de s'effacer

1765 1769 devant Marie-Thérèse, ce prince s'était arrangé une sorte de vie privée à l'ombre du trône.

« L'Empereur, qui n'osait se mêler des affai-« res du gouvernement, » dit Frédéric (1), « se jeta « dans celles du négoce. Il ménageait, tous les « ans, de grosses sommes de ses revenus de « Toscane, et les faisait valoir dans le com-« merce. Il établissait des manufactures et prê-« tait sur gages. Il entreprit la livraison des « uniformes, des armes, des chevaux et des ha-« bits d'ordonnance, pour toute l'armée impé-« riale. Associé avec un comte Bolza et un mar-« chand nommé Schimmelmann, il avait pris à « ferme les douanes de la Saxe; et, en l'année « 1756, il livra même le fourrage et la farine « à l'armée du roi de Prusse qui était en guerre « contre l'Impératrice son épouse. Durant la « guerre, l'Empereur avançait des sommes con-« sidérables à cette princesse, sur de bons nan-« tissements. Il était, en mot, le banquier de « la cour. »

Néanmoins, dans une occasion mémorable, lors du traité de 1756, comme on l'a vu, François Ier avait énergiquement lutté contre l'Impératrice et son Conseil; sa haine pour la France ne s'affaiblit jamais.

(1) *Œuvres posthumes*, tom. III.

Avec autant de bonté que Marie-Thérèse, François avait plus de tolérance religieuse. 1765 1769

L'Impératrice adorait son époux, et, sans murmure, fermait les yeux sur de nombreuses infidélités. Cette mort la plongea dans une affliction profonde. De ses mains royales elle avait préparé elle-même le linceul, ce dernier manteau des empereurs. Jusqu'à son dernier jour, Marie-Thérèse ne quitta plus le deuil; ses appartements restèrent tendus de noir. Souvent elle descendait dans le caveau funèbre où cet époux chéri dormait en attendant le grand réveil. Comme pressée de le rejoindre, elle avait fait ouvrir d'avance son propre mausolée; là, à genoux, en prière durant de longues heures, elle se disposait à comparaître aussi devant le juge souverain.

Mais de telles âmes ne s'affaissent pas sous la douleur : elles s'y retrempent. Puisant, dans la religion, une résignation inébranlable, et dans le sentiment de ses devoirs une énergie nouvelle, l'Impératrice ressaisit, d'un bras ferme, le timon des affaires.

Le Roi des Romains prit le titre d'Empereur. Son frère Léopold devint Grand-Duc de Toscane.

François Ier avait été co-régent des royaumes et des États héréditaires de Marie-Thérèse. Cette princesse appela aux mêmes fonctions le nouvel

1765 1769 Empereur; en stipulant, ainsi qu'en 1740, qu'elle n'aliénait nullement sa souveraineté personnelle sur tous ces États (1).

Bientôt elle se démit, en faveur de son fils, de la Grande Maîtrise de l'Ordre de Saint-Étienne, rétabli, depuis peu, en Hongrie.

Joseph était assis sur le trône à ses côtés : mais seule elle gouvernait, laissant néanmoins à son fils la direction de toutes les affaires de l'armée.

Dès 1762, adoptant le système prussien, l'Empereur organisa la conscription dans tout l'Empire, sauf le Tyrol, la Hongrie, les Pays-Bas et le Milanais. Ardent à poursuivre les abus, il ne tarda pas à introduire, dans l'administration militaire, une économie, une régularité jusqu'alors sans exemple. Pour atteindre ce but, l'expérience et les lumières du feld-maréchal de Lascy lui furent d'un grand secours.

Originaire du comté de Limmerick en Irlande; fils d'un feld-maréchal au service de Russie, gouverneur de Lithuanie; neveu d'un autre officier général tué, sous Catinat, à la journée de la Marsaille, le comte de Lascy, né à Pétersbourg, en 1725, était entré de bonne heure au service d'Autriche. Colonel pour sa conduite au siége de Maëstricht, en 1748; général major,

(1) Comme dernier rejeton de l'ancienne Maison d'Autriche.

après la bataille de Lowositz où il fut blessé et 1765 1769
sauva l'armée autrichienne; lieutenant général et chef d'État-Major après Breslaw; auteur des belles dispositions de la bataille de Hohkirchen; général d'artillerie, l'année suivante, c'est lui qui, à la tête de 15,000 hommes, avait pénétré, en 1760, jusqu'à Berlin. Deux ans plus tard, il était feld-maréchal, et bientôt membre du Conseil aulique. Plus apte aux calculs de la science qu'au maniement des troupes, Lascy créa le système de fortifications appliqué aux frontières de la Bohême, répara la forteresse de Kœnigsgratz, et éleva celles de Thérésienstadt et de Josephstadt, que tous les hommes de l'art admirent. Mais dans la suite, son système de lignes et de cordons contre les Turcs et les Français ne produisit que de fâcheux résultats.

La première solennité religieuse à laquelle Joseph assista, comme Empereur, fut celle du 13 septembre; noble et touchante commémoration, où, tous les ans, Vienne, au pied des autels, bénissant Sobieski et ses vingt mille Polonais, célèbre sa délivrance. Cette pompe à la fois pieuse et guerrière, cette imposante réparation de l'ingratitude de Léopold, lui arrachaient des larmes.

De bonne heure, malheureusement, au milieu des plus éminentes qualités, se révéla en lui la précipitation peu réfléchie à faire le bien qui de-

176[illegible]
17[illegible]

[illegible]

l'exiger semblable condescendance. Deux cardi- 1769 1777
naux se contentèrent de lui dire : « L'Empereur « ne portant l'épée que pour la défense de la « patrie et de la religion, elle ne pourrait être « mieux qu'à son côté. » C'était réserver le droit, sans le compromettre.

Ayant aperçu, dans la sainte assemblée, un ecclésiastique vêtu de noir, selon la règle des Cordeliers, et ne devinant pas une Éminence sous ce costume modeste, Joseph lui demanda qui il était : « Un pauvre prêtre qui porte la livrée de « saint François, » répondit humblement l'inconnu. Le pauvre prêtre était Ganganelli, le futur Pape (1)!

Pendant un assez long séjour dans la capitale du monde chrétien, Joseph étudia tous les monuments anciens et modernes, avec un enthousiasme d'artiste; pas un homme, pas un objet remarquables n'échappèrent à son ardente curiosité. Dans cette docte investigation, chacun de ses trois compagnons de voyage avait des attributions particulières; le soir, ils remettaient leurs notes à l'Empereur, qui les rédigeait et les classait.

La puissance des souvenirs, la majesté des ruines, la splendeur du génie moderne, frappèrent profondément Joseph. C'est que jusque dans son imposante décadence, Rome, encore debout sur

(1) Élu le 24 mai 1769.

1769 1777 vait un jour lui susciter tant de soucis! Un employé de Saint-Pœlten (1) avait enlevé de la caisse confiée à sa gestion six cents florins pour soutenir sa nombreuse famille. L'Empereur arrête l'instruction criminelle, pardonne au coupable, et le maintient dans son emploi, en doublant ses appointements. Certes, il n'était pas possible de faire un moins judicieux usage du droit de grâce, ni de plus égarer la bonté aux dépens de la justice.

Généreux, libéral, Joseph s'effrayait néanmoins quelquefois des excessives largesses de sa mère, et quand il cherchait à les modérer : « Mais « il faut me tuer, » lui répondait l'Impératrice, « si l'on veut m'empêcher d'être bienfaisante. »

Toujours en action, ce prince, après avoir inspecté les régiments de Bohême et de Moravie, partit, en 1769, pour l'Italie. Roi nominal des Romains, il lui tardait de voir l'ombre du Capitole.

Rome alors était dans l'attente : le Conclave assemblé allait donner un successeur à Clément XIII.

Joseph y entra. Autrefois les princes n'obtenaient cette faveur qu'en déposant leurs armes à la porte. Mais au dix-huitième siècle, c'eût été une véritable anomalie, un grave contre-sens que

(1) Petite ville de la basse Autriche.

d'éxiger semblable condescendance. Deux cardi- 1769-1777
naux se contentèrent de lui dire : « L'Empereur « ne portant l'épée que pour la défense de la « patrie et de la religion, elle ne pourrait être « mieux qu'à son côté. » C'était réserver le droit, sans le compromettre.

Ayant aperçu, dans la sainte assemblée, un ecclésiastique vêtu de noir, selon la règle des Cordeliers, et ne devinant pas une Éminence sous ce costume modeste, Joseph lui demanda qui il était : « Un pauvre prêtre qui porte la livrée de « saint François, » répondit humblement l'inconnu. Le pauvre prêtre était Ganganelli, le futur Pape (1)!

Pendant un assez long séjour dans la capitale du monde chrétien, Joseph étudia tous les monuments anciens et modernes, avec un enthousiasme d'artiste; pas un homme, pas un objet remarquables n'échappèrent à son ardente curiosité. Dans cette docte investigation, chacun de ses trois compagnons de voyage avait des attributions particulières; le soir, ils remettaient leurs notes à l'Empereur, qui les rédigeait et les classait.

La puissance des souvenirs, la majesté des ruines, la splendeur du génie moderne, frappèrent profondément Joseph. C'est que jusque dans son imposante décadence, Rome, encore debout sur

(1) Élu le 24 mai 1769.

1769 1777 ses douze collines (1), conserve une attitude de souveraine. La ville éternelle est toujours là. Ses vieux temples, les tombeaux de ses grands hommes, son Capitole (2) s'appuient sur la Croix.

De Rome, Joseph courut admirer la riante Naples, toujours en habits de fête, le Vésuve, ce phare redoutable, et, en descendant du cratère, il alla interroger le linceul de cendres dans lequel, depuis dix-sept siècles, la souterraine Pompeïa, à peine entrevue (3), dormait encore, avec ses dieux, avec ses chefs-d'œuvre et ses enfants.

Au retour, il salua cette délicieuse Florence qu'on ne devrait, disait un voyageur, montrer que le dimanche. Il s'arrêta à Bologne, où Auguste, Électeur de Saxe, en échange du trône de Pologne, abjura le Protestantisme.

A Milan, laissant la douce indépendance de l'artiste, pour reprendre son rôle d'Empereur, Joseph consacrait, chaque matin, deux heures à des audiences publiques. En partant, il allégea de deux cent mille florins l'impôt annuel : adieu digne d'un bienfaisant monarque.

Malheureusement le même homme descendait

(1) Les monts Capitolinus, Palatinus, Quirinalis, Aventinus, Vaticanus, Viminalis, Esquilinus, Janiculus, Cœlius ou Lateranus, Testaceus, Citorius, Pincius.

(2) Aujourd'hui le *Campidoglio*.

(3) Les premières fouilles avaient eu lieu vers 1755, mais ce grand travail ne marcha activement qu'à dater de 1799.

parfois à de trop minutieux détails. Ainsi, dans 1769
cette dernière ville, visitant les couvents de 1777
filles, et ne trouvant pas les religieuses assez occupées, il leur envoya de la toile pour faire des chemises à ses soldats. Ce petit empiétement sur l'autorité de la Mère Supérieure n'était-il pas bizarre chez le chef de l'Empire?

Dans une autre occasion, en Moravie, Joseph, pour honorer l'agriculture, laboura solennellement un champ, de ses propres mains, parodie sérieusement puérile d'un usage touchant et respectable ailleurs.

Le 29 juillet de la même année, il rentra à Schœnbrunn.

Cependant commençait pour l'héroïque Pologne un drame terrible.

Depuis la mort de Jean Sobieski l'Autriche exerçait dans ce royaume une puissante influence. C'est elle qui, d'accord avec la Russie, avait placé la couronne sur la tête d'Auguste II, électeur de Saxe.

Quand Auguste eut cessé de régner et de vivre, Marie-Thérèse voulut continuer, en faveur de cette Maison, son haut patronage. Mais plusieurs seigneurs polonais se mirent sur les rangs, et parmi eux Stanislas Poniatowski que Catherine, encore Grande-Duchesse, avait honoré d'une affection particulière.

1769 1777 Depuis, dans un moment d'abandon, il était échappé à l'Impératrice de dire que le plus grand bonheur d'une femme serait de couronner son amant. Ce bonheur, elle ne voulut pas s'en priver. Malgré l'Autriche, Stanislas, soutenu par la Prusse et la Porte, fut élu.

Vivement blessée de l'échec de son candidat, le prince Xavier de Saxe, Marie-Thérèse rappela de Warsovie son ambassadeur, et exploita les ferments de troubles.

Ce déplorable exemple, Catherine et Frédéric ne tardèrent pas à le suivre, en excitant les mécontents, en embrassant la cause des dissidents, c'est-à-dire, des non-catholiques.

Sous ce prétexte, ils paralysaient les efforts de Stanislas qui cherchait, d'une main timide, il est vrai, mais loyalement, à réformer les vices de la constitution; vices précieux pour l'étranger, et source de son déplorable ascendant.

En tout pays, la guerre civile est un fléau moindre que la domination du dehors; car si elle mutile les corps, du moins elle exalte les âmes sans les corrompre. De ces luttes énergiques l'honneur national sort intact et vainqueur.

Une Diète avait été rassemblée pour examiner les plaintes des dissidents; violemment brisée par le sabre russe, après l'arrestation des plus marquants Catholiques, un comité la remplaça.

Bientôt, sous l'influence de la menace ou de 1769
l'or, tous les vieux abus, le fatal *liberum veto*, 1777
entre autres, ressuscitèrent.

Les dissidents avaient aussi retrouvé leurs priviléges.

Une nouvelle Diète confirma ces décisions.

Révoltée d'un tel arbitraire, la Pologne frémit, et, la Confédération de Barr ayant arboré sa bannière, on en vint aux mains. C'était là que l'étranger attendait l'infortunée République.

La Russie envoya des troupes. Marie-Thèrèse ouvrit ses États aux chefs des confédérés; d'accord avec la France et la Porte, elle fit passer aux Catholiques des hommes, des armes, de l'argent.

Cette situation ne tarda pas à se compliquer. Un parti russe ayant poursuivi les Polonais sur le territoire turc, le Divan déclara la guerre à la Russie. Mais de rapides succès couronnèrent les armes de Catherine.

Déjà l'armée russe, commandée par le prince Gallitzin, avait battu les Turcs près de Choczim (1); la conquête de la Moldavie suivit de près la prise de cette ville. De tels avantages étaient de nature à alarmer les alliés mêmes de la Russie; et à Berlin on voyait, avec anxiété, les menaçants progrès d'une aussi redoutable amie. Ne

(1) Ville forte de la Bessarabie, sur le Dniester, à six lieues ouest de Kaminieck.

1769 1777 devait-on pas prévoir qu'un jour, là aussi, comme en Pologne, l'ambition moscovite voudrait peut-être imposer des lois?

Les mêmes réflexions s'offraient au cabinet de Vienne.

Devant des appréhensions communes, les vieilles animosités s'apaisèrent; un même péril rapprocha les deux cours.

Dès l'année 1766, Frédéric avait proposé à Joseph une entrevue : le jeune Empereur la souhaitait vivement; mais jusqu'alors Marie-Thérèse et le prince de Kaunitz s'y étaient opposés. Cette fois, il en fut autrement. Du consentement de sa mère, Joseph fit les premiers pas : l'entrevue eut lieu à Neiss en Silésie.

Voulant garder l'incognito, l'Empereur avait pris le nom de comte de Falkenstein (1).

Entre les deux monarques, il y eut assaut de courtoisie. « Ce jour est le plus beau de ma vie, » dit Frédéric à Joseph, « puisqu'il doit servir « d'époque à l'union de deux Maisons trop long- « temps ennemies, et dont l'intérêt véritable « est de s'entr'aider au lieu de se détruire. » L'Empereur répondit qu'il n'y avait plus de Si-

(1) « Ce jeune prince affectait une franchise qui lui semblait naturelle; son caractère aimable marquait de la gaîté jointe à beaucoup de vivacité. Mais avec le désir d'apprendre, il n'avait pas la patience de s'instruire. »

OEuvres de Frédéric. *Mémoires de* 1763 *jusqu'à* 1775.

lésie pour l'Autriche; donnant ensuite à entendre, mais avec une adroite réserve, que, du vivant de sa mère, il ne lui serait sans doute pas possible de réaliser toutes ses intentions. 1769 1777

Néanmoins, il ne dissimula pas que, vu la situation actuelle des affaires en Europe, ni sa mère, ni lui ne souffriraient que les Russes demeurassent en possession de la Moldavie et de la Valachie. Prévoyant ensuite une guerre entre l'Angleterre et la France, Joseph proposa des mesures pour maintenir la neutralité en Allemagne. Frédéric ayant adhéré aux vues de l'Empereur, les deux princes s'engagèrent, par écrit, au maintien de cette neutralité et de la paix entre eux. Ils étaient convenus d'entretenir une correspondance particulière, et de décider, sans l'intervention de leurs ministres, toutes les contestations qui pourraient naître entre les deux gouvernements.

L'année suivante, de nouveaux sujets d'alarme vinrent préoccuper la cour de Vienne. L'incendie de la flotte turque à Tchesmé; Bender, célèbre par le séjour forcé de Charles XII, au pouvoir du comte Panin, et la Valachie conquise, tels étaient les nouveaux triomphes des Russes. On forma des magasins en Hongrie; des renforts furent envoyés vers les frontières.

Dans ces circonstances, une seconde entrevue sembla opportune. Elle eut lieu au camp de Neu-

1770 1777 stadt, en Moravie. Frédéric et ses généraux portaient l'uniforme autrichien : « Mon frère, » dit-il à l'Empereur, en l'abordant, « j'amène des recrues « à Votre Majesté. » Mais la présence du prince de Kaunitz disait aussi que cette visite ne se bornerait pas à des échanges de politesses. Le Roi et le premier ministre eurent de longues conférences. Après avoir déclaré que jamais l'Impératrice-Reine ne permettrait aux Russes de passer le Danube, ni d'arriver par des acquisitions au voisinage de la Hongrie, M. de Kaunitz ajouta qu'une seule barrière, l'union de la Prusse et de l'Autriche, pouvait arrêter le torrent qui menaçait l'Europe.

La position de Frédéric devenait embarrassante : placé entre son alliance avec la Russie et ses nouvelles relations avec l'Autriche, il tourna habilement la difficulté, en offrant son intervention pour réconcilier les deux cours. Le monarque prussien promit d'engager la Porte-Ottomane à accepter la médiation du cabinet autrichien. Poussant la déférence plus loin, il consentit à communiquer à Vienne toutes les ouvertures que la France pourrait faire à la Prusse. Enfin, pour mieux cimenter la bonne harmonie, on promit réciproquement de terminer à l'amiable les discussions qui ne s'élèvent que trop souvent, sur les frontières, parmi les agents des finances.

Comme tout ceci s'était passé entre le Roi et le

prince de Kaunitz seul, Frédéric crut en devoir 1770
rendre compte à l'Empereur qui parut très-sen- 1777
sible à ce procédé.

Le lendemain de la conférence, on reçut à Neustadt des dépêches de Constantinople. Le Grand-Seigneur invitait les deux cours de Vienne et de Berlin à se rendre médiatrices entre la Porte et la Russie, déclarant qu'il n'accepterait de paix que par leur entremise. Joseph, reconnaissant qu'il devait cette médiation aux actives démarches de Frédéric à Constantinople, le remercia avec effusion. Quant au prince de Kaunitz, il affecta de recevoir cette importante nouvelle avec une sorte d'indifférence, il dissimula sa joie; mais elle n'en était pas moins vive.

Au reste, d'autres intérêts furent malheureusement aussi débattus dans cette conférence. Là, devant une carte de la Pologne, on arrêta les bases de l'odieux partage. Déjà, sous prétexte d'organiser un cordon sanitaire, grande ressource pour de pareilles iniquités, des troupes autrichiennes et prussiennes s'étaient établies sur cette terre condamnée. Les spoliateurs étaient prêts à fondre sur leur proie.

Cependant l'aversion de Marie-Thérèse pour la Russie l'engageait à une démarche bien singulière, à une contradiction vraiment inexplicable chez une telle femme. Au moment où toutes

1770 1777 les bases du partage venaient d'être arrêtées, l'Impératrice écrit, de sa propre main, à Stanislas, cet élégant et vain simulacre de roi. Elle lui parle de son affection pour lui, de sa bienveillance pour la République. A l'entendre, jamais l'Autriche n'a tourné un regard d'envie vers la Pologne; jamais elle ne permettra un démembrement quelconque.

En entendant de pareilles assurances, on aimerait à penser que l'indigne complot avait pu rester un secret entre Frédéric, Joseph et Kaunitz.

Ce n'est pas tout. Marie-Thérèse conclut un traité avec la Porte : elle s'engage, si la Russie ne restitue pas ses conquêtes, si elle persiste dans son système oppressif contre la République, à lui déclarer la guerre. C'était l'époque où les confédérés polonais organisaient leur patriotique résistance : on les combla de promesses.

En même temps, la cour de Vienne, admettant l'hypothèse où elle attaquerait les Russes partout ailleurs qu'en Pologne, réclamait de Frédéric une entière neutralité.

Mais une proposition de cette nature ne pouvait convenir au monarque prussien; il la rejeta, et son frère, le prince Henri, après avoir été rendre visite à la reine de Suède, princesse de Prusse, partit pour Saint-Pétersbourg (1). Le motif osten-

(1) Voir Pièces justificatives, lettre F.

sible du voyage était le désir de revoir l'Impératrice qu'il avait autrefois connue à Berlin : son but réel était d'abord de préparer la paix entre la Porte et la Russie, puis de rapprocher l'Autriche et la Prusse par l'appât du partage. 1770 1777

Cependant, un corps autrichien, entré en Pologne, occupait le comté de Zips. C'était, car il fallait un prétexte, à titre d'ancienne dépendance du royaume de Hongrie, et comme gage de sommes dues par la République.

De son côté, Catherine s'était emparée d'une autre partie de la Pologne, trouvant tout naturel de s'indemniser ainsi aux dépens du plus faible, et de faire payer aux Polonais la restitution de la Moldavie et de la Valachie.

Personne ne voulait se donner l'odieux de la première exécution; mais chacun déclarait à son voisin qu'à la moindre tentative de démembrement, il en ferait autant.

Exploitant ces avides dispositions, le prince Henri conclut, à Pétersbourg, un projet de partage. Il ne s'agissait encore que de la Prusse et de la Russie. Mais Frédéric se hâta d'en informer le cabinet autrichien.

Prête à signer aussi, Marie-Thérèse hésita : elle craignait d'irriter la France et de briser l'alliance de 1756. Ce qu'elle allait gagner, valait-il une semblable chance, et le sacrifice des avanta-

1770 1777 ges de ses relations avec la Porte? Plus d'un scrupule aussi alarmait sa conscience. Ce n'était pas sans une sorte d'effroi qu'elle regardait la route où une irrésistible fascination l'entraînait.

D'un autre côté, en n'accédant pas, l'Impératrice-Reine se voyait seule contre Catherine, seule contre Frédéric, sans pouvoir rien attendre de la France (1), sans rien espérer de l'Angleterre. Une pieuse princesse céda à la plus coupable tentation : le traité définitif de partage fut signé.

En annonçant cette nouvelle au duc d'Aiguillon, le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur de l'Empereur, ajouta que son maître reconnaissait l'injustice du démembrement, mais qu'il avait cru devoir y participer pour en diminuer les effets et y mettre de justes bornes.

Plus, vers le Nord et l'Orient, grandissait l'as-

(1) « Je tiens du prince de Kaunitz, du comte de Cobentzel et « de M. de Vergennes, un fait qui me paraît certain : c'est que la « cour de Vienne, dès qu'il fut question du partage qui devait « donner à la Prusse un accroissement qu'elle redoutait, en pré- « vint la France, et fit entendre qu'elle s'y opposerait, si la cour « de Versailles voulait la soutenir. Louis XV alors ne s'occupant « que de ses plaisirs et M. d'Aiguillon de ses intrigues, le ca- « binet autrichien ne reçut point de réponse rassurante, et il aima « mieux concourir au partage de la Pologne que de soutenir « seul la guerre contre les Prussiens et les Russes réunis. »

Ségur, *Politique de tous les cabinets de l'Europe, pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI*. Tom. I. — (Mémoire du comte de Broglie aux comtes du Muy et de Vergennes, etc., 16 février 1775.)

cendant de la Russie, et plus aussi le cabinet 1772
français cherchait à se relever de sa longue dé- 1777
considération. Une occasion lui sembla heureuse. Le prince royal de Suède était à Paris quand mourut son père. Par des engagements secrets avec ce jeune prince, le duc d'Aiguillon s'efforça de concourir à une révolution qui devait restaurer l'autorité royale. Un plein succès couronna la hardiesse de Gustave III; en peu d'heures l'aristocratie fut vaincue : mais, vingt ans plus tard, il devait expier son triomphe sous le plomb meurtrier d'Ankarstroem.

Cette révolution qui arrachait la Suède aux influences étrangères, excita chez Catherine un vif ressentiment. Frédéric, par son traité avec la Russie, s'était engagé à soutenir la forme de gouvernement établie en Suède depuis 1720. Le nouvel état de choses le plaçait donc lui-même dans une situation fort délicate vis-à-vis de son ambitieuse alliée. Il employa la cour de Vienne, dont l'influence conciliatrice sut calmer la Tzarine. Mais la principale cause de ce résultat fut l'énergie des Turcs : leur opiniâtre résistance aux dures conditions qu'on voulait leur imposer, attira toute l'attention de Catherine.

Ce fut le 2 septembre que Warsovie désolée apprit, par la déclaration du comte de Stackelberg, ministre de Russie, la résolution

1774 1777 des puissances partageantes : « Pour ramener la « tranquillité et le bon ordre en Pologne, et y « établir, sur un fondement solide, l'ancienne « constitution de cet État, et les libertés de la « nation, ... empêcher la ruine et la décom- « position arbitraire du Royaume, et satisfaire « leurs justes prétentions sur plusieurs posses- « sions de la République, elles arrêtaient et dé- « terminaient, pour leurs droits et prétentions « légitimes (que chacune d'elles justifierait en « temps et lieu), de prendre un équivalent qui y « fût proportionné, et de se mettre en posses- « sion effective des parties de la Pologne les plus « propres à établir dorénavant entre elles une « limite plus naturelle et plus sûre; Leurs Majes- « tés l'Impératrice-Reine, l'Impératrice de Rus- « sie et le Roi de Prusse, renonçant à tous les « droits, demandes, prétentions et répétitions « de dommages et intérêts qu'elles pouvaient « avoir à former sur les autres possessions et « sujets de la République, etc. »

Une Commission de sénateurs, et plus tard une Diète ratifièrent les nouveaux traités. Ne se trouve-t-il pas toujours de serviles complaisances à la solde de toutes les indignités?

Tandis que l'astuce et la violence triomphaient ainsi du bon droit, de plus nobles hauts faits étendaient la puissance de Catherine. L'épée vic-

torieuse du feld-maréchal Romanzow avait enfin dicté la paix, aux Ottomans, dans son camp de Koudjouk-Kaidnargi, à quatre lieues de Silistrie; le grand vizir Mouchsin-zade-Mouhammed alla mourir de douleur à Andrinople. 1774 1777

La Russie ne conservait de ses conquêtes que le territoire de Kilburn, d'Azoff, de Taganrog, fondée, en 1706, par Pierre le Grand, et où plus tard devait mourir un Empereur (1). Pour mieux préparer l'assujettissement de la Crimée, elle en faisait reconnaître l'indépendance : le passage des Dardanelles lui était ouvert; son pavillon pouvait flotter librement sur toute la mer Noire.

Tant d'avantages semblèrent, un moment, balancés par la menaçante révolte des Cosaques : mais, tranquille du côté des Turcs, Catherine envoya contre les rebelles toutes ses troupes de Romélie. Après une lutte sanglante, Pugatscheff fut enfin écrasé.

Cependant les relations de la France et de l'Autriche se modifiaient sensiblement. L'exil du duc de Choiseul avait été pour la Tzarine une bonne fortune; car l'influence de ce ministre à Constantinople, déjà si funeste aux Russes, aurait pu se retrouver à Warsovie, à Stockholm. Ne semblait-il pas probable aussi qu'un jour il eût fomenté

(1) Alexandre, décembre 1825.

1774 contre Catherine la jalousie de Marie-Thé-
1777 rèse?

Le mariage du Dauphin avec l'Archiduchesse Marie-Antoinette fut l'adieu de M. de Choiseul à l'Autriche. Sa chute suivit de près cette quatrième alliance entre les deux Maisons. Dès lors, à Versailles, le parti anti-autrichien reprit le dessus.

Autant M. de Choiseul avait embrassé l'alliance autrichienne, autant le duc d'Aiguillon, son successeur, travailla à se rapprocher de la Prusse. Plus tard, à la veille du partage de la Pologne, il voulut même opposer aux puissances co-partageantes une alliance entre la France, l'Espagne et la Sardaigne.

Louis XV mort, on se refroidit de plus en plus. Vainement l'Autriche avait compté sur l'ascendant d'une jeune souveraine, belle et parée de toutes les séductions. Louis XVI, pieusement docile, même sur le trône, aux volontés de son père, s'était hâté d'accorder sa confiance au comte de Maurepas, constant adversaire du parti autrichien.

Le jour même de son avénement, un mémoire d'une haute importance avait été remis, par l'ordre prévoyant du Grand-Dauphin, au jeune Roi. Là se trouvaient énumérés tous les malheurs nés, pour la France, du traité de Versailles : l'Au-

triche y apparaissait comme une ennemie natu- 1774
relle; la nécessité d'un nouveau système y était 1777
démontrée.

Pour se maintenir au pouvoir, le duc d'Aiguillon, s'il se fût rendu justice, aurait moins compté sur lui-même que sur sa parenté avec le comte de Maurepas : mais le neveu ne sauva pas le ministre. Le comte de Vergennes, recommandable par ses succès au congrès de Hanovre, comme par ses ambassades à Constantinople et à Stockholm, fut placé aux affaires étrangères (1).

C'était la consécration du retour aux grandes vues de Richelieu.

Tendre la main aux puissances de second ordre, soutenir la Prusse, afin de conquérir et de perpétuer l'influence française en Allemagne, empêcher tout agrandissement de l'Autriche, et isoler l'Angleterre du continent, tel devint l'esprit du cabinet de Versailles.

Dès lors, on vit la France, appuyant l'Autriche dans les petites choses, l'arrêter aussitôt qu'elle voulait s'étendre.

Ce changement si imprévu causa beaucoup d'humeur à Vienne. Vivement blessé, Joseph n'épargnait, dans ses caustiques attaques, ni les ministres de son royal beau-frère, ni la nation

(1) « Je connais bien toutes les cours, » disait le nouveau ministre en arrivant de Suède, « excepté celle de Versailles.

1774 1777 elle-même. Un revirement vers l'Angleterre commença à se manifester.

L'Autriche se trouvait alors dans une situation très-florissante. Tous les ans, ses revenus excédaient, de deux millions d'écus, ses dépenses : elle avait une armée de deux cent mille hommes bien disciplinée, qui, sans efforts, pouvait s'augmenter beaucoup.

Après tant de rudes épreuves, Marie-Thérèse, heureuse et fière de la prospérité publique, n'aspirait qu'à terminer paisiblement son règne.

Pour son fils, dominé par un tout autre besoin que celui du repos, il épiait en silence une occasion. Fatigué de la gloire de Frédéric, Joseph voulait, maîtrisant à son tour la renommée, marcher à la tête de l'Europe.

Vers l'orient, il convoitait la Servie et la Bosnie. Au midi, l'œil fixé sur les possessions vénitiennes, il s'apprêtait à joindre Trieste et le Milanais au Tyrol.

L'Empereur ne bornait pas là ses prétentions. Il comptait bien, après la mort du Duc de Modène, dont un Archiduc avait épousé l'héritière, revendiquer le Ferrarais en la possession des Papes, et dépouiller le roi de Sardaigne du Tortonais et de l'Alexandrin, comme ayant toujours appartenu aux Ducs de Milan.

A l'occident, la Bavière offrait une proie sé-

duisante : voisine de l'Autriche, c'était un passage vers le Tyrol; avec elle, le Danube devenait un fleuve presque tout autrichien. 1777 1779

En outre, l'Empereur souffrirait-il la réunion de la Bavière et du Palatinat dans les mêmes mains? L'événement devait bientôt prouver le contraire. Trouvant que cet héritage eût rendu l'Électeur Palatin trop redoutable, Joseph, pour se l'approprier, attendait l'ouverture de la succession.

Portant ses regrets au delà du Rhin, le jeune prince demandait souvent aussi à l'avenir si l'Alsace et la Lorraine étaient françaises sans retour; tandis qu'au nord, malgré ses gracieuses assurances de Neiss, la Silésie lui semblait toujours un dernier compte à régler avec la Prusse, sur quelque champ de bataille.

Tout préoccupé de si vastes desseins, Joseph se laissait quelquefois emporter à d'imprudentes manifestations. Ainsi, vers la fin de 1775, Frédéric ayant ressenti de violents accès de goutte, Van-Swieten, ministre autrichien à Berlin, se hâta d'annoncer à sa cour qu'atteint d'une hydropisie incurable, le vieux Roi ne passerait pas l'année. Aussitôt toutes les troupes impériales furent en mouvement, avec ordre de se concentrer en Bohême. Mais, avant le rassemblement de l'armée, Frédéric se trouva guéri. De telles disposi-

1777 1779 tions n'étaient pas de nature à cimenter l'union des deux cours (1).

Depuis longtemps, Joseph songeait à visiter la France. Il désirait approfondir par lui-même les vrais motifs du changement opéré dans la politique du cabinet de Versailles, et essayer de son influence sur l'esprit de la Reine, sa sœur. Ce voyage, la froideur de Louis XVI et de ses ministres l'avait retardé autant que possible. M. de Vergennes crut devoir même, dans un mémoire digne d'une sérieuse attention (2), prémunir le Roi contre la remuante ambition de son beau-frère.

En effet, déjà l'opinion publique interprêtait diversement la démarche de l'Empereur. Selon les uns, Joseph, pour resserrer les liens de famille au profit de sa politique, venait demander en mariage madame Élisabeth, sœur du Roi; selon d'autres, il voulait obtenir du cabinet français son consentement au partage de la Turquie; dans cette hypothèse, il aurait cédé les Pays-Bas.

L'Empereur, ou plutôt, le comte de Falkenstein arriva à Paris, le 18 avril 1777.

Durant un séjour de six semaines dans cette capitale, sous le voile si transparent de l'incognito, il attira et, ce qui est plus difficile, il sut soutenir la curiosité générale. Seulement un peu

(1) Frédéric, *Mémoires de* 1775 à 1778.

(2) Voir Pièces justificatives, lettre H.

d'affectation compromettait une simplicité bien 1777
nouvelle et presque étrange au milieu des palais 1779
de Louis XIV.

Occupant un appartement modeste dans une maison garnie, souvent l'Empereur sortait en fiacre ou à pied. Tous les monuments publics, tous les établissements dignes d'intérêt, reçurent sa visite. L'Hôtel des Invalides excita son admiration : il s'étonnait que Louis XVI n'eût jamais vu ni ce noble asile de la valeur guerrière, ni l'École militaire, son berceau. A l'Hôtel-Dieu, il ne put contenir son indignation, en remarquant étendus dans le même lit, un malade, un mourant, un mort. « Cet asile, » dit l'Empereur, « n'est pas un bienfait. »

Jusqu'alors, le vertueux abbé de l'Épée avait recueilli les sourds-muets dans une école spéciale, sans même obtenir l'attention du public, ni de la cour. Joseph, surpris de cette ingrate indifférence, signala hautement au respect de tous ce modeste bienfaiteur de l'humanité. En lui offrant son portrait enrichi de diamants, il le pria de lui former un disciple capable d'obtenir, à Vienne, les heureux résultats de sa méthode.

Chez Buffon, Joseph s'annonça modestement comme un disciple du grand naturaliste. Buffon, souffrant et en robe de chambre, voulait prendre un vêtement plus convenable. « Non, non, » lui répondit l'Empereur, « quand un maître

1777 « reçoit son élève, il ne doit faire aucune céré-
1779 « monie pour lui. »

A la cour, son humeur frondeuse ne manquait pas d'aliment; il s'y abandonnait d'autant plus qu'un secret dépit l'excitait, et que son amour-propre de monarque autrichien souffrait en face des splendeurs de la France. Ainsi, plaisantant son beau-frère sur son goût pour la chasse, il lui conseillait, au lieu de parcourir les bois, de visiter les principales villes du royaume. Ne ménageant pas davantage sa sœur, dans ses parures, dans ses nouvelles habitudes, dans les fastueuses superfluités qui l'entouraient, Joseph se complaisait à lui rappeler la simplicité de leur éducation première. « Que de choses, » lui disait-il, « dont « nous n'avons pas besoin à Vienne! »

Il voulut tout voir, tout jusqu'à madame Dubarry. L'ex-favorite le reçut dans son élégante retraite de Lucienne. Joseph se montra froid, mais poli; il respecta la dignité de femme, même chez celle qui l'avait le plus oubliée.

Un jour, dans un cercle nombreux, une dame célébrait avec enthousiasme le Congrès américain et l'héroïque persévérance des milices nationales; Joseph l'écoutait en silence. Blessée de cette réserve : « Qu'en pensez-vous, monsieur le comte, » lui demanda-t-elle, « et de quel côté vous rangez-« vous? » « Eh! mais, madame, » répondit-il, « mon métier à moi, c'est d'être royaliste. »

Joseph quitta Paris, le 31 mai, peu satisfait 1777
de la cour de Versailles qui, sur toutes les ques- 1779
tions politiques, avait observé une grande ré-
serve. L'accusant d'envie et de mauvais vouloir, il se plaignait qu'on cherchât d'avance à entraver son ascendant futur en Europe.

De là, il parcourut la Normandie, la Bretagne, la Provence, le Languedoc, la Bourgogne, la Franche-Comté.

Mais, soit fatigue d'un incognito qui le livrait à une importune curiosité, soit sentiment pénible à l'aspect de Lyon, de Bordeaux, de tant d'autres villes florissantes, réunies sous le même sceptre, tandis que lui, dans son Empire germanique, il trouvait plus d'un souverain assez puissant pour lui faire la guerre, Joseph manifesta parfois des mouvements d'humeur et même d'injustice. Aussi les provinces furent-elles moins contentes du voyageur couronné que la capitale.

Par goût, il eût accueilli et fréquenté les philosophes : fils respectueux, pour ne pas blesser Marie-Thérèse, il s'abstint de les voir.

Voltaire, leur roi, l'attendait à Ferney sa capitale, et l'Europe comptait sur l'entrevue des deux souverains : l'Empereur passa sans entrer.

En traversant Berne, Joseph alla visiter le célèbre Haller. Il le trouva affaibli par l'âge, accablé d'infirmités, mais entouré de livres, et travaillant encore.

1777 1779 L'Empereur lui ayant demandé s'il s'occupait toujours de poésie : « Des vers! » répondit l'illustre vieillard. « ce sont les péchés de ma jeu« nesse; il n'appartient qu'à M. de Voltaire de « caresser les Muses à quatre-vingts ans. »

Joseph était revenu de ce voyage plus décidé que jamais à fortifier entre ses mains l'unité du pouvoir impérial, et à s'affranchir, en les absorbant autant que possible, de toutes les souverainetés secondaires, groupées autour de son trône électif.

Une occasion de tenter l'entreprise ne tarda pas à s'offrir. Maximilien-Joseph, électeur de Bavière, mourut le 30 décembre 1777 sans postérité masculine.

Si jamais droits à la totalité d'une succession, sauf les alleux proprement dits, avaient paru incontestables, c'étaient ceux de l'Électeur Palatin, chef de la branche aînée ou Rodolphine de la Maison de Wittelsbach. Les deux Maisons de Bavière et Palatine descendaient de cet Othon de Wittelsbach qui reçut de l'empereur Frédéric Ier l'investiture du Duché de Bavière, après qu'Henri le Lion, duc de Saxe et de Bavière, eut été mis au Ban de l'Empire.

Un mariage donna à Louis, fils et successeur d'Othon, le Palatinat du Rhin, ainsi que la dignité électorale. Othon l'Illustre lui avait succédé : en mourant, il laissa la haute Bavière, avec le

Palatinat, à Louis le Sévère, son fils aîné, et la 1778 1779
basse Bavière, à Henri, son second fils. Les États de Louis furent partagés entre ses deux fils, Rodolphe et Louis; Rodolphe, qui fut Électeur Palatin, devint la tige de la branche Rodolphine; Louis, le plus jeune, et qui monta ensuite sur le trône impérial, fut Duc de la haute Bavière : de lui est sortie la branche Ludovicienne.

Les titres de l'Électeur Palatin, en 1777, reposaient :

1° Sur le droit féodal commun qui appelait à la succession l'Électeur Palatin, en sa qualité de plus proche agnat et d'héritier féodal du dernier Électeur de Bavière, compris comme tel dans la première investiture, leurs ancêtres communs ayant conjointement possédé les deux États avant le traité de partage de 1329, partage duquel date la division de la Maison de Wittelsbach en deux branches;

2° Sur la Bulle d'or qui, ayant constitué ou sanctionné, dans les Maisons électorales, l'ordre de la succession linéale et le principe de l'indivisibilité, assurait toute la succession à la branche Palatine, à défaut de la branche de Bavière;

3° Sur le pacte de confraternité et de succession mutuelle établi entre les deux principales branches de la Maison de Wittelsbach, lors du traité de Pavie, en 1329, pacte plusieurs fois renouvelé par ceux postérieurs de 1524, 1724, 1766,

1778 1779 1771, 1774, et confirmés par les capitulations des Empereurs. Aux termes du pacte de 1774, l'Électeur de Bavière avait même admis l'Électeur Palatin à posséder tous les pays compris dans les pactes de succession antérieurs;

4° Sur le traité de Westphalie, dont l'art IV, § 9 et 10, non-seulement assure à la Maison Palatine la réversion de l'ancienne dignité électorale et du haut Palatinat, mais confirme tous ses droits en général, et par conséquent son droit à la succession bavaroise.

De semblables titres paraissaient bien à l'abri de toute contestation; et certes personne n'eût mis en doute leur validité, si la justice, si la bonne foi n'étaient pas sans cesse étouffées sous les sophismes ou par la violence.

A peine Maximilien-Joseph eut-il cessé de vivre, que plusieurs prétendants s'élevèrent.

Du chef de sa mère, sœur du feu Électeur, celui de Saxe réclamait toutes les propriétés allodiales, évaluées par lui à quarante-sept millions de florins.

Le Duc de Mecklenbourg-Schwérin, s'appuyant sur l'investiture que Henri, l'un de ses ancêtres, avait obtenue, en 1602, de l'Empereur Maximilien Ier, demandait le landgraviat de Leuchtenberg.

Mais parmi tous les concurrents, nul plus redoutable que Joseph.

Depuis longtemps, l'Autriche convoitait la

Bavière. C'était même afin de pouvoir revendi- 1778
quer un jour l'héritage allodial de cette Maison, 1779
que l'Empereur François avait marié son fils à la sœur de l'Électeur. Mais la princesse étant morte sans enfants, le prétexte n'était plus plausible. D'avance la cour de Vienne avait gagné les ministres de l'Électeur Palatin et ce prince lui-même qui, sans enfants légitimes, désirait assurer à ses nombreux enfants naturels des établissements avantageux. Or l'Autriche promettait tout, pourvu qu'il lui sacrifiât ses successeurs légitimes, à la tête desquels était le Duc de Deux-Ponts.

Les prétentions impériales s'élevaient presqu'à la moitié de la succession. Ainsi, comme Reine de Hongrie, Marie-Thérèse réclamait tous ceux des fiefs du haut Palatinat que, depuis la convention de Pavie, les souverains de ce royaume avaient conférés à la branche de Bavière.

Comme Archiduchesse d'Autriche, et représentant Albert, elle motivait ses prétentions sur l'investiture de la basse Bavière que Sigismond avait conférée. Ne se bornant pas là, mais invoquant un acte de réversion accordé par Mathias, en 1614, et confirmé par les Empereurs suivants, elle demandait aussi l'État de Mindelheim, dans la Souabe.

Quant à Joseph, c'était à titre de fiefs masculins dévolus à l'Empire, qu'il réclamait le landgraviat de Leuchtenberg, les comtés de Wolfstein

1778 de Haag, de Shabeck et de Hals, avec d'autres
1779 fiefs moins considérables.

L'Électeur n'avait pas encore fermé les yeux, que déjà les troupes autrichiennes marchaient vers les frontières. Dès sa mort, avant que ces prétentions fussent connues, elles envahirent tous les pays et districts réclamés. Le jour même, les portes de Munich avaient été fermées. Pendant cinq jours, personne ne put sortir de la ville, sauf un courrier du résident d'Autriche.

Marie-Thérèse n'avait consenti qu'avec répugnance à cette mesure; elle se troublait à l'idée d'une guerre nouvelle. Déjà trop de sang avait coulé pour sa cause sur les champs de bataille, et parfois, comme un remords, la Pologne assiégeait sa conscience. Arrivée à cet âge où le repos des peuples était devenu un devoir à ses yeux, un besoin pour elle-même, la mère de Joseph n'observait pas, sans de vives sollicitudes, l'ardente ambition qui allait bientôt siéger seule sur le trône.

Après quelques réclamations sur des procédés aussi étranges, l'Électeur Palatin était venu à Munich pour y recevoir l'hommage de ses sujets. Mais bientôt une convention, signée par son ministre, le 3 janvier, et ratifiée par lui, le 15, reconnut la légitimité des droits de la Maison d'Autriche. Ainsi se trouvait sacrifié, à une promesse d'établissement en faveur d'un fils naturel, l'hé-

ritier présomptif, le Duc de Deux-Ponts, issu, 1778
en ligne collatérale, de la branche Rodolphine. 1779

Le prince de Kaunitz avait pensé que cette téméraire usurpation se consommerait impunément. La France? Il comptait sur son concours. La Russie? N'avait-elle pas assez d'affaires du côté de la Crimée? L'Angleterre? L'insurrection de ses colonies l'occupait entièrement. Quant au Roi de Prusse, l'âge de la guerre était passé pour lui. Conserver en paix les conquêtes de sa jeunesse, tel devait être son but unique.

Calme, impassible en apparence, Frédéric semblait lui-même confirmer un telle opinion. Mais le vieux Roi, loin de s'endormir, s'était déjà entendu avec les cours de Versailles et de Saint-Pétersbourg.

Sûr que la France, sans vouloir rompre avec l'Autriche, faciliterait néanmoins tout obstacle à son agrandissement; tranquille du côté de la Tzarine, car il avait persuadé à Catherine que le moindre changement dans le Corps germanique serait préjudiciable aux intérêts russes, Frédéric se tourna vers le Duc de Deux-Ponts, Charles II, chef de la branche de Birkenfeld.

En effet, dans la carrière de violence où elle venait de s'engager, c'était, sans doute, pour l'Autriche, un pas considérable que d'avoir arraché à l'Électeur Charles-Théodore son consen-

1778 1779 tement. Mais afin de valider la convention du 3 janvier 1778, il fallait la ratification du Duc Charles.

Bientôt, cédant aux exhortations du monarque prussien, le jeune prince protesta devant la Diète; il invoquait l'appui de la Prusse et de la France. L'Électeur de Saxe suivit cet exemple. Dès lors Frédéric se sentit en position d'intervenir efficacement. C'était vers lui que toute l'Allemagne tournait ses regards avec anxiété; car il s'agissait de défendre la constitution germanique; et de savoir si le chef de l'Empire en deviendrait le despote.

Le rôle était beau : il convenait au grand homme qui s'en empara.

Avant de recourir aux armes, ce prince engagea une guerre de plume; il y eut, de part et d'autre, échange fréquent de notes, de lettres, de mémoires.

Mais, entre de tels contradicteurs, le seul argument définitif, c'est le canon.

L'Empereur ne voulait que gagner du temps. Frédéric, qui s'en aperçoit, renvoie la discussion à ses ministres.

Enfin pour témoigner de sa modération, il fait à l'Autriche une proposition sage, conciliante. En vertu d'une nouvelle convention qui sera conclue, sous sa médiation, avec la participation du Duc de Deux-Ponts et de l'Électeur de

Saxe, la Maison Palatine abandonnera à l'Au- 1778
triche deux districts de la Bavière, sur le Da- 1779
nube et sur l'Inn, l'un contigu à la Bohême, l'autre à l'Archiduché. De son côté, l'Autriche cédera à l'Électeur le Duché de Limbourg, avec la petite partie du Duché de Gueldre dont elle était en possession, et comprenant la ville de Ruremonde, ainsi que quelques villages. L'Électeur de Saxe obtiendra Mindelheim et Wisensteig, et Marie-Thérèse renoncera au domaine direct de la Bohême sur les fiefs du haut Palatinat, comme sur ceux de la Saxe et des margraviats de Franconie attachés à cette couronne par le lien vassalitique.

Une ambition modérée eût accepté cette offre : mais il n'en fut pas ainsi. Alors Frédéric déclara les négociations rompues.

La guerre était devenue inévitable.

Aussitôt, la cour de Vienne réclama à Versailles le secours de vingt-quatre mille hommes, stipulé par l'alliance de 1756 (1). Mais le ministère français répondit, avec raison, que les possessions garanties à Marie-Thérèse par le traité, n'étant pas contestées, et la guerre ayant pour objet des acquisitions dont les titres étaient inconnus lors de la conclusion de l'alliance, le *ca-*

(1) Flassan, *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française.*

1778 1779 *sus fœderis* n'existait pas. Il ajoutait que rien n'autorisait la cour de Vienne à voir, dans cette alliance, un moyen d'agrandissement. D'ailleurs, le Roi de Prusse et le Duc de Deux-Ponts n'étaient-ils point en droit de réclamer la garantie de la paix de Westphalie, si incontestablement violée par l'Autriche? Louis XVI se retrancha donc dans la neutralité.

Le 5 juillet, Frédéric entra en Bohême, à la tête de cent mille hommes, par le comté de Glatz, occupa Nachod, et, s'avançant jusqu'aux bords de l'Elbe, s'établit en face de Joseph..

L'Empereur, commandant, avec le maréchal de Lascy, la principale armée, occupait une position formidable derrière les rives escarpées de l'Elbe. Sa droite s'appuyait à Kœnigsgrœtz, ville que ses ingénieurs avaient mise en état de soutenir un siége de quelques semaines. Au delà de l'Elbe, et près de Kœnigsgrœtz, campait un corps de grenadiers, avec quelque cavalerie, dans des ouvrages plus semblables à une ville fortifiée qu'à des retranchements de campagne. De Semonitz à Schurz, s'étendait un autre corps de 30,000 hommes, couverts par des fossés de huit pieds de profondeur, de seize de large, bien fraisés, bien palissadés, et, de plus, entourés de chevaux de frise qui liaient ensemble les ouvrages séparés. Plus loin s'élevait la hau-

teur de Kukus, qui, commandant la rive sep- 1778 1779
tentrionale de l'Elbe, se prolonge, de colline en colline, par Kœnigsaal, vers Arnau; de là cette chaîne de montagnes va se joindre à Hohenelbe et se confondre avec le Riesen-Gebirg (1).

De triples redoutes défendaient tous les passages de l'Elbe. Derrière d'énormes abatis d'arbres faits sur le sommet de ces montagnes boisées, campaient quarante bataillons de réserve, prêts à se porter sur tous les points menacés par les Prussiens. En outre, les bords du fleuve, hérissés de rochers depuis Jaromirtz (2) jusqu'aux montagnes, étaient inaccessibles à l'ennemi.

Cependant le prince Henri, avec une seconde armée, rassemblée dans la Marche de Brandebourg et dans le Magdebourg, avait à l'improviste occupé la Saxe, pour la mettre à l'abri d'une invasion. Cette armée, forte aussi de la jonction des troupes de l'Électeur, s'élevait à cent treize mille hommes. L'avant-garde, aux ordres du célèbre Mœllendorf, qui devait être un jour prisonnier de Napoléon, entra en Bohême, et

(1) Montagnes des géants, entre le cercle de Bunzlau en Bohême et la province de Jauer en Silésie; l'une des principales chaînes du système hercinio-carpathien.

(2) Petite ville sur l'Elbe, en Bohême, célèbre par les bains *Koukkousbad*.

1778 1779 s'avança jusqu'à Commotau, suivie du gros de l'armée.

Cependant le prince voulait se rapprocher de son frère : rétrogradant donc, il passa sur la rive droite de l'Elbe, et, à travers des routes presque impraticables, à force de constance et d'énergie, il atteignit Gabel, vers les premiers jours d'août.

Le maréchal de Laudon, s'étant retiré derrière l'Iser, entre Turnau et Jung-Bunzlau, y prit une position respectable, d'où il communiquait avec l'armée de l'Empereur.

Profitant de la retraite précipitée du maréchal, le général prussien de Platen s'empara de Leutmeritz, poussa jusqu'à Budin sur l'Egra : son avant-garde atteignit Welwarn, à trois milles de Prague.

L'alarme se répandit dans cette capitale.

Maître du Cercle de Leutmeritz, le prince Henri ne put néanmoins opérer sa jonction avec son frère. L'un et l'autre, ils s'étaient vainement efforcés d'entraîner les généraux Lascy et Laudon à une bataille.

Mais bientôt les deux armées allaient manquer de vivres. Le prince Henri commença sa retraite, le 10 septembre, et rentra, avec un ordre parfait, le 2 octobre, en Saxe.

Son digne adversaire, Laudon, blessé de l'in-

action à laquelle des ordres supérieurs l'avaient 1778
condamné, s'était démis du commandement. 1779
Haddick le remplaça. Quant au Roi, il se replia sur la Silésie. Ce fut dans cette campagne, à son quartier général de Schatzlar, qu'il composa l'éloge de Voltaire, mort le 30 mai 1778.

Ainsi se termina, sans un siége, sans une bataille, sans un combat sérieux, cette singulière campagne où pourtant les premiers généraux du siècle étaient en présence.

La cause principale de ce résultat imprévu, c'était la répugnance de Marie-Thérèse à continuer une guerre commencée malgré elle. Déjà cette princesse, après l'entrée des Prussiens en Bohême, avait envoyé le baron de Thugut à Frédéric, sous un caractère supposé, le chargeant de dire expressément, « qu'elle était désespérée de voir qu'ils fussent sur le point de « s'arracher, l'un à l'autre, leurs cheveux que « l'âge avait blanchis. »

Cette négociation secrète resta sans succès, Frédéric ayant rejeté les bases proposées. Mais en même temps le Roi se déclarait disposé à entamer une nouvelle négociation. Il appela même, à Frankenstein, ses ministres Finkenstein et de Hertzberg. D'après les nouvelles bases qu'on lui soumettait alors, Marie-Thérèse devait acquérir le district bavarois qui, à partir de Passau, longe

1778 1779 l'Inn et la Salza jusqu'à Wildshut, et qui depuis, lui ayant été adjugé par la paix de Teschen, fut nommé quartier de l'Inn.

Renonçant, en retour, à toutes prétentions directes sur les fiefs du haut Palatinat et de la Saxe, elle paierait à l'Électeur de Saxe un million de reichsthalers; ce prince recevrait aussi Mindelheim en Souabe, avec la seigneurie de Rothenberg en Franconie.

Quand Joseph apprit cette démarche, son déplaisir fut extrême : il déclara même que, si toute idée d'arrangement n'était pas immédiatement abandonnée, il établirait sa résidence, hors de la monarchie autrichienne, à Aix-la-Chapelle ou dans quelque autre ville impériale.

Essayant une dernière tentative, l'Impératrice envoya l'Archiduc Léopold à l'armée auprès de l'Empereur : mais l'unique effet de cette mission, fut de désunir deux frères jusqu'alors en parfaite harmonie.

Au reste, son fils n'était pas pour Marie-Thérèse le seul obstacle à la paix. Le prince de Kaunitz luttait aussi de toutes ses forces contre des avances incompatibles, selon lui, avec la dignité de la couronne impériale.

Dans ces circonstances, l'Impératrice avait dû se résigner à la continuation des hostili-

tés. Mais dès que la campagne fut terminée, 1778
elle réclama la médiation de la France et de la 1779
Russie.

Occupée enfin du rétablissement de sa marine, entraînée, par son traité de commerce et d'alliance avec l'Amérique, dans une guerre ardente non moins que dispendieuse contre l'Angleterre, la France appelait, de ses vœux, la paix du continent, pour tourner toutes ses ressources contre sa formidable rivale. L'intervention de Catherine ne pouvait donc que lui être agréable.

Quant à cette princesse, elle ne se rappelait pas, sans un vif ressentiment, combien le cabinet autrichien l'avait contrariée dans ses démêlés avec la Porte, tandis que Frédéric, en déterminant l'ambassadeur français à conseiller au Divan un arrangement, avait exercé sur l'issue de ces différends la plus heureuse influence.

Déjà, vers la fin de la campagne, Catherine avait fait déclarer à Vienne qu'elle se trouverait forcée, bien qu'à regret, de prendre parti dans cette guerre, et qu'elle désirait voir les puissances belligérantes accepter sa médiation. En même temps, pour donner plus de poids à cette proposition, elle envoyait trente mille Russes sur les frontières de la Galicie.

Arrivé à Breslaw, le 20 décembre 1778, le

1778 1779 prince Repnin y déploya la double qualité de général et d'ambassadeur. La veille, avait paru une déclaration de l'Impératrice, énonçant les motifs de sa démarche.

De son côté, Frédéric ayant rédigé un projet de pacification, le communiqua à ses alliés et aux deux cours médiatrices. Tous et l'Impératrice l'adoptèrent, et un congrès fut indiqué à Teschen, dans la Silésie autrichienne, pour le traité définitif.

Cependant, sous main, Joseph ne négligeait rien pour entraver les négociations. Au moment même où une suspension d'armes allait être signée, il envoya dix mille hommes bombarder Neustadt, dans l'espoir de forcer ainsi le Roi de Prusse à continuer les hostilités.

Tout étant presque réglé d'avance, on semblait devoir être bientôt d'accord. Néanmoins, plus d'une difficulté surgit à l'improviste; les prétentions se croisaient avec chaleur. L'œuvre pacifique semblait même gravement compromise, quand arriva la nouvelle du traité de Constantinople, entre la Russie et la Porte. Ce fait seul obtint plus de succès que les efforts de la diplomatie. Craignant que la Russie, libre du côté des Turcs, ne secondât de toutes ses forces le Roi de Prusse, la cour de Vienne devint subitement plus

accommodante, et la paix fut signée, le 13 mai 1778
1779, heureux anniversaire de la naissance de 1779
Marie-Thérèse.

Circonstances singulières! La Maison Palatine, pour les intérêts de laquelle la guerre avait été entreprise, n'y prit aucune part. La Bavière, objet du litige, ne fut point enveloppée dans les hostilités, et l'Électeur Palatin, qui avait refusé l'assistance du Roi de Prusse, dût à la protection de ce monarque le principal avantage de la paix.

Trois traités principaux, n'en formant qu'un seul, furent signés à Teschen.

1° Le traité de paix entre l'Impératrice-Reine et le Roi de Prusse; l'Électeur de Saxe y figurait.

2° Une convention entre l'Impératrice-Reine et l'Électeur Palatin, qui réglait le différend sur la succession de la Bavière, et dans laquelle se trouvait compris le Duc de Deux-Ponts.

3° Une convention entre l'Électeur Palatin et l'Électeur de Saxe, relative à la succession allodiale réclamée par l'Électeur de Saxe.

Joseph y accéda comme héritier et co-régent des États autrichiens; un acte du Corps germanique les ratifia, le 28 février 1780.

Nul événement de son règne n'avait causé plus de plaisir à Marie-Thérèse que la paix de Teschen; elle le proclama hautement, elle aimait à le répéter.

1779 1780 En apprenant que le roi de Prusse accédait aux propositions des puissances médiatrices : « Je suis « ravie de joie, » s'était-elle écriée. « On sait que je « n'ai point de partialité pour Frédéric; mais je « lui dois pleine justice, et reconnais qu'il a agi « noblement. Il m'avait promis de faire la paix « à des conditions raisonnables : il m'a tenu pa« role. C'est pour moi un bonheur inexprimable « que de prévenir une plus grande effusion de « sang (1). »

Le prince de Kaunitz reçut de Marie-Thérèse les plus affectueux remercîments.

Après l'Empereur, il était le premier personnage de la monarchie. Ce ne fut pas une de ses moindres habiletés que de marcher si longtemps entre Marie-Thérèse et son fils, sans jamais heurter aucune de leurs susceptibilités, sans blesser des volontés si souvent contraires; effort d'autant plus remarquable qu'il était continuel. Durant surtout le récent litige de Bavière, le dissentiment entre l'Impératrice et Joseph rendit cette situation plus difficile encore. Aussi, dès la paix, le prince avait-il sollicité sa retraite. Mais il dut

(1) *M. M. Keith's Dispatches* (août et septembre 1779); Hertzberg, *OEuvres politiq.*, tom. II; Frédéric, *OEuvres posthumes*, tom. II; William Coxe, *Histoire de la Maison d'Autriche;* Koch, *Abrégé de l'Hist. des traités de paix;* Flassan, *Hist. générale et raisonnée de la diplomatie française.*

céder aux instances de Marie-Thérèse et de l'Empereur. Néanmoins, sur sa demande, on créa, pour son ministère, un Vice-chancelier. Cette dignité fut conférée au comte Philippe de Cobentzel, plénipotentiaire au congrès de Teschen, le même qui depuis figura à Campo-Formio. Frédéric! Napoléon! quelles dates dans la vie d'un homme d'État! 1779 1780

A cette époque le cabinet autrichien manifestait une tendance à modifier sa politique extérieure. Oubliant les conditions honorables dues à la médiation de la France, lors de la paix de Teschen, on ne se rappelait à Vienne que le refus des secours stipulés en 1756, et l'opposition secrète au démembrement de la Bavière.

En toute occasion, Joseph laissait éclater son ressentiment. Avec plus de modération dans son langage, Marie-Thérèse partageait les mêmes dispositions. Le prince de Kaunitz n'était pas moins mécontent : mais, maître de lui-même, il gardait le silence, craignant, par-dessus tout, d'ébranler cette alliance française, son but constant, et selon lui, son premier titre de gloire.

Sans rompre avec la France, l'Autriche inclinait donc à se rapprocher de l'Angleterre et de la Russie.

Aussitôt même après la paix de Teschen, elle avait offert à la Grande-Bretagne son intervention,

1779 1780 pour terminer la guerre avec la France, incendie allumé d'abord en Amérique, mais que la vieille haine des deux ennemies avait promptement étendu loin de son foyer.

Quand éclata l'insurrection américaine, on fut dupe, à Vienne, de l'apparente neutralité de la France : malgré toute sa perspicacité, le prince de Kaunitz lui-même s'y était trompé. C'est qu'il ne considérait qu'un côté de la question, le principe monarchique à défendre, sans sonder toute la profondeur de la blessure que la France pouvait enfin creuser aux flancs de sa rivale. Or, après tant d'inimitiés invétérées, après tant de luttes séculaires, un gouvernement, excité d'ailleurs par l'entraînement national, ne résiste guère à de telles tentations.

Dans ce mémorable avénement d'un grand peuple à la souveraineté de lui-même, le cabinet autrichien n'avait vu qu'une rébellion : à ce titre, l'antique monarchie française, complice d'une insurrection républicaine, lui semblait une monstrueuse anomalie. Non-seulement il interdit tout accès aux envoyés américains, mais tout commerce entre les Pays-Bas et les colonies révoltées fut prohibé. Robert Keith ayant offert à Joseph les remercîments de S. M. B, « La cause de l'Angleterre, » lui répondit ce prince, « est celle des souverains ; ils sont « tous également intéressés à maintenir la subor-

« dination et l'obéissance aux lois dans les mo- 1779 1780
« narchies qui les environnent. »

L'offre d'intervention entre la France et l'Angleterre était restée sans succès. Mais l'Autriche n'en persévéra pas moins dans ses caressantes avances; car elle comptait sur les ministres de Georges pour disposer Catherine en sa faveur.

Bientôt ce fut l'Empereur en personne qui alla traiter ce grand intérêt à Pétersbourg même. Voici dans quelles circonstances :

Marie-Thérèse avait établi deux de ses fils puînés; à Léopold, le Grand-Duché de Toscane; à Ferdinand, le gouvernement de Milan, et, de plus, par suite de son mariage, l'expectative du Duché dé Modène.

Maximilien, qui, seul ne possédant que son rang de prince du sang impérial, avait pris les Ordres, postulait les coadjutoreries de Cologne et de Munster. Mais deux redoutables oppositions contrariaient ses vues : la France ne voulait pas que l'électorat échût à un prince de Maison aussi puissante; la Prusse agissait activement, dans le même sens, auprès des chapitres de Cologne et de Munster.

Afin de contre-balancer ces influences hostiles, il devenait donc urgent d'obtenir le concours de Catherine. C'est ce résultat que Joseph alla ten-

1779 1780 ter, bien résolu aussi à saper, auprès de la Tzarine, le crédit de Frédéric.

Précisément alors Catherine s'apprêtait à visiter ses nouvelles acquisitions en Pologne : l'occasion d'un voyage semblait naturelle.

Joseph témoigna au prince de Gallitzin, ambassadeur russe à Vienne, son ardent désir d'exprimer lui-même et de vive voix, à la grande souveraine du Nord, toute son admiration. Flattée de cet hommage, et voyant dans le concours de l'Autriche un sûr moyen de réaliser ses projets contre les Turcs, Catherine désigna, avec bonheur, Mohiloff (1), en Lithuanie, pour lieu de l'entrevue. L'incognito avait été convenu : le 25 mai, l'ambassadeur autrichien, comte de Cobentzel, présenta à la Tzarine le comte de Falkenstein. Joseph avait d'avance étudié son rôle : il le remplit, d'un bout à l'autre, avec une irré-

(1) Jamais, quoi qu'on ait pu croire et supposer, jamais l'Autriche n'eût consenti à la destruction de l'Empire ottoman. Ce qui a pu tromper, c'est la condescendance de Joseph pour la Russie. Mais, en ne s'opposant point à la conquête de la Crimée, Joseph ne songeait qu'à enlever au roi de Prusse l'alliance des Russes qui avaient fait échouer ses projets sur la Bavière. Toute sa pensée était là. Loin d'être disposé à plus de complaisance pour Catherine : « Bien des fois les turbans ont mis l'Autriche « en danger, » répétait-il souvent ; « mais la situation devien- « drait bien autrement périlleuse si les chapeaux russes régnaient « à Constantinople. » Ségur, *Politique de tous les Cabinets*, *etc.*

prochable habileté. Déguisant, sous le voile de 1779 1780
la franchise, une délicate et spirituelle adulation; applaudissant, avec un abandon calculé, aux rêves ambitieux de Catherine, et, sans le promettre, laissant espérer son concours, il inspira à cette princesse un véritable enthousiasme. Le fantasque, l'altier Potemkin céda au même prestige.

Sur les instances de Catherine, Joseph la suivit à Saint-Pétersbourg, où il séjourna jusqu'à la fin de juillet. Ce temps fut mis à profit. Ne pouvant plus douter du mauvais vouloir de la France, l'Empereur s'appliqua à gagner le cabinet britannique : « Renversons, » lui disait-il, « le parti « prussien; je vous seconderai de tous mes « efforts. »

Parvenu à son but, Joseph quitta Saint-Pétersbourg, emportant avec lui les regrets et les vœux de Catherine. Depuis, il s'établit, entre les deux souverains, une correspondance intime.

Frédéric était peu disposé à se laisser ainsi éconduire d'une confiance laborieusement obtenue. Il envoya, pour reconquérir le terrain perdu, son neveu, le prince royal de Prusse. Mais le négociateur ne fit courir aucun danger aux souvenirs laissés par Joseph. Frédéric-Guillaume ne réussit qu'à confirmer Catherine dans ses dispositions.

1779 Peu de temps après, l'Archiduc Maximilien
1780 était élu coadjuteur de Munster. Marie-Thérèse, avant de fermer les yeux, vit rétablir les anciennes relations de sa Maison avec la Russie.

Cependant cette noble vie touchait à son terme. Depuis longtemps, l'Impératrice s'affaiblissait, quand, le 29 novembre 1780, l'hydropisie se déclara avec des symptômes annonçant une fin très-prochaine. Ses dernières souffrances étaient atroces : sa pieuse résignation fut inaltérable. Une seule crainte la préoccupait : c'était de perdre, si sa tête s'égarait, ce calme chrétien envoyé par le ciel.

Une fois les préparatifs du solennel départ accomplis, Marie-Thérèse, rassemblant, autour de son lit, toute sa famille, lui adressa les plus tendres, les plus fermes adieux.

Ensuite elle donna à chacun des assistants sa bénédiction, et les engagea à passer dans une chambre voisine, pour calmer leur émotion. Pendant la nuit qui précéda sa mort, elle s'était longtemps entretenue avec son fils. Comme il l'invitait au repos : « Dans quelques heures, » lui répondit-elle, « je dois comparaître au jugement de « Dieu, et vous voulez que je puisse dormir! »

Le 29 novembre 1780, cette grande âme s'exhala.

A l'imposant prestige du rang suprême, Marie-Thérèse avait uni une beauté remarquable ; dans sa jeunesse, le diadème fut sa moindre parure. Son port était plein de grâce et de dignité. Mais avec les années elle prit un extrême embonpoint. En 1767, la petite vérole, contractée en soignant la seconde femme de son fils, commença l'altération de ses traits; plus tard, une chute de voiture la défigura. De tant d'avantages, sa physionomie n'avait conservé qu'une inaltérable expression de bonté. 1779 1780

Six fils et six filles étaient nés de son mariage avec François Étienne de Lorraine. Neuf d'entre eux survécurent à leur mère : 1° Joseph II, son successeur; 2° Léopold, Grand-Duc de Toscane et Empereur; 3° Ferdinand, gouverneur de la Lombardie autrichienne, et possesseur, par suite de son mariage avec Marie-Béatrix, fille d'Hercule Renaud, Duc de Modène, du droit de réversion sur les Duchés de Modène, de Reggio et de la Mirandole; 4° Maximilien, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, coadjuteur de Munster et électeur de Cologne; 5° Marie-Anne, abbesse de Prague et de Clagenfurth; 6° Marie-Christine, mariée à Albert de Saxe, fils d'Auguste III, roi de Pologne; 7° Marie-Élisabeth, abbesse d'Inspruck; 8° Marie-Amélie, femme de Don Ferdinand, Duc de Parme; 9° Marie-Charlotte-Louise,

1779 femme de Ferdinand IV, Roi des deux-Siciles;
1780 10° Marie-Antoinette, Dauphine et Reine de France.

Après un règne de quarante et un ans, Marie-Thérèse emportait avec elle le respect de l'Europe, l'amour de ses sujets, et le surnom de *mère de la patrie*.

LIVRE III.

Ici commence pour Joseph une ère nouvelle. 1780
Contenu jusqu'alors par l'autorité de l'Impé- 1784
ratrice et par l'ascendant d'une mère, il va, désormais affranchi de toute entrave, se trouver seul, en face de sa propre omnipotence; ce danger, il ne l'aura pas assez redouté. On le verra, emporté par la passion du bien, ne s'appuyant que sur la droiture de ses intentions et sur l'énergie de son caractère, expérimenter au hasard, sans tenir assez compte des temps, des lieux, des résistances; généreuses, mais imprudentes tentatives, qui, en ébranlant ses couronnes, en aliénant les peuples, troubleront sa vie, l'épuiseront même avant le temps, et néanmoins consolideront, après lui, l'état social de l'Autriche.

Ardente à constater les libérales tendances d'un monarque absolu, déjà l'opinion publique,

1780 en Europe, avait adopté Joseph avec prédilection.
1784 Touchés de sa simplicité, si bien en rapport avec leurs habitudes nationales, heureux de redire mille traits de bonté du souverain, ses sujets saluaient de leurs vœux et de leur affection le nouveau règne. Pour eux, sous bien des rapports, c'était toujours Marie-Thérèse, mais avec une main plus hardie, mais avec d'autres vues. En outre, bien que l'esprit autrichien soit naturellement peu enclin à la nouveauté, Joseph était un changement, et partout le changement a quelque attrait.

A l'avénement de Joseph, l'esprit du règne qui commençait se manifesta dans les plus simples circonstances. Ainsi, jusqu'alors l'entrée du *Prater* n'avait été permise qu'aux personnes de distinction. Une fois maître, ce prince l'accorda à tout le monde. Comme la haute noblesse réclamait, s'indignant à l'idée de subir le voisinage du *menu peuple*, des *gens de rien*: « Hé! messieurs, » répondit l'Empereur, « si moi « aussi j'avais la manie de ne vouloir me trouver « qu'avec mes égaux, il ne me resterait qu'un « parti à prendre, ce serait de m'enfermer et de « vivre seul dans le caveau des Capucins, où re- « posent mes ancêtres! J'aime les hommes parce « qu'ils sont hommes, et je n'ai pour eux d'autre « préférence que celle due à leur mérite. Grâce à

« Dieu, mon estime n'est pas réservée à ceux-là 1780
« seulement qui ne comptent que des princes 1784
« parmi leurs aïeux. »

Marie-Thérèse avait constamment travaillé au bonheur des masses. Réduire les énormes priviléges de la Noblesse et du Clergé, soulager l'habitant des campagnes, tel avait été son but invariable. Mais, circonspecte autant que bienveillante, c'est pas à pas qu'elle avait marché.

La fougue de Joseph ne pouvait se ployer à cette lente allure; concevoir, exécuter, c'était pour lui une seule et même chose.

D'ailleurs, il faut le dire, dans sa tête fermentaient de tout autres idées. Il ne méditait rien moins qu'une monarchie nouvelle. Depuis longtemps, un projet immense dominait sa pensée. Effaçant toute diversité de langages, toute variété de coutumes, toute distinction de provinces, le fils de Marie-Thérèse voulait un empire homogène, invariablement soumis à l'unité. Mais, pour conquérir ce résultat, il fallait briser le joug féodal, émanciper les esprits, imprimer aux arts, aux sciences, à l'agriculture, à l'industrie, une impulsion créatrice; il fallait aussi, et là se trouvait le danger, toucher à des constitutions nationales, briser des coutumes sanctionnées par les siècles et chères aux peuples. Plusieurs règnes eussent à peine suffi à la tâche.....

1780 1784 Joseph crut pouvoir, à lui seul; et aussitôt l'impatient travailleur se mit à l'œuvre.

Supprimant les nombreuses juridictions particulières, il divisa la monarchie autrichienne en treize gouvernements : 1° la Galicie; 2° la Bohême; 3° la Moravie avec la Silésie autrichienne; 4° la basse Autriche; 5° l'Autriche intérieure ou la Styrie, la Carinthie et la Carniole; 6° le Tyrol (1); 7° l'Autriche antérieure ou les possessions de Souabe; 8° la Transylvanie (2); 9° la Hongrie avec le banat de Temeswar (3); 10° la Croatie, 11° la Lombardie; 12° les Pays-Bas; 13° les comtés de Göritz et de Gradiska, avec Trieste (4).

Cette grande division ainsi établie, chaque Gouvernement fut partagé en Cercles, chaque Cercle régi par un magistrat appelé Capitaine. A ce fonctionnaire étaient spécialement confiés l'exécution des lois et le protectorat des paysans,

(1) Partie orientale de la *Rhétie* des anciens.

(2) Portion de l'ancienne Dacie Trajane.

(3) Capitale du Banat du même nom que les Turcs cédèrent à l'Autriche, en 1718, par la paix de Passarowitz. C'est aujourd'hui le chef-lieu du Comitat de Temesch, sur la Béga, et le siége du Commandement général des Confins militaires hongrois.

(4) Sa grande importance date du XVIII[e] siècle. Déclarée ville libre par Charles VI, et port franc par Marie-Thérèse, cette place aujourd'hui est un débouché considérable pour l'Autriche, l'Illyrie et la Hongrie.

ces deux grands intérêts si chers à Joseph. Dans 1780-
chaque siége de Gouvernement, l'Empereur ins- 1784
titua une Cour de justice, séparée en deux Chambres, l'une pour la Noblesse, l'autre pour la Bourgeoisie. L'appel des jugements était déféré à une seconde et à une troisième Cour; le Tribunal suprême de Vienne prononçait en dernier ressort. Quant à la police, elle résidait entre les mains d'un magistrat subordonné au Commandant militaire et au Gouverneur général, présidents des tribunaux.

Quatre Départements composaient le Gouvernement : au premier appartenait la politique; au second, l'administration civile; au troisième, la justice; au quatrième, la guerre.

Au-dessus de tous les fonctionnaires civils et militaires, siégeaient, à Vienne, les Chanceliers d'État; leurs décisions n'étaient soumises qu'à l'approbation de l'Empereur.

Certes, en simplifiant ainsi les rouages du gouvernement, en faisant disparaître une multitude d'offices judiciaires et féodaux qui ne servaient qu'à ruiner, à molester les peuples, Joseph opérait un grand bien; mais ce bien ne devenait-il pas illusoire, dès qu'en l'absence de tout contre-poids, la loi suprême de l'État, c'était l'unique, l'absolue volonté du souverain?

Les États provinciaux avaient disparu, ou n'é-

1780 taient plus que l'ombre d'eux-mêmes. A leur
1784 place, quelles garanties, quel contrôle? Toujours et partout cette volonté du maître, sans autre règle, sans autre limite qu'elle-même. Or, quel que puisse être le génie ou le dévouement d'un homme à l'humanité, tôt ou tard, dans ces régions trop élevées, le vertige doit l'atteindre.

Élevé loin des philosophes, à l'abri des préjugés matérialistes, les pires de tous, Joseph, sincèrement catholique, introduisit néanmoins de hardies modifications dans les institutions religieuses, et, sans déclarer la guerre à l'autorité du Pape, il porta de rudes coups au Saint-Siége. Ainsi les évêques reçurent l'injonction de ne reconnaître d'autres Bulles que celles transmises par le Gouvernement. Tous les Ordres religieux furent soumis à la juridiction de l'Ordinaire, sans tenir compte de celle des Généraux établis à Rome. Exerçant sur les évêchés une autorité sans bornes, il en érigea de nouveaux, en réunit d'anciens; les plus riches virent restreindre leurs revenus.

Quand Joseph commença l'application de ce système, on comptait dans la monarchie 1443 couvents d'hommes et 603 de femmes, en tout 2,046; 1143 ayant été supprimés, il n'en resta que 903 (1). A l'exception des Ursulines et des

(1) En 1807, ce nombre, la Galicie non comprise, était réduit à 600; depuis il a encore diminué.

Dames de la Visitation, qui trouvèrent grâce 1780
parce qu'on y instruisait la jeunesse, presque tous 1784.
les couvents de filles disparurent. Des hôpitaux, des écoles, des casernes les remplacèrent.

Allant plus loin encore, l'Empereur prohiba les pèlerinages, réduisit le nombre des fêtes, enleva leurs riches ornements à plusieurs saintes images, et fit composer, pour la jeunesse, un catéchisme politique et moral. Son but, fort louable, c'était de dissiper des ténèbres et d'éclairer le peuple. Mais, pour y parvenir, ne commençait-il pas par ébranler la religion elle-même?

Un prélat, le comte d'Herberstein, évêque de Laybach, en Carniole, secondait ces réformes avec ardeur. Patron des nouveaux canonistes, il avait excité de vives plaintes; un rescrit impérial du 27 novembre 1781, célébrant son zèle, le proposa en exemple aux autres évêques. Encouragé par cet auguste suffrage, M. d'Herberstein voulut s'en montrer de plus en plus digne. Dans une lettre pastorale, adressée au Clergé et aux Fidèles de son diocèse, il détermina, en prétendant s'appuyer sur la tradition, les droits du Prince, des évêques, du Pape; et, dans cette classification, le pouvoir impérial n'avait certes pas à se plaindre de la part qui lui était faite. Tous les décrets de Joseph trouvèrent en ce prélat un ardent panégyriste. Mais le Pape ne cachait pas son mécon-

1780 1784 tentement. Aussi, quand l'Empereur voulut plus tard ériger Laybach en métropole, rencontra-t-il bien des obstacles.

De tout temps, les Juifs ont considéré le gouvernement autrichien comme leur protecteur en Allemagne, et sont venus, en grand nombre, s'abriter à l'ombre de ce pouvoir tutélaire. Très-aptes au commerce, ils n'ont jamais témoigné le moindre goût pour l'agriculture. Toute tentative d'impulsion dans cette voie avait même échoué. Essayant un nouvel effort, Joseph II leur donna, en Galicie, des terres considérables, avec des bestiaux et les instruments de labourage nécessaires : ils étaient partagés en deux colonies, Nouvelle Jérusalem et Nouvelle Babylone. Malgré tant de moyens de succès, tout dépérit bientôt entre leurs mains; il fallut les remplacer par des colons allemands.

Pour tirer un meilleur parti de leur sagacité naturelle, l'Empereur, non content de faciliter, de plus en plus, aux Juifs, l'exercice des arts et métiers, leur ouvrit aussi les écoles et les universités.

Déjà l'instruction publique avait attiré toute l'attention de Marie-Thérèse ; avant elle, ce grand besoin national était entièrement négligé. Voulant doter son vaste empire de ce bienfait, elle établit, en 1771, un système uniforme d'é-

ducation; ce fut, pour les écoles primaires, la 1780
méthode dite *littérale* et *par tablettes*. 1784

Jusqu'à la dissolution de leur Société, les Jésuites avaient seuls dirigé les écoles latines. Les Pioristes leur succédèrent en 1773.

Réformateur de l'État et de l'Église, il importait à Joseph de bien faire comprendre à tous ses sujets, les graves inconvénients des institutions et des usages qu'il abolissait. Encourageant donc l'esprit de recherche et d'examen, il élargit le champ de l'étude; de nouveaux auteurs, jusqu'alors à l'*index*, devinrent accessibles. Dès lors, une foule d'idées saines et nouvelles se répandirent dans toutes les classes de la société; le peuple prit une large part à cette heureuse initiation, et sans secousses subversives, sans atteinte aux bases fondamentales de la société, l'intelligence nationale fit de rapides progrès (1).

Bientôt Joseph porta son esprit novateur au cœur même des familles; là encore tout ne fut pas assez mûrement réfléchi. Ainsi dépouillé de son plus saint caractère, du caractère religieux, le

(1) Ces détails et plusieurs autres sont extraits d'un manuscrit inédit intitulé : *Recherches sur l'état actuel de la Monarchie autrichienne, rédigées à Vienne, vers la fin de* 1819.— Ce manuscrit appartient à la Bibliothèque de la Chambre des Députés.

1780 1784 mariage ne fut plus qu'un contrat. Par une conséquence nécessaire, on facilita le divorce; les enfants naturels devinrent habiles à succéder. C'était brusquement pousser l'ordre civil dans un monde nouveau.

Comme la mort nivelle tout, et que les hommes sont enfin égaux dans la tombe, on interdit les sépultures somptueuses; riches et pauvres, paysans et seigneurs, tous, pétris du même limon, durent être ensevelis dans le même linceul.

Mais, en même temps, Joseph, préoccupé d'une égalité plus essentielle, l'égalité entre vivants, abolissait le droit d'aînesse, les dîmes, les chasses impériales.

De ses innovations, il en est une qui a survécu, et dont la postérité reconnaissante lui tiendra éternellement compte; c'est son Édit de *tolérance* du 13 octobre 1781. A diverses reprises, il en étendit même les bienfaisantes conséquences. Dès lors, tous les membres des Églises grecque et protestante obtinrent le libre exercice de leur culte; tous les Chrétiens, à quelque communion qu'ils appartinssent, furent déclarés égaux en droit; toute agrégation de trois mille âmes put édifier un temple, sous l'unique condition de fournir des fonds suffisants pour l'entretien d'un ministre et le soulagement des pauvres.

Joseph ordonna aussi une nouvelle traduction 1780
de la Bible en langue allemande. 1784

Jusqu'à cette époque, l'Allemagne n'avait connu que la version faite par Luther, durant sa retraite au château de Wartbourg, près d'Eisenach; beau monument qui n'a rien perdu de sa popularité classique. En exécutant ce vaste travail, Luther n'avait songé qu'à la révolution religieuse; mais agitateur en tout, il accomplit aussi une révolution littéraire.

Incessamment contrarié par l'opiniâtre résistance des mille abus qu'il attaquait, Joseph entendait de toutes parts des plaintes, des murmures, et s'y résignait stoïquement. La chaire sacrée elle-même retentissait contre lui de violentes diatribes. Quand on le pressait de mettre un terme à ces indécentes clameurs : « Et mon « Édit sur la *tolérance?* » répondait-il.

Le satirique François Kratter venait d'écrire un virulent libelle intitulé : *Lettres sur l'état présent de la Galicie.* On hésitait à l'imprimer, et l'Empereur fut consulté : « Pourquoi non, » répondit Joseph, « si ces traits ne sont dirigés « que contre moi? J'en ai bien d'autres à sup- « porter. »

N'était-ce pas un curieux spectacle que ce monarque absolu, ébauchant, d'une main hardie, tous les plans que, quelques années plus tard,

1780 1784 en France, l'Assemblée nationale allait réaliser (1)?

La législation générale devait attirer l'attention de Joseph.

Comme dans la plupart des autres contrées de l'Europe, le Droit romain s'était répandu, depuis des siècles, en Allemagne et dans les États allemands de la Maison d'Autriche. Néanmoins l'ascendant du régime féodal, et les coutumes locales, dès longtemps appropriées au génie, aux convenances de chaque nation, n'en avaient pas permis la prédominance générale et complète. C'était même beaucoup moins une législation régnante qu'une grave autorité, à l'aide de laquelle on éclairait la nuit des coutumes, ou l'obscurité de lois peu à peu et une à une établies.

Nécessairement aussi la diversité des religions, des mœurs, des climats, dut enfanter des codes généraux ou particuliers. De là, au premier rang, le Code de Saxe et de Souabe, *Sachsen und Schwaben Spiegel*; le Droit impérial, *Kaiserrecht*; le Droit du pays et des villes, *Land und Stadtt-recht.*

Durant plusieurs siècles, l'Autriche n'eut donc ni une législation, ni une jurisprudence, si l'on

(1) Caracciolo, *Vie de l'Empereur Joseph II.*

peut s'exprimer ainsi, personnelles. Sa règle la 1780
plus sûre, elle la trouvait dans des lois étrangè- 1784
res, dans le Droit romain surtout; car les coutumes locales s'étaient effacées. Les lois générales ou particulières avaient disparu, et celles qui les remplacèrent successivement ne recevaient aucune promulgation. Appliquées en silence, elles agissaient de même, et se faisaient sentir, sans se révéler. En outre, nulle méthode parmi elles, nulle coordination systématique : c'était un inextricable chaos, *rudis indigestaque moles.*

Cependant les années s'écoulaient, et plus on marchait à travers ces ténèbres, plus on sentait le besoin d'y porter la lumière.

Après mille efforts de patience laborieuse, une énorme compilation avait surgi; mais les plus intrépides, les plus clairvoyants jurisconsultes osaient à peine s'engager dans ce labyrinthe.

Enfin, sous l'Empereur Léopold Ier, grâce aux infatigables travaux du conseiller François de Quarient, parut un code particulier, *Codex austriacus* (1). Toutes les ordonnances rendues depuis Ferdinand Ier y étaient alphabétiquement relatées. Plus tard, en 1752, deux autres volumes, suite de l'ouvrage, donnèrent, l'un les ordonnances de 1524 à 1720, qui ne figuraient pas

(1) Marcel de Serres, *Voyage en Autriche, ou Essai statistique et géographique sur cet Empire.* Tom. I.

1780 1784 dans le *Codex austriacus*, ou qui ne s'y trouvaient qu'inexactement rapportées; l'autre, la suite des ordonnances, depuis 1721 jusqu'à la mort de l'Empereur Charles VII.

Le génie de Marie-Thérèse sentit de bonne heure la nécessité de lois claires, connues, invariables. Jalouse de donner à sa nation un véritable Code, elle avait, en 1753, institué à Brünn, une Commission chargée de rassembler d'abord toutes les lois de la Monarchie.

Plus tard, en 1777, le conseiller d'État, baron de Poeck, réunit dans un système chronologique, toutes celles promulguées sous Marie-Thérèse, jusqu'en 1770.

Mais le recueil était incomplet, en ce sens que les lois, rendues depuis cette époque jusqu'à la mort de l'Impératrice, n'y étaient pas comprises.

M. de Kropatscheck remplit la lacune.

Ce grand travail fut continué avec ardeur sous Joseph II. Pour atteindre le but, on suivit la seule marche rationnelle, en séparant les lois civiles des lois criminelles, en ne confondant plus les lois d'ordre général et d'application permanente avec les règlements transitoires et de circonstances.

L'ensemble de ces matériaux était loin encore de constituer une codification complète.

On persista à publier les lois décrétées depuis 1780
l'avénement de Joseph (1). 1784

Après avoir subi plusieurs modifications, la Commission créée par Marie-Thérèse cessa d'exister sans avoir accompli toute sa tâche. Deux de ses principaux membres, de Bolger et d'Azoni, continuèrent néanmoins, à Vienne, sous les auspices du Gouvernement, le vaste travail entrepris à Brünn, et toujours selon le même plan. Ainsi, les trois grandes divisions de ce Code général étaient *Personæ*, *Res*, *Obligationes*, les personnes, les choses, les obligations.

D'Azoni étant mort en 1760, M. Zenker reprit la rédaction du Code civil, tandis que M. de Holger donnait tous ses soins au Code criminel.

Enfin, l'entreprise fut terminée en 1767.

Mais était-ce bien un Code qu'une compilation en plusieurs volumes in-folio, sans un principe fondamental, sans une liaison systématique? Chargé d'en faire l'extrait, le savant jurisconsulte de Horteg acheva sa tâche, pour le Code civil, en 1782. Vers la même époque, une Commission spéciale s'occupait du Code criminel.

Joseph, malgré tant d'efforts, ne put doter ses États d'un Code universel et complet.

Pour se dédommager de cet insuccès, il abolit la peine de mort.

(1) Ce recueil alla jusqu'à l'année 1797; mais on ne l'imprima pas.

1780 1784 Cependant la législation civile recevait de notables améliorations. Ainsi, sous ce prince, les titres suivants, *Bugerliche Gerichte*, *Concours Ordnung*, *Taxt Ordnung*, *Ehepatent*, *Juridiction und Gerichstandt*, *Gesetzliche Erbfolge Ordnung*, etc., furent achevés. C'étaient là des résultats essentiels : néanmoins la première partie du Code civil ne parut qu'en 1786.

L'administration des finances ne préoccupait pas moins l'Empereur.

Ses revenus, l'Autriche les tire en grande partie de son territoire et de sa consommation intérieure; c'est là un immense avantage sur la plupart des puissances commerçantes.

Asseoir l'impôt de la manière la plus équitable; introduire un système uniforme dans la perception, tel fut le constant, le paternel désir de Joseph. Vers 1784, la réalisation en commença. L'année suivante, on s'occupa du cadastre et de la mesure des terres. Néanmoins, malgré l'impulsion communiquée, le nouveau mode ne devint applicable qu'au commencement de 1790.

Mais qu'arriva-t-il? Faute de lumières chez les agents employés à cette opération, les évaluations avaient été tellement inexactes, les données si vagues, que l'égalité relative, espérée par Joseph, devint impossible. Le système fut abandonné par ses successeurs.

A peine seul sur le trône, Joseph adopta une tout autre marche. Recherchant les conseils des hommes éclairés, s'appuyant de l'expérience des autres peuples, provoquant de toutes parts la lumière, il examina impartialement, sans prévention, tout ce qu'on avait fait avant lui. Durant cette consciencieuse investigation, il rencontra sur sa route de brillantes théories, de séduisants projets, une masse énorme de règlements; mais partout on avait oublié l'agriculture. 1780 1784

Son premier soin fut de venir en aide aux cultivateurs, et immédiatement, dans tous ses États héréditaires, il abolit la servitude. Joseph a donc été, en Autriche, le père de l'agriculture et de l'industrie manufacturière.

L'Archiduché était resté étranger au grand mouvement commercial des XIVe et XVe siècles.

Vers les premières années du XVIIIe, Charles VI, débarrassé de ses guerres avec les Français et les Turcs, voulut créer tout à coup, dans sa Monarchie, l'industrie manufacturière et le commerce. Aussitôt parut une foule de lois et règlements, mais souvent contradictoires et se détruisant les uns les autres. Une Compagnie du commerce oriental ayant été organisée, l'Empereur lui assigna des fonds considérables. Pour

1780 engager les riches propriétaires à s'y intéresser,
1784 il attribua à la Compagnie le commerce exclusif des bestiaux, et prohiba toute importation de cette nature. Quelques années plus tard, éprouvant lui-même le besoin d'argent, Charles VI préleva, avec une parfaite sécurité de conscience, 2,300,000 florins sur les produits futurs de la Compagnie! Un tel régime eut bientôt tué la Compagnie orientale avec la plupart des autres établissements commerciaux, et ruiné les actionnaires.

On l'a vu plus haut, l'Empereur François I[er] s'était fait lui-même marchand et fournisseur. A son instigation, les plus grands seigneurs suivirent ce fâcheux exemple, et les particuliers, faute de capitaux suffisants, n'osèrent aborder la concurrence.

Marie-Thérèse, en 1752, créa un Conseil supérieur de commerce, avec des Chambres provinciales en relevant. Six Chambres spéciales furent aussi organisées : une à Fiume, pour l'introduction des denrées coloniales; une à Temeswar, pour l'exportation des grains et de la laine en France et en Italie; une à Sanotschatz, pour cette même exportation en Turquie; deux à Vienne, pour l'envoi des toiles de Bohême en Amérique, et pour l'échange des divers objets manufacturés contre les marchandises

du Levant; une enfin à Kilianova, pour la mer 1780
Noire. Chacune d'elles se trouvait ainsi en rap- 1784
port avec les principales Compagnies du commerce.

Mais vingt-quatre ans s'étaient à peine écoulés, que, de toutes ces Compagnies, celles de Fiume et de Kilianova restaient seules debout.

C'est sous Marie-Thérèse que commença le régime prohibitif; de 1769 à 1770, la mesure devint presque générale. Néanmoins quatre ans plus tard, comme on s'apercevait que les manufactures indigènes ne pouvaient pas subvenir à tous les besoins de la consommation intérieure, l'importation de plusieurs articles fut permise, mais en les grevant de droits très-élevés.

Vers 1775, parut un nouveau tarif de douanes plus modéré que le précédent, mais chargeant de droits considérables l'exportation de plusieurs denrées. Ainsi l'agriculture était sacrifiée à l'intérêt manufacturier.

Au point de vue industriel et commercial, le long règne de Marie-Thérèse ne fut qu'une série d'essais impuissants, contradictoires, dangereux même. Au lieu d'asseoir le commerce sur l'aisance du peuple, on voulait, à toute force, l'établir sur la fortune des seigneurs; et, déplorable aveuglement! toute controverse était

1780 interdite : une censure sévère arrêtait les moin-
1784 dres écrits propres à répandre d'utiles connaissances.

Joseph, qui avait si profondément étudié les ressources de ses États (1) et leurs chances de développement, soumit, en 1784, au droit énorme de 60 pour o/o l'introduction des produits des fabriques étrangères : c'était presque les prohiber. Mais bientôt les résultats attestèrent la sagesse relative de cette mesure. Quatre ans après, il se fabriquait pour 14,000,000 de florins de marchandises de plus qu'avant sa publication. Néanmoins dans la suite on aurait dû modifier ce droit, pour contraindre ainsi l'industrie nationale à soutenir, par de nouveaux efforts, la concurrence étrangère.

La fabrication des toiles de lin et de chanvre fit les plus rapides progrès. De ces foyers, l'activité se communiquait à tous les autres.

(1) Avant la révolution, le commerce entre la France et les provinces autrichiennes était considérable. Une balance assez égale de l'importation et de l'exportation donnait environ soixante millions de francs. Mais, depuis la perte des Pays-Bas, l'Autriche n'est plus limitrophe de la France qui recevait annuellement de ces riches provinces huit millions de francs de toiles, et quatre millions de bestiaux. De son côté, la France n'a plus ces belles colonies qui importaient, en Autriche, seize millions environ de leurs produits.

Des négociants probes et intelligents se trou- 1780
vaient-ils dans l'embarras? l'Empereur, arrivant 1784
à leur secours, leur prêtait des sommes considérables. C'est à lui personnellement que d'habiles mécaniciens durent leurs succès.

Au reste, les immenses richesses minérales de l'Autriche sont, pour la prospérité de ses fabriques, un inappréciable avantage. En 1770, le produit seul des mines de fer était évalué à quarante millions de florins. On peut comparer pour leur pureté, l'or de Transylvanie, l'argent et le cuivre de Hongrie, le mercure d'Idria, aux plus belles productions de l'Asie et de l'Amérique. La Galicie entière, la Transylvanie, tout le nord de la Hongrie reposent sur une vaste couche de sel. Pour les ouvrages fins, l'acier de Salzbourg et de Styrie est fort recherché, comme celui de Hongrie pour les ouvrages plus gros. L'étain de Bohême, le zinc de Dollach en Illyrie, la calamine de Carinthie, l'antimoine et l'alun de Hongrie, le cobalt, le salpêtre de Galicie, de Styrie et des bords de l'Adriatique, le sel de Glauber (1), la serpentine, l'albâtre, le porphyre, le granit, des marbres de toutes couleurs, des diamants, des cristaux, des pierres précieuses, ce sol favorisé livre tout à l'homme. On ne connaît

(1) Découvert, en 1794, dans un marais près de Bude.

1780 dans l'Europe qu'une seule mine d'opale : elle se
1784 trouve en Hongrie, à Czerwenitza (1). Et encore, en plus d'une contrée de ce vaste empire, combien l'apathie des habitants ne laisse-t-elle pas de trésors enfouis dans les entrailles de la terre!

Ses eaux minérales, les plus abondantes du monde, n'ont pas moins de quinze cents sources diverses.

Charles VI et Joseph II sont les empereurs qui ont donné les meilleurs soins à l'entretien des routes.

Quant aux voies de communication par eau, les vastes fleuves qui sillonnent en tous sens le territoire autrichien, n'offrent pas tous les avantages qu'au premier aspect on semble pouvoir attendre d'eux. En effet, la violence des vents, la fonte des neiges, et par suite le débordement des eaux; des rochers abrupts; entre les rivières, des chaînes de montagnes qui les isolent les unes des autres, tels sont les obstacles encore à vaincre.

Avant Marie-Thérèse, la Noblesse et le Clergé ne contribuaient que très-faiblement aux charges publiques.

Ce fut en 1754, que cette princesse, pour organiser un nouveau système d'impôt, ordonna une évaluation générale des terres. L'estimation

(1) Ou Vorosvagas.

des biens-fonds de la Noblesse et du Clergé fut 1780
faite par leurs propriétaires eux-mêmes, *sub fide* 1784
nobili et sacerdotali. Les terres des paysans furent évaluées par les employés du cadastre. Ceux-ci, il est vrai, vérifièrent ensuite les déclarations des Nobles et des Ecclésiastiques; mais ce contrôle sur des hommes puissants et redoutables était-il vraiment libre? Le but était-il rempli?

Toutes les propriétés ayant été partagées en huit classes, d'après leur fertilité, et selon leur rapport durant une durée moyenne de dix années, on établit, comme base générale, que les terres seigneuriales payeraient annuellement le centième de leur valeur totale, et les autres terres le cinquantième; ce qui, en estimant l'intérêt de l'argent à 5 pour cent, taxait les propriétés seigneuriales à 15 pour cent, et les propriétés sujettes à 30 pour cent.

Mais une stricte justice ne préside pas toujours à de pareilles opérations. Néanmoins, comme la proportion adoptée pour base était modérée, ce système subsista un demi-siècle (1): Joseph n'eut pas le temps d'y porter la main.

(1) Jusqu'en 1803. A cette époque, pour le payement de la contribution foncière, toute distinction entre les terres des seigneurs et celles des paysans a disparu; et vers la fin de 1817, l'Empereur François II a fait exécuter un cadastre général où figurent toutes les propriétés, sans exception, même

1780 Tandis que l'Empereur d'Allemagne marchait
1784 sans relâche dans la voie des réformes, l'Europe commençait à jouir des douceurs d'une paix générale.

Sous le sceptre d'un conquérant qui avait su s'arrêter, la Prusse cicatrisait ses blessures; et, dans la paix, Frédéric se montrait non moins grand que dans la guerre. Roi par le génie, comme par la naissance, il partageait avec Voltaire la monarchie intellectuelle du dix-huitième siècle. Mais l'un organisait une nation, et l'autre démolissait une société.

En Russie, une femme qui mérita le surnom de *grande*, continuait l'œuvre de Pierre I[er], en étendant, de plus en plus, l'influence de la politique. Deux passions remplissaient sa vie, l'amour et la gloire.

Sur le trône de Charles XII, Gustave III, vainqueur de l'aristocratie, et tourmenté d'élans chevaleresques, supportait impatiemment le repos. En attendant la gloire des armes, il encourageait les lettres, favorisait l'agriculture, réparait les désastres du commerce, et chaque jour lançait au colosse russe un regard de défi. Mais ses plus redoutables ennemis n'étaient pas au de-

celles de la Couronne. *Recherches sur l'état actuel de la Monarchie autrichienne, rédigées à Vienne, vers la fin de* 1819.

hors. Incessamment autour de lui, veillaient d'implacables animosités. Tout homme qui abaissa les grands, ne doit plus quitter la cuirasse ni l'épée. 1780 1784

Le Danemark florissait sous l'administration bienfaisante du comte André de Bernstorf, digne imitateur, au pouvoir, de son oncle, Jean-Hartwig-Ernest. Rentré aux affaires après la chute de Struensée, et une dernière fois en 1784, lorsque le Prince royal prit les rênes du gouvernement, ce sage ministre éleva sa patrie à un degré de prospérité jusqu'alors inconnu. Sans secousse, sans réaction, il opérait dans l'État d'importantes modifications. A sa voix, les laboureurs affranchis obtinrent la liberté personnelle; d'odieux monopoles disparurent pour faire place à un système de finances régénérateur. Énergique défenseur des droits des Neutres, il ouvrait aux vaisseaux danois l'immensité des mers, et au commerce national, toutes les sources de la prospérité. Plus tard, lorsque l'Europe en armes se précipitera sur la France, Bernstorf, inébranlable devant les prières comme devant les menaces, refusera tout concours à la coalition (1).

(1) Il reste de lui diverses productions diplomatiques. Au premier rang, on doit placer l'*Exposé des principes de la cour de Danemark touchant la neutralité* (1780), et la *Déclaration aux cours de Vienne et de Berlin* (1792).

1780 1784 Quant à la Pologne, mutilée, haletante, le présent n'avait pour elle que des calamités, l'avenir des menaces. A sa tête, gémissait le bon, le faible Stanislas-Auguste, une ombre couronnée, une de ces pauvres natures de rois qui savent survivre à leur nation.

Vers le Midi, Léopold devenait pour l'heureuse Toscane, une ère nouvelle. Aimé du peuple, haï des grands, il se préparait, par le bonheur d'un petit État, au gouvernement d'un vaste empire (1).

Au delà des Pyrénées, l'Espagne semblait prête a rentrer dans le mouvement général de la civilisation européenne. Un traité honorable venait de lui rendre quelques rayons de son ancien éclat.

Province anglaise, le Portugal ne s'appartenait plus à lui-même : avec le marquis de Pombal, sa nationalité avait disparu.

Si l'on examine les républiques d'alors, on les voit calmes; le repos y remplaçait la grandeur. Venise, resserrée dans son étroit territoire, et toute occupée à maintenir le despotisme incontesté d'un sénat méfiant (2), s'éteignait peu à peu au bruit des fêtes. Ainsi que Venise, protégée par la France, Gênes la superbe devait à l'industrie

(1) Ségur, *Histoire des principaux événements du règne de Frédéric-Guillaume II, Roi de Prusse*, et *Tableau politique de l'Europe, depuis* 1786 *jusqu'en* 1796.

(2) Id.—Id.

sa prospérité, comme autrefois sa splendeur à l'épée de la Noblesse. 1780 1784

La Hollande retardait sa ruine politique à force de vertus commerciales. Le patriotisme, cette richesse suprême des nations, vivait toujours au cœur de ses enfants.

A Berne, le Sénat se faisait pardonner un peu de hauteur par la reconnaissance de sujets heureux. Genève, lice ouverte à toutes les hardiesses de l'esprit humain et *Champ d'asile* des philosophes, jouissait d'une liberté qui parfois avait ses orages : mais la foudre ne grondait pas encore.

En pleine possession d'une prospérité paisible, les Villes Anséatiques goûtaient le bonheur d'être oubliées de leurs puissants voisins (1).

L'aspect général des sociétés européennes était donc pacifique, rassurant, prospère. L'ouvrier gigantesque qui allait pétrir l'Europe comme une cire flexible, le conquérant qui bientôt aurait le droit de dire : « Mes devanciers, Cyrus, Alexandre, « César, Charlemagne, » élève inconnu d'une école militaire, n'aspirait alors qu'à l'épaulette de sous-lieutenant!

La France portait en ses flancs une révolution imminente.

Mais sur un sol ébranlé par tant de volcans

(1) Lacretelle, *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*.

1780 1784 prêts à s'ouvrir, retentissaient encore les accents d'une insouciante joie. Nation et gouvernement, tous, le sourire aux lèvres, la joie au front, s'avançaient, en chantant, au grand combat de 89.

Frivole (1) dans une extrême vieillesse, M. de Maurepas, en habits de fête, semblait courir vers Mirabeau ! Jamais antique monarchie n'avait marché plus gaiement à ses propres funérailles.

Cependant, alarmé des innovations de Joseph dans l'ordre ecclésiastique, Pie VI ne cessait d'en appeler de l'Empereur à l'Empereur lui-même. La correspondance entre les deux souverains devenait active.

Mais Joseph défendait ses prérogatives avec chaleur. N'était-il pas, selon les conciles, l'*Évêque du dehors*, par cela même qu'il était souverain ? et, à ce double titre, le plein droit de changer tout ce qui n'était que discipline, ne lui appartenait-il pas ?

Quant aux Israélites, à l'égard desquels le

(1) Quand le bruit d'un traité de commerce et d'alliance éventuelle avec les États-Unis commença à se répandre, lord Stormont, ambassadeur d'Angleterre, vint tout ému s'en plaindre à M. de Maurepas ; et, pour donner plus d'autorité à ses paroles, il ajoutait que cette nouvelle avait été dite dans les carrosses du Roi. — « Et moi, » répondit M. de Maurepas, « je vous assure que le contraire a été dit dans les carrosses de la Reine. »

Saint-Siége blâmait sa tolérance, Joseph opposait 1780
le Pape à lui-même, lui rappelant que, dans les 1784
États de l'Église, au sein de Rome, les Juifs pratiquent publiquement leur religion; il lui citait les siècles de piété fervente, où le Saint-Siége était généralement regardé comme le centre de l'Unité, et où néanmoins les évêques, sans enfreindre aucun principe, accordaient des dispenses.

Voyant toutes ses remontrances inutiles, le Pape espéra qu'une entrevue avec le chef de l'Empire terminerait ces fâcheux débats. Il comptait sur l'ascendant de son éloquence, et sur le phénomène inouï d'un souverain pontife à Vienne.

Vainement Joseph déclarait ses décisions inébranlables. Le 27 février 1782, bravant les rigueurs de la saison, malgré le fardeau des ans, Pie VI, après avoir supprimé (1) la Bulle qui dit: *Ubi Papa, ibi Roma;* après avoir entendu la messe au maître-autel de Saint-Pierre, et invoqué l'assistance divine, se mit en route.

Les cardinaux considéraient ce voyage comme apostoliquement louable, mais comme impolitique, et ils avaient raison.

En ce moment, le Comte du Nord, Grand-Duc de Russie, était à Rome. Plein de déférence, il

(1) Afin de laisser, au Conclave, en cas de mort, la faculté de s'assembler.

1780 accompagna le Pape à son carrosse. Alors le
1784 monde vit, pour la première fois, un souverain pontife, salué des hommages d'un prince schismatique, aller, en suppliant, vers le successeur de ces Césars si souvent humiliés au Vatican. La foudre avait changé de maître.

Le Vice-Régent de Rome, Marcucci, et le prélat Contarini, archevêque d'Athènes, accompagnaient le Saint-Père.

Atteint d'une ophthalmie, Joseph n'avait pu aller au-devant du voyageur sacré jusqu'aux confins de ses États; un gentilhomme porta ses excuses.

Le 22 mars, l'entrevue eut lieu à quelques milles de la capitale. Puis les deux souverains firent leur entrée, à Vienne, dans la même voiture, au bruit du canon et de toutes les cloches, cette artillerie des Papes.

Ainsi s'accomplissait la prophétie, faussement attribuée à saint Malachie (1), archevêque d'Irlande, mais conçue il y a plus de trois cents ans; prophétie qui désignait Pie VI sous le nom de *Pèlerin apostolique*.

On entoura le souverain pontife de respects et d'hommages. Un *Te Deum* fut chanté à la

(1) Né, en 1094, à Armagh, capitale de l'Irlande, au moyen âge. Après avoir reçu son dernier soupir, à Clairvaux, saint Bernard a écrit la vie de saint Malachie.

chapelle du palais, en reconnaissance de son 1780
heureuse arrivée; l'Empereur communia des 1784
mains du Pape.

Pie VI habitait les appartements de Marie-Thérèse; chambellans, gentilshommes, gardes d'honneur, toute une cour l'entourait, le cernait même.

Mais aucune de ses espérances ne se réalisa.

Écouté avec froideur, surveillé de si près qu'il ne pouvait recevoir personne sans que l'Empereur en fût informé, Pie VI regretta amèrement une démarche qui ne rendait son impuissance que plus évidente.

Même en présence du Pape, la réforme ne s'arrêta point. Plusieurs couvents de Lombardie furent supprimés; l'archevêque de Göritz, qui avait opposé la plus opiniâtre résistance aux édits impériaux, eut ordre de rentrer dans son diocèse.

Après un mois de séjour à Vienne, le Pape, l'âme émue, reprenait le chemin de ses États. Il rentra à Rome humilié et vaincu.

Lors de l'arrivée du Saint-Père, un illustre enfant de Rome, Métastase, poëte de la cour (*poeta cæsareo*), mourait à Vienne. Jamais il n'avait reçu de sa patrie d'autre faveur qu'une indulgence.

De toutes ses innovations religieuses, politi-

1780 1784 ques, administratives, celle à laquelle Joseph s'attacha le plus, ce fut l'abolition de la servitude féodale. Le fameux édit de 1780, en changeant la nature de l'impôt foncier, tendait surtout à l'affranchissement des paysans.

Si les vues de ce prince ne furent pas toutes réalisées; si toutes n'étaient pas réalisables, du moins faut-il rendre hommage à son ardent amour de l'humanité. Il répétait souvent : « Mon « plus grand bonheur serait de commander à « des hommes libres. »

Depuis longtemps on se plaignait des enrôlements irréguliers et de vexations nombreuses. L'Empereur mit un terme à ces abus. « Je ne « connais que deux manières de conduire les mi- « litaires, » disait-il, « l'honneur et la fermeté. »

Ayant appris que des Protestants avaient insulté des Catholiques, il rendit une ordonnance répressive de ce délit, non pour venger telle ou telle religion, mais pour châtier la violation des consciences, la perturbation du repos public.

A cette occasion, l'Empereur défendit d'injurier en chaire aucune secte, comme un fait entièrement contraire à la conduite des Apôtres qui, dans l'histoire même de la Passion, ne se permettaient pas la moindre imprécation contre les Juifs.

Personnellement étranger à toutes prétentions

littéraires, nul prince n'encouragea davantage les lettres, les sciences, les arts utiles; nul surtout ne les encouragea mieux. Là, comme toujours, on retrouve chez Joseph le même respect des hommes, le même besoin de les honorer en développant en eux le germe du beau et le sentiment moral. 1780 1784

Profondément touché de tous les témoignages d'amitié délicate que lui donnait Joseph, jamais Mozart ne voulut le quitter, malgré l'offre d'un traitement plus considérable ailleurs. C'est que l'Empereur comprenait le grand artiste. Casti, Métastase lui avaient voué le même attachement.

Empressé d'améliorer les universités existantes, il en fonda de nouvelles dans les provinces qui n'en avaient pas. Sous sa main bienfaisante naquirent des bibliothèques publiques, des chaires de médecine, de chirurgie, de physique, d'histoire naturelle, des laboratoires de chimie, des observatoires. Par ses ordres, des savants autrichiens allèrent étudier en Amérique toutes les branches des sciences naturelles.

Jusqu'alors la censure des livres avait exclusivement appartenu aux ecclésiastiques; l'esprit humain était à leur merci. L'Empereur confia cette redoutable autorité à des hommes de lettres éclairés, en leur laissant une grande latitude.

Mais, au milieu de ces pacifiques travaux, Jo-

1781 seph ne perdait pas de vue un grand intérêt po-
1785 litique; c'était d'affranchir sa Maison du traité de la Barrière (1).

Quelques détails, à ce sujet, ne seront pas superflus.

Après cette lutte héroïque de quatre-vingts ans où les Provinces-Unies avaient conquis sur l'Espagne leur indépendance, non contentes de ce glorieux triomphe, elles contraignirent Philippe IV, par la paix de Munster, à priver ses dix provinces fidèles des avantages commerciaux dont leur situation géographique les avait dotées. L'article 14 du traité fermait les bouches de l'Escaut du côté des États-Généraux. Ce n'était là, il est vrai, qu'une confirmation de l'ancien droit d'étapes, qui assujettissait tout bâtiment étranger entrant dans ce fleuve à rompre son chargement et à le remettre à des navires zélandais; mais la République, en ne permettant à aucun bâtiment étranger l'entrée de l'Escaut, étendit le droit extraordinairement.

Les secours de la France n'avaient pas peu contribué à l'indépendance du nouvel État qui, à peine debout, commença à craindre l'agrandissement de sa puissante amie. Ce fut alors qu'on décida que les Pays-Bas catholiques resteraient entre les mains de l'Espagne, comme barrière, pour la Hollande, contre la prépondérance française.

(1) 15 novembre 1715.

Cette mesure devint une base du droit public. 1781
Plus tard, la paix d'Utrecht ayant donné ces 1785
provinces à la branche survivante autrichienne, ce ne fut pas en vertu du droit de succession que l'Angleterre et les États-Généraux les lui conférèrent; le principe qui présida au partage de la monarchie espagnole fut l'intérêt général de l'Europe. L'Autriche ne devint propriétaire des Pays-Bas que pour maintenir l'équilibre du monde politique.

A peine les États de Brabant et de Flandre connurent-ils l'onéreux traité de la Barrière, que, se récriant avec indignation, ils adressèrent leurs doléances à l'Empereur Charles VI. Un tel traité n'était-il pas à la fois humiliant et ruineux? Déclarés, en quelque sorte, sujets de la Hollande, ils voyaient leur subside engagé à la République, comme un domaine ou un revenu fixe. Or, n'était-ce pas une infraction à leurs libertés et prérogatives, puisque, d'après la constitution, leur vote décidait librement de ce subside?

Touché de ces représentations, l'Empereur sollicita et obtint des États-Généraux, le 22 décembre 1718, quelques adoucissements. En 1719, il fut mis en possession des pays rétrocédés par la France. Quant à la cession des limites de la Flandre, promise aux États-Généraux, elle éprouva de nouvelles difficultés; l'exécution en fut sus-

1781 pendue. Depuis, toutes les conférences, à ce su-
1785 jet, demeurèrent infructueuses. Néanmoins, dans quelques contrées, les États-Généraux parvinrent à se mettre en possession des nouvelles limites; ailleurs, les choses restèrent sur l'ancien pied.

Bientôt, dans la guerre pour la succession d'Autriche, les Français s'étant emparés de toutes les places de la Barrière, la cour de Vienne trouva là un prétexte plausible pour se refuser au payement du subside stipulé par le traité de la Barrière, en faveur des Hollandais.

Durant les négociations qui précédèrent la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, on avait touché cette question, et l'Impératrice-Reine admit les Hollandais dans les places autrichiennes où ils avaient tenu garnison avant les hostilités. Mais, en même temps, elle déclara que, les événements de la guerre et la démolition des places qui formaient la Barrière ayant changé l'état des Pays-Bas, elle refuserait de payer le subside, tant qu'on n'aurait pas pourvu à la sûreté commune par le rétablissement des places. Elle attendrait aussi que les puissances maritimes eussent également coopéré à la conclusion d'un traité de commerce, appuyant cette dernière prétention sur l'art. 26 du traité de la Barrière, et sur l'art. 5 du traité de Vienne de 1731, dispositions dont ces puissances avaient jusqu'alors éludé l'exécution.

Après la paix d'Aix-la-Chapelle, les Hollandais 1781
étaient rentrés dans les places de la Barrière. 1785
Mais, quant aux autres différends, l'extension des limites de la Flandre, et le payement du subside, les conférences tenues à Bruxelles, en 1752, entre les représentants des trois puissances, n'amenèrent aucun accord. L'Impératrice-Reine persistait inébranlablement dans ses principes. « Entendez-vous avec moi sur le rétablissement des « places de la Barrière; partagez-en la dépense; « consentez un traité de commerce et de tarif « sur un pied équitable : c'est seulement à ce prix « que j'accéderai à la demande des Hollandais. » Tel était le langage de Marie-Thérèse aux puissances maritimes.

Les choses en étaient encore là, en 1781, lorsque la guerre entre l'Angleterre et la Hollande parut à l'Empereur une circonstance favorable pour briser le joug du traité.

Ordonnant donc la démolition de toutes les places fortes des Pays-Bas, il comprit, dans cette mesure, les places de la Barrière, et enjoignit aux Hollandais de les évacuer. Or, à cette époque, les États-Généraux n'étaient pas en position de recourir à l'Angleterre, comme puissance garante du traité; force donc leur fut de déférer à la sommation impériale. L'évacuation eut lieu en janvier 1782.

1781 Enhardi par cette facilité, l'Empereur alla plus
1785 loin : s'affranchissant des traités de 1715 et 1718, il crut pouvoir, à son tour, imposer le rétablissement des limites de la Flandre, telles que les avait déterminées la convention de 1664 entre l'Espagne et les États-Généraux.

Il fallait une occasion; on en saisit une assez singulière. Un soldat hollandais, de la garnison de Liefkenshoek, fort situé sur l'Escaut, étant mort, on l'enterra à Doële, village appartenant à l'Autriche. Aussitôt, un détachement de la garnison de Gand vint exhumer le cadavre et le jeta dans le fossé du fort. Le 4 novembre 1783, un nouveau détachement, parti de Bruges, enleva les forts hollandais de Saint-Donat, de Saint-Paul et de Saint-Hiel. Un autre fort, dès le commencement de l'année suivante, le vieux Lillo, situé près du nouveau Lillo, station du navire qui interdisait l'entrée de l'Escaut, fut pris par la garnison d'Anvers.

Les États-Généraux s'étant plaints de ces violences, « l'Empereur, » leur répondit-on, « ne reconnaît « d'autres limites que celles convenues en 1664; « à ses yeux, le Règlement de 1718 est sans valeur. »

Cependant, au mois d'avril 1784, des conférences s'ouvrirent à Bruxelles.

Joseph, élevant ses prétentions, demandait (1),

(1) *Tableau sommaire des prétentions de l'Empereur.*

outre le rétablissement des anciennes limites, 1781 1785
1° la démolition de certains forts, conformément au traité de Westphalie; — 2° la suppression du navire de garde hollandais, placé devant le fort Lillo, tout le territoire qui borde l'Escaut, depuis Anvers jusqu'à Saffinguen, lui appartenant;—3° la restitution de plusieurs villages que la République s'était appropriés comme dépendants de Bois-le-Duc, tandis qu'ils appartenaient au Quartier d'Anvers; — 4° la restitution de l'abbaye et du village de Postel; — 5° la renonciation aux prétentions de souveraineté élevées par les Hollandais sur huit villages appelés *terres de rachat*, et sur onze autres nommés *les bancs* de Saint-Servais, ainsi que sur la terre d'Argenteau, le tout dans le voisinage de Maëstricht; — 6° la cession de Maëstricht et du comté de Wronhoven, avec le Quartier d'Outre-Meuse hollandais, suivant l'article 18 du traité d'alliance conclu le 5 avril 1673, entre Charles II, roi d'Espagne, et les Provinces-Unies; — 7° enfin, le payement de certaines sommes dues soit au souverain, soit aux sujets des Pays-Bas.

De leur côté, les États-Généraux réclamaient, 1° les arrérages du subside stipulé par le traité de la Barrière; — 2° les frais de réparation de la citadelle de Namur et d'autres forteresses; — 3° diverses sommes prêtées à la Maison d'Autri-

1781 1785 che, et hypothéquées sur des domaines en Silésie.

Mais alarmés des dispositions menaçantes de l'Empereur, ils invoquèrent, en même temps, la médiation de la France; des troupes s'avancèrent de Bréda à Maëstricht.

On discutait, à Bruxelles, les prétentions respectives, lorsque tout à coup la question changea de face. Le 23 août 1784, Joseph déclara se désister de toutes réclamations, si ses sujets obtenaient l'ouverture ainsi que la libre navigation de l'Escaut, et s'il leur était permis de commercer directement avec les Indes. C'était là, ajoutait-il, son *ultimatum*. Dès lors, il considérait l'Escaut comme libre; toute opposition serait, à ses yeux, une déclaration de guerre.

L'Empereur avait compté sur l'effroi de la République; son attente fut déçue. Les États-Généraux repoussèrent hautement sa demande, comme destructive de leur indépendance et de leur sûreté, comme diamétralement opposée à l'article 14 de la paix de Westphalie ordonnant la fermeture de l'Escaut, et à l'article 5 du traité de Vienne de 1731, qui, en abolissant la Compagnie d'Ostende, abolissait aussi tout commerce des Pays-Bas autrichiens aux Indes.

En même temps, leur vice-amiral Reynst reçut l'ordre de s'établir, avec une escadre, à l'embou-

chure de l'Escaut, et d'interdire le passage à tout 1781 1785
bâtiment impérial et flamand.

Dans ces circonstances, la République avait le plus grand intérêt à se ménager la protection de la France. Mais le cabinet de Versailles crut devoir différer la signature du traité d'alliance jusqu'à l'entière décision de différends qui pouvaient entraîner la Hollande dans une guerre avec un autre allié de Louis XVI.

Cependant, le 5 octobre, un brigantin impérial, sorti d'Ostende pour remonter l'Escaut, fut saisi par les Hollandais, à l'embouchure de ce fleuve, et conduit à Flessingue. Le 8, à Saffinguen, le navire de garde arrêta aussi un brigantin impérial d'Anvers, et, sur son refus de rétrograder, le força, à coups de canon, d'amener.

Cette résistance étonna l'Empereur.

Loin de s'y attendre, il avait répondu au prince de Kaunitz, qui lui conseillait les précautions nécessaires, en cas d'attaque : « Ils ne tire« ront pas. »

Joseph était en Hongrie, quand il reçut les dépêches de Bruxelles. Le premier ministre les lui avait laconiquement envoyées avec ces trois mots : « Ils ont tiré! » Telle même avait été jusqu'alors sa sécurité, que les Pays-Bas se trouvaient dépourvus de troupes, de munitions, de magasins.

1781 Aussitôt les conférences de Bruxelles furent
1785 rompues. L'ambassadeur impérial, baron de Reischach, quitta La Haye; un corps d'armée marcha contre les Provinces-Unies.

De chaque côté on s'efforça d'intéresser les autres puissances à sa querelle. Joseph déclarait, aux diverses cours, son intention d'affranchir ses États d'une servitude surannée, odieuse aux Pays-Bas autrichiens, contraire aux intérêts généraux de l'Europe. Il ajoutait qu'une fois l'Escaut libre, Anvers serait déclaré port franc.

Les Hollandais se préparèrent à une vigoureuse défense. Ils avaient demandé à Frédéric son brave général de Mœllendorf. Mais ce prince ne pouvait l'envoyer sans se compromettre. D'après son conseil, la République appela le comte de Maillebois. Pour mieux stimuler la France, elle eut l'air, ou tenta peut-être même de renouer avec l'Angleterre.

Ce qu'il y a de certain, c'est que bientôt les dispositions du cabinet de Versailles se modifièrent. D'abord, il s'était borné à interposer ses bons offices pour prévenir la guerre. Mais cette fois, il sembla embrasser hautement la cause des Hollandais. Deux armées d'observation furent formées, l'une en Flandre, l'autre sur le Rhin.

On attribua cette résolution au comte de Vergennes. Dans un conseil de cabinet, tenu le

7 novembre, il avait énergiquement démontré 1781
qu'abandonner les Hollandais, c'était les contrain- 1785
dre à se jeter de nouveau dans les bras de l'Angleterre; c'était perdre le fruit de tant de soins pris pour les attacher aux intérêts de la France.

Louis XVI, espérant ramener son beau-frère à des sentiments pacifiques, lui écrivit deux lettres de sa propre main, et lui fit remettre, le 17 novembre 1784, la déclaration suivante :

« L'amitié sincère qui attache le Roi à l'Empe-« reur, et les vœux que Sa Majesté forme pour « le maintien de la tranquillité publique, lui font « un devoir de s'expliquer sans réserve avec Sa « Majesté Impériale, sur le différend qui s'est « élevé entre ce monarque et les Provinces-Unies. « Le Roi hésite d'autant moins à exprimer sa fa-« çon de penser sur cet important objet, que la « pureté de ses principes et de ses intentions ne « peut être révoquée en doute.

« Sa Majesté, en employant, à la demande des « deux parties, ses bons offices pour concilier « l'Empereur et les Provinces-Unies, s'est abstenue « d'articuler aucune opinion sur le fond des pre-« mières prétentions de Sa Majesté Impériale. Le « Roi se prescrit encore le même silence : mais l'in-« térêt qu'il prend à la gloire de l'Empereur, l'au-« torise à lui faire observer que ses premières pré-« tentions et la demande de l'ouverture de l'Es-

1781 « caut ne sauraient être considérées sous le même
1785 « point de vue. Les Hollandais, en résistant à « cette dernière demande, n'ont fait que soutenir « un droit qu'ils exercent sans trouble depuis « près d'un siècle et demi, qui leur est assuré par « un traité solennel, et qu'ils regardent comme le « fondement de leur prospérité et même de leur « existence. Il semble résulter de là que le refus « des États-Généraux (qui ne porte que sur un « objet de compensation) ne devait avoir d'autre « effet que de ramener la négociation entamée à « Bruxelles, à ce qui est énoncé dans le tableau « sommaire, et d'établir une discussion dont le « résultat devrait naturellement dépendre des « titres respectifs.

« Le Roi désirerait d'autant plus que cette mar-« che fût adoptée, qu'elle pourrait conduire à des « arrangements équitables.

« En suivant une marche opposée, il est à crain-« dre que l'Empereur n'excite une inquiétude « générale, et que la plupart des puissances ne se « croyent dans le cas de prendre les précautions « et les mesures que les événements pourront « exiger de leur part. Le Roi lui-même ne pour-« rait se dispenser d'assembler des troupes sur « ses frontières. D'ailleurs, dans aucune hypo-« thèse, Sa Majesté ne pourrait être indifférente « au sort des Provinces-Unies, et les voir attaquer

« dans leurs droits et dans leurs possessions. Sa 1781
« Majesté le peut bien moins aujourd'hui qu'elle 1785
« est au moment de consommer avec la Républi-
« que une alliance dont les bases étaient arrêtées
« avant les derniers différends.

« Si des considérations si importantes peuvent « déterminer l'Empereur à suspendre toutes dé-« monstrations hostiles, pour n'écouter que la « voix de la modération et de l'humanité, le Roi « lui renouvelle l'offre de son entremise entre lui « et les Provinces-Unies, pour parvenir à un ac-« commodement juste. Sa Majesté s'y portera avec « d'autant plus de zèle, qu'en suivant le mouve-« ment de ses sentiments personnels pour l'Empe-« reur, elle aura la satisfaction de concourir à « éteindre, dans son principe, le feu d'une guerre « dont les suites seraient incalculables. »

Par une bizarre coïncidence, au moment même où la guerre semblait imminente entre l'Autriche et les États-Généraux, un frère de l'Empereur, l'Électeur de Cologne, renouvelait son traité de subsides avec la Hollande. Il est vrai que la clause de n'employer les troupes électorales ni contre l'Empereur, ni contre l'Empire, ni contre la Maison d'Autriche, y était insérée; mais l'Électeur s'engageait aussi à n'assister aucun État en guerre avec la Hollande.

1781 1785 Spectatrices indifférentes de ce débat, les autres puissances se tenaient immobiles. La Russie seule manifesta son zèle pour les intérêts de l'Empereur.

Le 21 décembre 1784 et le 7 mars 1785, son ministre à La Haye communiqua deux notes où, à titre d'amie et d'alliée de Joseph, Catherine pressait instamment les États-Généraux de donner à ce monarque toute satisfaction légitime.

Cependant le prince de Kaunitz, craignant par-dessus tout une rupture avec la France, engageait Joseph à accepter la médiation de Louis XVI.

Bientôt des conférences s'ouvrirent à Versailles, entre le comte de Vergennes, le comte de Mercy, ambassadeur de l'Empereur, et MM. de Berkenrode et Brantzen, ministres de la République.

Le ministère français dirigea toute la négociation.

L'Empereur persistait à demander que la liberté de l'Escaut ne fût pas regardée comme un des objets en litige, mais qu'on se bornât à l'examen de ses autres prétentions. Cédant à la fin sur ce point, il exigeait qu'on lui remît Maëstricht et un district considérable sur la Meuse.

Mais les États-Généraux se refusant à cette cession, et la puissance médiatrice se déclarant pour eux, les conférences allaient être rompues, quand le comte de Mercy déclara que, si l'on

donnait à l'Empereur une satisfaction éclatante 1781
pour l'affront essuyé par son pavillon sur l'Escaut, ce prince se contenterait d'un modique arrondissement de territoire, et d'une somme d'argent, tant pour ses prétentions, qu'en réparation des dommages causés par les inondations (1). 1785

Déférant aux instances de M. de Vergennes, les États-Généraux envoyèrent à Vienne deux députés, interprètes des excuses de la République; c'étaient le comte de Wassenaër de Twickel et le baron de Leyden. Joseph les reçut fort bien, interrompit avec obligeance leurs excuses, et leur tint un langage pacifique.

Après de longs débats, il fixa la somme à dix millions de florins de Hollande, et le 21 septembre comme terme fatal qui déciderait de la guerre ou de la paix.

Ce moment approchait. Grand se trouva l'embarras des plénipotentiaires hollandais qui n'étaient autorisés à accorder que huit millions. D'un autre côté, les Commissaires impériaux étaient liés par des ordres formels. La négocia-

(1) Pour garantir leurs places fortifiées de la Flandre contre les attaques des Impériaux, les Hollandais avaient eu soin de les mettre sous l'eau. Ces inondations, en embrassant une grande étendue de terrain, avaient causé des préjudices considérables aux sujets autrichiens des Pays-Bas, préjudices dont l'Empereur demandait la réparation.

1781 1785 tion se serait donc arrêtée, si la cour de Versailles, menacée d'avoir à opter entre un ancien allié auquel le Roi était uni par les nœuds du sang, et un nouvel allié auquel des intérêts majeurs l'engageaient à s'attacher plus étroitement encore (1), n'eût offert de payer les deux autres millions.

De telles propositions ne se refusent pas. Le 20 septembre, on fut d'accord sur les préliminaires, et le traité définitif se conclut à Fontainebleau, sous la garantie de la France, le 8 novembre suivant.

Joseph renonçait à la libre navigation de l'Escaut, au delà de son territoire, comme à ses prétentions sur Maëstricht et sur ses dépendances. Mais il obtenait les forts Lillo et Liefkenshoëk. Les limites de la Flandre hollandaise furent tracées d'après la convention de 1664. Les Provinces-Unies avaient demandé le renouvellement du traité de 1731 qui interdisait aux Flamands le commerce des Indes; Joseph s'y refusa positivement, et sa volonté triompha.

Tel fut le dénoûment, tout pécuniaire, d'une contestation qui avait menacé le repos de l'Europe.

(1) Le but du cabinet de Versailles, dans cette alliance avec la Hollande, était d'affaiblir la puissance anglaise dans l'Inde.

Frédéric avait prévu ce résultat : « Vous verrez, » 1786
dit-il au marquis de Bouillé, « que Vergennes 1788
« finira par forcer la sérénissime République à « s'accommoder avec mon frère Joseph, en lui « donnant pour boire. »

Immédiatement après ce traité, la France et la Hollande signèrent leur alliance depuis longtemps projetée.

Il entrait dans la politique de Joseph de resserrer de plus en plus son intimité avec la Russie. Ce prince y travailla sans relâche. Le jour où tomba le comte de Panin, l'influence prussienne avait disparu avec lui ; l'ascendant de l'Empereur alla toujours grandissant à Saint-Pétersbourg.

Les deux cours n'avaient pas signé de traité, parce que Catherine demandait la signature de deux minutes, comme entre souverains d'un rang égal, et que Joseph ne voulait rien céder d'une préséance jusqu'alors incontestée. Mais des articles respectivement convenus furent signés sous forme de lettres.

Joseph et Catherine conclurent ainsi une sorte d'alliance défensive, avec garantie mutuelle de leurs États, mais en termes généraux, sans fixer le mode ou la quantité des secours, ni la durée de l'alliance.

Sûre de l'Autriche, Catherine fut bientôt maî-

1780 tresse de la Crimée. Le 9 janvier 1784, la Porte
1788 céda à la Tzarine cette belle contrée (1) et le Kuban.

Fière d'une telle dépouille, encore exaltée par la brillante campagne de 1770, Catherine se voyait déjà effaçant la Turquie de la carte d'Europe, et plaçant elle-même, sur sa tête, dans Sainte-Sophie délivrée, la couronne de Constantin.

Cependant, la France observait, avec une attention inquiète, l'intimité de l'Autriche et de la Russie. Elle savait leurs arrangements secrets contre sa vieille alliée, la Porte. Chargé d'affaires par *intérim*, M. Barthélemy avait remis au cabinet de Vienne une note (2), exhortant l'Empereur à empêcher, autant que possible, la réunion de la Crimée et du Kuban aux États de Catherine.

Joseph semblait partager les mêmes idées.

« Je vous assure, » disait-il à M. de Breteuil, « que je ne m'épargne pas à répéter à Catherine II « tout ce qui doit l'éloigner du désir d'une guerre « avec la Porte. Mais cette femme a une tête peu

(1) Tour à tour occupée par les *Tauri*, par les Grecs, par Mithridate, par les Alains, par les Goths, par les Huns, par Justinien, par les Khazares, les Petchenègues, les Polovtzes, les Tartares du Kaptch, les Génois, et par Mahomet II, la Crimée, cette ancienne *Chersonnèse Taurique*, arriva ainsi, de siècle en siècle, entre les mains de Catherine II.

(2) En date du 14 juin 1783.

« commune, et que rien n'arrête. Il est vrai, » 1785 1786
ajoutait l'Empereur, « que souvent l'inconsé-
« quence fait l'office de la raison. Par exemple,
« quand j'ai vu le peu d'ensemble de son projet
« de *neutralité armée*, je me suis permis de lui
« mander que les puissances maritimes qui
« étaient si intéressées à donner de la force à ce
« projet, n'armant pas pour le protéger vigou-
« reusement; il était impossible qu'elle se flattât
« de voir le succès de sa bonne idée. L'Impéra-
« trice, au lieu de convenir de cette vérité, m'a
« répondu fièrement que, si les puissances mari-
« times ne savaient pas mettre toutes leurs forces
« à soutenir et à affermir l'indépendance des
« mers, elle ne tarderait pas à avoir seule cent
« vaisseaux de ligne, qui feraient respecter son
« Code maritime par toutes les nations. Deux ans
« après cette rodomontade, » disait encore l'Em-
pereur, « Catherine l'avait assez oubliée pour
« appeler dans une de ses lettres, la *neutralité*
« *armée*, la *nudité armée*. »

L'Empereur, malgré cette critique franche ou simulée des projets de Catherine, avait répondu à la note du Roi de France : « Dans la supposition « où, malgré tous mes soins et tous mes efforts, « la guerre viendrait à s'allumer entre la cour « impériale de Russie et la Porte ottomane, je ne « saurais me permettre, en des cas possibles,

1785 « d'en abandonner les suites aux hasards des évé-
1786 « nements qui pourraient, de façon ou d'autre, « lui devenir funestes, ou au moins être très-« préjudiciables, etc. »

Si Joseph avait voulu n'être pas clair, assurément son intention fut bien remplie. Aussi, la cour de Versailles, peu satisfaite de cette sorte d'énigme, insista-t-elle auprès de lui (1).

Dans ce nouvel office, après s'être énergiquement élevé contre le *monstrueux* système d'accroissement, d'acquisition ou de compensation, le Roi rappelait à l'Empereur « que leur heureuse « union n'avait pas moins pour base *la conserva-* « *tion de la propriété publique* que celle de leurs « couronnes. »

En même temps, M. de Vergennes proposait à Louis XVI d'amener le roi de Prusse à des explications sur ses vues par rapport au Levant, et d'établir, dans la prévision de certaines éventualités, un concert d'opérations entre ce prince et la France (2).

Ces appréhensions n'étaient que trop fondées. Joseph, depuis longtemps, convoitait la Moldavie et la Valachie. Catherine, il est vrai, s'était opposée à l'exécution de ce projet; mais elle aban-

(1) Vers la fin d'août.

(2) Flassan, *Histoire générale et raisonnée de la Diplomatie française*.

donnerait volontiers à l'Empereur les provinces 1785
au delà du Danube. Or, cet agrandissement, le 1788
cabinet de Versailles ne pouvait le tolérer. Aussi des officiers français du Génie étaient-ils allés fortifier les places turques du Danube; les plus pressantes instances avaient stimulé la résistance du Grand-Seigneur aux invasions des Russes et des Autrichiens.

Ayant échoué, à Londres, dans une proposition de ligue pour la défense de l'Empire ottoman, la France avait enfin fermé les yeux sur l'acquisition de la Crimée par la Russie. Mais, en même temps, empêcher l'Autriche de s'enrichir des dépouilles de la Turquie devint le but de tous ses efforts. Ce fut alors qu'on la vit menacer l'Empereur de se réunir, contre lui, aux rois de Prusse et de Sardaigne.

C'étaient vraiment de singulières relations que celles de la France et de l'Autriche! Alliés, les deux cabinets avaient sans cesse la défiance au cœur, la menace à la bouche. C'est qu'en effet les intérêts étaient contraires, et qu'entre nations il n'y a d'alliance durable que celle des intérêts.

Le ferme langage du cabinet de Versailles arrêta Joseph. La sûreté de ses États d'Italie, d'un moment à l'autre, compromise; la faiblesse des Pays-Bas, dont il avait démantelé les places fortes; le refus de concours de l'Angleterre, toutes

1785 ces considérations l'emportèrent sur l'ambition.
1788 L'Empereur n'insista plus.

Un des traits caractéristiques de la politique autrichienne, c'est la persévérance; comme sa grande habileté, c'est de savoir attendre. « Le monde, » a dit Machiavel, « appartient aux flegmatiques. »

N'ayant pu réaliser, en 1778 et 1779, le projet de réunir la Bavière à ses vastes possessions, le cabinet de Vienne tendait au même but par un échange libre contre les Pays-Bas. A l'aide d'une telle acquisition, l'Autriche, sans sortir de chez elle, eût dominé, depuis les frontières de la Pologne et de la Turquie, jusqu'au Rhin et à la Méditerranée.

Préparant ce succès de longue main, Joseph avait eu soin d'entretenir, à Munich, l'influence acquise durant les négociations de Teschen.

Mais Frédéric épiait sans cesse la cour de Vienne. Depuis longtemps il avait placé dans son cabinet un portrait de Joseph, en disant : « C'est un jeune homme qu'il ne faut pas perdre « de vue. »

Au mois de janvier 1785, le Duc de Deux-Ponts l'informa de l'étrange proposition que lui avait faite l'envoyé de Russie, comte de Romanzow; proposition déjà mise en avant auprès de l'Électeur Palatin, à Munich, par le comte de Lehrbach, envoyé de l'Empereur.

Le Duc devait recevoir les Pays-Bas autri- 1785
chiens et le titre de Roi, en échange de toute la 1788
Bavière, du haut Palatinat, des principautés de Neubourg, de Sulzbach et du landgraviat de Leuchtemberg. C'était une surface de sept cent quarante-huit lieues carrées, traversée par le Danube, limitrophe à la fois des États héréditaires, et ouverte du côté du Cercle de Souabe, dont la septième partie était autrichienne; le reste appartenait à quatre-vingts seigneurs.

« Une couronne, Monseigneur, » avait dit le ministre russe au prince, « brille d'un assez grand « éclat pour faire disparaître l'inégalité qu'on « pourrait trouver dans cet échange. D'ailleurs, « votre résistance serait inutile, parce que, tout « en désirant que vous souscriviez à cette con- « vention, si vous vous y refusez, on l'exécutera « sans votre aveu.. »

Cette spoliation, décorée du titre d'échange, devait se consommer sous la garantie de la France et de la Russie; nulle mention de la Prusse ni de l'Empire.

Pour se décider, le prince avait huit jours.

La forme valait le fond.

Sonnant aussitôt l'alarme, le vieux Frédéric s'adresse aux cours de Saint-Pétersbourg et de Versailles.

Catherine répond, par l'intermédiaire du prince

1785 1788 Dolgorouki, son ministre à Berlin, « qu'en faisant « faire au Duc de Deux-Ponts cette proposition « d'échange qui lui avait paru convenable pour les « deux parties, son idée avait été que l'accepta- « tion devait dépendre de leur libre arbitre. »

Docile aux conseils de Frédéric, le Duc de Deux-Ponts en appelle à la France, à la Prusse, à la Russie, comme garantes du traité de Teschen. En même temps, les États de Bavière adressent d'énergiques remontrances contre le traité d'échange.

Allant plus loin, Frédéric accuse Joseph d'infraction aux constitutions de l'Empire; il reproche au cabinet de Versailles de s'être laissé influencer par l'offre de Luxembourg et de Namur; il annonce que ses derniers moments seront consacrés à défendre, contre la tyrannie de son chef, les libertés du Corps germanique.

Étonné de cette énergique résistance, Joseph voit que de longtemps la Bavière ne sera pas autrichienne.

Déclarant donc que l'échange aurait pu se faire légalement, sans violer les constitutions de l'Empire, par suite d'un consentement mutuel, il proteste contre toute idée d'avoir jamais voulu arracher au Duc de Deux-Ponts son consentement; jamais, non plus, il n'avait autorisé la démarche du ministre russe. Catherine confirme

ce langage; la France, enchantée du nouvel 1785
échec de son alliée, fait une réponse semblable. 1788

Cependant, averti par cette dernière tentative du cabinet de Vienne, Frédéric veut assurer l'avenir de l'Allemagne.

Dès le mois de mars de la même année, il communique le plan d'une nouvelle ligue germanique aux Électeurs de Saxe et de Brunswick-Lunebourg, qui l'adoptent. Par un article secret, les contractants s'engagent solidairement à empêcher toute incorporation de la Bavière dans la monarchie autrichienne.

Bientôt neuf cours d'Allemagne, les Ducs de Saxe-Weimar et Gotha, de Deux-Ponts et de Mecklembourg, la Maison de Hesse, l'Évêque d'Osnabruck, les Princes d'Anhalt, le Margrave de Bade et l'Électeur de Mayence lui-même, Archichancelier de l'Empire, accèdent au traité.

La *Confédération des princes germaniques* annonce son objet dans le préambule même. Purement défensive, elle veut le maintien constitutionnel des droits de l'Empire, droits fondés sur les lois et traités; c'est ostensiblement une sauvegarde pour l'Empire dans les jours de danger; mais ce n'est, à vrai dire, qu'une digue opposée à l'envahissant cabinet de Vienne.

Joseph ne se méprit pas sur le but réel de l'association.

1786 1788 Telle fut la dernière campagne de Frédéric contre la Maison d'Autriche.

Un an après, ce grand homme cessa de vivre et de régner.

On a dit de lui que, tout en immortalisant un règne, il n'avait pas créé de nation. Ce sont là de ces vaines paroles qui prouvent dans leurs auteurs une complète ignorance de l'homme, des lieux, des circonstances. Quiconque a vu la Prusse, non dans les livres ou dans les pamphlets, mais chez elle-même; dans son admirable armée, dans ses vigoureuses institutions municipales, dans son système administratif si simple, si actif, si loyal; dans son profond respect de la légalité; dans cette dignité individuelle si bien comprise et si bien pratiquée; dans son enseignement philosophique si libre et si élevé; dans ces liens affectueux qui existent entre le souverain et le plus humble habitant des campagnes..... pour celui-là, il existe en Prusse une puissante organisation nationale.

Certes, tous ces biens ne viennent pas de Frédéric seul; mais, plus que personne, il a agrandi et consolidé l'édifice. Chère au peuple, son image est dans toutes les chaumières, parce qu'avant tout Frédéric fut accessible au peuple et le protégea dans la paix, comme il l'avait défendu et glorifié dans la guerre.

Pour donner tout à Napoléon, quelques fa- 1786
natiques admirateurs auraient volontiers tout 1788
enlevé à Frédéric, comme si dans le monde moderne il n'y avait pas place pour deux semblables renommées! Mais trop riche de gloire pour n'être pas juste, et juge compétent en fait de génie, Napoléon avait voué respect à cette immortelle mémoire. Aussi, en 1810, à l'époque de ses plus douloureux revers, la Prusse mutilée trouva-t-elle encore, à travers ses patriotiques ressentiments, de la reconnaissance pour le conquérant qui venait saluer, tête nue, dans le caveau de Postdam, l'ombre du grand Roi!

La mort de Frédéric laissait dans la famille des rois d'Europe un vide immense. On succède à de tels hommes, on ne les remplace pas.

Le nouveau monarque affecta de suivre une politique contraire, des principes entièrement opposés. L'Angleterre s'était de plus en plus détachée de l'Autriche : Frédéric-Guillaume se tourna vers le cabinet de Saint-James. Une ligue anglo-prussienne avait toujours été le rêve favori du comte de Hertzberg (1); ce ministre, devenu maître du cabinet, saisit l'occasion.

(1) Serviteur dévoué de son pays pendant un demi-siècle, M. de Hertzberg prit une très-grande part aux principaux événements du règne de Frédéric. Sous Frédéric-Guillaume II,

1786 1788 Quelques avances furent faites à Louis XVI. Un concert entre l'Angleterre, la Prusse et la France, semblait la seule barrière capable de contenir l'Autriche. Mais ces ouvertures ne trouvèrent à Versailles qu'une froide politesse; évidemment on éludait. Ce fut une faute.

Dès lors, le cabinet de Berlin rechercha d'autant plus l'Angleterre. D'accord avec elle, il

ses efforts contribuèrent au rétablissement de la tranquillité en Hollande, au maintien de l'équilibre en Europe, et au congrès de Reichenbach. Une vanité extrême et beaucoup d'entêtement s'alliaient en lui à de brillantes qualités.

Retiré des affaires, il écrivait, en 1794, au Roi, relativement au nouveau partage de la Pologne : « J'avoue que, « selon mes idées, c'est la plus grande faute politique que les « trois Cabinets puissent faire, et surtout la Prusse. Le titre, « dont les trois puissances se servent pour partager la Po- « logne, est si odieux et si décrié, qu'il fera toujours un tort « infini à la réputation des trois souverains, et que leurs « noms en seront à jamais flétris dans l'histoire; je ne sais « même comment le concilier avec leur religion et leur cons- « cience. »

« Il fut un temps, » lui répondit le Roi, « où vous rem- « plissiez un devoir en me soumettant votre opinion sur les « affaires que je confiais à votre zèle. Aujourd'hui que votre « carrière diplomatique est finie, je vous eusse tenu compte « de la discrétion qui m'eût épargné des conseils dont je ne « fais cas qu'autant que je les demande. »

Ce ton sec et dur porta un coup funeste à la santé de l'ancien ministre.

travailla à saper l'ascendant que la France, depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, exerçait sur les affaires des Provinces-Unies. 1786 1788

Frédéric avait sagement refusé de s'immiscer dans les démêlés intérieurs de la Hollande. Son successeur, entraîné par sa nouvelle alliance et par un ressentiment de famille, engagea la lutte; des troupes prussiennes allèrent comprimer le parti opposé au Stathoudérat et à la Maison d'Orange.

Quel était le véritable caractère de ces troubles? Était-ce une question d'indépendance ou de liberté? La nation avait-elle à se passionner dans la querelle? Non, sans doute; car ce n'était qu'un duel entre le Patriciat hollandais et le Stathoudérat. D'un côté, on voulait étendre son influence; de l'autre, on tendait à ériger la Maison d'Orange en dynastie monarchique et constitutionnelle, héréditairement dépositaire du pouvoir exécutif.

En moins de vingt jours, la révolution stathoudérienne fut consommée.

Avec le parti républicain tomba l'influence française.

Au reste, le cabinet de Versailles perdit plus alors que son ascendant en Hollande : il perdit sa considération en Europe. Malgré sa formelle déclaration à Londres, qu'il soutiendrait la cons-

1786 1788 titution hollandaise de toutes ses forces, il recula devant la menace contraire du gouvernement anglais, et arrêta tout à coup ses préparatifs de guerre (1).

Après avoir compromis les patriotes, en les encourageant, on les abandonnait. Cette faiblesse s'entachait de déloyauté.

« La France vient de tomber, » dit Joseph; « je « doute qu'elle se relève. » Triste prophétie! L'événement ne l'a que trop longtemps vérifiée.

Le 15 avril 1788, une alliance étroite avec la Grande-Bretagne et la Prusse fut signée à La Haye, à Berlin.

Malgré tous ces traités, le Stathoudérat ne vécut pas au delà du commencement de 1795; la triple alliance elle-même tomba sous les coups de la révolution française, mais après avoir exercé une puissante influence sur les affaires générales de l'Europe.

Sans embrasser ouvertement le parti républicain hollandais, Joseph lui avait ouvert un asile dans les Pays-Bas.

Cette réserve lui semblait nécessaire dans un moment où peut-être il allait avoir besoin de toutes ses forces à l'autre extrémité de son Empire.

(1) *Convention de Versailles* du 27 octobre 1787.

En effet, d'accord avec Catherine, l'Empe- 1787
reur s'apprêtait au démembrement de la Tur- 1790
quie.

Telle avait été, de tout temps, l'idée fixe de cette princesse; soif ardente de conquêtes, que l'acquisition de la Crimée n'avait fait qu'irriter. Déjà l'un de ses petits-fils s'appelait Constantin, l'autre Alexandre; la Crimée était redevenue la Tauride; Akhtiar, Sévastopol; Kazlow, Eupatoria; Caffa, Théodosie. Des agents russes parcouraient la Grèce en l'excitant aux armes.

Pour prendre, en quelque sorte d'avance, possession de ses futurs États, Catherine entreprit, le 18 janvier 1787, un voyage dans ses provinces méridionales, accompagnée des principaux seigneurs russes, du prince de Ligne, des ambassadeurs de France, d'Autriche et d'Angleterre. Cette course triomphale, à travers des villes improvisées, au milieu de populations factices qu'on transportait à grands frais, tous ces fastueux mensonges, créés par Potemkin sous les pas de sa souveraine, enivrèrent Catherine. Aussi, quand la fameuse inscription grecque de Cherson : « C'est ici le chemin qui conduit à Byzance, » frappa ses regards, la Tzarine, hors d'elle-même, ne put-elle contenir un cri d'orgueil et d'enthousiasme.

A Kanieff, en descendant le Borysthène sur

1787 1790 des galères non moins splendides que celles de Cléopâtre, elle reçut l'hommage de ce Poniatowski qu'elle avait tant aimé, que sa vanité de femme et d'autocrate avait fait Roi, que son ambition découronnait lentement. Par les ordres de Stanislas, la rive droite du fleuve illuminée resplendissait de feux, et une multitude d'escadrons polonais déployaient leur mâle magnificence. Mais pour l'amant oublié, mais pour le faible monarque qu'on allait sacrifier, l'accueil fut froid, il n'y eut pas un sourire, et Stanislas n'obtint même point, de celle qui autrefois lui avait tant accordé, quelques heures de plus à Kanev (ou Kanieff).

En quittant Kanev, ce monarque courut à la rencontre de Joseph II; il espérait gagner sa bienveillance, et désarmer ainsi le redoutable voisin qui déjà venait de manifester quelque intention d'étendre la frontière de la Galicie.

Bien accueilli par l'Empereur, il en reçut les plus favorables assurances. L'idée d'un nouveau partage fut hautement repoussée; Joseph déclara même qu'il s'opposerait à toute semblable tentative de la part d'autres puissances.

Mais devant les calculs de la politique, qu'allaient bientôt devenir de telles promesses?

Trop faible pour n'être pas crédule, le Roi de Pologne se retira plein d'espoir.

Une visite, bien autrement importante que 1787
celle de Stanislas, eut lieu près du village de 1790
Kaïdack. Joseph venait traiter en personne la question d'Orient. Une simple calèche de voyage, c'était là tout le train de l'empereur d'Allemagne; toute sa suite, un officier général et deux domestiques. Quel contraste avec le magnifique appareil dont Stanislas enveloppait son impuissance!

Quand la Tzarine voulut présenter le comte de Ségur à l'Empereur : « Madame, » lui répondit Joseph, « je ne suis ici que le comte de « Falkenstein, et c'est moi qui dois être pré-« senté au ministre de France. »

Pendant la dernière partie de ce voyage, Joseph, que l'esprit élégant, les façons brillantes et le loyal caractère de M. le comte de Ségur (1) avaient captivé, l'entretenait volontiers de Constantinople, de ses vues politiques, de celles de Catherine.

« Ce prince (2), dans ses conversations, me montra qu'il était peu disposé à seconder l'ambition de Catherine. La politique du Roi à cet égard lui semblait fort sage. « Constantinople, » me disait-il, « serait un objet de jalousie et

(1) Voir Pièces justificatives, lettre (L).

(2) Ségur, *Mémoires, souvenirs et anecdotes.*

1787 « un sujet de discorde, qui rendra toujours im-
1790 « possible l'accord des grandes puissances pour « un partage de la Turquie. »

« Je le trouvai très-peu frappé du progrès des établissements russes : « J'y vois, » disait-il, « plus « d'éclat que de réalité. Le prince Potemkin est « actif, mais plus propre à commencer de grands « travaux qu'à les finir. Au reste, tout paraît « facile quand on prodigue l'argent et la vie des « hommes. Nous ne pourrions tenter, en Allema- « gne ni en France, ce qu'on hasarde ici sans « obstacle. Le maître ordonne; des milliers d'es- « claves travaillent. On les paye peu ou point; « on les nourrit mal; ils n'osent laisser échapper « un murmure, et je sais que, depuis trois ans, « dans ces nouveaux gouvernements, la fatigue « et l'insalubrité des marais ont fait périr cin- « quante mille hommes sans qu'on les plaignît, « et même sans qu'on en parlât. »

« Un autre jour, l'entretien étant tombé sur le prince Potemkin : « Je comprends, » me dit-il, « que, malgré ses bizarreries, cet homme singu- « lier ait pris et conservé un grand ascendant sur « l'Impératrice. Il a une volonté forte, une ima- « gination vive. Par là il lui est non-seulement « utile, mais nécessaire; car vous connaissez les « Russes, et vous conviendrez qu'il serait diffi- « cile de trouver parmi eux un autre homme ca-

« pable de contenir et de comprimer un peuple 1787
« encore si âpre, si récemment en contact avec 1790
« la civilisation, et une cour trop longtemps ac-
« coutumée aux conjurations. »

Une autre fois, vers la fin du voyage, Joseph qui, dans le charme de l'intimité, s'arrêtait volontiers sur les affaires de Constantinople, sur ses propres vues, sur les desseins de Catherine, disait à M. de Ségur :

« Vous voilà content, je l'espère : M. de Bulga-« koff et M. de Herbert vont présenter à la Porte « des propositions convenues avec vous. Ne croyez-« vous pas à présent la paix probable ? »

« M. le comte, » lui répondis-je (car il se fâchait sérieusement lorsqu'il m'arrivait, par distraction, de l'appeler Sire ou Votre Majesté), « tout « dépend de la manière dont l'Impératrice elle-« même considère ces propositions, et du ton « avec lequel elles seront présentées; peut-être « ne les regardera-t-elle que comme de bons maté-« riaux préparés pour un manifeste. Je crains que « la vue de ses forces, rassemblées sur mer et « sur terre, n'ait dissipé dans son esprit la crainte « des obstacles que pourraient rencontrer ses « vues d'agrandissement.

« Tout est prêt, et, dès qu'elle le voudra, « sous prétexte que les Turcs tardent à la satis-« faire sur les griefs dont elle se plaint, une partie

1787 1790 « de ses troupes peut attaquer Oczakoff et Aker-« man. Ces places sont incapables de résister « longtemps, et on les prendra facilement. En « même temps, une autre partie de son armée, « embarquée sur la flotte de Sébastopol, peut « opérer une descente sur la côte située entre « Constantinople et Varna (1), insulter ainsi la ca-« pitale de l'Empire ottoman, et peut-être même « s'en emparer, si la terreur saisissait l'esprit su-« perstitieux des Musulmans.

« Les Turcs, au contraire, ne possédant plus « la Crimée, devraient, avant de pouvoir attaquer « les Russes, traverser la Bulgarie, la Bessarabie, « la Moldavie, la Valachie, la Nouvelle-Servie, « où une armée disciplinée subsiste avec peine. « D'ailleurs, cinquante mille Russes suffiraient « pour les arrêter, soit au Bug, soit au Dniester. « Je ne vois qu'un obstacle politique qui puisse « faire hésiter cette princesse, et vous savez mieux « que moi jusqu'à quel point elle peut redouter « cet obstacle. »

« Je vous entends fort bien, » répliqua l'Empe-reur; « ma condescendance, à l'époque de la con-« quête de la Crimée, vous fait craindre que je ne « seconde encore de nouvelles vues d'agrandisse-

(1) C'est devant cette ville, en 1444, qu'Amurat II vainquit Ladislas VI, roi de Hongrie.

« ment. Vous vous trompez, et je désire sincère- 1787
« ment conserver la paix. La possession de la 1790
« Crimée par les Russes n'avait nul inconvénient
« pour moi; son seul résultat était de rendre les
« Turcs plus pacifiques, en leur ôtant tout moyen
« de commencer une guerre offensive.

« D'ailleurs, j'y trouvais d'immenses avantages;
« d'abord, celui de mettre mes propres États à
« l'abri de toute attaque des Turcs, par la crainte
« que leur donneraient les troupes et les vais-
« seaux russes de la Crimée, prêts à les prendre à
« revers; de plus, la certitude de détacher la cour
« de Pétersbourg de celle de Berlin, et d'ôter à
« celle-ci un allié puissant.

« Voilà réellement ce qui m'a déterminé à faire
« céder à Catherine la Tauride par la Porte. Mais
« aujourd'hui, tout est bien différent : je ne
« souffrirai point que les Russes s'établissent à
« Constantinople. Le voisinage des turbans sera
« toujours moins dangereux que celui des cha-
« peaux. Au reste, ce dessein, formé par l'imagi-
« nation exaltée de l'Impératrice, ne peut se réa-
« liser, et, ne lui fallût-il même qu'un ukase pour
« se rendre maîtresse de Constantinople, et pour
« y faire couronner son petit-fils Constantin, elle
« ne saurait s'y maintenir contre toutes les forces
« des Ottomans relégués dans l'Asie Mineure, et
« contre plusieurs grandes puissances qui embras-

1787 1790 « seraient leur cause. D'ailleurs, il lui faudrait, « dans ce cas, dégarnir de troupes tout son Em- « pire, en abandonner la moitié, et en changer la « capitale. »

« Je crois en effet, » repris-je, « qu'on peut se « tranquilliser sur l'existence de Constantinople « dont la conservation importe autant à la cour « de Vienne qu'à celle de France; mais il est « difficile, en même temps, d'après les préparatifs « immenses dont nous sommes témoins, de ne « pas être alarmé sur un autre projet beaucoup « plus vraisemblable, celui d'étendre les limites « russes jusqu'au Dniester. Si ce dessein s'exécu- « tait, il entraînerait inévitablement une guerre « très-nuisible à nos intérêts.

« Ce que j'espère, » ajoutai-je, « c'est que la sa- « gesse de l'Empereur et son amitié pour le Roi « l'engageront à continuer ses négociations pa- « cifiques, et à prendre tous les moyens néces- « saires pour prévenir une rupture. Il me sem- « ble que le Roi a le droit d'y compter; car, dans « le temps de l'invasion de la Crimée, il n'a en- « gagé les Turcs à céder cette presqu'île à la « Russie, que dans le dessein de faire une chose « utile à la tranquillité et aux intérêts politiques « de son beau-frère et de son allié. »

« J'y fais ce que je puis, » me dit l'Empereur; « mais, vous le voyez vous-même, cette femme

« est exaltée; il faut que les Turcs cèdent sur les 1787
« points en contestation. Comment, s'ils provo- 1790
« quent Catherine par un refus, empêcher qu'elle
« ne se dédommage par la prise de quelques
« villes? Elle a des troupes nombreuses, sobres,
« infatigables. On les mène où l'on veut. Vous
« voyez le peu de cas qu'on fait ici de la vie et de
« la peine des hommes. A huit cents lieues de la
« capitale, ils tracent des routes, creusent des
« ports, bâtissent sur des marais, construisent
« des palais, et plantent des jardins anglais au
« milieu des déserts; tout cela sans paye, sans
« lit, parfois sans vivres, et toujours sans mur-
« mure.

« L'Impératrice est le seul souverain de l'Eu-
« rope qui soit réellement riche. Elle dépense
« beaucoup, partout, et ne doit rien; son papier
« vaut ce qu'elle veut. Si la fantaisie lui en pre-
« nait, elle ferait de la monnaie avec du cuir.
« L'Angleterre est écrasée sous une montagne de
« papier. La France vient de faire la confession
« publique du malheureux état de ses finances; et
« moi je puis à peine être au pair des dépenses
« que viennent de me coûter mes colonies en Ga-
« licie, et les nouvelles forteresses que j'y ai fait
« construire. »

« Je lui répliquai que tous ces embarras trop
réels étaient des raisons de plus pour redou-

1787 bler d'efforts, afin d'éviter de se voir entraîné
1790 dans une guerre dispendieuse.

« Comme nous revînmes à différentes reprises sur le même sujet de conversation, je m'attachai à lui démontrer que la puissance colossale des Russes avait encore plus d'élévation que de bases solides.

« Voyez, » lui disais-je, « tout ici a plus d'éclat « que de réalité ; tout s'y commence, rien ne s'y « achève. Le prince Potemkin abandonne avec « promptitude ce qu'il entreprend avec ardeur; « aucun de ses projets n'est mûri, ni suivi. Il vous « a fait poser, à Ekaterinoslaff (1), la première « pierre d'une capitale qu'on n'habitera point, « d'une église grande comme Saint-Pierre de « Rome, et où l'on ne dira peut-être jamais la « messe. Il a choisi, pour fonder cette nouvelle « cité de Catherine, une montagne d'où l'on a « une très-belle vue, mais qui est totalement pri- « vée d'eau.

« Kherson, mal placée, a coûté vingt mille hom- « mes; elle est entourée de marais pestilentiels. « Les vaisseaux ne peuvent y entrer chargés.

« Depuis six ans, les steppes sont plus déserts « qu'ils ne l'étaient. La Crimée a perdu les deux

(1) « J'ai fini, » dit-il à cette occasion, « une grande affaire, « en un jour, avec l'Impératrice de Russie : elle a posé la « première pierre d'une ville, et moi la dernière. »

« tiers de sa population. Caffa (1) est ruinée et ne 1787
« se relèvera pas. Sébastopol (2) seule est déjà un 1790
« établissement imposant; mais il faudra encore
« beaucoup de temps pour qu'on y voie une vé-
« ritable ville.

« On s'est efforcé de tout parer, de tout em-
« bellir, de tout vivifier momentanément aux
« yeux de l'Impératrice; mais Catherine étant
« une fois partie, tous les prestiges disparaîtront
« avec elle de ces immenses contrées.

« Je connais le prince Potemkin. Son coup de
« théâtre a eu lieu, la toile est baissée; il va s'oc-
« cuper d'autres scènes, soit en Pologne, soit en
« Turquie. L'administration, et tout ce qui exige
« de la suite, est incompatible avec son carac-
« tère : la guerre même, s'il la commençait, lui
« pèserait bientôt; et s'il avait une fois gagné
« le grand cordon de Saint-Georges, nous le
« verrions aussi prompt à rechercher la paix qu'il
« montre d'ardeur pour la rompre. »

« Je conviens de tout cela, » me disait l'Empe-
reur; « on nous a menés d'illusions en illusions.
« Ce qui est intérieur ici a de grands défauts;

(1) Sur le détroit qui joint les mers Noire et d'Azow. En 1475, Mahomet II l'avait enlevée aux Génois, et les Turcs l'abandonnèrent aux Russes en 1770.

(2) Ville importante, port excellent construit, en 1786, sur l'emplacement du village tartare d'Akhtiar.

1787 « mais l'extérieur a autant de réalité que d'éclat.
1790 « Le soldat, le paysan esclave, sont des outils « dont on se sert pour abattre ce qu'on veut. La « noblesse asservie ne connaît d'autre loi que la « volonté de sa souveraine, d'autre but que sa fa- « veur. Elle commande, les troupes se lèvent, les « vaisseaux sont lancés. Il n'existe en Russie au- « cun intervalle entre l'ordre, quelque capricieux « qu'il soit, et son exécution. Si un Charles XII « était à la tête de cette nation, il porterait, avec « six cent mille hommes, la terreur jusqu'aux « extrémités de l'Europe (1). »

Durant cette course féerique, qu'une femme seule pouvait concevoir et une Autocrate réaliser, combien le brillant cortége n'eut-il pas à saluer d'illustres débris, de nobles souvenirs, d'ambitieuses espérances! Les côtes de la Chersonèse Tauride consacrées à Hercule et à Diane; les ruines de Théodosie que les Tartares, au temps de sa prospérité, appelaient *Kerim-Stamboully*, la Constantinople de Crimée, et à qui Catherine rendit son nom, mais non sa splendeur; la presqu'île de Kertch, cette Panticapée où mourut Mithridate, sublime et malheureux athlète de l'indépendance antique contre la tyrannie de Rome; tant d'autres lieux consacrés

(1) Ségur, *Mémoires*, etc.

par l'histoire ou la mythologie; et enfin, pour clore cette poétique pérégrination par un souvenir profondément russe, Pultawa où le génie civilisateur triompha du génie guerrier. 1787 1790

Singulier voyage qui montrait les deux plus puissants despotes de l'Europe s'entretenant, avec une effusion philosophique, du rétablissement des Républiques grecques!

Ce fut à Kherson que l'Empereur apprit la menaçante fermentation des Pays-Bas. Il n'en continua pas moins à accompagner la Tzarine, examinant tout avec le plus grand soin, et cachant, sous l'apparence du calme, ses graves sollicitudes.

Les deux Souverains se séparèrent à Kisikerman. L'Empereur revint promptement à Vienne.

LIVRE IV.

A la veille de l'incendie qui semblait prêt à éclairer les rives du Bosphore, la France multipliait ses démarches pour éloigner la guerre. 1787 1790

Son ambassadeur près de la Porte, M. de Choiseul-Gouffier, avait joint ses efforts à ceux du comte de Ségur. Peut-être même ces deux habiles négociateurs eussent-ils réussi, sans l'assassinat d'un courrier envoyé par M. de Ségur. Ce malheureux portait au comte de Choiseul un plan de conciliation dressé par les deux ambassadeurs, et personnellement agréé de l'Impératrice, quoique combattu par le prince Potemkin.

Au milieu de circonstances aussi délicates, la bonne intelligence entre la France et la Russie

1787 subsistait toujours. En témoignage de neutralité
1790 parfaite, le cabinet de Versailles rappela même, de Constantinople, les officiers français employés à l'instruction militaire des Turcs. De son côté, Catherine se montrait touchée de ces procédés; et quand la France, irritée contre la Prusse et l'Angleterre, au souvenir de la Hollande, voulut former une quadruple alliance entre elle, la Russie, l'Autriche et l'Espagne, la Tzarine approuva ce projet; les obstacles vinrent d'ailleurs.

Cependant l'Angleterre ne cessait d'exciter le Divan aux premières hostilités; elle espérait faire réclamer sa propre médiation pour revenir à la paix. Par là, son influence eût détruit l'influence française à Constantinople, comme à Pétersbourg.

Cédant à ces suggestions, menacée par les deux cours impériales, la Porte venait de prendre un parti énergique. Au lieu d'attendre la guerre, elle la déclara fièrement à la Russie. M. de Bulgakoff fut transféré aux Sept-Tours, et une escadre turque vint bombarder Kinburn.

Catherine ne s'attendait pas à une pareille vigueur. Surprise, et, pour gagner du temps, cette princesse offrit de traiter sous la médiation de la France. Mais, activant ses préparatifs, elle requit de l'Empereur les secours stipulés par le traité d'alliance.

La position de Joseph devenait embarrassante. 1787
Récemment il avait apprécié, par lui-même, les 1790
vastes acquisitions de la Russie, et les développements rapides de cette puissance naguère barbare. Déjà il se repentait d'y avoir concouru sans réclamer un équivalent. A ses yeux, ce désintéressement n'était plus qu'une très-grave imprudence; la réparer aux dépens des Turcs lui semblait donc un parti fort sage. Mais, d'un autre côté, l'intimité toujours croissante de la Prusse et de l'Angleterre, les efforts de la France pour s'opposer au démembrement de l'Empire ottoman, les troubles des Pays-Bas qui réclameraient peut-être bientôt l'emploi de toutes ses forces, ces diverses considérations maîtrisaient son ardeur. Avant de se jeter dans la guerre, il hésitait. Temporiser n'était guère dans son humeur, et pourtant telle fut la marche qu'il dut adopter.

Néanmoins, ses préparatifs de guerre furent continués; des mouvements de troupes eurent lieu vers les confins de la Turquie. L'internonce autrichien déclara même au Grand-Seigneur que, si la Russie était attaquée, Joseph volerait à sa défense; il offrait aussi la médiation de son maître.

Mais enfin le sort en fut jeté. Le 10 février 1788, Joseph publia sa déclaration de guerre.

1788 1790 Le Roi de Prusse venait de proposer à l'Empereur sa médiation; voici la remarquable réponse de Joseph :

« Monsieur mon frère,

« C'est avec le plus grand regret que je me « vois forcé de prier Votre Majesté de renoncer « à être médiateur dans les différends survenus « entre moi et la Porte ottomane.

« L'épée est tirée, et certes elle ne rentrera « pas dans le fourreau que je n'aie obtenu pleine « satisfaction et que je ne sois remis en posses- « sion de ce qu'on a enlevé à ma Maison.

« Votre Majesté est monarque, et, en cette « qualité, elle n'ignore pas les droits de la « royauté. Mon entreprise contre les Osmanlis « est-elle donc autre chose qu'une tentative lé- « gitime pour rentrer en possession de provinces « que les temps et les événements malheureux « ont détachées de ma couronne?

« Les Turcs, et peut-être ne sont-ils pas les « seuls, ont pour maxime de reprendre, dans des « temps opportuns, ce qu'ils perdirent dans des « temps de malheur. Pourquoi n'userais-je pas « de représailles?

« La maison d'Hohenzollern, pour arriver au « point d'élévation où elle se trouve, a-t-elle usé « d'autres principes? Albert de Brandebourg con-

« sulta-t-il la convenance des États voisins, lors- 1788
« qu'il arracha le Duché de Prusse à l'Ordre dont 1790
« il faisait partie (1)?

« Feu votre oncle ne prit-il pas à ma mère la « Silésie, dans un moment où, entourée d'enne« mis, elle n'eut d'autre soutien que sa grandeur « d'âme, l'amour de son peuple?

« Qu'ont donc fait ces cabinets qui prônent « tant aujourd'hui leur équilibre européen? Quel « équivalent ont-ils donné à l'Autriche pour les « possessions qu'elle a perdues dans le cours de « ce siècle?

« Mes prédécesseurs ont été forcés de céder « l'Espagne, lors de la paix d'Utrecht; les royau« mes de Naples et de Sicile, par celle de Vienne; « quelques années plus tard, Belgrade et la Si« lésie; ensuite Parme, Plaisance et Guastalla, « par la paix d'Aix-la-Chapelle; et, un peu avant, « Tortone et une partie de la Lombardie.

« Et, durant ce siècle de pertes, l'Autriche a-t« elle fait quelque acquisition importante? Il est « vrai qu'elle eut sa part de la Pologne; mais la « Prusse en eut meilleure portion que moi. J'es« père que mes motifs pour faire la guerre à la « Porte paraîtront concluants à Votre Majesté, « qu'elle ne méconnaîtra pas la légitimité de mes

(1) L'Ordre Teutonique.

1788 « prétentions, et qu'elle ne sera pas moins mon
1790 « amie, quand même je germaniserais quelques « centaines de milliers d'Orientaux.

« Votre Majesté peut être sûre, au reste, que, « dans les mêmes circonstances, j'admettrai, « même contre moi, les principes que je pro- « fesse aujourd'hui.

« Je me recommande à la continuation de vo- « tre amitié, et suis avec beaucoup d'estime,

« De Votre Majesté, l'ami et bon frère,

« Joseph. »

Ce langage était clair. Frédéric-Guillaume n'insista pas ; d'ailleurs, il lui convenait peu de s'expliquer davantage. Les choses en restèrent avec l'Empereur aux simples rapports de convenance. Mais il resserra, de plus en plus, sa liaison avec l'Angleterre. A dater de cette époque, le comte de Hertzberg qui, sans être premier ministre, dirigeait toute la politique extérieure, se sentant à l'aise, usa pleinement de cette liberté.

Pour entraver l'ambition de Catherine et l'humilier, il favorisa un réveil d'indépendance en Pologne; pour sauver l'Empire ottoman, il menaça la cour de Vienne d'une invasion en Bohême, et fomenta les troubles des Pays-Bas et de Hongrie.

Cependant deux cent mille Autrichiens et deux

mille canons étaient prêts à entrer en campagne. 1788
Combinant leurs opérations, les alliés devaient 1790.
attaquer toute la frontière turque, depuis le golfe Adriatique jusqu'à la mer Noire.

L'année précédente, Oczakow était tombé au pouvoir de Catherine. Pressé d'utiliser cette importante conquête, Potemkin réunit sur le Bug la principale armée russe. Une autre corps devait se joindre, dans la Buchovine, aux Autrichiens commandés par le prince de Cobourg. Enlever Choczim, et opérer ensuite, avec les deux grandes armées, sur le Sereth, le Pruth, ou le Dniester, c'était là le rôle de ces forces combinées. Afin d'assurer l'ensemble des opérations, d'autres corps furent disséminés en Transylvanie, dans le Banat, dans l'Esclavonie, dans la Croatie.

Sur la mer Noire, une flotte devait concourir au succès de la campagne.

Au commencement de mars, l'Empereur, accompagné du maréchal de Lascy, s'était rendu à l'armée.

Le 25 avril, Szabatch fut emporté d'assaut, et la navigation de la Save ouverte; Joseph disposa tout pour le siége de Belgrade.

La fortune semblait sourire aux vœux des deux cours impériales; mais ce sourire était trompeur. La flotte qu'attendait la mer Noire ne

1788 1790 put être équipée, l'Angleterre et la Hollande ayant interdit à leurs marins le service russe.

Tandis que Catherine rêvait déjà son entrée triomphale à Constantinople, elle se vit tout à coup menacée dans sa propre capitale. Le chevaleresque Gustave III osait attaquer, corps à corps, sa terrible voisine. Les troupes russes durent précipitamment rétrograder; le prince de Cobourg ne reçut donc que dix mille hommes. Joseph avait compté sur la coopération des Vénitiens; la République resta neutre. Enfin, le pacha de Scutari, qui, cédant aux instigations de l'Autriche, s'était révolté, massacra les officiers autrichiens placés dans ses troupes, et traita avec le Sultan.

Joseph avait adopté le système des cordons : le Grand Vizir, Yousouf-Pacha, les perçant sur plusieurs points, s'avança vers Belgrade. Délivré des Russes, c'était contre les Autrichiens qu'il concentrait ses efforts.

Enhardi par la retraite de Joseph derrière la Save, l'actif Yousouf jette des ponts sur le Danube, à Cladora, court ravager les frontières du Banat, et bientôt menace la Hongrie.

La terreur se répand au loin. Vienne va-t-elle donc revoir, sous ses murs, l'étendard de Mahomet? Où est *l'homme appelé Jean* qui arrêtera ces flots de barbares?

Déjà, pour l'Empereur, il s'agit, non plus de 1788
conquérir les provinces d'Abd-Ul-Hamid, mais 1790
de n'être pas conquis, mais de se défendre.

Tant de revers avaient démoralisé l'armée; une maladie épidémique désolait ses rangs. La population et les finances étaient épuisées. A Vienne même, le peuple, exaspéré par la cherté des vivres, murmurait hautement.

En Hongrie, l'état des esprits ne se montrait pas plus rassurant : c'était comme un terrible écho des Pays-Bas. Indignés de réformes qui limitaient leurs antiques priviléges, les Magnats frémissaient d'impatience devant cette occasion de les ressaisir : sous prétexte de défendre le pays, ils demandaient à armer leurs vassaux.

Joseph n'était pas né pour la guerre. Brave de sa personne, méprisant la mort, actif, dur à la fatigue, il manquait néanmoins de ce sang-froid devant le danger, de ce calme dans l'action, de ce coup d'œil prompt et sûr qui ne se rencontrent que chez certaines natures spéciales.

Cette campagne en fut l'incontestable preuve.

Les circonstances devenaient fort graves. Laissant trente mille hommes à Semlin, l'Empereur, avec quarante mille, alla soutenir Wartensleben et la Hongrie.

Jusqu'alors un vieux général, l'honneur de l'armée autrichienne, Laudon, était resté sans

1788 emploi : l'Empereur lui donne l'armée de Croa-
1790 tie; la nation et l'armée applaudissent. Symbole de victoire, le feld-maréchal arrive et bat, le même jour, l'ennemi sous les murs de Dubitza, s'empare de cette place, traverse la Save, défait, près de Berbir, le corps d'observation du pacha de Travanick, pénètre en Bosnie, investit Novi, repousse une division turque qui était venue l'attaquer, et, après deux assauts, entre dans la place.

Cependant le prince de Cobourg et Soltikoff assiégeaient Choczim. La famine, le feu des batteries dévoraient la ville. Mais l'intrépide gouverneur savait qu'en prolongeant sa défense, il paralysait l'ennemi pendant toute la campagne. Digne de lui, son héroïque garnison fit des prodiges : ces braves sortirent de leurs monceaux de ruines avec tous les honneurs de la guerre.

De nouveaux revers attendaient l'Empereur.

Ayant réuni quatre-vingt mille hommes, pour agir offensivement contre les Turcs, il avait assis son camp près de Karansébès.

Les Turcs, couvrant la Valachie, avaient pris position en face des Autrichiens. Tout était disposé pour les attaquer, tout semblait promettre aux Impériaux la victoire. Déjà les généraux étaient venus prendre les derniers ordres de l'Empereur dans sa tente.

Inquiet du résultat, Joseph s'adresse au maréchal de Lascy, et lui demande s'il répond du succès. « Sire, » répond le maréchal, « le succès « est probable; mais je ne peux le garantir. » 1788 1790

Cette réponse, si simple, si naturelle, alarme Joseph. Il renonce à l'attaque, renvoie les généraux à leurs quartiers et décide la retraite; il ira prendre position derrière la ligne de la Temês.

On forme donc des colonnes parallèles; celles d'infanterie au centre, celles de cavalerie sur les flancs, et les bagages dans les intervalles. C'était au milieu de la nuit. Mais à peine elles venaient de s'ébranler, le maréchal voit que l'ordre de se replier n'a pas été envoyé aux piquets de la gauche de l'armée : pour les attendre, il arrête brusquement les troupes. Le commandement de *halt!* est répété. Ce mot de *halt!* les colonnes d'équipages le prennent pour *Allah!* cri d'attaque des Turcs. « Nous sommes attaqués! » ce bruit court dans l'ombre. Aussitôt les équipages voulant s'éloigner en toute hâte, les chevaux de peloton partent au trot et au galop. Abusée par le bruit et les ténèbres, l'infanterie croit à une charge de l'ennemi; de toutes parts on fait feu, les troupes se fusillent avec fureur. On ne fut détrompé qu'au jour.

On a dit que Joseph, marchant à l'avant-

1788
1790 garde, fit mettre en batterie dix pièces de canon, et tirer sur le prétendu ennemi. S'élançant de sa voiture, et montant à cheval, il s'efforça de rallier les fuyards au passage d'un pont; mais vainement, il fut entraîné par eux, puis séparé de sa suite.

Dans cette triste mêlée, dix mille hommes furent tués ou blessés. Meurtrie par elle-même, l'armée se retira dans la position désignée (1).

Avec plus de décision, Joseph, acceptant toutes les chances de la guerre, eût attaqué l'ennemi; et, certes, la Valachie lui eût coûté moins cher qu'une désastreuse retraite qui ébranla le moral de ses troupes, affaiblit le prestige du commandement impérial et fortifia d'autant l'ennemi.

Cet échec néanmoins ne causa pas, grâce à deux heureuses circonstances, tout le mal qu'on aurait pu craindre. Fabin arrêta les Turcs aux défilés de la Transylvanie; et Yousouf, ne voulant pas s'engager dans la saison des pluies, s'éloigna du Banat. Après avoir jeté une imposante garnison dans Viplanka, le Grand Vizir marcha vers Belgrade, suivi de l'Empereur qui reprit son ancienne position de Semlin (2).

(1) *Voyage du maréchal, Duc de Raguse, en Hongrie*, etc., tome Ier.

(2) « J'espère, Sire, » écrivait à l'Empereur le prince de

Cette campagne coûtait à l'Autriche trente 1788–1790
mille hommes tués en détail, et sans avoir eu l'honneur d'attacher leur nom à quelque grande bataille; la peste en avait dévoré quarante autres mille. Les seuls trophées étaient la prise de Szabatch, de Choczim, de Dubitza, de Novi.

Malade, l'âme navrée, Joseph rentra à Vienne, le 19 décembre 1788.

Il se plaignit à Catherine de la lenteur de ses généraux. L'excuse de cette princesse était dans l'imminence même du danger qu'elle avait couru.

Telle avait été la présomptueuse confiance de Gustave, que, d'avance, il invita les dames de Stockholm à un bal à Pétershoff, au *Te Deum* dans la cathédrale de Saint-Pétersbourg.

Cette guerre si imprévue n'était-elle qu'une boutade chevaleresque, un accès d'audace incon-

Ligne, « que le mois de septembre réparera les malheurs « du Banat et les non-succès de la Bosnie.

« Pouvait-on croire que cet Empire musulman, délabré, « eût pu mettre l'Empire russe dans un tel péril? Le plan des « Turcs était fort beau; car, si le roi de Suède avait attaqué « trois semaines plus tôt ou plus tard, et si le Capitan-Pacha « avait réussi, comme il le devait, à écraser, avec sa forêt de « mâts qui couvrait le Liman, les pauvres bateaux de pê- « cheurs et les galères de cuisine qui formaient toute la « flotte de notre romanesque navigation du Borysthène, le « Roi serait arrivé à Pétersbourg, et le Pacha à Kherson. »

1788 sidérée? Jaloux d'imiter Monschin-Pouskin et
1790 Markoff, ses prédécesseurs, le ministre russe, André Razoumowski, fomentait en Suède le mécontentement des nobles, et cherchait à les exciter contre leur roi. Gustave souffrait impatiemment ces menées. Il ne voyait pas non plus, sans humeur, le gracieux accueil fait par Catherine au général Sprengporten, son auxiliaire dans la révolution de 1772, et qui depuis avait embrassé le service des Hollandais d'abord, des Russes ensuite. Sprengporten travaillait même à insurger la Finlande suédoise.

Gustave se résolut à une éclatante vengeance. Avant même la déclaration de guerre des Turcs à la Russie, déjà son ministre à Constantinople avait conclu, avec la Porte, un traité d'alliance offensive. Depuis Charles XII, l'épée d'un roi de Suède était, aux yeux des Turcs, une sorte de talisman. Gustave reçut des subsides considérables : la Prusse lui avança des fonds; l'Angleterre promit une escadre.

Il fit ses préparatifs.

Razoumowski ayant demandé compte de ces armemens : « Compte de mes actions! » lui répondit fièrement Gustave, « je n'en dois à aucune puissance étrangère. » Et le ministre russe reçut aussitôt l'ordre de quitter Stockholm; mais, sous divers prétextes, il sut différer son départ.

Avant que son projet eût transpiré, Gustave 1788
était, en Finlande, avec trente-six mille hommes, 1790
et sa flotte menaçait Cronstadt.

Saint-Pétersbourg trembla; les jeunes princes de la famille impériale furent envoyés à Moscou. On ramassait, on exerçait à la hâte, jeunes ou vieux, les domestiques de la ville. Dans cette grave conjoncture, Catherine soutint dignement son grand caractère.

En même temps, un secrétaire de la légation suédoise remettait, au ministère russe, cette inconcevable note :

« .... C'est sous ces circonstances que « le Roi s'est rendu en Finlande à la tête de son « armée, et qu'il demande une réponse catégo-« rique et définitive, qui décidera de la paix ou « de la guerre. Voici à quelles conditions le Roi « propose la paix à l'Impératrice :

« 1° Que le comte Razoumowski soit puni d'une « manière exemplaire, pour toutes les intrigues « qu'il a fomentées infructueusement en Suède, « et qui ont troublé l'amitié, la confiance et la « bonne harmonie qui subsistaient entre les deux « Empires, afin que ses pareils soient à jamais « dégoûtés de se mêler des affaires intérieures « d'un empire indépendant.

« 2° Que, pour dédommager le Roi des frais « que les armements que Sa Majesté a été forcée

1788 « de faire lui coûtent, et qu'il n'est pas juste que
1790 « ses peuples supportent, l'Impératrice cède au « Roi et à la couronne de Suède, à perpétuité, « toute la partie de la Finlande et de la Carélie, « avec le gouvernement et la ville de Kexholm (1), « tels qu'ils furent cédés à la Russie par la paix « de Nistadt et d'Âbo, en rétablissant la frontière « à Systerbeck.

« 3° Que l'Impératrice accepte la médiation du « Roi pour lui procurer la paix avec la Porte otto- « mane, et qu'elle autorise Sa Majesté à offrir à la « Porte la rétrocession entière de la Crimée, et le « rétablissement des frontières d'après le traité de « 1774; ou, si Sa Majesté ne peut engager la Porte « à la paix à ces conditions, qu'elle puisse offrir à « cette puissance le rétablissement de ses fron- « tières, telles qu'elles étaient avant la guerre de « 1768; et, pour sûreté de ces offres, que l'Im- « pératrice désarme, au préalable, sa flotte, rap- « pelle ses vaisseaux déjà sortis dans la Baltique, « retire ses troupes des nouvelles frontières, et « permette au Roi de rester armé jusqu'à la con- « clusion de la paix entre la Russie et la Porte.

« Le Roi attend un *oui* ou un *non*, et ne peut « accepter la moindre modification sans com- « promettre la gloire et l'intérêt de ses peuples.

(1) Ou Korel-Gorod, fondée par les Suédois en 1295.

« C'est ce que le soussigné a l'honneur de dé- 1788
« clarer, par ordre du Roi, à Son Excellence M. 1790
« le vice-chancelier, et qu'il supplie ce ministre
« de bien vouloir mettre au plus tôt sous les yeux
« de l'Impératrice, pour qu'il puisse faire promp-
« tement parvenir la réponse au Roi son maître.

« A Saint-Pétersbourg, ce 1[er] juillet 1789.

« G. de SCHLAFF,

« Secrétaire de légation, comme seul
« appartenant à la mission du Roi à
« la Cour Impériale de Russie. »

N'était-ce pas l'injonction du Grand-Seigneur à quelque humble hospodar? Catherine s'en indigna. « Quel langage! » s'écria-t-elle. « Quand le « Roi de Suède serait à Moscou, je saurais lui « apprendre ce que peut une femme comme moi, « sur les débris d'un grand empire. »

Le 17 juillet 1789, à la hauteur de l'île de Hogland, les escadres russe et suédoise se rencontrèrent; l'action fut sanglante. Des deux côtés, on perdit un vaisseau, et l'on s'attribua la victoire. Légèrement blessé, l'amiral Greig (1)

(1) Catherine avait envoyé à son amiral le cordon de Saint-André. Greig répondit : « Cette décoration ne se donne « qu'à une naissance illustre ou à de grandes actions; je ne « possède point l'une, je n'ai pas encore fait les autres. Je « garde avec respect mon cordon; mais je ne le porterai que « lorsque je l'aurai mérité. »

1788 continua à tenir la mer, tandis que le Duc de
1790 Sudermanie regagnait les ports de Suède.

Malheureusement pour Gustave, un incident imprévu l'arrêta court devant Frédérischam, place frontière de la Russie finlandaise. Il se préparait à livrer l'assaut, quand les troupes, maîtrisées par leurs officiers, refusèrent de marcher. Tous déclarèrent que, sans le consentement de la nation, ils n'entreprendraient pas une guerre offensive.

De tels scrupules ne retenaient pas les vainqueurs de Narwa!

Ici Gustave manqua de fermeté. S'il eût aussitôt fait un exemple sévère, au cri d'*en avant!* il entraînait l'armée, et, peut-être, en peu de jours, eût-il réalisé ces menaçantes paroles prononcées devant le Conseil d'État : « Si le sort « favorise les armes de mon peuple, je n'épar- « gnerai, parmi tous les monuments de l'inso- « lence des Russes, que la statue de Pierre le « Grand, pour graver et éterniser, sur son pié- « destal, le nom de Gustave. »

Nulle victoire n'aurait valu pour Catherine cette défection dont le vrai but était le rétablissement, avec l'assistance de la Russie, du gouvernement aristocratique tel qu'il existait avant 1720. Prompte à en profiter, la Tzarine requit, au nom des traités, l'assistance du Danemark.

Amie de la paix, mais fidèle avant tout à ses engagements, cette puissance arma une escadre, et le prince royal, suivi du prince Charles de Hesse, s'embarqua pour la Norwége. 1788 1790

Réduit à se défendre, Gustave trouvera des ressources dans son courage, de la gloire dans le danger.

A peine sur le trône, ce prince avait dit : « Il « faut une guerre pour caractériser un règne ; » paroles remarquables, mais d'une vérité relative.

Passionné pour la gloire, sans apprécier la différence des temps et des circonstances, les yeux toujours fixés sur les images de Gustave Wasa et de Gustave-Adolphe (1), le descendant de ces grands hommes oublia trop le sage avis de Frédéric. En le félicitant sur l'heureux rétablissement, par lui-même, de sa propre autorité : « Jouissez de vos succès, » lui écrivait ce prince, « travaillez à rétablir, dans votre pays, l'ordre « et la paix : mais songez bien qu'aujour-« d'hui, lorsqu'il existe trois ou quatre grandes

(1) C'est en parlant de Gustave-Adolphe que l'Empereur Ferdinand II avait osé dire : « Ce Roi de neige ne tardera pas « à fondre, puisqu'il ose se mesurer avec le Jupiter de l'Eu-« rope. » Ridicule jactance! On sait comment le *Roi de neige* ébranla l'Olympe de ce Jupiter, et éteignit la foudre entre ses mains désarmées.

1788 « puissances qui peuvent chacune mettre sur
1790 « pied trois ou quatre cent mille hommes, un « roi de Suède ne doit plus prétendre à la gloire « des armes et des conquêtes. »

Voilà l'épisode imprévu qui avait laissé aux Autrichiens presque tout le fardeau de la campagne contre les Turcs.

Pour Catherine, elle ne pouvait montrer à l'Europe qu'un trophée, mais il fut brillant : la prise d'Oczakow.

En résumé, les Turcs avaient été battus à Kilbourn, et repoussés de la Crimée. Trois fois vaincu, le Capitan-Pacha avait vu anéantir sa flotte; Oczakow et son territoire, l'île de Bérisan, Choczim, la Moldavie, étaient enlevés au Grand-Seigneur; ses troupes avaient évacué la Valachie. Battus plusieurs fois, les Tartares du Kuban erraient dispersés.

Quant aux Autrichiens, maîtres comme on l'a vu, de Dubitza, de Szabatch et de Novi, ils avaient expulsé les Turcs du Banat; Gustave venait d'être chassé de la Finlande russe. Le résultat définitif de la campagne n'était donc pas désavantageux aux deux cours impériales.

Durant l'hiver, Joseph, quoique s'affaiblissant de jour en jour, activa sans relâche les préparatifs de la campagne suivante : elle s'ouvrit au mois de mars.

Gazi-Hassan était mort de douleur dans son 1788
camp. Déjà le nouveau Grand Vizir, ayant laissé 1790
sur le bas Danube un corps d'observation, avait traversé le fleuve à Ruschuk, suivi de quatre-vingt-dix mille hommes. Il se hâtait vers Hermanstadt pour s'enfoncer dans cette Transylvanie où, peu de mois auparavant, les Turcs s'étaient vus arrêtés. Rompre la ligne des Autrichiens, et porter la guerre au cœur même des États héréditaires, c'était une grande idée.

Mais le sabre d'un muet l'anéantit tout à coup.

Abd-Ul-Hamid IV étant mort, Sélim III, son successeur, rappela le Grand Vizir. Condamné à l'exil, le général disgracié se rendait, sans murmure, à ce nouveau poste, lorsqu'en route il fut décapité.

La fortune ne tarda pas à favoriser les alliés.

Le prince de Cobourg et ce Souwaroff, depuis si fameux, avaient opéré leur jonction. Vainqueurs à Foksiani, ils marchent au-devant de la grande armée turque, et remportent à Rimnick (1) un éclatant triomphe.

L'aigle autrichienne avait ressaisi la victoire.

Au début de la campagne, Laudon s'est em-

(1) C'est là que Souwaroff conquit le surnom de Rimnickski.

1789 paré de Berbir. Appelé à la tête du grand corps
1790 d'armée qui s'était rétabli et renforcé, il part de Semlin, laisse Clairfayt à Méhadia (1), pour couvrir le Banat et investit Belgrade, le 3 septembre. Maître des faubourgs, le 30, il complète la troisième parallèle. Le gouverneur lui demande une trêve de quinze jours : « Pas de quinze heures ! » répond Laudon. Trois jours après, la garnison se rend prisonnière.

Ranimé par cette glorieuse nouvelle, Joseph sembla s'arracher, un moment, des bras de la mort. Laissant son lit de douleur, il alla entendre le *Te Deum* chanté dans l'église de Saint-Étienne. La capitale retentissait d'hymnes d'allégresse; les fêtes durèrent trois jours. Détachant, de son grand costume, l'ordre de Marie-Thérèse, dont les diamants valaient 24,000 ducats, l'Empereur l'envoya à Laudon, avec le titre de généralissime.

C'est de Belgrade que l'intrépide et spirituel prince de Ligne adressait, le 18 octobre, au comte de Ségur, cette lettre qui le peint si bien :

« Nous voici dans ce rempart de l'Orient, dont « nous n'avons pas ouvert les portes avec des « doigts de rose, comme l'Aurore, mais avec des « doigts de feu. La hardiesse et la promptitude

(1) Dans le Banat de Temeswar.

« du passage de la Save, la rapidité de la marche 1789
« et l'entrée dans les lignes du prince Eugène, 1790
« l'audace de la reconnaissance faite jusqu'à la « palissade, tout cela est l'ouvrage de quinze « jours, et c'est vraiment digne des plus beaux « temps du maréchal Laudon : il nous montait « la tête et démontait celle des Turcs ; je ne dé- « montais que leurs canons. Il a attaqué Belgrade « sur la rive droite de la Save, et moi sur la rive « gauche, où j'étais l'aigle de ce Jupiter dont je « portais la foudre.

« La prise de la forteresse a été assurée par « celle de la ville, qui est due à la plus bril- « lante, la plus éclairée et la plus active des va- « leurs, à celle du comte de Brown, digne neveu « du maréchal Lascy.

« J'ai fait, pendant cette superbe et vigoureuse « entreprise, une diversion avec ma flotte sur « le Danube; et ensuite, pour réparer la perte « de quelques jours et de beaucoup d'hommes à « l'attaque du chemin couvert, je redoublai le « feu de mes batteries, et j'en établis une nou- « velle dans une île, à cent cinquante toises de la « forteresse qui capitula tout de suite.

« Je voyais, avec un grand plaisir militaire et « avec une grande peine philosophique, s'élever « dans l'air douze mille bombes que j'ai fait lan- « cer sur ces pauvres infidèles. J'entendais leurs

1789 « cris d'effroi; car ceux des blessés étaient étouf-
1790 « fés par le feu et la mort.

« Écartons ces objets d'horreur. J'ai parlé assez longtemps au colonel de dragons; c'est « maintenant au grand prêtre du temple de la « Paix que je m'adresse. Quelle source de réflexions! A peine le mot *capitulation* avait été « prononcé, que dix mille vaincus se mêlaient « déjà avec autant de vainqueurs; la férocité faisait place à la douceur, la fureur à la pitié, « la ruse guerrière à la bonne foi, l'acharnement « à la bienveillance.

« On prenait du café, on vendait, on achetait.

« Le Turc, loyal dans ses marchés, fixait un « prix, livrait ses précieux effets cachés dans les « casemates, allait à ses affaires, et, sans empressement, recevait son argent, quand par hasard il « rencontrait un acheteur.

« Philosophes, sans le savoir, les riches propriétaires fumaient sur les débris de leurs « maisons et de leurs fortunes. Osman-Pacha, le « sot gouverneur de Belgrade, fumait, au milieu « de sa cour rangée en cérémonie, comme s'il « commandait encore, et comme s'il ne s'attendait pas à rencontrer un Capidgi-Bachi pour « lui demander, de la part du Sultan Sélim, ce « qu'il n'a pas, sa tête; car elle était déjà perdue « à notre premier coup de canon.

« La beauté et la variété des couleurs riches 1789
« et tranchantes des Janissaires, nos bonnets de 1790
« grenadiers, leurs turbans, nos cuirassiers, les « Spahis, point abattus quoique battus, leurs su- « perbes armes, leurs chevaux fiers comme eux, « leur air ferme et jamais bas, malgré le mal- « heur, les rives du Danube et de la Save, bor- « dées de ces figures pittoresques, récréaient les « yeux et réjouissaient l'âme.

« On était seulement un peu attristé de voir « emporter, par terre et par eau, les cadavres « d'hommes, de chevaux, de bœufs et de mou- « tons, qui, pendant le siége, n'avaient pas pu « être enterrés. On sentait à la fois le mort, le « brûlé et l'essence de roses; car il est extraor- « dinaire d'unir, à ce point, le goût voluptueux « à la barbarie.

« Le Maréchal a demandé, pour moi, la croix « de Commandeur de l'Ordre militaire de Marie- « Thérèse; l'Empereur me l'a déjà envoyée. On « dit qu'ils ont été contents de ma promptitude, « et surtout de l'effet de ma dernière batterie qui « a décidé les Turcs à capituler.

« Je vous aurais écrit pendant le siége; mais « j'avais peur que ma lettre ne devînt posthume, « et je ne voulais pas vous dire ce qui se passait « dans ma tête, avant de savoir si on me la lais- « serait sur les épaules. Adieu, l'ami de mon « cœur. »

1789 1790 Cependant Russes et Autrichiens luttaient d'avantages. En Bessarabie, à Tobac, Potemkin écrase le conquérant de l'Égypte, ce grand amiral Hassan-Pacha qui tue lui-même sa fortune dans le commandement d'une armée de terre. Bender se rend à discrétion; Akermann, célèbre depuis par les conférences (1) de 1826, Kilia-Nova (2), Isatsa, sont emportés. Ismaïl est investie : sept mois elle résistera, pour tomber enfin sous le fer sanglant de Souwaroff (3).

De son côté, le prince de Cobourg prend Bucharest. Forçant les gorges de la Valachie, Hohenlohe s'est emparé de Rimnick et de Crajowa (4). Semendria (5) et Cladova sont aux mains de Laudon; ne pouvant assiéger Orsova (6),

(1) Entre les commissaires Russes et Turcs.

(2) Bourg et forteresse de la Turquie d'Europe, en Bessarabie, à l'embouchure du Danube. On l'appelle *Nova* pour le distinguer de l'ancien Kilia, situé, vis-à-vis, dans une île du Danube.

(3) Cette ville florissante comptait de 20 à 30,000 hab. avant la boucherie de Souwaroff, en 1789. Il lui en reste aujourd'hui 13,000 environ.

(4) Capitale de la petite Valachie, près de la rive gauche du Schyl.

(5) Ou Smedreno, chef-lieu du sandschat du même nom, au confluent de la Jessova ou de la branche occidentale de la Morawa avec le Danube.

(6) Sur le Danube, à 40 lieues au-dessous de Belgrade.

défendue par sa situation insulaire sur le Danube, il la bloque. 1789 1790

Sélim se voit ainsi enlever toute la ligne des forteresses qui protégeaient sa frontière. Naguère isolées les unes des autres, les trois grandes armées alliées s'avancent ensemble, comme à marches forcées. Encore une campagne, et peut-être une dernière victoire prouvera-t-elle que les Turcs n'étaient que campés en Europe!

Du fond de son palais, Joseph suivait, avec bonheur, la marche triomphante de ses troupes.

Ces succès, gages de succès futurs, commençaient à lui rendre quelque calme. Non qu'il se berçât d'illusions pour lui-même. Son avenir à lui, il le savait court, il en mesurait l'étroit horizon... Mais l'avenir de la patrie lui apparaissait brillant, et ce reflet de gloire réchauffait le flambeau d'une vie prête à s'éteindre.

Eh bien, toutes ces promesses de la victoire, tous ces rêves enivrants, s'évanouirent!... Il fallut y renoncer; en échange, une douloureuse série d'infortunes et des fautes bien cruellement expiées!

Un grand changement s'était opéré dans les relations de la Prusse avec la Pologne. M. de Hertzberg, se préparant une alliée contre la Russie, s'efforça de rendre au sentiment national toute son énergie. Catherine avait osé pro-

1789 1790 poser aux Polonais une alliance offensive et défensive contre la Turquie. Cette offre fut repoussée, le Conseil permanent aboli, ainsi que la constitution dont Catherine s'était déclarée garante; la Diète demanda, à grands cris, l'évacuation des troupes russes.

Irritée de tant d'audace, la Tzarine voulait d'abord soutenir l'œuvre de la violence par la violence; mais le comte de Ségur, M. de Cobentzel et le prince de Nassau parvinrent à la calmer, en lui représentant qu'une telle précipitation profiterait au Roi de Prusse; que ce prince entrerait en Pologne; que toute la nation monterait à cheval, et que ce serait, pour les armes de la Suède et de la Porte, une utile diversion.

Catherine se rendit à ces raisons. Voulant dissiper les alarmes répandues par le marquis de Lucchesini, en Pologne, elle affecta même assez d'indifférence sur le sort de sa constitution; seulement, afin de ne pas compromettre la sûreté de l'armée du maréchal Romanzoff, elle maintint ses troupes dans l'Ukraine.

Les Polonais espéraient une ligue avec la Prusse, la Suède et le Brabant.

En peu de mois, tout avait changé de face dans cette noble contrée. Redressant fièrement la tête, les fils des Jagellons avaient repris le costume national; de toutes parts, ils couraient

aux armes. Naguère environné de courtisans, 1789
l'ambassadeur russe restait abandonné dans son 1790
palais, tandis que la solitude de Stanislas-Auguste était devenue un quartier général.

Au milieu de cet enivrement universel, un seul Polonais n'avait pas foi dans l'affranchissement : c'était le Roi. Se rappelant le partage, dans la suspecte sympathie du Roi de Prusse il ne voyait qu'un but, s'agrandir, prendre Dantzick et Thorn. Il calculait que bientôt la malheureuse Pologne payerait, de ses débris, la funeste réconciliation de ses trois oppresseurs. Prince malheureux, qui sut toujours pleurer sa patrie et jamais la défendre!

C'est ainsi que Frédéric-Guillaume et le cabinet anglais exploitaient, contre les deux cours impériales, les saintes illusions d'un peuple héroïque. Leur influence éloigna aussi de la Suède les troupes danoises.

En même temps, l'infatigable Hertzberg fomentait les mécontents de la Hongrie, attisait l'incendie des Pays-Bas, et négociait, avec la Porte, une alliance offensive qui ne tendait à rien moins qu'à enlever aux deux cours, non-seulement toutes les conquêtes de la guerre actuelle, mais encore la Crimée et les dépouilles de la Pologne.

Dans cette crise, Joseph aurait pu se tour-

1789 ner, avec quelque confiance, vers le cabinet de
1790 Versailles.

M. de Vergennes, en effet, avait emporté au tombeau ses antipathies contre l'alliance autrichienne. M. de Montmorin montrait des dispositions bien différentes; il y avait réaction dans le cabinet vers l'Autriche. Mais le mouvement de l'opinion publique était tout autre; plus que jamais la nation repoussait le traité de 1756. Or, à cette époque, c'étaient deux prépondérantes puissances que l'opinion publique et la nation. Les États-Généraux venaient d'être convoqués; le drame immense de la révolution française commençait.

De ce côté, Joseph dut donc attendre, au lieu d'assistance, des vœux stériles, et bientôt peut-être aussi la guerre.

Jetons maintenant un coup d'œil sur les Pays-Bas; suivons cette lutte entre un peuple loyal, mais justement irrité, que d'intempestives réformes entraînent à la révolte, et qui proclame son indépendance, parce qu'une main imprudente a blessé ses mœurs, ses convictions, ses préjugés. De tous les patrimoines de l'homme, ses mœurs, ses convictions, ses préjugés, sont celui qui s'aliène le plus difficilement; en tout ce qui touche à la conscience, il a droit au respect des gouvernants.

Après avoir soumis ses États allemands et 1789
hongrois à un vaste système de réformes, Jo- 1790
seph voulut étendre le même plan aux Pays-Bas. Cette uniformité entre les diverses parties d'un grand empire souriait à son esprit pratique; il y voyait une importante simplification dans les rouages administratifs, beaucoup d'économies, et par suite, des avantages considérables pour ses sujets.

Là, comme toujours, ses intentions étaient droites et pures : mais il les appliqua d'une manière désastreuse. Son amour du bien lui coûta de magnifiques provinces.

La paix d'Utrecht avait remis les Pays-Bas à la Maison d'Autriche, sous l'expresse condition d'en maintenir la constitution, les lois, les coutumes. Charles VI, alors Empereur, s'y engagea; Marie-Thérèse suivit cet exemple. Sous son règne, quelques changements eurent bien lieu, tant pour la forme de la représentation du Brabant, que dans la répartition de l'impôt; mais ces changements, l'approbation des États les avait légitimés. Joseph, en montant sur le trône impérial, reconnut, confirma même les priviléges des Pays-Bas.

Nul pays en Europe n'annonçait une plus florissante prospérité. Calme, activité, richesse, tels étaient les signes infaillibles d'un parfait ac-

1789 1790 cord entre le génie des habitants et leurs institutions. La population s'élevait à deux millions d'âmes. Le revenu était considérable. Ces belles provinces liaient l'Autriche aux puissances maritimes; c'était son plus ferme rempart contre la France.

Profondément moral, le peuple belge était profondément religieux. L'Empereur commença par abolir certaines processions, des confréries et des pélerinages qui pouvaient peut-être entraîner des abus, mais chers au catholicisme. Plusieurs couvents furent supprimés, les offrandes proscrites, des statues ou images dépouillées de leurs ornements.

Un règlement disciplinaire très-minutieux fut imposé à tous les Chapitres de chanoinesses. Le costume même n'y était pas épargné.

Dès le 12 novembre 1781, les Gouverneurs généraux avaient adressé aux tribunaux, aux magistrats et à l'Université de Louvain, une dépêche portant que « quoique l'Empereur fût « dans la ferme intention de protéger et de sou« tenir invariablement la religion catholique, « Sa Majesté avait jugé néanmoins qu'il était de « sa charité d'étendre, à l'égard des Protestants, « les effets de la tolérance civile qui, sans exa« miner la croyance, ne considère dans l'homme « que la qualité de citoyen. »

Cette dépêche établissait 1° que la religion 1789
catholique demeurerait la dominante; 2° que, 1790
partout néanmoins où il se trouverait assez de Protestants pour subvenir aux dépenses du culte, l'exercice en serait libre; 3° que les Protestants pourraient donc bâtir des temples dans les emplacements approuvés par les magistrats, et sous la condition que ces édifices n'offriraient aucune apparence extérieure d'église, et qu'il n'y aurait ni clochers, ni cloches, ni sonneries; 4° que les Protestants seraient admis à la bourgeoisie, aux métiers, aux grades académiques des arts, du droit, de la médecine, dans l'Université de Louvain, et à la possession des emplois civils, par voie de dispense.

Aussitôt les États provinciaux et les évêques avaient adressé à l'Empereur les plus vives réclamations. L'Université de Louvain, principalement fondée (ce sont ses propres expressions) pour servir de boulevard et de soutien à la foi catholique, avait dit à l'Empereur, dans ses remontrances particulières, que « la tolérance serait « le germe des dissensions, des haines et de la fu« reur interminable des disputes, parce que la « religion catholique regarde tous les hérétiques, « sans distinction, comme des victimes dévouées « à toute l'horreur d'un supplice éternel. C'est ce « qu'elle enseigne à ses enfants comme un

1789 « dogme, comme un article essentiel et invariable
1790 « de leur croyance. »

L'instruction publique subit une organisation nouvelle. Détruisant les séminaires diocésains, et les écoles annexées aux couvents, Joseph établit, à Louvain (1), un séminaire général, pour tous les jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiatique. Des prêtres étrangers, affranchis de la surveillance des évêques, et à son choix, en avaient la direction. De Louvain, l'Université fut transférée à Bruxelles. Les étudiants, c'était facile à prévoir, se soulevèrent; le premier emploi de la force eut lieu contre eux. L'archevêque de Malines s'était hautement opposé à toutes ces mesures, remplissant, en cela, un double devoir, comme catholique et comme dignitaire de l'Église : il fut mandé à Vienne. Le Nonce du Pape, pour s'être associé aux mêmes sentiments, reçut l'ordre de partir aussitôt.

N'était-ce pas jeter un bien prompt défi aux résistances?

Le 1er juin 1787, une ordonnance bouleversa toutes les formes du gouvernement, en supprimant le Conseil et le Secrétariat d'État, avec tous les Conseils et Corps émanés des constitutions nationales. On les remplaçait par un

(1) 1er décembre 1786.

Gouvernement général, chargé de toutes les affaires politiques et administratives. 1789 1790

Un autre édit du même jour renversait l'ordre judiciaire, cassait les tribunaux, annulait toutes les justices patrimoniales, et créait de nouvelles Cours hiérarchiquement subordonnées à la Cour souveraine de Bruxelles.

Enfin, une troisième ordonnance, du 12 mars, dépouilla de leur nationalité les Pays-Bas. Déclarés n'être qu'une province de la monarchie autrichienne, ils furent divisés en neuf Cercles, Bruxelles, Anvers, Gand, Bruges, Tournay, Mons, Namur, Luxembourg, Limbourg. A la tête de chacun d'eux, on mit un Intendant, avec des commissaires nommés par la Cour et ne relevant que d'elle.

C'était fouler aux pieds la *Joyeuse Entrée*, cette antique charte promulguée dans Bruxelles, lors de l'entrée de Philippe le Bon, et que les Ducs de Brabant et de Limbourg devaient toujours solennellement confirmer sous la foi du serment, avant leur inauguration.

La grande charte des priviléges du Brabant, dit l'Anglais Shaw, dans son *Essai sur les Pays-Bas-Autrichiens*, est nommée la *Joyeuse Entrée*, parce que le souverain, en prenant les rênes du gouvernement, fait serment de gouverner conformément à cette charte sur laquelle sont

1789 fondés le bonheur et la sûreté de ses sujets.
1790 La *Joyeuse Entrée* peut être regardée comme un traité entre le prince et le peuple. Les droits et les priviléges réservés au peuple sont exprimés dans beaucoup d'articles, et on voit les conditions auxquelles le peuple consent à obéir, et le souverain à régner. Dans cette grande charte de la liberté, les droits des États de la province sont assurés; la constitution des Cours et des Tribunaux est fixée; les magistrats et les grands officiers de l'État sont décrits; les lois et les priviléges de tous les citoyens sont rappelés et même détaillés; on n'a pas omis leurs amusements et leurs exercices. Cet acte est terminé par une clause bien remarquable, qui porte que, si le souverain enfreint un seul des articles de la *Joyeuse Entrée*, en tout ou en partie, en quelque manière que ce soit, ses sujets ne seront tenus de lui faire aucun service, ni de lui prêter aucune obéissance dans les choses de son besoin, jusqu'à ce que le prince ait réparé et redressé l'entreprise.

« Le texte de cet acte, qui est rédigé en Flamand, étant conçu dans un langage fort ancien, renferme cependant, suivant l'observation du Président de Nény, des obscurités qui, souvent, ont donné lieu aux États de former des prétentions aussi déplacées qu'insoutenables.

« Tous les priviléges contenus dans cette 1787
Joyeuse-Entrée étaient communs au Duché de 1790
Limbourg, depuis la réunion de ces deux provinces, par l'effet de la conquête que fit, en 1288, de cette dernière province, le Duc de Brabant, Jean 1er.

« Les priviléges de la Flandre étaient particulièrement fondés sur le traité conclu, le 6 juin 1706, entre le duc de Marlborough et les députés des États-Généraux des Provinces-Unies d'une part, et les États de Flandre de l'autre. Ce traité porte que, « sur la lettre qu'il a plu à « S. A. Monseigneur le Prince et le Duc de « Marlborough et à LL. RR. Messeigneurs les « États-Généraux des Provinces-Unies, d'écrire « à l'assemblée des députés des États de Flandre, « il a été unanimement résolu de reconnaître la « souveraineté de S. M. Charles III (depuis « Charles VI, Empereur), à qui l'assemblée se « soumet comme ses bons et fidèles sujets, dans « la confiance que Sa Majesté conservera à cette « province tous ses priviléges, coutumes et usages, tant ecclésiastiques que séculiers, et que « Sa Majesté, comme Comte de Flandre, ne souffrira point que rien soit altéré ou diminué en « l'un ou l'autre d'iceux, et qu'elle voudra bien « agréer et approuver la direction de ladite province, de ses chefs-colléges, pays, villes, châtelle-

1787 « nies, métiers subalternes et villages, et géné-
1790 « ralement de tous départements et districts res- « sortissants d'icelle. »

« Cette capitulation, comme toutes celles qui ont été accordées aux villes de la Belgique autrichienne, a été ratifiée par l'art. 20 du traité de la Barrière, du 15 novembre 1715. Le Souverain, à son inauguration, faisait le serment dans les propres termes de ce traité.

« La capitulation de Gand, conclue le 1er de janvier 1709, entre le duc de Marlborough et les députés hollandais, a déterminé, avec plus de détails, les conditions générales du traité de 1706. Cette capitulation statue : « (art. 1er) « que la religion catholique, apostolique et ro- « maine sera conservée, continuée et exercée en « son entier, dans toutes les églises et autres « lieux de la ville, districts et diocèse de Gand, « en toutes les formes et manières accoutumées; « (art. 2) que le Concile de Trente, reçu dans la « ville et diocèse, sous les limitations et restric- « tions des Princes souverains du pays et de leurs « Conseils, y sera aussi observé comme du passé; « (art. 3) que l'évêque moderne et ses succes- « seurs en dignité, l'évêché, le diocèse, l'église et « le chapitre de la cathédrale, les abbés, abbayes, « prieurés et tous autres chapitres, cloîtres, « églises, hôpitaux, béguinages, la chambre, les

« tables et les écoles des pauvres et d'autres sé- 1787
« minaires, fondations, lieux pieux et commu- 1790
« nautés de l'un et de l'autre sexe, pareillement
« tous les ecclésiastiques, tant réguliers que sé-
« culiers, en général et en particulier, présents
« et futurs, seront maintenus en toutes leurs
« prééminences, juridictions, immunités, privi-
« léges, bénéfices, exemptions, dîmes, droits,
« dignités, maisons, biens meubles et immeubles,
« et tous autres, tels qu'ils pourraient être, en
« quelque lieu qu'ils soient situés, comme aussi
« tous les vases, peintures et ornements, et toutes
« autres choses destinées au culte divin, et ser-
« vant tant dedans que dehors les églises et pro-
« cessions publiques et autrement; (art. 18) que
« la ville de Gand et banlieue, les châtellenies et
« pays du Quartier et Département de la même
« ville, seront maintenus et conservés en toutes
« leurs prééminences, coutumes, libertés, privi-
« léges, possessions, biens, directions, juridic-
« tion, union, dépendances, ressort et autres
« droits; (art. 15) que le Conseil de Flandre de-
« meurera et continuera sa résidence en la ville
« de Gand, avec les avocats, procureurs et
« autres suppôts; (art. 16) que dans cette ville,
« banlieue, châtellenie et pays, ne seront établis
« autres juges de justice que ceux y étant d'an-
« cienneté. »

1787 1790 « Les priviléges du Hainaut étaient exprimés en termes généraux dans les anciennes formules de serment que prêtait le Prince à son inauguration, tant au Chapitre qu'aux États et au Magistrat. L'aînée des chanoinesses du Chapitre de Sainte-Waudru, adressant la parole au Comte ou à son représentant, prononçait une formule de réception, par laquelle elle déclarait, « au « nom des Dames du Chapitre, très-humbles filles « et oratresses du Souverain, de le recevoir à « abbé et à seigneur et prince du pays et comté « de Hainaut. »

« Cet acte de réception était suivi des serments que le Comte prêtait successivement au Chapitre, aux États et au Magistrat de Mons. Les formules, qui en sont assez étendues, portaient en somme, « qu'il garderait, protégerait et dé« fendrait le Chapitre et ses membres, le pays et « ses habitants en général, la ville de Mons et ses « bourgeois en particulier; qu'il garderait, obser« verait et maintiendrait les chartes, priviléges et « coutumes du Chapitre, les franchises et privi« léges de la ville de Mons, et qu'il assurerait « aux habitants du Hainaut le droit d'être jugés « par la Cour souveraine de Mons, avec raison « et justice, selon les lois, coutumes et chartes « de la Cour et du pays, et aux bourgeois de « Mons, celui d'être jugés par les Échevins de

« Mons en premier ressort, et par la Cour sou- 1787
« veraine en appel, selon les cas. » 1790

« Les trois États, composés des Pairs, Prélats, Prévôts, Doyens et Ecclésiastiques, des Ducs, Princes, Marquis, Comtes, Barons et Nobles, et des Députés des villes, promettaient « d'obéir « au Comte et de le servir, sauf les priviléges, fran- « chises et libertés des églises et du pays. »

« La ville de Mons, représentée par les Mayeurs, Échevins, Conseil, bourgeois, manants et habitants, promettait et jurait simplement « d'obéir « au Comte et de le servir. »

« Les priviléges de la province de Namur étaient également exprimés dans la formule de serment que le Comte ou son représentant prêtait à son inauguration : il y jurait « qu'il garderait « les églises et leurs suppôts, les nobles féo- « daux, oppidants, communautés, veuves et « orphelins des ville, pays et comté de Namur, « en leurs droits, coutumes et usages anciens et « louables. »

« Ces priviléges avaient été formellement assurés, ou plutôt confirmés, par un acte de la Duchesse Marie, du mois de mai 1477, dans lequel cette princesse, « tant pour elle que pour « ses successeurs, Comtes et Comtesses de Namur, « confirme, loue, ratifie et approuve tous les « priviléges, droits, franchises, statuts, coutumes

1787 1790 « et usages dont les Namurois ont joui et usé « jusqu'à présent. » Les Prélats, Nobles et Députés des villes et communautés, représentant les trois membres des États, juraient, de leur côté, « d'être « au Comte de Namur, vrais, féaux et fidèles su« jets. »

« Les priviléges de la province de Luxembourg étaient, comme ceux de Namur et de Hainaut, exprimés dans une formule, par laquelle le Duc ou son représentant promettait et jurait « de protéger, défendre et garantir les trois loua« bles États, comme ses vassaux et sujets, et de « les confirmer, conserver et maintenir dans « tous leurs anciens droits, priviléges, libertés, « bonnes usances et louables coutumes. »

« Les trois États juraient également, de leur côté, « d'être soumis, obéissants, loyaux, dé« voués et fidèles vassaux et sujets, et d'observer « et accomplir fidèlement tout ce qui avait été « précédemment juré et promis aux Ducs par « leurs prédécesseurs. »

« Les Belges regardaient ces différents priviléges comme le fondement et le garant de leur liberté et de leurs droits, auxquels l'Empereur donna comme une nouvelle sanction, dans son diplôme du 12 de janvier 1781, par lequel il « confirme, à l'Archiduchesse Marie-Christine et au « Duc Albert, son époux, le Gouvernement général

« des provinces belgiques, que l'Impératrice Marie- 1787
« Thérèse leur avait conféré par ses lettres du 20 1790
« d'août 1780. »

Ce diplôme de Joseph II porte, entre autres, « que ces princes sont chargés de surveiller tout « ce qui regarde la justice et la police, en fai- « sant administrer et maintenir l'une et l'autre « par ses conseillers, justiciers et officiers, selon « les formes établies (1). »

De toutes parts il s'éleva des plaintes; Joseph n'en tint compte.

Bientôt on vit le Gardien des Capucins de Bruxelles banni, parce qu'il n'envoyait pas ses novices à la nouvelle école.

Chaque grande abbaye vacante fut mise en commende. En Brabant, l'Ordre du clergé était exclusivement représenté par des abbés; il comprit que, peu à peu, son exclusion des États serait consommée.

Le mécontentement allait toujours croissant : or, quand les poudres sont prêtes, d'une étincelle sort l'explosion.

Un événement, peu grave en apparence, alluma l'insurrection. De Hordt, négociant de Bruxelles, impliqué dans un procès criminel qui s'instruisait à Vienne, fut conduit aux prisons de

(1) Dewez, *Histoire générale de la Belgique, depuis la conquête de César*, tome VI.

1787 cette ville, infraction évidente au privilége des
1790 Brabançons, d'être jugés par leurs compatriotes et dans leur pays.

Alors précisément les États de Brabant étaient convoqués pour le vote des subsides annuels. Prenant fait et cause en faveur du prévenu, ils déclarèrent, le 17 avril 1787, « qu'après une telle « violation de la *Joyeuse Entrée,* ils ne pouvaient « pas, sans manquer au plus saint des devoirs, « accorder de fonds. »

Le 26, les États remirent à l'Archiduchesse Christine et au Duc de Saxe-Teschen, son époux, Gouverneurs-généraux, un acte contenant, en neuf articles, les griefs du pays, avec la demande de les redresser.

Allant plus loin, le Conseil de Brabant cassa, le 8 mai, tous les nouveaux tribunaux.

Berceau de l'insurrection, le Brabant en devint le foyer.

Il invita les autres États à former une confédération générale, en réclamant la garantie des puissances étrangères, celle de la France en particulier. Le mouvement devint général; la cocarde nationale fut arborée.

Dans ce menaçant conflit, la position des Gouverneurs-généraux était fort embarrassante. Contraires à ces innovations funestes, en prévoyant toutes les conséquences, assisteraient-ils impas-

sibles à la démolition de l'autorité impériale? 1787 1790

En vain ils cherchaient à retenir le comte de Belgiojoso; le ministre plénipotentiaire objectait les ordres de son maître, et persistait dans leur exécution.

Le 30 mai 1786, un violent tumulte avait éclaté à Bruxelles. Les Gouverneurs-généraux essayèrent de calmer l'orage, en suspendant l'effet des édits contraires à la Constitution; ils éloignèrent toutes les personnes qui avaient provoqué le ressentiment des États; ils promettaient, auprès du souverain, une active et bienveillante intervention. Néanmoins les États, en attendant la ratification de l'Empereur, suspendirent le payement de tout impôt.

On a vu que la première nouvelle de ces événements était allée trouver Joseph sur les bords du Dniéper. D'abord elle le préoccupa peu. De retour à Pereslawl Zaleskoi, il apprit le progrès des troubles, et se hâta de quitter l'Impératrice.

A Vienne, toute la gravité du mal lui fut révélée. Sa surprise devint extrême; mais les concessions des Gouverneurs-généraux l'indignèrent. Les rappelant, ainsi que le comte de Belgiojoso, il enjoignit aux États de lui envoyer, par une députation, l'exposé de leurs griefs et de leur conduite.

« Mon Chancelier de Cour et d'État m'a pré-
« senté vos remontrances datées du 22 juin

1787 1790 « dernier, » leur écrivait-il, « et je veux bien encore, « sur leur contenu, vous dire par les présentes « que mon intention n'a jamais été de renverser « la constitution de mes provinces belgiques, et « que toutes les dispositions dont j'ai chargé « mon Gouvernement-général, tendent unique- « ment et sans la moindre apparence d'un inté- « rêt personnel, au plus grand avantage de « mes fidèles sujets des Pays-Bas, sans que j'aie « voulu priver par là les Corps de la nation de « leurs anciens droits, priviléges et libertés. « Toutes mes démarches vous doivent convain- « cre de la vérité de cette assertion, si vous êtes « encore capables de leur rendre la justice qui « leur est due.

« Je ne me suis occupé de quelques réformes « dans l'administration de la justice, que sur les « instances multipliées d'un grand nombre de re- « quêtes, tendantes toutes à obtenir une procé- « dure moins longue et moins dispendieuse. Les « Intendances n'avaient d'autre but que de veiller « à l'exécution des lois, et à ce que les personnes « obligées, par état, à les faire observer, rem- « plissent leur devoir.

« A l'égard de plusieurs anciens priviléges, je « n'ai pensé qu'à réformer, du gré même des in- « téressés, les abus nuisibles qui peuvent s'y « être glissés, par le laps des temps, contre le but

« de leur concession primitive. Loin donc de pré- 1787 1790
« voir de l'opposition, et surtout une résistance
« aussi audacieuse, je devais m'attendre au con-
« cours empressé et reconnaissant des États. Je
« veux bien, en bon père, en homme *qui sait com-*
« *patir à la déraison, et qui sait beaucoup par-*
« *donner*, n'attribuer encore ce qui est arrivé et
« ce que vous avez osé, qu'à des malentendus ou
« à de fausses interprétations de mes intentions,
« données et répandues par des personnes plus
« attachées à leur intérêt privé qu'au bien général,
« et qui n'ont rien à perdre.

« Quoi qu'il en soit, je veux bien que l'exé-
« cution des nouvelles ordonnances en question
« reste présentement en suspens ; et lorsque
« L. A. R. mes Lieutenants et Gouverneurs-géné-
« raux, conformément aux intentions que je
« leur ai fait connaître en dernier lieu, se se-
« ront rendues à Vienne avec les députés des dif-
« férents États, pour me représenter de vive voix
« leurs griefs et apprendre mes intentions qu'ils
« trouveront toujours calquées sur les princi-
« pes de l'équité la plus parfaite et uniquement
« tendantes au bien de mes sujets, nous convien-
« drons ensemble des dispositions à faire pour
« le bien général, selon les lois fondamentales.

« Mais si, contre toute attente, cette dernière
« démarche de ma bonté envers vous était mé-

1787 « connue au point que vous vous refusiez à me
1790 « venir porter vos plaintes, vos craintes, vos « doutes, et à m'entendre avec confiance, et que « vous continuiez *vos excès honteux et vos dé- « marches inexcusables*, alors, ne vous en prenez « qu'à vous-mêmes de toutes les malheureuses « conséquences qui en résulteront; ce qu'à Dieu « ne plaise (1). »

En même temps, trente à quarante mille hommes marchèrent vers les Pays-Bas.

Pendant l'absence du Duc et de la Duchesse de Saxe-Teschen, le commandant militaire, comte de Murray, prit le gouvernemeut provisoire.

Les États de toutes les provinces s'étaient assemblés à Bruxelles, le 17 juillet : ils résolurent d'obéir aux injonctions de l'Empereur.

Trente députés parurent devant lui, le 15 août 1787. Leur chef tint un langage respectueux, dévoué, mais ferme; tous les griefs furent articulés.

Pendant cette lecture, Joseph, vivement irrité, se contint à peine. Voici sa réponse, par la bouche du comte de Cobentzel : « Ce ne sont pas « de vaines paroles qui peuvent faire cesser le

(1) Dépêche datée de Vienne. Dewez, *Histoire générale de la Belgique, depuis la conquête de César*, tome VI.

« déplaisir extrême que me donne la conduite 1787
« de mes provinces belgiques; les faits seuls me 1790
« démontreront si vos protestations sont sincè-
« res. J'ai chargé le prince de Kaunitz de vous
« remettre, par écrit, certains articles dont l'exé-
« cution doit précéder toute délibération. Pour
« rétablir tout dans l'ordre convenable, et met-
« tre un terme à l'interruption du commerce, il
« faut une obéissance prompte, entière. Je vous
« prouve, tous les jours, que le bonheur de mes
« sujets est l'unique but de mes actions. Je ne
« songe nullement à renverser votre constitu-
« tion; soyez-en bien convaincus, puisque, mal-
« gré tous vos attentats, avec de tels motifs d'in-
« dignation, et armé de tant de forces, je vous
« réitère l'assurance que je maintiendrai vos li-
« bertés. »

Après ces paroles, l'Empereur demanda à connaître les députés par leur nom, voulut qu'on les lui présentât, fit ensuite le tour du cercle, et leur dit : « Actuellement, Messieurs, la cérémonie est
« terminée. Vous n'êtes plus députés; nous som-
« mes tous citoyens; vous voudrez bien me regar-
« der comme tel. Je serai bien aise de m'instruire,
« et vous ne serez pas fâchés de m'entendre. Lors-
« qu'on m'a parlé, on ne m'a jamais trouvé dé-
« raisonnable. Venez me voir, le jour et en tel
« nombre que vous désirerez, vers onze heures;

1787 « ce que nous dirons les uns et les autres ne ti-
1790 « rera pas à conséquence; chacun de nous sera « parfaitement libre. » Et il les quitta avec bienveillance.

Cependant les promesses officielles faites à la députation auraient pu, sans les conditions, calmer les esprits. Mais imposer le rétablissement de toutes les innovations, la révocation de toutes les mesures adoptées par les États et le payement des subsides, c'était là une clause peu conciliante.

De son côté, il est vrai, l'Empereur s'engageait aussi, en cas d'obéissance immédiate, à réintégrer les anciens tribunaux, à renoncer aux Intendances, à maintenir les abbayes dans leurs priviléges, et à n'établir ni l'impôt territorial de quarante pour cent, ni la conscription militaire. Mais, en de tels procès, une transaction n'est pas possible.

On se prépara donc à la résistance.

Tout à coup, un décret impérial ordonna de tout remettre sur l'ancien pied. Sauf l'établissement du séminaire général à Louvain, et la translation de l'Université à Bruxelles, la Constitution, si chère aux Pays-Bas, était relevée, la *Joyeuse Entrée* confirmée.

La guerre avec les Turcs fut, pour beaucoup, dans cette modération.

La tranquillité semblait revenue, quand, au 1787
mois d'octobre 1788, les États furent convo- 1790
qués; il s'agissait de voter les subsides. Ceux du Hainaut, irrités de la destitution du Duc d'Aremberg, leur Grand-Bailli, et le Tiers-état du Brabant, c'est-à-dire, Anvers, Louvain et Bruxelles, les refusèrent. Or, comme dans cette dernière province le consentement des deux premiers Ordres ne se donnait qu'avec cette clause, *à condition que le Tiers-état suive, et pas autrement*, le subside ne fut point accordé. Pour éviter ce résultat, la Noblesse et le Clergé n'avaient fait aucune démarche auprès du Tiers-état.

Vivement irrité, l'Empereur, par une dépêche aux États de Brabant, en date du 7 janvier 1789, révoqua toutes les concessions faites à cette province, et l'amnistie qui couvrait les individus impliqués dans les derniers troubles; il se déclarait affranchi de la *Joyeuse Entrée.*

Le coup porta; car les États du Brabant annoncèrent leur soumission à tous les ordres émanant de la souveraineté impériale.

Joseph, désarmé par cette prompte déférence, retint l'effet de ses menaces; le Brabant ne fut pas frappé. Mais dans le Hainaut, l'assemblée, envahie par des Commissaires royaux et par la force armée, fut dissoute. Pour la province, plus de priviléges; on destitua les employés récalcitrants.

1787 Le comte de Trautmansdorff avait remplacé
1790 le comte de Murray.

Une assemblée extraordinaire des États du Brabant fut convoquée, le 18 juin. Le ministre leur fit les quatre propositions suivantes : 1° Rétablir le Tiers-état sur ses anciennes bases, c'est-à-dire, le composer de toutes les villes et communes, tel enfin qu'il était avant qu'Anvers, Louvain et Bruxelles se fussent exclusivement attribué le droit de le représenter; 2° Accorder, comme en Flandre, des subsides permanents; 3° Convenir que, dans toutes les délibérations des États, la majorité de deux Ordres ferait loi; 4° Déclarer que le Conseil de Brabant, ou Cour souveraine, qui, en vertu de la *Joyeuse Entrée,* scellait toutes les ordonnances concernant le Brabant et le Limbourg, ne pourrait refuser de sceller et promulguer toute loi qui ne serait pas évidemment contraire à cette loi fondamentale ; que, si ce Conseil croyait devoir faire des représentations, il les porterait au pied du trône, par l'intermédiaire du Gouvernement-général, et qu'ensuite il se soumettrait, sans difficulté, à la décision suprême de l'Empereur.

Des troupes entouraient le lieu des séances. Mais, à moins de s'immoler elle-même, l'assemblée ne pouvait souscrire à de semblables conditions. « Non, » s'écriaient les députés, « nous ne

« violerons point une constitution que nous avons 1787
« juré de maintenir! » Ils refusèrent. 1790

Le même jour, cassant les États et le Conseil de Brabant, le comte de Trautmansdorff attribua leurs fonctions au Grand Conseil de Malines, et déclara la *Joyeuse Entrée* anéantie.

C'était dans l'existence politique du pays une révolution complète. Cependant il n'éclata point de troubles; l'agitation ne montait pas encore à la surface.

Deux mois environ plus tard, un édit impérial rétablit les séminaires épiscopaux. Le séminaire général de Louvain existait toujours; mais il était permis aux jeunes théologiens d'étudier dans les uns ou dans l'autre. Cet adoucissement fut accueilli en silence.

Dans la vie des peuples, comme dans la nature physique, de temps à autre, au milieu d'invisibles fermentations, se manifeste un calme menaçant et solennel; mais tout à coup l'ouragan éclate, s'élance..... Malheur alors aux voyageurs égarés !

L'émeute n'est que le premier cri ou le dernier soupir des révolutions. L'une de ces périodes, les Pays-Bas l'avaient déjà franchie; ils marchaient à l'autre. Le mécontentement avait pris de la consistance; il s'organisait.

Ses principaux chefs, le cardinal de Franken-

1787 berg, archevêque de Malines, le Duc d'Aremberg,
1790 beaucoup de députés des États du Brabant, se retirent à Bréda, s'y constituent en assemblée, et adressent à l'Empereur une énergique remontrance.

Au nom de la province de Brabant, ils réclament leurs antiques priviléges; en cas de refus, c'est *à Dieu et à leur épée* qu'ils en appellent.

En même temps des milliers de volontaires courent aux armes; l'Évêché de Liége et la Généralité ressemblent à un vaste camp; tout respire la guerre.

Dès la fin d'octobre, les insurgés quittant le territoire de la République, se portent sur Turnhout (1). Le général Schrœder, avec trois mille Autrichiens, y attaque Van der Meersch, général des patriotes; il est battu, et les vainqueurs répandent un manifeste. Van der Noot l'a signé, en se qualifiant d'*Agent du peuple brabançon.*

Avocat distingué de Bruxelles, c'est lui qui avait engagé le Tiers-état à refuser le subside. Condamné pour crime de haute trahison, il s'était réfugié en Angleterre. De là, n'ayant pu intéresser le cabinet britannique à la cause de ses compatriotes, il s'était rendu à Berlin. Après n'a-

(1) Dans la province d'Anvers, ville bâtie, en 1212, par Henri IV, duc de Brabant.

voir obtenu de Frédéric-Guillaume que de va- 1787
gues assurances, Van der Noot vint en Hollande, 1790
où il put résider sous un nom supposé. Ce fut son influence qui prépara le mouvement décisif de Bréda.

Cependant le comte d'Alton, commandant général des forces autrichiennes, prenait ses mesures. A peine instruit de la marche des patriotes sur Turnhout, il déclara que tout village qui prendrait part à la révolte serait incendié, et tint parole. Parcourant le pays de Campine, la flamme à la main, le général d'Arberg força Van der Meersch à chercher un asile sur les terres de la Généralité.

Un moment le Brabant sembla comprimé. Alors s'alluma l'insurrection en Flandre.

Gand était au pouvoir d'une garnison autrichienne. Le 13 novembre 1789, les patriotes se présentent devant la place; la garnison se bat avec acharnement : mais, le 16, les habitants s'unissent aux patriotes, et les Autrichiens sont chassés. Aussitôt les États de la province s'assemblent; ils brisent tout lien d'obéissance à l'Empereur. La Flandre entière en fait autant; le 30, ses États demandent la réunion au Brabant.

Un moment on put croire à un retour pacifique. Rentré dans le Brabant à la tête de 5,000 hommes, Van der Meersch, maître de

1787–1790 Diest et de Tirlemont, avait pris position sur la route de Bruxelles à Liége. Le comte d'Alton lui fit offrir un armistice; on le fixa à dix jours.

De son côté, M. de Trautmansdorff s'efforçait de calmer les populations. Révoquant l'édit du 18 juin, il déclara la *Joyeuse Entrée* rétablie: amnistie entière fut proclamée; on l'étendait même à toutes les provinces des Pays-Bas.

Mais les événements devinrent plus forts que cette tardive condescendance.

Une insurrection ayant éclaté à Bruxelles, les bourgeois se jetèrent sur la garnison autrichienne. Forcé de capituler, le général d'Alton se retira vers Namur, abandonnant caisse militaire, artillerie, armes, munitions. C'était le plus rude échec de cette guerre. Le comte de Trautmansdorff s'éloigna le même jour. Le lendemain, les canons autrichiens annonçaient l'indépendance de Bruxelles.

Une fois la retraite commencée, les Impériaux ne s'arrêtèrent plus. Malines fut évacuée: Van der Meersch occupa Louvain.

Le 18, eut lieu à Bruxelles l'entrée solennelle des États de Brabant: ils signèrent, le lendemain, leur union avec ceux de Flandre. Le même acte attribuait à un Congrès l'exercice de la souveraineté. En sept jours, les États du Hainaut, de

Namur, la Gueldre autrichienne et le Limbourg 1787-1790.
eurent envoyé leur accession.

Enfin, le 7 janvier 1790, des députés de toutes les provinces insurgées s'étant assemblés à Bruxelles, on y signa l'Acte d'Union qui constituait la République des Provinces-Unies-Belgiques.

Le gouvernement était déposé aux mains d'un Congrès. Le cardinal de Malines fut nommé président; l'avocat Van der Noot, premier ministre; Van Eupen, secrétaire de l'Union.

Le commandement en chef des troupes appartenait à Van der Meersch; un étranger, le baron de Schœnfeld, les commandait en second.

Le Congrès envoya des députés à Londres et à Berlin; il importait de faire promptement reconnaître la nouvelle République.

Jusqu'au dernier moment, soit obstination d'un esprit prévenu, soit plutôt que toute la vérité ne lui fût pas dévoilée, Joseph avait compté sur une issue bien différente.

La nouvelle de cette révolution l'atterra. Fondant en larmes, « On m'a trompé! » s'écria-t-il; « Oui, les rapports de Bruxelles m'ont « trompé! »

Essayant des voies de conciliation, il fit partir, en toute hâte, le comte Philippe de Cobentzel, avec pleins pouvoirs de révoquer les derniers

1787 édits, et de rendre aux Pays-Bas leurs priviléges.
1790 Mais il n'était plus temps. En arrivant à la frontière, M. de Cobentzel trouva les insurgés maîtres de toutes les provinces, sauf le Luxembourg. Le Congrès allait asseoir une nouvelle constitution; on ne daigna pas même accueillir l'envoyé impérial.

Désespéré de perdre un des plus beaux fleurons de ses couronnes, humilié d'être ainsi vaincu par ses propres sujets, et prévoyant quel serait, vers l'Orient, le contre-coup d'une telle défaite, Joseph n'avait rien à attendre de la Russie, rien de la France engagée dans sa grande lutte de 89.

Loin d'assister l'Autriche, Frédéric-Guillaume triomphait d'une détresse, en partie son ouvrage; car, si ce prince n'avait gardé, de la politique du grand Frédéric, que sa vieille haine pour l'Autriche, du moins conservait-il ce dépôt intact.

Liée à sa cause par la communauté d'intérêts, l'Angleterre ne témoignait pas, pour l'Empereur, plus de sympathie.

Du côté de la Hollande, mêmes dispositions; et certes ses ressentiments étaient bien légitimes. La République, en outre, voyait avec plaisir cette redoutable Maison d'Autriche battre en retraite. Sous tous les rapports la Belgique indépendante

lui convenait mieux que la Belgique autri- 1787 1790
chienne.

Plus d'une fois l'ambition de Joseph avait alarmé les États de l'Empire; ils restèrent sourds à la voix de leur chef, non sans éprouver cette maligne joie que donne aux faibles l'abaissement des forts.

Un seul souverain, en Europe, éleva la voix en faveur de l'Empereur. Pie VI, qui certes avait à se plaindre, adressait néanmoins aux évêques des Pays-Bas un bref touchant.

Pour les amener doucement à son but, sans les choquer, il justifie leur conduite antérieure; n'était-ce pas, en quelque sorte, leur faire une leçon indirecte? « Nous savons, » dit-il, « que « vous n'avez eu aucune part active à cette ré- « volution, et que toujours vous vous êtes sou- « venus que votre devoir est de concilier une « juste obéissance à l'autorité, avec l'obligation « pastorale de maintenir la religion intacte. Il « nous est également connu que les États de « cette nation, pendant tout cet espace de temps, « n'ont jamais été animés par des sentiments de « révolte, mais que, sans se départir du juste « respect dû à César, sans cesser d'applaudir à « *ses intentions justes*, ils n'ont point eu d'autre « but que de demander qu'on fît cesser des nou- « veautés qui semblaient avoir été introduites

1787 1790 « contre sa volonté expresse, quoique sous son « nom, et qui blessaient les droits, usages et sta- « tuts de la nation. Nous savons qu'ils se sont « toujours bornés à désirer, de la part du mo- « narque, une déclaration claire, simple et sincère, « qui pût calmer leurs craintes, ramener et réta- « blir, dans ces contrées, la confiance et la tran- « quillité.

« Eh bien, » continue le pontife, « ce que vous « avez si justement, si instamment désiré, ce que « les États ont imploré avec tant de pressantes « prières, voilà que César vous l'accorde aujour- « d'hui; il vous l'accorde pleinement, de son pro- « pre mouvement; il prévient lui-même vos vœux. « Oui, il nous a informé qu'il avait déclaré, sans « restriction quelconque, qu'il laissait aux évê- « ques l'entier et le plein exercice de leurs droits, « tant par rapport aux séminaires épiscopaux « qu'aux matières ecclésiastiques, de sorte que « tout va être remis dans le premier état. Il nous « a en outre assuré qu'il avait déclaré, sans res- « triction, laisser saufs et intacts les droits des « Ordres de l'État et du peuple, en rétablissant, « dès ce moment, dans leur premier état, leurs « priviléges, coutumes, etc., avec promesse d'ou- « blier le passé, même *tout ce qui a pu excéder* « *les bornes du devoir.*

« Les causes de ces grands troubles n'existant

« donc plus, il semble que les troubles eux-mêmes 1787 1790
« doivent cesser, et ce sera un jour bien heureux,
« bien consolant pour nous, que celui où le plus
« ardent de nos vœux sera exaucé. Vous donc
« qui êtes si distingués par votre science, qui êtes
« si recommandables par vos vertus, pourriez-
« vous ignorer que c'est l'une des obligations de
« votre sacré ministère de réconcilier les sujets
« avec leur prince, et de les rappeler à l'obéis-
« sance? Employez donc tout votre zèle à con-
« seiller aux États et au peuple de traiter avec le
« ministre du souverain, pour rétablir, de la ma-
« nière la plus solennelle, une paix vraie et du-
« rable dont puissent se réjouir et l'Église et l'État.
« Inculquez dans les esprits que, pouvant obtenir,
« sans aucune ambiguïté, tout ce qu'ils doivent dé-
« sirer, la paix est sans doute préférable à la guerre;
« et puisse le Dieu tout-puissant éloigner toujours
« les calamités de ces florissantes contrées! »

Le vénérable pontife termine ainsi :

« Que les dissensions cessent; que les peuples,
« fidèles et soumis, prêtent à leur prince l'obéis-
« sance qui lui est due; que le prince à son tour
« aime ses peuples comme ses enfants, qu'il les
« reçoive à bras ouverts au moment de leur retour
« vers lui. Que les droits de l'Église demeurent
« saufs et intacts; que les droits des peuples soient
« maintenus dans leur pureté; que les études re-

1787 1790 « prennent leur célébrité dans l'Université de Louvain; qu'enfin l'on voie renaître, dans toutes « ces provinces, l'obéissance, l'amour, la joie, la « paix et la tranquillité! Voilà ce que nous vous « demandons avec instance, ce que nous nous « promettons de vos soins, de votre prudence, « de votre piété, c'est-à-dire que les enfants prê- « tent une oreille attentive à la voix pressante, « aux tendres sollicitations de leur père (1). »

Mais ce bref, si profondément évangélique, n'obtint aucun résultat. Arrivant au milieu des triomphes de l'armée patriote, la voix du souverain pontife fut couverte par les cris de victoire.

A une autre extrémité de son Empire, de semblables scènes menaçaient Joseph.

La Hongrie (2) est, au sein de la monarchie autrichienne, un État à part, ayant son chef, ses lois, sa constitution, et ne se rattachant ni par sa langue, ni par son origine, à aucune population européenne.

Les Romains, ayant conquis ce vaste territoire, le divisèrent, à l'Orient, en Dacie; à l'Occident, en haute Pannonie, avec le Danube pour séparation, depuis Bude jusqu'à Belgrade. Vainqueurs à

(1) Dewez, *Histoire générale de la Belgique, depuis la conquête de César*, tome VI.

Schœll, *Histoire abrégée des traités de paix*, etc.

(2) En latin, *Hungaria*; en allemand, *Ungarn*; en hongrois, *Madgyar-Orszag*; en slave, *Uherska-Kragina*.

leur tour, au quatrième siècle, les Goths disparurent bientôt devant les Huns dont l'empire dura plus d'un siècle. C'est à Bude que la main de Dieu vint chercher Attila, pour labourer le champ du vieux monde; c'est à Bude qu'elle le ramena pour mourir (1). 1787 1790

Avec le conquérant s'était anéanti son empire. Sur les débris campèrent successivement Goths, Vandales, Avares, jusqu'au jour où Charlemagne arracha à ces derniers toute la haute Pannonie.

Enfin, au neuvième siècle, après tant de haltes guerrières et diverses, une peuplade tartare, les Magyares ou Hongrois, vinrent définitivement prendre possession du sol.

Singulière destinée! Après avoir habité en commun avec les Turcs les contrées que baigne l'Irtisch (2), ils s'en étaient éloignés ensemble. Parvenus aux rives du Volga, ils s'y arrêtèrent un moment, comme pour reprendre haleine, et se séparèrent, les uns marchant vers le Caucase

(1) En 453.

(2) *Irtis*, le plus grand affluent de l'Obi, ou plutôt sa branche principale. Sorti des monts Altaï, dans la Dzoungarie, il traverse le lac Dzaïssang, arrose le gouvernement de Tomsk, dans la Russie d'Asie, le N. du Turkestan indépendant, le S. du gouvernement de Tobolsk, et, après une course de 6,900 kilomètres environ, va se jeter dans l'Obi, au-dessous de Zamorovo.

1787 1790 et l'Asie Mineure, les autres, les Magyares, allant réclamer l'héritage de leurs ancêtres, les Huns... Puis, cinq siècles plus tard, ils se rencontraient en Europe, face à face, sur les deux rives du Danube : les Turcs, avant-garde de l'Islamisme; les Hongrois, rempart de la Chrétienté.

Mais avant de s'élever à ce rôle héroïque, les Magyares avaient longtemps étendu leurs ravages en Europe. Leur dernier Duc (1), Étienne Ier, embrassant le Christianisme, reçut, du pape Sylvestre, le titre de Roi Apostolique; et une bienfaisante civilisation, fille de l'Évangile, ne tarda pas à changer la face du pays.

Sous lui, le pouvoir de la noblesse fut, sinon restreint, du moins contenu. Quelques villes étendirent leurs priviléges et obtinrent même le droit de représentation à la Diète. Sous ce dernier rapport, on peut considérer Étienne comme l'involontaire fondateur du tiers état en Hongrie. Quant à réformer le régime féodal (2), il ne s'en préoccupa nullement (3).

(1) Pièces justificatives. Lettre (C).

(2) Les comtes et barons, possesseurs des grands domaines, avaient deux sortes de vassaux nobles, les *chevaliers terriens, milites prædiales*, qui tenaient des fiefs dans leur mouvance, et des *chevaliers servants, milites servientes*, soldés pour marcher à la guerre.

(3) Législation d'Étienne, chapitres XIII, XIV, et XV.

Dans ces âges que nos vices modernes qualifient de barbares, mais où la sainteté du serment n'était pas effrontément foulée aux pieds, l'amende punissait l'homicide, mais le bourreau tranchait la main du parjure. C'est que chez ces âmes croyantes et guerrières, la vie était moins estimée que l'honneur. 1787 1790

En 1222, sept années après la conquête, par les Barons anglais, de la grande Charte sur Jean sans Terre, les Magnats hongrois, à l'autre extrémité de l'Europe (1), remportaient un triomphe de même nature sur le faible André II, en lui arrachant la Bulle d'or (2).

Mais quelle différence dans les résultats! En Angleterre, la liberté devint le bien de tous, et la nation siégea dans le Parlement; tandis qu'en Hongrie, toute vie politique fut concentrée dans la Noblesse. Elle seule constituait le *peuple* hongrois; hors d'elle, il n'y eut qu'une misérable *populace* assujettie à l'impôt, *misera contribuens plebs* (3).

En 1381, la famille des Arpades s'étant éteinte, quarante mille Nobles élurent, dans les

(1) Thouvenel, *La Hongrie et la Valachie.*

(2) Ainsi appelée, parce que cet acte fut scellé d'un sceau de ce métal.

(3) *Recherches sur l'état actuel de la monarchie autrichienne*, etc.

1787 plaines de Rakosch, Charobert (Charles-Robert)
1790 d'Anjou, fils du roi de Naples. On se rappelle comment Rodolphe de Habsbourg avait habilement légué à une autre époque le soin d'enfermer la Hongrie dans la frontière de l'Autriche.

Sous Charobert et sous son fils Louis Ier surnommé *Le Grand*, et qu'on eût à juste titre surnommé aussi *Le Populaire*, la Hongrie atteignit son plus haut degré de puissance. Après bien des vicissitudes, tour à tour gouvernée par des rois allemands, polonais, bohêmes, morcelée par le sabre des Turcs, elle retrouva sa splendeur, en trouvant un grand homme : Mathias Corvin, c'est la Hongrie indépendante et victorieuse.

Pour l'émancipation politique de la Bourgeoisie, les deux rois de la Maison d'Anjou et Mathias Corvin, monarques énergiques, lui vinrent constamment en aide. Mais, après eux, ce mouvement salutaire se ralentit, s'arrêta, et les villes perdirent peu à peu leurs laborieuses, leurs légitimes conquêtes.

Louis, second successeur de Mathias, ayant péri dans la bataille de Mohatz (1), en 1526, l'Archiduc Ferdinand Ier, beau-frère de ce prince,

(1) En 1687, les Hongrois et les Impériaux, commandés par Charles IV de Lorraine, prirent, sur le théâtre même de ce désastre, une éclatante revanche.

avait ceint la couronne de Hongrie. Depuis lors, elle n'est pas sortie de la Maison d'Autriche. En 1687, l'Empereur Léopold la fit même déclarer héréditaire. 1787 1790

Sous les monarques autrichiens, la Hongrie eut peu de relâche avec les Turcs, et moins encore avec les partis intérieurs.

Mais, par une sorte de compensation, ces princes accordèrent aux villes une protection constante, jusqu'au jour où Léopold Ier, réunissant en un seul Code toutes les lois hongroises, assura ainsi l'existence politique des cités et leurs droits.

Marie-Thérèse, dont le nom se rattache à tant de bienfaits, étendit sur les paysans hongrois une sollicitude vraiment maternelle. Ce fut elle qui ordonna de déterminer, d'une façon plus positive, les rapports respectifs des seigneurs et des paysans, l'incertitude des relations devenant toujours, contre ces derniers, un moyen d'oppression.

Enfin, en 1741, le confiant appel de cette princesse, sa présence parmi eux, en rallumant l'enthousiasme chevaleresque des Hongrois, touchèrent les cœurs, rallièrent les esprits. Depuis même, toute discorde avait cessé. Quand cette grande Impératrice mourut, la plus heureuse harmonie régnait entre le souverain et la nation.

1787
1790
Mais cet état de choses finit avec Marie-Thérèse.

En 1767 et 1773, avant d'être seul sur le trône, Joseph avait visité la Hongrie. Ce fut durant l'un de ces voyages qu'un paysan lui remit un placet ainsi conçu :

« Très-clément Empereur,

« Emploi de la semaine :

« Quatre jours de corvée. Le cinquième est « destiné à la pêche, le sixième à la chasse, le « tout au profit du seigneur. Le septième ap« partient à Dieu.

« Jugez, Empereur très-juste, si je peux payer « la taille et les autres impôts. »

C'est à cette classe de Hongrois que Joseph voua son paternel appui, bien différent en cela d'André, *le Hiérosolymitain*, que les historiens hongrois ont placé au rang de leurs plus grands Rois, et que Sacy (1) apprécie, avec tant de justesse, dans les paroles suivantes :

« Il avait signalé son arrivée dans la Palestine par des massacres; son retour en Hongrie le fut par les soins qu'il donna au gouvernement. Il affermit l'ancienne constitution de l'État, rappela les anciennes lois, en créa de nouvelles;

(1) *Histoire générale de Hongrie*, tome I[er].

mais ce décret, tant vanté par l'histoire, ne 1787
mérite pas tous les éloges qu'elle lui a donnés. 1790
En le parcourant d'un œil philosophique, on rencontre, à chaque ligne, ce préjugé féroce qui persuade aux Grands qu'eux seuls méritent l'attention des législateurs, et qu'on ne doit songer à la conservation du peuple qu'autant qu'il est utile à la Noblesse.

« André ne s'y occupe que du bonheur et de la sûreté des gentilshommes. Il les appelle exclusivement *servientes patriæ*, serviteurs de la patrie : comme si le marchand qui l'enrichit, le laboureur qui la nourrit, n'étaient pas aussi ses serviteurs. Partout il oublie que la bèche est aussi noble que l'épée, et qu'il est au moins aussi beau de nourrir le genre humain que de le détruire. Il s'ôte, à lui-même et à ses descendants, le pouvoir d'arrêter un gentilhomme, avant de l'avoir cité et convaincu en justice; mais l'homme du peuple demeure exposé à tous les abus de l'autorité souveraine.

« André exempte ensuite les Nobles et les gens d'Église de tous les impôts de quelque nature qu'ils soient. Le Roi s'engageait encore à n'exiger d'aucun Noble l'hospitalité dans ses voyages, à moins d'y être convié.

« Il jura d'observer ce décret, permit à ses sujets de prendre les armes contre lui, s'il

1787 1790 osait jamais l'enfreindre, et en fit une chaîne durable pour lier les mains de ses successeurs; dans la suite, on força les Rois, à leur couronnement, de jurer à haute voix qu'ils l'observeraient dans toute sa rigueur.

« Ce prince, qui avait porté la guerre si loin de ses États, ne put les défendre lorsqu'ils furent attaqués par les Tartares, en 1233. Les ravages qu'ils commirent alors ne furent que le prélude de ceux qu'ils devaient commettre dans la suite.

« La Hongrie place André au rang de ses plus grands rois. Les historiens, ou par crainte, ou par intérêt, vendaient leur plume aux Nobles, et le peuple ne voyait les Rois que par les yeux des historiens; il n'est donc pas étonnant qu'on ait tant célébré un Roi qui s'était dépouillé de ses droits en faveur de la Noblesse.

« Mais lorsque l'on considère qu'André sacrifia plusieurs millions d'hommes au bonheur de quelques milliers; lorsqu'on se rappelle qu'il abandonna ses États pour aller, sans sujet, tremper ses mains dans le sang des Sarrasins; enfin, lorsque l'on songe avec quelle indifférence il reçut l'assassin de la Reine, ces réflexions affaiblissent beaucoup l'estime que l'on avait conçue pour lui. »

En s'efforçant de briser des chaînes sécu-

laires, et de redresser tant d'existences abat- 1788
tues, que d'animosités puissantes Joseph n'allait- 1790
il pas soulever!

A son avénement, pour ne pas s'astreindre, par un serment, à maintenir la Constitution, il avait refusé de se faire couronner. Bientôt même, sans le concours des États, l'Empereur introduisit de notables changements dans l'administration. La tentative était périlleuse; car, avec les plus loyales intentions et par dévoûment aux opprimés, il portait la main sur des priviléges constitutionnels, sur des coutumes profondément enracinées. Aussi, d'innombrables, de véhémentes réclamations s'élevèrent-elles. L'Empereur n'en tint aucun compte, et continua.

Malheureusement, l'application du nouveau système mécontentait aussi ceux-là même en faveur desquels la réforme était tentée : la rigueur du recrutement, et l'énormité des prestations en nature exigées pour la nourriture des troupes, soulevèrent une ardente exaspération.

D'actifs émissaires, parcourant les campagnes, peignaient Joseph sous les plus noires couleurs. A les entendre, c'était un tyran fantasque, un impitoyable ennemi du peuple; pas un paysan, même le plus humble, n'allait être à l'abri de ses violences, de sa rapacité. A de tels griefs s'en joignait un autre plus amer encore, grief

30.

1788 de tous les jours, grief permanent, le nouvel im-
1790 pôt foncier. Pour les Nobles, c'étaient autant d'actes despotiques, de flagrantes atteintes à la Constitution. Déjà la main sur leurs glaives, les Magnats réclamaient fièrement leurs priviléges, l'habit national, et, dans les actes publics, le langage de la vieille patrie.

En Hongrie, comme dans les Pays-Bas, l'étranger soufflait aussi le feu de la discorde.

Tant de blessures morales devenaient de terribles auxiliaires pour la maladie qui minait l'infortuné monarque.

« Vouloir le bien, » s'écriait-il souvent avec douleur, « et recueillir la haine! La haine de « ceux-là même pour lesquels je lutte! »

Certes, il avait lieu de gémir, mais non droit de s'étonner : car le bien, on ne le fait qu'à ce prix. Rois, assemblées, simples citoyens, tout ce qui pousse l'humanité en avant, rencontre d'inexorables ressentiments, d'aveugles vengeances et la calomnie, cette dernière ressource de toutes les mauvaises causes, cette lâche jouissance de tous les mauvais hommes.

Ajoutons, pour être complétement juste, qu'en disposant peu à peu les esprits à ces fondamentales innovations, Joseph aurait peut-être obtenu, de l'action du temps, ce que la seule action du pouvoir ne saurait conquérir : car ce sont

les idées qui gouvernent le monde; à elles l'empire. Une révolution, c'est le triomphe d'une idée. 1788-1790

Mais cet avénement de la puissance morale, il faut le préparer sans brusquerie, l'accélérer sans secousses. Les coups d'État, même au profit de la raison, de la justice et de la liberté, ne valent pas mieux, en principe, que les coups d'État au profit du despotisme.

Sur ces entrefaites, après sa glorieuse campagne, le vainqueur de Belgrade était revenu à Vienne. Joseph accueillit Laudon comme un père.

Bien qu'il ne semblât ressaisir encore que, par intervalles, la plénitude de son existence, Joseph régla, avec son vieux général, la campagne prochaine; il retrouvait toute son énergie pour préparer des triomphes auxquels il ne savait que trop ne devoir plus assister.

Le commandement général de l'armée de Croatie fut confié au Baron de Vins, tandis que Laudon irait inspecter la Moravie, la Bohême, la Silésie autrichienne, et visiter les forteresses.

Voulant terminer la guerre en une campagne, l'Empereur mettait l'armée sur un pied formidable.

Mais, de jour en jour, l'horizon politique s'obscurcissait davantage. Une guerre avec la Prusse

1789 1790 semblait inévitable. Cette puissance, fortifiée par une longue paix, soutenue de tous les ressentiments qu'elle avait su fomenter contre l'Autriche, et, par-dessus tout, encore animée du génie militaire de son grand roi, se présentait bien redoutable dans la lice. Et si la chance des batailles tournait en sa faveur, que de désastres pouvaient sortir d'une première défaite! Effarée entre tant d'ennemis, où l'Aigle d'Autriche arrêterait-elle son vol?

A tant de soucis venaient se joindre les rapides progrès d'une hydropisie de poitrine. Mais, chez Joseph, l'énergie morale domptait tout; jamais douleur ne monta plus haut que son caractère (1).

(1) « J'avais demandé à l'Empereur une audience; mais on m'assura que ce Prince, très-grièvement malade, ne pouvait recevoir personne. Cependant il se rappela sans doute les bontés dont il m'avait honoré en Crimée, et le désir qu'il m'avait témoigné d'éclaircir un mystère qui piquait sa curiosité, relativement à la nature des rapports intimes qui existaient, disait-on, entre Catherine II et le Prince Potemkin, rapports auxquels on attribuait la constance inébranlable de leur affection réciproque; aussi, contre l'attente générale, il me permit de le voir.

« Je me rendis donc à son palais, où je le trouvai debout, mais si cruellement changé, qu'il me fut impossible de ne pas reconnaître que sa fin était inévitable et prochaine.

« L'Empereur m'accueillit avec une extrême bonté; il s'en-

Aussi, nullement préoccupé de ses souffrances 1789
physiques, et ne songeant qu'à faire face aux 1790
mille dangers qui entouraient son trône, l'Empereur mourant essaya-t-il de fermer les blessures

tretint longtemps avec moi des affaires de la Russie, et surtout de la guerre de Suède.

« Comme, pendant son voyage en Tauride, il m'avait maintes fois reproché d'oublier son incognito, et de lui donner les titres de Sire et de Votre Majesté, j'avais pris tellement l'habitude de lui complaire sur ce point, que, sans m'en apercevoir, je l'appelai sans doute plusieurs fois Monsieur le Comte, dans le cours de cette conversation. Il le remarqua et me dit en riant : « Vous êtes un sin« gulier homme; en Crimée, vous vous obstiniez toujours à « me nommer Sire, et, à Vienne, vous ne voulez absolument « parler qu'au Comte de Falkenstein. »

« Reprenant ensuite son sérieux, il se plaignit des obstacles opposés à la quadruple alliance. « Elle aurait prévenu, » me dit-il, « bien des malheurs. Vos ministres ont trop craint la « guerre; si elle avait eu lieu, vos Parlements n'auraient pu « refuser de l'argent au Roi, et l'ardeur française se serait « jetée dans les camps. Au reste, qui pourrait savoir ce qui « serait arrivé? Une folie générale semble s'être emparée « de tous les peuples; ceux du Brabant, par exemple, se « révoltent parce que j'ai voulu leur donner ce que votre na« tion demande à grands cris. » Alors il s'arrêta, se tut, et resta quelques instants plongé dans une sombre rêverie.

« Les troubles de Louvain l'affectaient alors tellement, qu'il ne put résister au chagrin que lui donnèrent leurs progrès.

« Croyant ne pas lui déplaire en l'aidant à sortir de ces

1789 1790 que lui-même avait ouvertes. L'unique remède, c'était de révoquer des mesures dont l'injonction avait été si funeste.

Plusieurs des Édits infligés aux Pays-Bas fu-

tristes réflexions, je lui demandai s'il ne daignerait pas me charger d'une lettre pour la Reine sa sœur. « Elle est en ce « moment, » lui dis-je, « dans une situation bien critique, en« tourée de partis qui se choquent et se combattent. Votre « Majesté, éloignée de cette atmosphère de troubles et de « passions, pourrait lui donner quelques conseils salutaires. »

« Moi, vous charger d'une lettre ! » me répondit-il ; « vous « n'y pensez pas. Je vois qu'arrivant de Russie, vous ignorez « l'état d'effervescence et de désordre où vous allez trouver « votre pays : partout le peuple est en armes ; partout les uns « croient voir arriver des brigands, les autres pillent les châ« teaux. Il n'y a plus de police, parce que chacun prétend « la faire à son gré. Au moindre soupçon, un voyageur est « arrêté ; vous pouvez l'être, et si l'on trouvait sur vous une « lettre de moi, je ne sais trop ce qui vous arriverait. »

« J'espère, Sire, » repris-je, « que les rapports parve« nus à Votre Majesté sont exagérés. Cependant, si vous « croyez que votre lettre courrait le risque d'être compro« mise, ne pouvez-vous, au moins, faire parvenir verbale« ment, par moi, au Roi et à la Reine, ce que vous jugerez « utile pour eux dans de si graves circonstances ? »

« Eh ! quels conseils, » répliqua l'Empereur avec un peu de brusquerie, « quels conseils voulez-vous que je leur donne, « lorsque je les vois entourés de gens qui leur persuadent « qu'avec un régiment, une compagnie de gardes du corps, « quelques acclamations, et des cocardes arborées au milieu « d'une orgie, on peut arrêter et anéantir une révolution ?

rent donc rapportés, et les États rendus aux pro- vinces. Mais il était trop tard. Un peuple, en possession de sa propre souveraineté, ne l'abdique pas devant les concessions d'un maître étranger vaincu. 1789 1790

D'un autre côté, les Hongrois obtinrent satisfaction. Joseph, non content de se refuser au couronnement, avait même fait enlever et transporter, à Vienne, la couronne de Saint-Étienne, si pieusement gardée au château de Presbourg: téméraire outrage fait à l'orgueil national. Réduit à fléchir, l'Empereur promit son couronnement pour l'année suivante.

En attendant, et afin de se faire précéder parmi eux d'un gage auguste, il rendit aux Hongrois cette couronne, objet du culte populaire. C'était leur rendre la vieille patrie, avec tous ses souvenirs de religion, de gloire, d'indépendance. Jamais libérateur ne fut reçu avec plus d'enthousiasme; partout, sur le passage de cette amie vénérée, retentissaient des chants d'allégresse, s'élevaient des arcs de triomphe. A Bude, on l'exposa dans la cathédrale aux regards du peuple. Transfé-

« Je les plains; mais je ne pourrais leur indiquer, de si loin, « d'autre moyen, pour se tirer d'un si mauvais pas, que beau- « coup de prudence et de fermeté. S'ils en ont, tout s'arran- « gera peut-être; s'ils en manquent, je n'ai rien à leur dire. »

Ségur, *Mémoires, souvenirs et anecdotes.*

1789 1790 rée, la nuit, dans la chapelle du palais, deux officiers la gardaient, le sabre à la main; toute la ville était illuminée.

Ne s'arrêtant pas là dans ce retour à une politique meilleure, Joseph rétablit la constitution hongroise, telle qu'à son avénement.

Sur une nation loyale, sensible, généreuse, le succès de pareilles mesures était infaillible. En peu de jours, des ressentiments lentement amassés s'adoucirent; la Hongrie, heureuse et libre, allait se montrer reconnaissante. Joseph n'eut pas le temps de jouir de ce consolant spectacle. La mort saisissait sa victime.

Ce prince était fortement organisé, et la plus austère tempérance régla toujours sa conduite. Mais de bonne heure les travaux avaient ruiné sa santé. La campagne de 1788 lui porta les derniers coups. Respirant, dans le Banat, les miasmes pestilentiels des marais, partageant toutes les fatigues du soldat, couchant sur la terre, ministre et général à la fois, il expédiait lui-même, et de sa main, toute son immense correspondance. Jamais homme ne prit plus ses devoirs au sérieux.

Dès le mois de décembre, son état avait inspiré de très-vives inquiétudes. Cependant, l'art et les soins semblaient triompher du mal; mais pour consolider cette apparente convalescence, il

eût fallu du repos. Or, le repos était impossible 1780
à Joseph. « Je vois bien, » disait-il un jour, « que, 1790
« pour me reposer, il me faudra cesser de vivre. »

Son médecin insistant : « Je suis si accoutumé « au travail, » lui dit l'Empereur, en soutenant à peine sa plume, « qu'il me serait beaucoup plus « pénible de ne rien faire, alors surtout que les « intérêts de mes sujets exigent toute mon atten- « tion. »

Et malgré d'atroces souffrances, il continua.

C'est la révolution des Pays-Bas qui lui donna le coup de grâce.

Peu de jours avant d'expirer, il disait au Prince de Ligne : « Votre pays m'a tué ; Gand pris a été « mon agonie, et Bruxelles abandonné, ma mort. « Quelle avanie pour moi!...... quelle avanie! Il « faudrait être de bois pour que cela ne fût « pas...... Allez aux Pays-Bas ; faites-les revenir à « leur souverain, et, si vous ne le pouvez pas, « restez-y. Ne me sacrifiez pas vos intérêts ; vous « avez des enfants. »

L'âme navrée, il disait un jour : « On a or- « donné des prières publiques pour le rétablisse- « ment de ma santé. Je le sais ; mais je sais aussi « que la plus grande partie de mes sujets ne « m'aime pas. A quoi donc peuvent servir des « prières que le cœur ne dicte point, et même « qu'il dément ? »

1789 Plainte amère malheureusement trop fondée!
1790 Oui, l'Empereur n'était pas aimé, parce qu'il n'était pas compris.

Vers le milieu de février, sentant approcher sa fin, Joseph voulut savoir le temps qui lui restait à vivre : « Quel que soit l'événement, » ajoutait-il, « je suis prêt. »

M. de Quarin, récemment créé baron par l'Empereur, lui ayant avoué, avec franchise, que la science était impuissante, et qu'il ne lui restait que peu de jours à souffrir: « Vous l'avez entendu, n'est-ce pas? » dit-il, sans s'émouvoir, au prince de Kaunitz.

Congédiant ses autres médecins, il ne garda auprès de lui que M. de Quarin et son confesseur.

Ensuite, il écrivit à l'Archiduc Léopold, son frère, en le pressant de venir, et réclama les secours de l'Église.

Toute la cour accompagna le viatique jusqu'à la salle qui précédait la chambre où le chef de l'Empire allait solenniser le néant des grandeurs humaines. L'abattement était sur tous les visages. De vieux généraux, représentants de cette armée si dévouée à Joseph, versaient des larmes; la foule des serviteurs éclatait en sanglots. Seul, le mourant se montrait calme : il reçut l'extrême-onction avec le recueillement et la pieuse résignation d'un chrétien.

Ce même jour, 17 février, l'Empereur écrivit, 1789 1790
lui-même, à ses deux sœurs, et le lendemain, au prince de Potemkin, en lui recommandant les intérêts de l'Autriche, en l'invitant à traiter de la paix, même en son nom. Il appelait, sur son successeur, l'amitié de l'Impératrice.

Après une crise violente, son médecin le trouva travaillant à l'avancement de plusieurs officiers. Comme il lui représentait tous les dangers d'une semblable fatigue : « Mon cher Quarin, » lui répondit Joseph, « ne m'avez-vous « pas, vous-même, annoncé qu'il ne me reste que « quelques jours à vivre, et, encore, qu'un mo« ment peut terminer ma vie? Eh bien, d'un mo« ment aussi dépend le bien-être de ces braves « militaires qui ont si bien mérité le grade au« quel je les élève. Mon frère n'a pas eu, ainsi « que moi, l'occasion d'apprendre à les connaî« tre. »

L'Empereur avait voulu voir encore une fois l'Archiduchesse Élisabeth, qu'il chérissait en père.

Princesse de la maison de Wurtemberg, et sœur de la Grande-Duchesse de Russie, c'était lui-même qui l'avait choisie pour compagne à son neveu chéri, l'Archiduc François. La jeune princesse lui avait voué une tendresse filiale.

En se rendant à cette dernière visite, « Au « moins, » disait-elle au curé de Laxembourg qui

1789 l'exhortait à la résignation, « si j'étais assurée de
1790 « le précéder dans le tombeau! J'avoue que, de« puis sa maladie, je demande au ciel de me re« tirer du monde avant qu'il le quitte. »

Tristes voeux qui ne devaient être que trop tôt exaucés!

L'entrevue fut déchirante. Joseph, craignant que la pâleur de son visage et l'altération de ses traits ne produisent sur la jeune princesse une trop violente impression, fait fermer les fenêtres de sa chambre; une seule bougie, placée loin du lit, l'éclaire.

Mais à peine l'Archiduchesse est-elle entrée dans ce lieu funèbre, déjà semblable à un tombeau, à peine a-t-elle entendu la voix tremblante de son oncle s'arracher, avec effort, d'une poitrine brisée, que ses forces l'abandonnent: elle tombe sans connaissance; on l'emporte.

Bientôt elle rentre. Alors Joseph, dominant sa propre émotion, la conjure, au nom de l'enfant que renferme son sein, de subir, avec fermeté, cette nouvelle épreuve. « La seule chose qui me « rende mon état actuel bien pénible, » ajoute-t-il, « c'est que vous approchez du terme de votre « grossesse. »

Lui donnant ensuite sa bénédiction, ils se séparèrent.

Mais ce n'était pas assez des poignantes an-

goisses du monarque; l'homme devait épuiser toutes les infortunes. 1789 1790

Joseph savait l'accouchement de l'Archiduchesse très-prochain. Pendant la nuit du 18 février, il envoya, d'heure en heure, prendre de ses nouvelles; mais, le 19, on n'eut plus qu'une terrible réponse à lui faire. Tant d'émotions avaient avancé le terme marqué par la nature. La princesse, en donnant le jour à une fille, expira.

Le confesseur de Joseph se chargea de la triste mission. A cette nouvelle, l'Empereur resta quelques instants comme anéanti. Puis, élevant au ciel ses yeux humides de larmes : « O Dieu! » s'écria-t-il, « que ta volonté soit faite! »

Peu après, ayant aperçu le comte de Rosemberg, il lui fit signe d'approcher. « Hélas! » lui dit-il avec une indéfinissable expression de douleur, « ce que je souffre est incroyable! Je me « croyais préparé à supporter toutes les angois- « ses qu'il plairait au ciel de m'envoyer; mais cet « affreux malheur surpasse tout ce que j'ai ja- « mais enduré. »

Après ce dernier assaut, toute son énergie reparut. La veille de sa mort, il donna encore quatre-vingts signatures.

Joseph dicta des réflexions qu'il envoya au prince de Kaunitz, avec un billet où il lui exprimait son estime et sa reconnaissance. « Je

1789
1790 « regrette, » y disait-il, « de ne pouvoir plus pro-
« fiter de vos sages conseils. Je vous embrasse,
« et vous recommande, en ce moment de dan-
« ger, ma patrie qui fut toujours ma première
« affection. »

Adressant ensuite ses adieux à l'armée, il fit publier l'ordre du jour suivant :

« Je me croirais coupable d'ingratitude, si, au
« moment de quitter la vie, je ne témoignais à
« mon armée toute ma satisfaction pour sa fidé-
« lité, sa bravoure, sa discipline inébranlables.
« La gloire et le bien-être de mes troupes ont
« toujours été les principaux objets de mes soins.
« La dernière campagne a comblé mes vœux les
« plus ardents, et la renommée de mes troupes
« s'est répandue dans toute l'Europe. Cette re-
« nommée, elles la soutiendront : j'en emporte
« la certitude; c'est ma consolation à mes der-
« niers moments.

« Je n'ai point voulu descendre dans la tombe
« sans avoir donné à mon armée ce témoignage
« public de mon affection, ni sans lui avoir ex-
« primé le vif désir qu'elle montre, à mon suc-
« cesseur et à l'État, la même fidélité qu'à moi. »

Faisant alors appeler toute sa Maison, l'Empereur remercia individuellement ses serviteurs. Quoique tous fussent déjà compris dans son testament, il gratifia chacun d'eux de cent ducats :

Prêt à s'éteindre, son dernier souffle se tournait encore vers l'État. Se rappelant que le Prince de Cobourg était malade, Joseph envoya, par une estafette, au prince de Hohenlohe, l'ordre de se rendre à Bucharest, pour remplacer, au besoin, le général en chef. 1789 1790

Il remit au Chancelier d'État, un écrit de sa main, pour tirer, de son trésor particulier, un million de florins, avec ordre de les placer, à intérêt, au profit de l'Institut consacré, par lui, aux braves défenseurs de la patrie.

Il voulut aussi que, pendant quatorze jours, à compter de celui de sa mort, la paye du soldat fût doublée.

Puis, après avoir ordonné les préparatifs de la pompe funèbre de l'Archiduchesse, réglant ses propres funérailles, l'Empereur recommanda expressément qu'on le plaçât auprès de sa mère. Préoccupé de la santé des autres, il fit immédiatement ouvrir le caveau qui l'attendait, afin que les miasmes insalubres d'un lieu rarement aéré, n'incommodassent personne.

La veille de sa mort, il reçut encore ses ministres. « Je meurs, » dit-il au feld-maréchal Laudon, « avec la certitude consolante que vous « serez le protecteur de mon armée. Donnez-moi « votre main : bientôt je ne jouirai plus du plai« sir de la presser dans la mienne. »

1789
1790
S'étant fait apporter la princesse nouvellement née, il la prit entre ses bras, et la bénit en disant : « Chère, chère enfant ! vrai portrait de ton « aimable, de ta vertueuse mère.....! Qu'on l'em- « porte, » ajouta-t-il, « car ma dernière heure est « venue. »

L'agonie commençait. Durant deux heures encore néanmoins, il soutient, en chef de l'Empire, une entrevue avec son neveu.

Ensuite Joseph demande son confesseur qui commence la prière : « Dieu ! nous te louons. » L'interrompant, « Seigneur, toi qui seul as con- « nu mon cœur, » s'écria le mourant, « c'est toi « que je prends à témoin ! Oui, toutes mes entre- « prises n'ont eu d'autre but que le bien et l'avan- « tage des sujets dont tu m'avais confié le soin ! « Que ta volonté soit faite ! » Et il écouta la prière avec calme et recueillement.

Le maréchal de Lascy, le prince de Dietricht, le comte de Rosemberg, le baron de Storck et le confesseur, ne l'avaient pas quitté durant cette nuit suprême.

Vers quatre heures du matin, après un court sommeil, l'Empereur les retrouvant autour de lui : « Vous êtes encore ici ? » leur dit-il d'un ton reconnaissant. Alors il prit un peu de bouillon que lui présenta le baron de Storck, et demanda de nouveau son confesseur qui, s'approchant

du lit, lut encore des prières. A ces mots : *Nous nous reposons sur la foi, l'espérance et l'amour*, 1789 1790
l'Empereur répéta le mot *foi* très-haut, celui d'*espérance* plus posément, mais bien articulé, et celui d'*amour* avec la plus grande ferveur.

« Arrêtons-nous là, » dit-il alors, « ce livre ne « me servira plus. Je vous en fais présent ; conser- « vez-le pour l'amour de moi. »

Bientôt sa vue s'éteignit : mais sa raison restait tout entière. . . . .

On l'entendit encore dire : « Comme homme et « comme souverain, je crois avoir rempli mes « devoirs. » . . . .

Puis, se tournant sur le côté, il respira fortement et mourut.

Il avait quarante-neuf ans.

Ainsi finit Joseph (1), avec ses éminentes qualités, dues au plus généreux naturel, avec ses défauts, fruit d'une éducation mal dirigée.

(1) Dans sa douleur sincère, le Prince de Ligne écrivait à la Tzarine :

« Le soldat dira : « Joseph II a essuyé bien des coups de « canon à la digue de Beschania, et des coups de fusil dans « les faubourgs de Sabatsch ; il a imaginé des médailles pour « la valeur. » Le voyageur dira : « Quels beaux établissements « pour les écoles, les hôpitaux, les prisons et l'éducation ! » Le manufacturier : « Que d'encouragements ! » Le laboureur : « Il a labouré lui-même. » L'hérétique : « Il fut notre défenseur. »

1789 1790 Pourquoi, malgré des erreurs graves, ce monarque inspire-t-il une sympathie profonde? C'est que, sous cette pourpre impériale trop souvent agitée par l'ambition, on sent néanmoins toujours battre un cœur sensible, humain, généreux. C'est que le maître d'un immense empire, en voyant ses plus humbles sujets, croyait à ses semblables, et regardait leur bonheur comme un dépôt confié à ses soins par la Providence.

Rempli d'un juste dédain pour les prétendus avantages de la naissance, pour toutes les puérilités nobiliaires, Joseph ne considérait dans l'homme que l'homme même. Le mérite, l'intelligence, la probité surtout, telles étaient à ses yeux les seules vraies supériorités. A la vue d'un titre sans valeur personnelle, il levait les épaules.

Le faible, l'opprimé trouvèrent en Joseph un inébranlable appui.

Les Présidents de tous les Départements, les chefs de tous les bureaux diront : « Il était notre premier commis et notre « surveillant à la fois. » Les ministres: « Il se tuait pour l'État, « dont il était, disait-il, le premier sujet. » Le malade dira : « Il nous visitait sans cesse. » Le bourgeois : « Il embellissait nos « villes par des places et des promenades. » Le paysan, le domestique diront aussi : « Nous lui parlions tant que nous « voulions. » Les pères de famille : « Il nous donnait des con« seils. » La société dira : « Il était sûr, aimable, il racontait « plaisamment; il avait du trait dans la conversation; on « pouvait lui parler avec vérité sur tout. »

Les pauvres l'avaient surnommé leur père! 1789,
c'était là une sainte couronne d'Empereur. 1790

Dans son respect sincère pour la nature humaine, il regardait toute tentative de corruption comme un attentat. Aussi ne fit-il jamais de l'or qu'un usage pur, irréprochable. Il savait que le plus grand crime du pouvoir, c'est de dépraver les cœurs, de fausser les consciences, et qu'avilir les hommes, c'est blasphémer Dieu.

Toujours fidèle à cette noble conviction, Joseph s'est fait, en cela, un rôle à part, une gloire à lui.

De son vivant, ce prince eut pour ennemis les privilégiés de toute espèce, race implacable contre quiconque ose réduire son immense curée. D'une extrémité de l'Empire à l'autre, ils organisèrent le mécontentement, semèrent la haine et la calomnie, préparèrent les résistances. Aussi, quand des réformes prématurées soulevèrent imprudemment les peuples, tout était prêt; un des souverains qui ont le plus honoré le trône, fut combattu comme un tyran farouche.

Ces mêmes ennemis ont poursuivi Joseph au tombeau (1).

Mais la mémoire de ce monarque est sous la sauvegarde du genre humain.

(1) Voir *Pièces justificatives*, lettres N et O.

1789 1790 Si l'histoire a dû relever et déplorer ses fautes, elle doit aussi justice entière au souverain longtemps méconnu; elle peut, sans adulation, inscrire le nom de Joseph parmi ces noms d'élite que bénit la postérité.

Aujourd'hui, à l'heure qu'il est, l'Autriche vit des mêmes idées qu'elle repoussa : tout imprégnée de l'esprit de Joseph, elle prospère avec calme, à l'ombre de ses réformes. Un homme d'État, dont nul ne peut récuser la longue expérience et la haute autorité, a dit qu'en inoculant ce germe salutaire au corps de la Monarchie, Joseph l'a préservé, pour longtemps, de toutes révolutions.

Heureux les peuples que leurs Rois dispensent de recourir à ces terribles ressources!

FIN.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

A.

Capitulation de Charles-Quint.

« Charles V promet :

« Aux Électeurs en particulier ;

« 1° De ne point les gêner dans leurs assemblées particulières ;

« 2° De demander leur consentement, pour conclure des alliances, pour aliéner ou engager quelque portion du domaine de la Couronne ; pour les guerres de l'Empire, quand la nécessité et les circonstances du temps ne permettraient pas de consulter les États assemblés dans une Diète ; pour convoquer les Diètes, lesquelles ne pourraient être assemblées qu'en Allemagne ; pour créer des péages nouveaux ou augmenter les anciens ; pour imposer des contributions extraordinaires, au cas d'une nécessité pressante ;

« 3° De leur conserver le droit d'élire librement les Empereurs, sans chercher à rendre l'Empire héréditaire ;

« Aux États assemblés en Diète;

« 1° Le droit de confirmer, de renouveler, de changer et de porter des lois;

« 2° De concourir au maintien de la paix publique;

« 3° De résoudre et de déclarer la guerre, et de faire la paix au nom de l'Empire;

« 4° De porter des règlements pour faire fleurir le commerce;

« 5° De faire des ordonnances monétaires;

« 6° De convenir des taxes et contributions de l'Empire;

« A ces droits, il faut ajouter tous ceux que la Diète avait déjà exercés sous Maximilien Ier, et dont il n'est pas fait mention dans la capitulation, savoir:

« 7° Le droit d'établir des tribunaux suprêmes;

« 8° De juger les causes criminelles des princes, soit par elle-même, soit par la Chambre impériale;

« 9° De veiller sur la haute police de l'Église et de l'État, et de faire des lois pour la maintenir;

« Aux États en particulier;

« I. Tous les droits de souveraineté;

« II. De ne pas permettre qu'on les y trouble autrement que par la voie de la justice ordinaire;

« III. De ne pas les obliger à comparaître devant d'autres tribunaux que devant ceux de l'Empire;

« Aux États en général;

« 1° De ne pas disposer des fiefs vacants, mais de les réunir au domaine de la Couronne;

« 2° De ne conférer les charges de l'Empire qu'à des Allemands;

« 3° De ne point donner des dispenses contre les lois de l'Empire;

« 4° De ne se servir dans les actes publics que de la langue allemande;

« 5° De ne mettre personne au Ban de l'Empire sans observer les formes de la justice, c'est-à-dire en le faisant condamner par la Diète ou par la Chambre impériale. »

(Pfeffel, *Abrégé chronologique de l'Histoire et du Droit public d'Allemagne.*)

B.

Traité de Westphalie.

« Il faut distinguer, dans les négociations des traités de Munster et d'Osnabruck, appelés vulgairement *La Paix* de Westphalie :

« 1° Celle qui eut lieu entre la France et l'Em-« pereur.

« 2° Celle entre la France et l'Empire.

« 3° Celle de la France avec l'Espagne.

« 4° Celle de la France avec les Provinces-Unies.

« 5° Celle de l'Empereur avec la Suède.

« 6° Celle de la Suède avec plusieurs princes de l'Empire.

« 7° Enfin, celle de la Suède et de la France.

« La paix de Westphalie offre donc une complication d'objets, de discussions et d'intérêts qui la rend, pour ainsi dire, colossale auprès de la plupart des autres traités modernes, dans lesquels on ne rencontre pas, à beaucoup près, autant de haines à désarmer, d'opinions à accorder et de sacrifices à exiger.

« Les principaux ressorts de la négociation générale furent, de la part des parties intéressées, la temporisation, et l'envie de désunir leurs ennemis.

« Ainsi,

« 1° L'Empereur voulut, mais sans succès, détacher la France de la Suède; l'Espagne s'occupa à séparer les Provinces-Unies de la France, et y parvint; la France eut en vue d'amener une scission entre l'Empereur et les États d'Empire, et elle y réussit en partie.

« 2° Mazarin, qui, de Paris, imprimait le mouvement aux négociations et aux résolutions définitives, fit naître mille difficultés et entraves, soit par des vues particulières et pour se rendre nécessaire, soit dans l'espoir d'amener les ennemis, par lassitude, à céder aux prétentions de sa cour. Mais toutes les puissances, sachant que l'adresse et les secours de l'esprit ne suffisaient pas, et qu'il faut vaincre dans les camps pour vaincre dans les congrès, tâchaient d'arriver au but par l'action des armes. De là tant d'entreprises hardies, tant de hauts faits d'armes, tant de campagnes savantes, première école de la tactique moderne.

« Les traités de Munster et d'Osnabruck détermine-

rent les rapports de l'Empereur et de l'Empire, de la religion catholique et de la luthérienne, et, sous le titre modeste de *Satisfaction*, fixèrent les riches indemnités de la France, de la Suède et de leurs alliés. Ces divers États, à quelques nuages près, se soutinrent parfaitement jusqu'à la fin, dans un concert qui devint utile à tous.

« La France, indépendamment de l'augmentation de territoire, accrut son influence dans l'Empire, consolida l'existence constitutionnelle des princes germaniques, et trouva parmi eux plus facilement des alliés. Elle acquit même dès lors en Europe une prépondérance supérieure à celle dont elle avait joui jusqu'alors ; juste prix des efforts qu'elle avait faits pour assurer à l'Allemagne la liberté religieuse et politique.

« Enfin, toutes les vastes opérations déterminées par la paix de Westphalie furent consolidées par des garanties étroites, pleines de prévoyance. Ce furent les obligations réciproques de tant d'États liés par un même esprit de conservation, qui donnèrent aux traités de Munster et d'Osnabruck une solidité supérieure à celle d'aucun autre traité connu ; en sorte qu'ils semblent n'avoir fini que pour prouver qu'il n'y a point de transaction éternelle. Mais une durée de près d'un siècle et demi est sans doute un assez grand bienfait pour l'humanité, comme un assez beau titre pour les auteurs de ces deux actes mémorables.

« Le Traité de Westphalie a été appelé le Code des nations, quoiqu'il ne fût que le *Code de l'Allemagne*.

Mais si l'on observe que l'Allemagne est, par sa centralité, la clef de la voûte européenne, son organisation politique devenait le fondement de l'harmonie générale du Continent.

« On observe que la paix de Westphalie n'a point donné à l'Europe un repos constant, et que depuis, dans une durée de cent trente-cinq ans, il y a eu soixante et dix ans de guerre; mais on n'a pas voulu considérer que le traité de Westphalie avait essentiellement en vue la sûreté du Corps germanique contre la puissance impériale, et la cessation des guerres de religion. Or, depuis la paix de Westphalie, quel empiétement avait fait l'Empereur sur les membres de la Fédération germanique, et quelle guerre de religion s'était élevée entre eux? La paix de Westphalie ne pouvait pas d'ailleurs établir un équilibre parfait en Europe, puisque plusieurs grandes puissances, et notamment l'Angleterre, n'y intervinrent pas. Mais c'était beaucoup, sans doute, que de régulariser le centre du Continent, et de le mettre sous la garantie de la France et de la Suède alors dominante dans le Nord. J'ajouterai, quoique par une sorte d'anticipation, qu'on ne voit de guerre produite par la paix de Wesphalie, que celle amenée par les réunions de Louis XIV qui, vingt ans après, interpréta, à son avantage, les articles relatifs à la cession de l'Alsace, quoiqu'elle n'eût eu lieu que de la même manière (*eo modo*) (1) que la possédaient

(1) Voir ci-après, page 525.

l'Empereur et l'Empire. Ce litige provint d'une expression équivoque qui accompagnait la cession de l'Alsace, et qui n'avait point été omise par imprévoyance, mais afin de ménager les deux partis, et ne pas prolonger la guerre. Les plénipotentiaires voulurent conserver ainsi à la France sa prétention à la souveraineté entière, et assurer aux États et à la Noblesse immédiate d'Alsace, leurs priviléges constitutionnels.

« Aucun traité, et la paix de Westphalie moins que tout autre, ne doit être jugé d'une manière absolue, mais toujours sous le point de vue des résistances et des difficultés vaincues. La France en éprouva d'infinies de la part de l'Empereur, de l'Empire, de l'Espagne, et même de la part des Provinces-Unies et de la Suède, ses alliés.

« Attaquer la paix de Westphalie, c'est faire le procès à l'esprit humain, et lui reprocher qu'il ne peut rien produire de parfait et d'éternelle durée; ce qui est connu. Mais il n'en faut pas moins convenir que si le génie des discussions, des méditations, et l'art des précautions les plus habiles, se sont jamais rencontrés dans un acte diplomatique, c'est sans doute dans la paix de Westphalie; c'est à sa formation que concoururent tant d'hommes habiles, Mazarin, Lyonne, d'Avaux, Servien (1), Trautmansdorff, Wol-

(1) « Voici l'état des ministres de France auprès des cours étrangères, en 1648. Ce tableau n'est pas inutile.

« 1. Le Duc de Longueville, d'Avaux et Servien, plénipotentiaires à « Munster.

« 2. De la Court, résident à Osnabruck.

mar, Salvius, Contarini, Brun, Saavedra, Paw, etc., qui, pendant plusieurs années, consacrèrent leurs idées à cet acte fameux; en sorte que, quoiqu'il ait disparu sous les coups redoublés du temps, il n'en est pas moins ce que l'esprit politique a, jusqu'à ce jour, conduit de plus difficile et de plus compliqué. »

(Flassan, *Histoire générale et raisonnée de la Diplomatie française, etc., etc.*, tome III.)

« 3. Saint-Romain, résident à Munster.
« 4. De Beauregard, résident près le landgrave de Hesse.
« 5. De Lombre, résident à Liége.
« 6. Hennequin, résident en Danemark.
« 7. Chanut, résident en Suède.
« 8. De Bregy, ambassadeur en Pologne.
« 9. Demeule, résident à Hambourg.
« 10. De Bellièvre, ambassadeur extraordinaire en Angleterre.
« 11. De Sabran, résident en Angleterre.
« 12. De Montreuil, résident en Écosse.
« 13. De la Moinerie, résident en Irlande.
« 14. Lasnier, conseiller d'État en Portugal. (Le Roi de ce pays n'é-« tait pas encore reconnu.)
« 15. De Fontenay-Mareuil, ambassadeur à Rome.
« 16. De Gremonville, ambassadeur à Venise.
« 17. De la Haye-Ventelet, ambassadeur à Constantinople.
« 18. De Caumartin, ambassadeur en Suisse. La Barde était nommé « pour le remplacer.
« 19. D'Avaugour, résident près l'armée suédoise.
« 20. Servien, frère du plénipotentiaire à Munster, ambassadeur à « Turin.
« 21. De la Thuillerie, ambassadeur extraordinaire en Hollande.
« 22. Brosset, résident en Hollande.

Voici le préambule de ce traité mémorable :

INSTRUMENTUM PACIS

A SACRÆ CÆSAREÆ, ET CHRISTIANISSIMÆ MAJESTATUM, NEC NON S. R. IMPERII ELECTORUM, PRINCIPUM ET STATUUM LEGATIS ET ABLEGATIS PLENIPOTENTIARIIS, MONASTERII WESTPHALORUM, DIE 24 OCTOBRIS ANNI 1648, SUBSCRIPTUM.

In nomine Sanctissimæ et Individuæ Trinitatis,

Notum sit universis et singulis quorum interest, aut quomodolibet interesse potest,

Postquam à multis annis orta in Imperio Romano dissidia motusque civiles eò usque increverunt ut non modò universam Germaniam, sed et aliquot finitima regna, potissimùm verò Galliam ita involverint ut diuturnum et acre exinde natum sit bellum,

Primò quidem,

Inter Serenissimum ac Potentissimum Principem ac Dominum, Dominum Ferdinandum II, Electum Romanorum Imperatorem, semper Augustum, Germaniæ, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiæ, Sclavoniæ Regem, Archi-ducem Austriæ, Ducem Burgundiæ, Brabantiæ, Styriæ, Carinthiæ, Carniolæ, Marchionem Moraviæ, Ducem Luxemburgiæ, superioris ac inferioris Silesiæ, Wurtembergæ et Teckæ, Principem Sueviæ, Comitem Habspurgi, Tyrolis, Kiburgi et Goritiæ, Marchionem S. Rom. Imperii, Burgoviæ, ac superioris et inferioris Lusatiæ, Dominum Marchiæ Slavonicæ, Portus-Naonis et Salinarum, etc., inclitæ memoriæ, cum suis Fœderatis et Adhærentibus,—ex unâ,

Et Serenissimum ac Potentissimum Principem ac Dominum, Dominum Ludovicum XIII, Galliarum et

Navarræ, Regem Christianissimum, inclitæ memoriæ, ejusque Fæderatos et Adhærentes, — ex alterâ parte,

Deindè, post eorum è vitâ decessum,

Inter Serenissimum et Potentissimum Principem et Dominum, Dominum Ferdinandum III, Electum Romanorum Imperatorem semper Augustum, Germaniæ, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiæ, Sclavoniæ Regem, Archi-ducem Austriæ, Ducem Burgundiæ, Brabantiæ, Styriæ, Carinthiæ, Carniolæ, Marchionem Moraviæ, Ducem Luxemburgiæ, superioris ac inferioris Silesiæ, Wurtembergæ et Teckæ, Principem Sueviæ, Comitem Habspurgi, Tirolis, Kiburgi et Goritiæ, Marchionem S. Rom. Imperii, Burgoviæ, ac superioris et inferioris Lusatiæ, Dominum Marchiæ Slavonicæ, Portus-Naonis et Salinarum, etc., cum suis Fœderatis et Adhærentibus, — ex unâ;

Et Serenissimum ac Potentissimum Principem ac Dominum, Dominum Ludovicum XIV, Galliarum et Navarræ Regem Christianissimum, ejusque Fæderatos et Adhærentes, — ex alterâ parte;

Undè multa sanguinis christiani effusio, cum plurimarum provinciarum desolatione, secuta est,—tandem divinâ Bonitate factum esse, ut, annitente Serenissimâ Republicâ Venetâ (cujus consilia, difficillimis Christiani Orbis temporibus, publicæ saluti et quieti nunquam defuêre), utrinque de pace universali suscepta sit cogitatio, in eumque finem, ex mutuâ partium conventione Hamburgi, die 25 stylo novo, vel die 15 stylo veteri decemb. an. Christi 1641 initâ, constituta sit dies 11 st. nov. vel 1 st. vet. mensis Julii anno Christi 1643,

Congressui Plenipotentiariorum Monasterii et Osnabrugis Westphalorum instituendo :

Comparentes igitur statuto tempore et loco utrinque legitimè constituti Legati Plenipotentiarii,

A parte quidem Imperatoris,

Illustrissimi et Excellentissimi Domini, — Dn. Maximilianus Comes à Trautmansdorf et Weinsberg, Baro in Gleichenberg, Neostadii ad Cocrum, Negau, Burgau et Totzenbach, Dominus in Teinitz, Eques Aurei Velleris, Consiliarius secretus, et Camerarius Sac. C. Maj. ejusque Aulæ supremus Præfectus : — Dominus Joannes Ludovicus comes à Nassau, Catzenelenbogen, Vianen et Dietz, Dn. in Beitstem, Consil. secretus Imperatoris, et Aurei Velleris Eques : — Dn. Isaacus Volmarus J. U. D. Sereniss. Domini Archiducis Ferdinandi Caroli Consiliarius ejusque Cameræ Præses :

A parte verò Regis Christianissimi,

Celsissimus Princeps, Dn. Henricus d'Orléans, Dux de Longueville et d'Estouteville, Princeps et Supremus Comes de Neuchastel, Comes de Dunois et de Tancarville, Conestabilis hæreditarius Normandiæ, ejusdemque provinciæ Gubernator, et Locum tenens Generalis, 100 Cataphractorum Equitum Dux, et Ordinum Regiorum Eques, — et Illustrissimi item ac Excellentissimi Domini, Dn. Claudius de Mesme, Comes d'Avaux, dictorum Ordinum Commendator, unus ex Præfectis Ærarii Regii et Regni Gallici Minister, etc., Dominus Abel Servien, Comes de la Roche des Aubiers, etiam unus ex Regni Gallici Ministris (1), etc.

(1) Voir page 493.

Interventu et operâ Illustrissimi et Excellentissimi Legati Senatorisque Veneti, Domini Aloysii Contareni, Equitis, qui mediatoris munere, procul à partium studio, totos penè quinque annos, impigrè perfunctus est.

Post invocatum Divini Numinis auxilium, mutuasque Plenipotentiarum tabulas (quarum apographa sub finem hujus Instrumenti de verbo ad verbum inserta sunt), ritè commutatas, — præsentibus, suffragantibus, et consentientibus Sac. Rom. Imperii Electoribus, Principibus ac Statibus, ad Divini Numinis gloriam, et Christianæ Reipublicæ salutem, — in mutuas pacis et amicitiæ leges consenserunt, et convenerunt tenore sequenti.

Pax sit Christiana, universalis, et perpetua veraque et sincera amicitia,

Inter Sacram Majest. Cæsaream et Sac. Majest. Christianissimam,

Nec non inter omnes et singulos Fœderatos et Adhærentes dictæ Majestatis Cæsareæ, Domum Austriacam eorumque Hæredes et Successores, præcipuè verò Electores, Principes et Status Imperii, — ex unâ :

Et omnes et singulos Fœderatos dictæ Majestatis Christianissimæ, eorumque Hæredes ac Successores, — in primis Serenissimam Reginam, regnumque Sueciæ ac respectivè, Electores, Principes, Statusque Imperii, — ex alterâ parte :

Eaque ità sincerè seriòque servetur et colatur, ut utraque pars alterius utilitatem, honorem ac commodum promoveant, omnique ex parte et universi Romani Imperii cum Regno Galliæ, et vicissim regni Galliæ cum Romano Imperio fida vicinitas et secuta studiorum

pacis atque amicitiæ cultura revirescant et reflorescant.

Sit utrinque perpetua oblivio et amnistia omnium eorum quæ, ab initio horum motuum, quocunque locomodove ab unâ vel alterâ parte, ultrò citròque hostiliter facta sunt, ita ut, nec eorum, nec ullius alterius rei causâ vel prætextu, alter alteri posthàc quidquam hostilitatis aut inimicitiæ, molestiæ vel impedimenti, quoad personas, statum, bona vel securitatem, per se vel per alios, clàm aut palàm, directè vel indirectè, specie juris aut viâ facti, in Imperio, aut uspiam extrà illud, non obstantibus ullis prioribus pactis in contrarium facientibus; inferat vel inferri faciat, aut patiatur, sed omnes et singulæ, hinc indè, tam antè bellum, quàm in bello, verbis, scriptis aut factis, illatæ injuriæ, violentiæ, hostilitates, damna, expensæ, absque omni personarum rerumve respectu, ita penitùs abolitæ sint ut quidquid eo nomine alter adversus alterum prætendere posset, perpetuâ sit oblivione sepultum.

Et ut eò sincerior amicitiæ mutuæ securitas inter Imperatorem, Regem Christianissimum, Electores, Principes et Status Imperii posthàc servetur (salvo assecurationis articulo infrà descripto), alter alterius hostes præsentes aut futuros, nullo unquam titulo vel prætextu, vel ullius controversiæ bellive ratione, contrà alterum armis, pecuniâ, milite, commeatu aliterve juvet, aut illis copiis, quas contrà aliquem hujus pacificationis consortem à quocunque duci contigerit, receptum, stativa, transitum indulgeat........

C. c.

Lois principales de la Hongrie.

« La plus ancienne des lois fondamentales qui régissent la Hongrie est connue sous le nom de Bulle d'Or, est de 1222, et a été rendue par André II. Les principales dispositions de cette loi sont celles ci-après :

« 1° Le Roi ou le Palatin doit solenniser chaque année (1).

« 2° Les Nobles ne peuvent pas être condamnés s'ils n'ont pas été cités régulièrement devant le tribunal.

« 3° Les Nobles ne payent pas d'impôts, et ne sont pas soumis au logement des gens de guerre.

« 4° Les Nobles qui n'ont pas de fils doivent laisser la quatrième partie de leur bien à leurs filles ; ils peuvent disposer librement des trois autres parties ; s'ils n'en disposent, les parents héritent, et, à leur défaut, le fisc.

« 5° Les procès relatifs aux donations ne peuvent pas être jugés par les tribunaux des Comitats, mais seulement ceux relatifs aux dettes, aux dîmes, et les affaires criminelles.

« 6° La condamnation pour vol sur simple probabilité est abolie et défendue.

(1) Art. 1er. *De la solennité du Saint Roi Étienne à célébrer annuellement :*

« Nous statuons qu'annuellement à la fête du Saint Roi nous serons « tenus à rendre un jugement solennel à Bude, et si nous n'y étions pré- « sent, notre Palatin y sera.... »

« 7°. L'insurrection (1) se soutient par ses propres moyens, mais seulement sur le territoire de la patrie ; hors du pays, le Roi doit la payer.

« 8° Le Palatin est le juge suprême ; mais pour la condamnation à mort et la perte des biens, la sentence doit être soumise au Roi.

« 9° La citation du *Judex curiæ* n'est bonne que devant la cour royale.

« 10° Le Roi doit récompenser les fils des pères morts à la guerre ou qui ont rendu des services à l'État.

« 11° Le Roi, sans la Diète, ne peut pas donner aux étrangers des dignités.

« 12° Les veuves ne perdent pas leur dot par le crime de leurs maris.

« 13° Les gens de cour ne peuvent pas opprimer les paysans logeant chez eux.

« 14° Un Comte suprême qui abuse de son pouvoir perd son emploi.

« 15° Les officiers de la cour ne peuvent pas loger chez les Nobles.

« 16° Il est défendu de donner des dignités héréditairement.

« 17° On ne peut pas reprendre les donations faites.

« 18° Qui va au fils d'André n'est point coupable de haute trahison.

« 19° Les paysans et les étrangers sont seuls obligés de contribuer aux dépenses publiques.

« 20° La dîme doit être payée en nature.

(1) L'insurrection, en Hongrie, veut dire la prise d'armes régulière ou la levée du Ban. Voir pages 505 et 511.

« 21° Les Évêques ne sont point obligés de donner les dîmes aux chevaux royaux.

« 22° Les troupeaux de cochons du Roi ne peuvent pâturer dans les forêts des Nobles.

« 23° La monnaie doit rester au même titre que du temps de Bela I[er].

« 24° Les Juifs ne peuvent être pourvus d'emplois d'administration.

« 25° Les magasins de sel doivent être établis à la frontière.

« 26° Il n'est pas permis de donner des biens aux étrangers; on peut les reprendre à ceux qui en auraient reçu.

« 27° L'impôt de la mer, ou la douane, reste tel qu'il était sous Coloman.

« 28° Il n'est pas permis de résister à l'exécution légitime.

« 29° Les Comtes suprêmes ne doivent pas s'approprier les rentes royales.

« 30° Il n'est permis à personne d'occuper plusieurs dignités, excepté au Palatin, au Ban et aux Chambellans du Roi et de la Reine.

« 31° Il est permis de résister au Roi, s'il viole cette loi. »

« Le IX[e] titre du I[er] livre du Code de Verbotzi détermine les priviléges ci-après pour les Nobles :

« Les Nobles ne peuvent être condamnés et mis en prison, sans avoir été légitimement cités devant leur tribunal, sans être défendus, excepté dans le cas de haute trahison ou de flagrant délit.

« Le Noble n'est subordonné qu'au Roi couronné

légitimement, qui doit le juger suivant les lois hongroises.

« Il ne doit rien payer pour ses biens; il n'est soumis à aucun travail pour le public; mais il a le devoir de l'insurrection pour la défense de l'État; il peut résister au Roi, quand celui-ci agit contre la Constitution (Cet article a été abrogé par l'article 4 de la loi de 1687).

« Les Prélats, les Barons du Royaume, les Magnats et les autres Nobles ont les mêmes prérogatives. »

« Loi de 1608. — Article 1. Le Roi ne peut convoquer, à la Diète, que, 1° les Prélats; 2° les Barons du Royaume; 3° les Magnats; 4° les Nobles; 5° les Villes royales et libres.

« Les Prévôts ont une voix avec leurs Chapitres ou Couvents.—Les Prévôts et Abbés possesseurs et privilégiés ont une voix séparée.

« Les Barons avec les Prélats et Magnats composent la Chambre haute; le Palatin la préside.

« La Chambre basse est composée des Députés des Comitats, de ceux des villes royales, de ceux des pouvoirs des Magnats absents, ainsi que des veuves des Magnats et des Députés des arrondissements privilégiés, des membres de la Table royale, des Vice-juges suprêmes et protonotaires; le Président de la Table royale (Personal) la préside.

« Article 13. (Loi faite avant le couronnement.) Les habitants hongrois, bohémiens, esclavoniens et allemands ont le même droit d'État. Ils peuvent obtenir des emplois et acquérir des biens; dans les villes, ils

doivent être admis aux emplois sous peine de 2,000 florins d'amende, quand il sont régulièrement élus. »

« Loi de 1635.—Article 40. Les Valaques perdent leurs priviléges et doivent payer comme les autres paysans. »

« Loi de 1687. — La loi de 1687, qui établit la succession au trône par droit de primogéniture dans la Maison d'Autriche, oblige chaque Roi, avant son couronnement, à donner sa déclaration royale. Cette déclaration renferme cinq points : 1° le Roi confirme les lois, coutumes, priviléges et prérogatives, excepté le droit de résister au Roi; 2° la couronne doit être conservée en Hongrie par les Hongrois; 3° Le Roi doit restituer à la Hongrie les provinces qui lui appartenaient autrefois quand elles viennent en sa possession; 4° Si les trois lignes de Charles, Joseph et Louis, viennent à s'éteindre, les Hongrois auront la faculté d'élire librement un nouveau Roi; 5° chaque Roi héréditaire doit remplir la même formalité.

« L'article 10 établit l'ordre des préséances entre les Magnats à la Diète : 1° Palatin, président; 2° *Judex curiæ;* 3° le Trésorier et les six autres Barons du Royaume; 4° le Capitaine de la garde hongroise; 5° le Comte de Presbourg; 6° les Conservateurs de la couronne; 7° les Comtes suprêmes héréditaires; 8° les autres Comtes suprêmes; 9° les Conseillers nobles; (10° le Gouverneur de Fiume, suivant la loi de 1807). »

« Loi de 1709.—Article 65. En cas de nécessité, les villes doivent armer et fournir une quantité déterminée d'infanterie, suivant l'ordre du Palatin. »

«Loi de 1715.—Article 8. 1° Chaque personne noble

est obligée de concourir à l'insurrection pour la défense du pays et d'apporter ses bannières, et le Roi peut exiger cette insurrection; 2° la Diète consent d'entretenir une armée régulière, au moyen d'une contribution perpétuelle, mais qui sera déterminée par la Diète; 3° cette disposition ne dispense pas de l'insurrection pour le cas de guerre flagrante, imprévue, et la nécessité; et dans ce cas aussi une partie de la Diète réunie suffit pour ordonner la levée des contributions. »

« Loi de 1723.—Art. 1er. La loi de 1723 confirme la Pragmatique Sanction; elle détermine que les femmes ont le droit de succéder à la couronne par droit de primogéniture; mais, en cas de degrés égaux dans la même ligne, les hommes ont la préférence.

« Art. 2. Cette succession de femmes est donnée aux descendants de Charles, de Joseph et de Léopold Ier, mais seulement aux descendants légitimes, archiducals, catholiques romains; l'Empire est inséparable. Après l'extinction de ces trois lignes, les Hongrois obtiennent le droit d'élection d'un nouveau Roi.

« Art. 6. Les Nobles seuls sont obligés d'insurger; le Roi convoque l'insurrection.

« Art. 7. La Diète ne doit pas durer ordinairement plus de deux mois, excepté par la volonté du Roi, qui prolonge sa durée. Les Magnats, qui ne peuvent y assister, doivent envoyer un Noble avec leurs pouvoirs. La discussion des matières doit être faite avec modération; les États doivent proposer à la fois au Roi des choses homogènes, et rester jusqu'à la fin de la Diète. Celui qui

injurie, paye 200 florins; qui bat, perd ses biens; celui qui tue, perd la vie.

« Art. 24. La Table septemvirale ou Tribunal supérieur est composée de vingt-deux membres; elle ne peut juger qu'au nombre de onze, compris le Palatin, ou le *Judex curiæ*, qui le remplace.

« Art. 25. La Table royale (Tribunal d'appel) est composée de vingt-trois membres; pour juger, il faut neuf membres présents.

« Art. 31. Les quatre Tables districtuales ou Tribunaux de première instance sont composées de six membres; pour juger, il en faut trois.

« Art. 56. Les Comtes suprêmes dirigent les affaires judiciaires et l'administration dans leurs comitats respectifs. Ils doivent convoquer, tous les trois ans, les gentilshommes et députés des villes et chapitres; une congrégation générale pour la nomination des officiers du comitat. Ils proposent quatre candidats pour chaque place. Les Vice-comtes et les autres officiers doivent être nobles, possesseurs dans le comitat et pas au service des seigneurs. La Congrégation générale fait les nominations.

« Art. 58. Les Congrégations générales des comitats doivent être publiques, et les délibérations doivent être écrites. Les Comtes suprêmes n'ont pas le droit de les modifier; les absents sont obligés comme les présents.

« Art. 97. Le Palatin est président du tribunal; il y a vingt-deux conseillers, prélats, magnats et nobles; pour une détermination, il faut douze voix avec le Président; en l'absence du Palatin, le *Judex curiæ* préside.

« Art. 98. Le Roi nomme les Conseillers, le Directeur de la Chancellerie, le Secrétaire, l'Enregistrateur, le Chef de l'expédition et le Protocoliste; les autres employés sont nommés par le conseil. Les expéditions sont souscrites par le Président, le Directeur et un Secrétaire.

« Art. 101. Le Conseil royal hongrois (à Bude) ne dépend que du Roi, qui ordonne par rescrits et des décrets; sa correspondance avec les divers Gouvernements de la monarchie se fait par l'intermédiaire du souverain. »

« Loi de 1741. — Article 2. La Chancellerie aulique hongroise (à Vienne) est indépendante et est ordonnée avec les autres Dicastères auliques. Le Roi y doit employer des Hongrois et quelques individus du Clergé.

« 11. La Chambre aulique économique hongroise (à Bude) est indépendante de la Chambre impériale en Hongrie; tout lui est subordonné à l'égard des revenus publics. »

« Loi de 1791.—La loi de 1791 détermine les dispositions suivantes :

« Art. 3. Le Roi doit se faire couronner dans les six mois qui suivent la mort de son prédécesseur : il a, en attendant, le droit de l'administration ; mais il ne peut pas faire des donations et ne peut accorder des priviléges.

« Art. 10. La Hongrie est indépendante et libre, ainsi que la Croatie, l'Esclavonie et le Littoral; elle conserve la forme de son régime, sa constitution, ses dicastères, ses coutumes, et ne peut être gouvernée à la manière des autres provinces autrichiennes.

« Art. 12. Le pouvoir législatif ne peut être exercé que dans la Diète convoquée selon les lois, avec le Roi

couronné. Le pouvoir des tribunaux est fixé. Le Roi seul peut exercer le pouvoir exécutif, mais seulement dans le sens des lois fondamentales; ces actes sont nuls s'ils ne sont pas conformes à la constitution hongroise.

« Art. 13. La Diète doit être convoquée tous les trois ans au moins. Le Roi a l'initiative des lois par ses propositions. La Diète propose des lois sous le titre de doléances, et le Roi doit respecter ces propositions et leur donner cours.

« Art. 14. Le Conseil royal hongrois est le suprême Dicastère de la Hongrie. Il est seulement subordonné au Roi. Le Conseil a le droit de faire des représentations au Roi, s'il rend des ordonnances contre la Constitution, et le Roi doit les prendre en considération; les comitats et les autres juridictions doivent conserver leur autorité légitime.

« Art. 19. La contribution des gens non nobles, les subsides extraordinaires des Nobles, soit en argent, soit en nature, ainsi que les levées forcées de soldats, ne peuvent être exigés que par la Diète.

« Art. 22. Le Conseil, avec la Chambre aulique, dirige les postes; l'organisation des tribunaux de mines et la législation dans cette matière appartiennent à la Diète, et l'administration au Roi.

« Art. 26. 1° Les Réformés ont l'exercice libre de leur religion. 2° Ils peuvent ériger des temples et des écoles. 3° Ils ne doivent pas aller aux processions des Catholiques. 4° Ils ne sont dépendants que de leurs ministres. 5° Ils peuvent ériger des écoles supérieures, mais avec le consentement du Roi; ils ont la

censure des livres relatifs à leur culte. 6° Ils peuvent visiter les malades catholiques, comme les prêtres catholiques les malades protestants. 7° Ils ne payent rien aux prêtres catholiques. 8° Ils peuvent occuper tous les emplois, et être pourvus de toutes les dignités comme les Catholiques. 9° Ils ne jurent pas par le nom de Marie, ni par celui des saints. 10° Leurs fondations doivent être respectées. 11° Les procès entre maris et femmes se font devant le comitat pour les Nobles, et devant les magistrats des villes pour les citoyens; la dispense des troisième et quatrième degrés de parenté n'est pas nécessaire. 12° Qui envahit une propriété de la religion est puni de 100 florins d'amende. 13° Pour quitter la religion catholique et prendre la religion réformée, il faut le consentement du Roi. 14° En Dalmatie, Croatie et Esclavonie, les Protestants ne peuvent posséder des biens. 15° Le mariage, lorsque l'un des conjoints est catholique, est fait par le curé catholique; si c'est le père qui est catholique, tous les enfants sont élevés dans la religion catholique; si c'est la mère, les filles seulement. 16° Les procès du mariage mixte doivent être jugés par le Consistoire catholique qui est composé de l'Évêque ou de son Vicaire général et de six ou sept assesseurs choisis par lui. — Il y a appel du consistoire à l'Archevêque, et ensuite au Primat. — Les Consistoires jugent les procès matrimoniaux, les causes de parjure, et les affaires testamentaires, en raison des formalités; enfin, les affaires de discipline ecclésiastique. 17° Les Protestants ne doivent pas observer les fêtes des catholiques, mais ils doivent cesser les travaux en public.

« Art. 27. Les Grecs non unis ont les mêmes droits que les Protestants ; ils peuvent occuper tous les emplois.

« Art. 35. L'*Urbarium*, ou la loi de Marie-Thérèse en faveur des paysans, obtient une exécution provisoire. Le Seigneur ne peut punir les paysans que conformément à cette loi. Les paysans ne peuvent quitter leur Seigneur qu'après avoir payé leurs dettes publiques et privées. Ils peuvent vendre leurs maisons et les améliorations qu'ils y ont faites ; mais si personne ne veut les acheter, elles restent au Seigneur. Ils doivent annoncer leur départ au 20 septembre pour pouvoir l'effectuer au 12 mars. Ils doivent être pourvus d'un certificat du Vice-comte et du Seigneur, qui constate qu'ils ont rempli toutes leurs obligations pour pouvoir être reçus par un autre Seigneur.

« Art. 38. Les Juifs ne sont que tolérés; ils ne peuvent demeurer dans les lieux où il y a des mines.

« Art. 58. La Croatie, la Dalmatie et l'Esclavonie sont aussi subordonnées au Conseil royal à Bude ; le Ban y a voix et place. Les affaires de ce pays peuvent être traitées dans leurs assemblées particulières, mais avec la permission du Roi. »

« La Loi de 1792 détermine, Article 10 : L'Archevêque et les Évêques grecs non unis obtiennent le droit de venir dans la Chambre des Magnats. »

« Loi de 1802. La Diète offre douze régiments d'infanterie et dix de cavalerie, faisant soixante-quatre mille hommes. Les troupes sont entretenues au moyen de recrutements volontaires pour lesquels il est donné au Roi annuellement 200,000 florins, et aussi au moyen de levées forcées, ordonnées par la Diète. »

« Loi de 1808. Article 2. L'insurrection générale du Royaume doit être ordonnée par sa Diète. Cette insurrection se compose

« 1° De chaque famille noble, un individu.

« 2° Celui qui a 3,000 florins de rente, vient à cheval.

« 3° Celui qui a moins de 1,000 florins, vient à pied.

« 4° Celui qui a plus de 1,000 florins et moins de 3,000, s'il va à cheval, peut prétendre au fourrage.

« 5° Les gentilshommes pauvres de l'insurrection sont salariés.

« 6° Les Chapitres de chanoines doivent donner et entretenir un homme à cheval, et les chanoines payent selon leurs revenus.

« 7° Les Évêques, Abbés et Prévôts, et les monastères doivent donner un homme à cheval.

« 8° Les villes, un homme à cheval et des subsides suivant leurs revenus.

« 9° Les Jazyges et Cumaines, et les Haydouks, par 3,000 florins de rente, un homme à cheval.

« 10° De même les biens de la Couronne.

« 11° La Diète règle les subsides.

« 12° Le Palatin tient sa caisse de l'insurrection. »

« Loi de 1827. — Art. 4. Elle défend de changer la valeur de l'argent et la quotité de la contribution dans l'intervalle des Diètes. »

MANIÈRE DE POSSÉDER EN HONGRIE.

« Toutes les propriétés viennent de donations; elles ont été faites à titre de fief, et font retour à la

Couronne, à l'extinction de la famille qui les a reçues.

« On fait des donations, 1° pour des services rendus, et alors on n'exige point d'argent du donataire ; c'est une donation pure; ou bien, 2° on exige la valeur de la terre, et c'est une donation mixte.

« Le Roi fait des donations des terres de la Couronne: le Palatin et quelques Évêques et Prélats, sur quelques terres où ils ont le droit d'être donateurs ; ces derniers ont les mêmes prérogatives que le Roi.

« Il y a deux natures de fiefs : les fiefs mâles et femelles. Pour les premiers, le premier possesseur laisse à ses filles le quart du fief qui passe à la postérité ; les garçons héritent des trois quarts et partagent également; leurs filles et celles de leurs successeurs n'ont aucun droit sur cette fortune, excepté des aliments. Dans un fief mâle et femelle, les partages sont égaux à tous les degrés de descendance. Le premier possesseur d'un fief mâle a le droit de le rendre mâle et femelle; lui seul en a la faculté ; il le déclare, et ses enfants des deux sexes partagent également à perpétuité. Mais, quand la branche masculine s'éteint, les branches qui possèdent des biens qui leur sont venus par les femmes, sont dépouillées, et leurs biens font retour à la Couronne.

« Une propriété fait retour à la Couronne, quand la famille qui l'a reçue s'éteint, à moins que le Roi n'ait intervenu et autorisé la vente ; auquel cas la famille de l'acheteur est censée avoir reçu pour elle-même l'investiture du fief. Dans le cas où la Couronne rentre dans la possession, elle doit payer le prix de la vente et des impenses.

« En cas d'extinction probable d'une famille, c'est-à-dire du dernier possesseur, le Roi peut intervenir, et défendre toute vente du prêt sur les biens, sous peine de la perte des sommes données.

« Les majorats peuvent être institués, mais ils ne peuvent être formés que de biens achetés et non des biens venus par héritage ou par le premier possesseur de donations reçues.

« Si une famille a vendu des biens d'héritage, qu'elle en ait acheté d'autres, elle ne peut fonder son majorat qu'après avoir racheté les biens d'héritage qu'elle a vendus. Il en est de même des fidéicommis. Les biens venus par héritage ne peuvent être vendus à un étranger, si préalablement ils n'ont été offerts à tous ceux qui ont des droits d'héritage à quelque degré de parenté que ce soit. Les parents non susceptibles d'hériter peuvent faire l'offre d'achat. Dans le cas où le vendeur n'a pas rempli la formalité de l'offre de la vente envers ses héritiers ou parents non héritiers, et dans celui où il refuse celle qui lui a été faite, ils possèdent tous, eux et leurs descendants, le droit de retrait. Les voisins ont les mêmes droits de préférence que les parents. — Les ventes publiques en présence des Chapitres et des Juges supérieurs, ou des couvents, ou de la Chancellerie aulique hongroise, sont seules valables; sans cette formalité, la vente ne serait considérée que comme gage.

« Pour qu'un acte de donation soit valable, il faut que le donataire soit Hongrois, ou qu'il ait reçu l'indigénat, qu'il soit noble, et qu'en outre il ait été mis en possession dans l'année par une Commision royale avec un

membre du couvent ou du Chapitre voisin. Il faut aussi que personne, excepté le fisc, n'ait un droit sur sa donation. Les droits sur une donation cessent 1° par l'extinction de la famille ; 2° par le crime de lèse-majesté.

« Le Clergé possède des terres, et les villes libres en possèdent aussi ; ni l'un ni les autres ne peuvent les aliéner ni ne peuvent en acheter de nouvelles. La fortune mobilière des Prélats qui meurent se partage en trois parts : une pour leur famille, une pour le Clergé, et l'autre pour le fisc. Ils peuvent disposer de tout avec la permission du Roi.

« Lors de la première transmission d'un fief reçu, les filles reçoivent le quart de la valeur ; ce quart leur est payé en argent, à moins qu'elles ne soient mariées avec un homme qui ne possède pas de terres. Il en est de même quand elles ne sont pas mariées. Quand une famille est au moment de s'éteindre, et qu'une fille seule lui reste, il arrive quelquefois que le Roi ordonne la transmission de l'investiture au profit du mariage et des enfants de l'héritier, auquel cas les enfants qui en résultent sont nobles, quoique le père ne le soit pas.

« Par l'adoption, on peut transmettre sa fortune avec la permission du Roi, et aussi aux non nobles, qui deviennent nobles par cet acte de consentement du Roi. Le premier et le dernier possesseur peuvent seuls adopter ; les autres ne peuvent le faire qu'avec le consentement de tous ceux qui ont le droit d'hériter. »

DE LA MANIÈRE DE POSSÉDER PARTICULIÈRE AUX PAYSANS.

« Il faut être noble pour posséder des terres en Hongrie ; en conséquence, les paysans ne reçoivent les terres qu'ils cultivent qu'à titre de jouissance. Toutes les terres appartiennent aux Nobles (1).

« Les terres des Seigneurs sont divisées en deux catégories : celles qui sont cultivées par les seigneurs eux-mêmes, et celles qui sont cultivées par les paysans. Ces dernières sont divisées en portions ; l'étendue de chaque portion varie suivant le Comitat. Le minimum est de seize jocks de terre et six de prairies ; le maximum, de quarante de terres labourables et de vingt-deux de prairies ; ainsi le maximum est soixante-deux jocks et le minimum vingt-deux. Pour une portion, le paysan doit : 1° au seigneur, la neuvième partie de tous ses produits ; 2° cinquante-deux journées de travail, avec attelage, de cent quatre journées de travail d'un homme ; 3° un florin pour sa maison ; 4° au Clergé, la dixième partie des produits ; 5° à l'État, l'impôt en argent qu'il perçoit.

« Le seigneur lui donne des bois pour ses constructions, et du bois pour son chauffage. Quand la propriété est divisée, chaque maison qui s'y construit paye un florin au seigneur. Le paysan peut quitter ; en prévenant au 25 septembre, il est libre le 12 mars de l'an-

(1) « La Diète a rendu, en 1834, un décret qui autorise les paysans à vendre la jouissance de leur propriété, ce qui leur donne l'équivalent du droit de propriété, et leur assure la conservation des terres qu'ils cultivent. »

née suivante. Il emporte avec lui sa fortune mobilière. Le seigneur peut renvoyer un paysan contre lequel il a des griefs; mais il faut qu'il y soit autorisé par son tribunal. Il doit trouver un autre paysan pour remplacer celui qui le quitte, et ne peut faire cultiver pour son compte direct les terres que celui-ci a abandonnées.

« Le paysan peut transmettre à un autre paysan sa propriété avec l'assentiment du seigneur, qui admet celui qui le remplace, et touche de celui-ci le prix de la maison. Le paysan peut acquérir de nouvelles portions, en y mettant les cultivateurs qu'elles exigent.

« Les paysans partagent, hommes et femmes, également, et les propriétés ou portions sont divisées jusqu'à la huitième partie; au delà tout partage est défendu. Si une famille s'éteint, la portion originaire cédée revient au seigneur. Dans la catégorie ci-dessus, à la mort du paysan, la moitié des terres revient au seigneur, l'autre moitié peut être l'objet de dispositions testamentaires. Les biens mobiliers se partagent également entre les héritiers. »

2.

ORGANISATION DES TRIBUNAUX, ET MANIÈRE DONT LA JUSTICE EST RENDUE.

« A. *Deux paysans ont un procès.* Ils s'adressent à leur seigneur qui, assisté du juge des Nobles de l'arrondissement, d'un assesseur et de deux témoins, juge.

« Si les paysans sont de différents seigneurs, le demandeur s'adresse au seigneur du défendeur. — Appel au comitat. Le tribunal du Comitat est présidé par un Vice-comte, et les juges des nobles du comitat (il y en a cinq ou six par Comitat, autant que d'arrondisse-

ments). Appel du Comitat à la Table royale, à Pesth. — Appel au Tribunal septemviral.

« B. *Deux nobles ont un procès.* — Jugement du juge des Nobles avec un assesseur, ou bien jugement du Vice-Comte avec un juge des Nobles et un assesseur. Appel au Comitat. — Appel à la Table royale, et ensuite au Tribunal des Sept. Ainsi, il y a juge des nobles avec assesseur, Tribunal du Vice-Comte avec un juge des Nobles et un assesseur, Tribunal du Comitat, enfin appel à Pesth.

« En outre, il y a quatre Tribunaux de district situés à Tyrnau, Guns, à Eperies et Debretzin, qui jugent les procès concernant les biens situés en différents comitats, et de mille florins jusqu'à l'infini. L'appel est à la Table royale. — Pour les mêmes procès, il y a aussi une Table judiciaire en Croatie pour la Croatie et l'Esclavonie. Pour le crime de lèse-majesté, et pour certains cas particuliers, la Table royale est tribunal de première instance.

« C. *Dans les villes.* — Les citoyens nomment les magistrats et les sénateurs qui forment leurs conseils. Ils dirigent, au Tribunal, les affaires des citoyens. L'appel est au Trésor ou au *Personal;* les villes des montagnes à la Chambre des mines et du Trésor. — Le Tribunal du Personnel se compose d'assesseurs qu'il a choisis et qu'il préside. Celui du Trésor est composé de sénateurs des villes qui lui sont subordonnées ; appel au tribunal des Sept. Les districts des Jazyges et des Cumaines ont leurs Magistrats propres. Ils appellent aux Tribunaux des quatre districts, de là au Palatin. —

En Croatie et en Esclavonie, au lieu de la Table royale, il y a une Table banale présidée par le Ban. Appel à la Table des Sept.

JUSTICE CRIMINELLE.

« Le seigneur seul peut ordonner la punition de vingt-cinq coups de bâton, ou trois jours de prison, ou de travaux; avec son tribunal, il peut en ordonner quatre-vingt-dix-neuf, ou moins de trois ans de prison.

« L'appel est ouvert dans la hiérarchie des tribunaux. Pour cent coups de bâton, ou la mort, ou trois ans de prison, la confirmation doit avoir lieu par les tribunaux supérieurs, et l'approbation du Roi pour l'exécution à mort. Cependant il y a des seigneurs qui jugent à mort par privilége du Roi, et qui sont investis du droit de *jus gladio*. Mais le nombre en est peu considérable. — Le Palatin peut rendre exécutoire la sentence des tribunaux inférieurs, quand la tranquillité du pays l'exige, même pour les condamnations à mort. En ce cas, le jugement est sans appel et exécuté dans les vingt-quatre heures. — Les Nobles sont jugés par le Comitat. Appel au tribunal de la Table royale et aux Sept. Les citoyens sont jugés par les Magistrats de leurs villes, avec appel au tribunal de la Table royale et aux Sept.

ADMINISTRATION.

« Les Comtes suprêmes et les membres du Comitat sont les administrateurs du Comitat. Les impôts pour

l'administration sont à leur disposition; ils rendent compte de leurs opérations à la Diète du Comitat, qui s'assemble quatre fois l'an. L'administration royale est confiée, pour les affaires publiques, au Conseil de lieutenance, qui donne ses ordres aux Comtes suprêmes; à la Chambre aulique, qui donne ses ordres aux administrateurs des douanes, au commissaire général du royaume et aux magistrats des villes.

« Tous les emplois d'officiers du Comitat, y compris les Vice-Comtes, sont remplis par l'élection des Comitats. Ils exercent pendant trois ans. Les Comtes suprêmes, les membres de la Table royale et du tribunal des Sept, les *Judices curiæ*, sont nommés à vie par le Roi.

« Les Évêques, Archevêques et Prélats, Chanoines, sont nommés par le Roi, excepté les nominations seigneuriales, qui sont en petit nombre.

« Le Palatin est nommé par les États sur une liste de quatre candidats présentés par le Roi, deux candidats catholiques et deux protestants. Les deux Conservateurs de la couronne sont nommés de la même manière.

« Les dix millions d'habitants qui existent en Hongrie sont divisés par race de la manière suivante :

Hongrois.	4,500,000	10,000,000
Havaques.	3,800,000	
Valaques.	900,000	
Allemands	800,000	

Ils sont divisés ainsi par la religion :

Catholiques romains.	4,500,000	
Grecs unis.	800,000	
Grecs non unis. . . .	1,200,000	10,000,000 »
Réformés luthériens.	1,200,000	
Réformés calvinistes.	2,300,000	

(Voyage *du Maréchal Duc de Raguse en Hongrie*, etc., tom. Ier.)

C. C.

1° Les Ducs de Hongrie ont été :

De 884 à 889, Almus.
889— 907, Arzab.
907— 947, Zoltau.
947— 972, Torus.
972— 997, Geisa.
997—1000, Étienne.

2° Les rois de Hongrie, successeurs des Ducs :

De 1000 à 1038, Étienne Ier.
1038—1040, Pierre Ier.
1041—1041, Samuel.
1041—1044, Pierre II.
1044—1046, Pierre III.
1046—1060, André Ier.
1060—1063, Bela Ier.
1063—1074, Salomon.
1074—1077, Geisa Ier.
1077—1095, Ladislas Ier.
1095—1114, Kolomann.

1114—1131, Étienne II.
1131—1141, Bela II.
1141—1160, Geisa II.
1160—1162, Étienne III.
1162, Ladislas II.
1162, Étienne IV.
1162—1173, Étienne V.
1173—1196, Bela III.
1196—1204, Emmerich.
1204—1205, Ladislas III.
1205—1235, André II.
1235—1270, Bela IV.
1270—1272, Étienne VI.
1272—1290, Ladislas IV.
1290—1301, André III.

3° Les Rois de Hongrie de différentes Maisons se sont succédé dans l'ordre suivant :

De 1301 à 1304, Wenzel, de Bohême.
1304—1307, Othon, de Bavière.
1307—1342, Charles Ier, de Naples.
1342—1382, Louis Ier.
1382—1384, Marie Ire.
1385, Charles II, de Naples.
1385—1387, Marie II.
1387—1437, Sigismond.
1437—1439, Albert.
1440—1442, Élisabeth.
1443—1444, Wladislas Ier.
1444—1457, Ladislas V.

1457—1490, Matthias Ier.
1490—1516, Wladislas II.
1516—1526, Louis II.
1526—1527, Jean de Zapolga.

4° Les Rois de Hongrie de la Maison d'Autriche :

De 1527 à 1563, Ferdinand Ier.
1563—1576, Maximilien.
1576—1608, Rodolphe.
1608—1619, Matthias II.
1619—1637, Ferdinand II.
1637—1657, Ferdinand III.
1657—1705, Léopold Ier.
1705—1711, Joseph Ier.
1711—1740, Charles II.
1740—1780, Marie-Thérèse.
1780—1790, Joseph II.
1790—1792, Léopold II.
1792, François Ier.
1835, Ferdinand Ier (Ier comme Empereur d'Autriche).

D.

ALLOCUTIO REGINÆ HUNGARIÆ MARIÆ-THERESIÆ, ANNO 1741.

« Afflictus rerum nostrarum status nos movit ut fi-
« delibus perchari regni Hungariæ Statibus de hostili
« provinciæ nostræ hereditariæ Austriæ invasione, et

« imminente regno huic periculo, adeòque de consi-
« derando remedio propositionem scripto faciamus.
« Agitur de regno Hungariæ, de personâ nostrâ, pro-
« libus nostris et coronâ. Ab omnibus derelicti, unicè
« ad inclytorum Statuum fidelitatem, arma et Hunga-
« rorum priscam virtutem confugimus, impensè hor-
« tantes velint Status et Ordines, in hoc maximo peri-
« culo, de securitate personæ nostræ, prolium, coronæ,
« et Regni quanto ociùs consulere et ea in effectum etiam
« deducere. Quantùm ex parte nostra est, quæcumque
« pro pristinâ Regni hujus felicitate, et gentis decore
« forent, in iis omnibus benignitatem et clementiam
« nostram regiam fideles Status et Ordines Regni exper-
« turi sunt. »

E.

ACTE DE CESSION

DES TROIS ÉVÊCHÉS DE LORRAINE, DE L'ALSACE, DE BRISACH ET DE PIGNEROL, DÉLIVRÉ A LA FRANCE PAR L'EMPEREUR ET PAR L'EMPIRE, A MUNSTER, LE 24 OCTOBRE 1648.

Nos Ferdinandus, hujus nominis tertius, electus Romanorum Imperator, etc.

Notum facimus omnibus et singulis præsentes litteras inspecturis, lecturis vel legi audituris, aut quomodocumque infrà scriptorum notitia ad ipsos pervenire poterit, quod,—cum, ob natum in Sacro Romano Imperio Germanicæ nationis, ab hinc annis circiter viginti octo, civile et internum bellum, cui deinde accesserant exteri quoque reges et principes, non solum totam

Germaniam, verum etiam alias Europæ provincias christiani nominis maximis calamitatibus affici contigerit, — tandem vero instituto, eâ de re, juxta conventionem Hamburgi, decimâ quintâ decembris anno Domini millesimo sexcentesimo quadragesimo primo, initam, partium utrinque belligerantium, Monasterii Westphalorum, congressu, post longos et laboriosos tractatus, per destinatos ab utrâque parte huic congressui Legatos et Plenipotentiarios, hinc inde peractos, divinâ favente clementiâ, pax et amicitia conclusa, atque, in eâ pacificatione, juxtà instrumentum desuper confectum et à nobis Cæsareo nostro diplomate ratificatum et confirmatum, inter cæteras conditiones hoc quoque specialiter conventum sit, quod supremum dominium, jura superioritatis, aliaque omnia in Episcopatus Metensem, Tullensem et Virodunensem, urbesque cognomines, horumque Episcopatuum districtus, et nominatim Moyenvicum, item in oppidum et fortalitium Brisacum, Landgraviatum Alsatiæ superioris et inferioris, Suntgoviam, ac denique in Pinarolum eo modo, quo hactenus ad Romanum spectabant Imperium, in posterum ad Coronam Galliæ spectare, eique incorporari debeant in perpetuum et irrevocabiliter.

Ideò nos, a parte nostrâ et Imperii, huic conditioni sic inter nos conventæ plenè et perfectè satisfacere volentes, ex certâ nostrâ scientiâ, et de consensu, consilio et voluntate Electorum, Principum et Statuum Imperii, virtute præsentium, pro bono pacis transferimus, reddimus, et resignamus, in Regem Franciæ, Dominum Ludovicum XIV, ejusque omnes et singulos in Regno Franciæ

successores, omni meliori modo et absque omni limitatione, restrictione, aut reservatione, supremum et directum dominium, juraque superioritatis Imperialis, aliaque omnia, quæ nobis et Imperio in Episcopatus Metensem, Tullensem et Virodunensem, urbesque Metim, Tullum et Virodunum, horumque Episcopatuum districtus, et nominatim Moyenvicum, tum deinde Pinarolum, item in Brisacum oppidum, Landgraviatum superioris et inferioris Alsatiæ, atque Suntgoviam, cis et ultrà Rhenum, competebant, ita ut hæc omnia et singula jura in posterum eo modo, quo hactenus ad nos et Romanum spectabant Imperium, ad Regem Christianissimum et Coronam Galliæ spectare eique incorporari debeant, horumque Episcopatus, Status et Ordines (salvis tamen et exceptis iis, qui in instrumento pacis singulariter excepti et Imperio Romano reservati sunt), porrò inter Status et Ordines ac vassallos, subditosque Franciæ connumerare, ab iis homagia et fidelitatis juramenta recipere, præstationesque solitas exigere, omnemque supremam et regiam jurisdictionem in eosdem exercere possit et valeat, citrà nostrum et nostrorum in Imperio successorum aut cujuscumque alterius impedimentum aut contradictionem.

Nos enim omnibus juribus, actionibus et regaliis, quæ in prædictos Episcopatus, provincias, oppida et fortalitia, ante hac nos et prædecessores nostri quomodocumque habuimus, aut habere potuimus, plenissimè et perfectissimè, scientes et volentes ab hinc in perpetuum renunciamus, atque tres istos Episcopatus, eorumque Episcopos præsentes et futuros, civitates Metim, Tul-

lum, Virodunum, itemque Moyenvicum, Pinarolum, et provincias Alsatiam utramque, Suntgoviam et oppidum Brisacum, omnesque eorum cives, incolas, vassallos, subditos, ab omni juramento, homagio, fidelitate et obligatione, quibus huc usque nobis et Sacro Romano Imperio, mediatè vel immediatè devincti erant, absolvimus, liberamus atque exoneramus, eosque ab omni ejusmodi obligatione absolutos, liberatos, atque exoneratos declaramus, volentes et consentientes, ut omnes et singuli dictorum Episcopatuum, provinciarum et civitatum Episcopi, vassalli, subditi, cives et incolæ deinceps dicto Regi Christianissimo, ejusque in regno successoribus pareant, convenientia fidelitatis sacramenta et homagia dicant, cæteraque omnia et singula præstent, ad quæ hactenùs nobis et Imperio Romano præstanda, de jure aut consuetudine, tenebantur. Eorumdemque Imperii Statuum consilio, consensu et voluntate derogamus omnibus et singulis prædecessorum nostrorum Sacrique Romani Imperii decretis, constitutionibus, statutis et consuetudinibus, etiam juramento firmatis, aut in posterum firmandis, nominatimque Capitulationi Cæsareæ, quatenùs alienatis omnimodo bonorum et jurium Imperii prohibetur, simulque in perpetuum excludimus omnes exceptionis et restitutionis vias, quocumque tandem jure, titulove fundari possent.

In hujus igitur cessionis, renunciationis, translationis et resignationis, sicut præmissum est, factæ plenius robur, testimonium et fidem, Sigillum nostrum Cæsareum majus huic diplomati appendi fecimus.

Et nos, Sacri Romani Imperii Electorum Deputati, Consiliarii, Principes et Ordines hic præsentes, atque absentium Principum et Ordinum Deputati, Nuncii et Mandatarii infra scripti, fatemur et attestamur virtute præsentium litterarum, quod præmissa cessio, renunciatio, translatio et resignatio, cum bonâ dictorum Electorum, nostrâque et absentium Principum atque Ordinum voluntate, præscitu et consilio facta, peracta et conclusa fuerit, in quam etiam ex nostrâ et illorum parte consentimus, ac per omnia ratam habemus, et virtute mandatorum nostrorum firmam, inviolatamque servatam iri promittimus; recipientes insuper fore, ut ex abundanti in proximis quoque Imperii comitiis ratæ sint dictarum ditionum juriumque abalienationes, ac proinde, si in Cæsareâ capitulatione pactio, vel in Comitiis propositio deinceps fiat de occupatis distractione Imperii bonis ac juribus recuperandis, ea non complectetur, aut complecti intelligetur res supra expressas, utpotè ex communi Ordinum sententiâ pro publicâ tranquillitate, accedente etiam titulo oneroso (ut in tractatu videre est) in alterius dominum legitimè translatus.

Inseruntur subscribentium nomina.

Actum Monasterii Westphalorum, etc.......

Nos infrà scripti attestamur, cum cessio hæc suprà descripta, manu et sigillo Augustissimi Domini Imperatoris firmata, domino legato Regis Christianissimi hodiernâ die, quo instrumentum pacis subscribitur, extradi debuisset, in promptu tamen non fuerit, nos

intereà hanc scripturam propriis nostris manibus et sigillis subsignasse et muniisse, quæ et virtute nostrarum plenipotentiarum eamden vim habere debet, quam habitúrum esset ipsum Cæsareæ Majestatis diploma, promittentes insuper, nos id, in termino commutandis ratificationibus præfixo, authenticâ formâ, dicto Domino Plenipotentiario gallico extradituros.

Actum Monasterii Westphalorum, die vigesimâ quartâ, anno Domini millesimo sexcentesimo quadragesimo octavo.

JOANNES LUDOVICUS, Comes à Nassau.
ISAACUS VOLMAR, Doctor.

F.

Duclos était bien informé; voici comment il s'exprime :

« Madame de Pompadour fut si enchantée de se voir rechercher directement par l'Impératrice, qu'elle la regarda, sinon comme son égale, du moins comme une amie dont elle résolut de servir les projets, à quelque prix que ce fût. Elle connaissait trop l'opposition du ministère pour y recourir.

« Le comte de Bernis, qui lui devait les commencements de sa fortune, et dont cette affaire pouvait achever l'élévation, lui parut le seul homme qu'elle pût consulter et prendre pour guide; mais elle éprouva de sa part plus de contrariété que de tout autre. Aux raisons politiques il joignit l'intérêt de l'amitié. Il lui fit observer qu'il ne

s'agissait pas ici de ces traités qui ne roulent que sur de légers objets, mais du renversement total d'un système qui subsistait depuis Philippe II, et faisait la base de toute la politique; combien il était dangereux de choquer l'opinion publique, ne fût-elle qu'un préjugé; qu'une alliance entre les deux premières puissances de l'Europe annoncerait la servitude des autres; que, dès cet instant, le Roi deviendrait suspect au Corps germanique qui l'avait jusqu'ici regardé comme protecteur de la liberté. Sur quel titre se porterait-il désormais pour garant du traité de Westphalie? L'Impératrice n'avait d'autre objet que d'attaquer en sûreté le Roi de Prusse, de nous engager nous-mêmes dans sa querelle, et de nous faire supporter les frais de la guerre, qui ne sont jamais fournis que par la France et l'Angleterre. Le Roi se verrait donc forcé à une guerre de terre qu'il voulait éviter. Si les succès en étaient malheureux, quels reproches n'aurait-elle pas à se faire, comme Française, et à essuyer du Roi? »

(*Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV, la Régence et le règne de Louis XV.*)

G.

« Le hasard fit que, dans ce temps-là, le prince Henri, frère du Roi, rendit visite, à Stockholm, à la reine de Suède, sa sœur. L'Impératrice de Russie, qui dans sa jeunesse avait connu ce prince à Berlin, demanda qu'il eût la permission de se rendre à Pétersbourg;

c'était une chose qu'on ne pouvait refuser honnêtement. Le prince passa donc en Russie, et, avec l'esprit qu'il a, il gagna bientôt de l'ascendant sur celui de l'Impératrice, et lui persuada de s'ouvrir au Roi son frère. La lettre de l'Impératrice était accompagnée d'un long mémoire, lequel contenait les conditions de paix qui devait servir de base à la négociation qu'on voulait entamer.

« Après un préambule qui annonçait la plus grande modération, l'Impératrice demandait aux Turcs la cession des deux Cabardies, Azoff et son territoire, l'indépendance du Khan de Crimée, le séquestre, pour vingt-cinq années, de la Valachie et de la Moldavie, pour l'indemniser des frais de la guerre; la libre navigation sur la mer Noire, une île dans l'Archipel, pour servir d'entrepôt au commerce des deux nations; une amnistie générale pour les Grecs qui avaient embrassé le parti des Russes, et, avant toutes choses, l'élargissement du sieur Obreskow qui était aux Sept Tours.

« Des conditions aussi énormes auraient achevé de cabrer la Cour de Vienne, peut-être même l'auraient-elles portée aux résolutions les plus violentes, si on les lui avait communiquées. Cette raison empêcha le Roi de lui en donner la moindre connaissance.

« Ce Prince préféra les voies de la douceur, les plus sûres pour ne choquer personne. Il s'expliqua amicalement avec l'Impératrice de Russie, sans la contredire. Mais pour qu'elle sentît elle-même la difficulté qu'il y aurait à faire consentir le Grand Seigneur à l'indépendance des Tartares, il lui représenta

les obstacles presque invincibles que la Cour de Vienne mettrait à ce que la Russie, en possédant la Valachie et la Moldavie, devînt sa voisine, et que l'île dans l'Archipel donnerait de la jalousie et de l'envie à toutes les puissances maritimes; et il conseilla à l'Impératrice de limiter ses prétentions aux deux Cabardies, à la ville d'Azoff avec son territoire, et à la libre navigation dans la mer Noire. Il ajouta que ce n'était par aucun sentiment de jalousie de l'agrandissement de l'Impératrice qu'il s'expliquait ainsi, mais dans l'unique vue qu'au moyen de ces adoucissements l'on pût parvenir à éviter que d'autres puissances, en prenant part à cette guerre, ne la rendissent générale; que d'ailleurs les Turcs étaient déjà convenus de deux points, celui d'accorder l'amnistie aux Grecs et celui de relâcher le sieur Obreskow. Ces représentations, quoique fort modérées, parurent faire quelque peine à l'Impératrice; elle donna à connaître qu'elle ne s'était pas attendue à rencontrer des oppositions de la part de son meilleur allié, et, comme elle continuait d'insister sur son projet, à quelques petites restrictions près, le Roi se vit dans la nécessité de le communiquer à la Cour de Vienne. S. M. accompagna cette pièce de tous les adoucissements dont elle était susceptible, et pour ne point effaroucher le Prince de Kaunitz, il lui fit insinuer que ce n'était pas le dernier mot de la Cour de Russie, qui sans doute était disposée à se relâcher sur les articles qui rencontreraient le plus de difficulté.

« Les précautions que le Roi prenait étaient d'autant plus nécessaires, que la Cour Impériale ne cachait plus

ses projets, et que tous les mouvements qu'on voyait en Hongrie annonçaient une prochaine rupture avec la Russie. La Cour de Vienne était décidée à ne pas souffrir que le théâtre de la guerre s'établît au delà du Danube; elle espérait même qu'à la faveur d'une médiation armée, elle pourrait forcer les Russes à restituer aux Turcs la Moldavie et la Valachie, et de plus à les faire désister de l'indépendance des Tartares qu'ils demandaient.

« Dans cette vue, des troupes d'Italie, de la Flandre et de l'Autriche, avaient marché en Hongrie. L'envoyé de l'Empereur s'était même expliqué, sur ce chapitre, assez positivement avec le Roi : il était allé jusqu'à demander qu'au cas que les Russes fussent attaqués toute autre part qu'en Pologne, la Prusse demeurât neutre; ce qui lui fut nettement refusé. Le Prince de Kaunitz se flattait, à la faveur de ce plan, d'agrandir la Maison d'Autriche, sans qu'elle eût la peine de faire des conquêtes; il comptait bien que la Porte payerait cette assistance, en cédant à l'Impératrice-Reine les provinces qu'elle avait perdues par la paix de Belgrade. En même temps que Vienne était remplie de projets, et la Hongrie de troupes, un corps autrichien entra en Pologne et s'empara de la Seigneurie de Zips, sur laquelle la Cour avait des prétentions.

« Une démarche aussi hardie étonna la Cour de Pétersbourg, et ce fut ce qui achemina le plus le traité de partage qui se fit dans la suite entre les trois puissances. La principale raison était celle d'éviter une guerre générale qui était près d'éclore; il fallait, outre

cela, entretenir la balance des pouvoirs entre de si proches voisins, et comme la Cour de Vienne donnait suffisamment à connaître qu'elle voulait profiter des troubles présents pour s'agrandir, le Roi ne pouvait se dispenser de suivre son exemple. L'Impératrice de Russie, irritée de ce que d'autres troupes que les siennes osaient faire la loi en Pologne, dit au Prince Henri que, si la Cour de Vienne voulait démembrer la Pologne, les autres voisins de ce royaume étaient en droit d'en faire autant.

« Cette ouverture se fit à propos; car après avoir tout examiné, c'était l'unique voie qui restât d'éviter de nouveaux troubles et de contenter tout le monde. La Russie pouvait s'indemniser de ce que lui avait coûté la guerre avec les Turcs, et, au lieu de la Valachie et de la Moldavie, qu'elle ne pouvait posséder qu'après avoir remporté autant de victoires sur les Autrichiens que sur les Musulmans, elle n'avait qu'à choisir une province de la Pologne à sa bienséance, sans avoir de nouveaux risques à courir : on pouvait assigner à l'Impératrice-Reine une province limitrophe de la Hongrie, et au Roi, ce morceau de la Prusse polonaise qui sépare les États de la Prusse royale; et, par ce nivellement politique, la balance des pouvoirs entre ces trois puissances demeurait à peu près la même.

« Néanmoins, pour s'assurer davantage de l'intention de la Russie, le Comte de Solms fut chargé d'examiner si ces paroles échappées à l'Impératrice avaient quelque solidité, ou si elles avaient été proférées dans un moment d'humeur et d'emportement passager. Le Comte

de Solms trouva les sentiments partagés sur ce sujet. Le Comte Panin, qui avait fait déclarer, au commencement des troubles de la Pologne, que la Russie maintiendrait l'indivisibilité de ce royaume, sentait de la répugnance pour ce démembrement; il promit néanmoins de ne s'y point opposer, si l'affaire passait au Conseil. Mais l'Impératrice était flattée de l'idée qu'elle pourrait sans danger étendre les limites de son Empire; ses favoris et quelques ministres qui s'en aperçurent se rangèrent de son sentiment, de sorte que le projet de partage passa à la pluralité des voix.

« On annonça au Roi de Prusse la résolution qui venait d'être prise, comme un expédient qu'on avait imaginé pour le dédommager des subsides qu'il avait payés à la Russie.

« Le Comte Panin, en communiquant au Comte de Solms les choses que nous venons de rapporter, exigea comme un préalable, que le Roi sondât les sentiments de la Cour de Vienne, au sujet de ce partage. Sur ce sujet, le Roi en fit l'ouverture au Baron de Swieten, en l'assurant que la Russie ne témoignait aucun mécontentement de ce que les Autrichiens avaient pris possession de Zips, et que Sa Majesté, pour donner des preuves de son amitié à LL. MM. Impériales, leur conseillait de s'étendre dans cette partie de la Pologne selon leur bienséance, ce qu'elles pouvaient faire avec d'autant moins de risque, que leur exemple serait imité par les autres puissances voisines de ce royaume.

« Cette ouverture, toute cordiale qu'elle était, ne fut point accueillie par la Cour de Vienne comme on s'en

était flatté. Le Prince de Kaunitz était trop préoccupé du projet qu'il se préparait à mettre à exécution; il trouvait plus d'avantage dans l'alliance des Turcs, qu'il ne croyait en pouvoir espérer d'une alliance avec la Russie. Il répondit donc sèchement que, si sa Cour avait fait occuper quelques parcelles de la Pologne sur les confins de la Hongrie, ce n'était pas à dessein de les garder, mais uniquement pour obtenir justice sur quelques sommes que la Maison d'Autriche réclamait de la République, et qu'il n'avait pas imaginé qu'un objet d'aussi peu de valeur pût faire naître l'idée d'un plan de partage dont l'exécution serait hérissée de difficultés insurmontables, vu l'impossibilité d'établir une égalité parfaite entre les différentes portions des trois puissances; qu'enfin, un tel projet ne pouvant servir qu'à rendre la situation de l'Europe plus critique encore qu'elle ne l'était, il déconseillait à Sa Majesté Prussienne d'entrer dans de telles mesures. Il ajouta, d'un air d'indifférence, que sa Cour était prête à évacuer les districts que ses troupes avaient occupés, si les autres puissances en voulaient faire autant. Ces dernières paroles étaient comme un reproche tacite aux Russes qui avaient des armées en Pologne; elles regardaient également le Roi, qui avait tiré un cordon de troupes depuis le pays de Crossen jusqu'au delà de la Vistule, pour garantir ses États de la peste qui faisait alors en Pologne de grands ravages.

« Dans une affaire de cette nature, il ne fallait pas se laisser décourager par des bagatelles. On pouvait prévoir que la Cour de Vienne changerait de sentiment

sitôt que la Russie et la Prusse seraient bien d'accord, parce que les Autrichiens préféreraient d'avoir part à ce partage à tenter les hasards de la guerre contre aussi forte partie. Ajoutez à cela que l'Impératrice- Reine, n'ayant d'allié que la France, ne pouvait alors nullement compter sur des secours.

« Pour profiter de combinaisons aussi favorables, le Roi résolut de pousser l'affaire du partage; il observa le silence envers le Cour de Vienne, pour lui laisser le temps de réfléchir.

« En même temps le Comte de Solms fut chargé d'avertir la Cour de Russie que les ouvertures du traité de partage avaient été faites à Vienne, et que, quoique le Prince de Kaunitz eût évité jusqu'alors de s'expliquer sur ce sujet, on pouvait néanmoins prévoir qu'il y donnerait volontiers les mains, aussitôt que les deux autres puissances seraient convenues de leurs intérêts réciproques. Il se servit de ce motif pour accélérer la conclusion de cette affaire, parce qu'il n'y avait pas un moment à perdre.

« Peut-être que la lenteur et la paresse habituelles des Russes auraient encore traîné la chose en longueur, si la Cour de Vienne n'eût servi le Roi sans le vouloir. Tous les jours elle faisait naître par sa médiation de nouvelles difficultés pour la paix; souvent elle chicanait avec aigreur les Russes sur leurs énormes prétentions, et s'expliquait d'un ton despotique sur les articles de la paix qu'elle rejetait, favorisant les Turcs en tout ce qui dépendait d'elle. Mais les mouvements qui se faisaient dans l'armée de Hongrie achevèrent de rendre

les Autrichiens suspects à la Cour de Pétersbourg. Dans ce même temps, le bruit courut que les Impériaux négociaient un traité de subsides à Constantinople. Cette dernière nouvelle donna l'alarme au Conseil de Pétersbourg, et le Roi, qui communiquait aux Russes tous les avis propres à découvrir les intrigues des Autrichiens, parvint enfin à tirer la Cour de Pétersbourg de la léthargie dans laquelle elle était plongée. L'Impératrice de Russie sentit le besoin qu'elle avait d'être assistée par S. M. : elle jugea que pour s'assurer de ce prince il fallait lui procurer des avantages, de sorte que le Comte de Panin déclara au Comte de Solms qu'il n'attendait que le projet de partage, pour entrer avec lui en conférence sur ce sujet.

« Ce projet s'expédia bien vite à Pétersbourg; il donnait carte blanche à la Russie qui pouvait choisir en Pologne, selon sa convenance, telle province dont elle jugerait à propos de prendre possession.

« Le Roi demanda pour sa part la Pomérellie, le district de la grande Pologne en deçà de la Netze, l'évêché de Warmie, les palatinats de Marienbourg et de Culm, laissant les Autrichiens maîtres d'accéder à ce traité s'ils le jugeaient à propos.

« Tous les arrangements qui se prenaient à Berlin comme à Pétersbourg n'empêchaient pas le Prince de Kaunitz d'aller son train. Il accrochait, par mille difficultés que sa médiation lui fournissait, la négociation de la paix avec les Turcs; il rejetait surtout l'article des cessions de la Valachie et de la Moldavie, que les Russes exigeaient de la Porte. Fier des offres que

lui faisait le Sultan, et croyant que le nombre des troupes assemblées en Hongrie pouvait en imposer autant aux Prussiens qu'aux Russes, il fit déclarer au Roi que les conditions de paix, proposées par la Russie, étaient diamétralement opposées aux intérêts de la monarchie autrichienne, qu'elles tendaient à renverser l'équilibre de l'Orient, et que, si la Cour de Pétersbourg ne voulait pas les modérer, Leurs Majestés Impériales seraient forcées de prendre part à cette guerre; qu'elles se flattaient que, dans ce cas, le Roi observerait une parfaite neutralité, d'autant plus que ses engagements avec la Russie se bornaient à la Pologne, dont les Autrichiens respecteraient le territoire.

« On voyait bien que la Cour de Vienne ne voulait absolument pas que les Russes devinssent ses voisins. D'une part, elle craignait que le nombre de Grecs répandus en Hongrie ne s'attachassent à cette puissance par motif de religion; d'autre part, elle aimait mieux être voisine de l'Empire affaibli des Turcs, que de l'Empire formidable de la Russie.

« La situation où le Roi se trouvait entre ces deux Cours impériales était embarrassante; s'il consultait ses intérêts, il ne devait ni souhaiter d'accroître la puissance des Russes, qui n'était que trop formidable, ni employer à cela ses forces. Ces raisons étaient contrebalancées par des engagements solennels, qui obligeaient ce prince d'assister l'Impératrice, son alliée, dans toutes les occasions où elle serait attaquée par l'Impératrice-Reine; il fallait, ou remplir ces engagements, ou renoncer aux fruits qu'on espérait d'en re-

cueillir. De plus, le parti de la neutralité était plus dangereux pour la Prusse que celui de soutenir son alliée. Les Autrichiens et les Russes se seraient battus, puis en s'accommodant ils auraient pu faire la paix aux dépens du Roi. Ce prince aurait perdu toute considération : personne ne se serait fié à sa bonne foi, et après la paix il serait demeuré isolé ; ce qui serait indubitablement arrivé, si le Roi avait suivi un plan aussi défectueux.

« Sa Majesté ne balança point : elle se détermina à remplir ses engagements avec la Russie, et, pour adoucir en même temps la Cour de Vienne, elle la flatta de l'espérance qu'il ne serait pas impossible de fléchir l'Impératrice de Russie, et de faire changer les vues qu'elle avait sur la Valachie et sur la Moldavie, mais en ajoutant que si l'on en venait à une rupture entre les deux Impératrices, Sa Majesté ne pouvait se dispenser d'assister celle de Russie, avec laquelle elle était en alliance. Pour donner plus de poids à cette déclaration, l'on augmenta et remonta toute la cavalerie; les ordres donnés pour cet effet s'ébruitèrent promptement et partout. Ces mesures vigoureuses, prises si à propos, firent impression sur la Cour de Pétersbourg; on profita de son contentement pour l'engager à sacrifier une partie de ses prétentions sur la Valachie au bien commun de la paix. Il était difficile de traiter avec les Russes.

« Le contre-projet du traité de partage de la Cour de Pétersbourg arriva alors à Berlin; il était singulièrement conçu. Tout l'avantage en était pour la Russie, tous les risques pour la Prusse. On accordait à la vérité

la plus grande partie du terrain de la Pologne que le Roi avait demandé; mais l'acquisition des Russes était au moins du double plus étendue. On avait inséré surtout dans ce traité un article très-onéreux pour Sa Majesté. On demandait que la Prusse assistât de toutes ses forces la Russie au câs qu'elle fût attaquée par les Autrichiens; mais, supposé que l'Impératrice-Reine déclarât la guerre au Roi de Prusse, ce Prince n'avait aucun secours à attendre de la Russie avant que la paix avec les Turcs fût conclue.

« Des conditions aussi peu proportionnées n'étant pas acceptables, elles donnèrent lieu à quelques explications; on fit un résumé de tous les engagements de la Prusse avec la Russie. Il résultait de cet examen que tout était en faveur de l'Impératrice, et qu'il n'y avait rien en faveur du Roi. Toutefois, on ajouta que, comme Sa Majesté avait résolu de satisfaire à tout ce qu'on pouvait prétendre d'elle raisonnablement, elle se reposait aussi sur l'équité comme sur la modération de l'Impératrice de Russie, qui voudrait bien sacrifier quelques parties de ses conquêtes, pour prévenir une guerre qui menaçait dans peu de devenir générale, d'autant plus que la Moldavie et la Valachie servaient de prétexte aux Autrichiens pour embrouiller de plus en plus les affaires, et que dans des circonstances aussi critiques que les présentes, il était de la dignité d'une aussi vaste monarchie que celle de la Russie, d'avoir moins d'égard à ses intérêts qu'au bien public. On proposa en même temps que, pour indemniser la Prusse de tous les dangers qu'elle pourrait s'attirer par une

guerre nouvelle dont on ne pourrait prévoir quelles seraient les suites, la Russie voulût bien ajouter la ville de Dantzig, située au milieu de la Pomérellie, au partage de la Pologne dont le Roi devait se mettre en possession.

« Ces représentations, comme il arrive d'ordinaire, ne firent pas tout l'effet qu'on en devait attendre. Cependant, à force de réfléchir sur les raisons qu'on lui avait exposées si clairement, l'Impératrice de Russie voulut bien restreindre les propositions de paix qui ne pouvaient compatir avec les intérêts d'autres puissances. Elle s'engagea donc, en conséquence, à restituer aux Turcs, après la paix, les conquêtes qu'elle venait de faire entre le Dniester et le Danube. La Cour de Berlin communiqua promptement cette heureuse nouvelle à celle de Vienne. On vit pour la première fois paraître le Prince Kaunitz avec un visage serein; les esprits se calmèrent, et l'inquiétude et la jalousie que les grands succès des Russes avaient données à la Cour impériale, disparurent du moment qu'elle n'eut plus à craindre d'avoir cette puissance pour voisine de ses États.

« La Porte fut aussitôt informée des bonnes dispositions où se trouvait la Cour de Pétersbourg. Les Turcs, que leurs malheurs avaient dégoûtés de la guerre, inclinaient fortement à la paix. La dernière campagne des Russes n'était qu'une suite de triomphes; ils avaient conquis la Crimée, et une bataille décisive, qu'avait gagnée le Maréchal de Romanzow, sur la fin de l'année, avait mis le comble à la prospérité de leurs armes.

Dans des circonstances aussi désespérées, la nouvelle arriva à Constantinople que les plus grands obstacles à la paix étaient levés. Les Turcs résolurent alors, de leur côté, pour faciliter la pacification générale, de rendre la liberté au Sieur Obreskow, détenu jusqu'alors aux Sept-Tours : c'était un préalable que l'Impératrice avait exigé, sans lequel elle ne voulait entendre à aucune négociation.

« Quoique toutes les Cours fussent en action, la lenteur et l'irrésolution des Russes traînaient en longueur la conclusion du traité de partage ; la négociation s'accrochait principalement à la possession de la ville de Dantzig. Les Russes prétendaient qu'ils avaient garanti la liberté de cette petite République ; mais ce n'étaient proprement que les Anglais, jaloux des Prussiens, qui protégeaient la liberté de cette ville maritime, et qui encourageaient l'Impératrice de Russie à ne pas consentir aux demandes de Sa Majesté Prussienne. Il fallait néanmoins que le Roi se déterminât : et, comme il était évident que le possesseur de la Vistule et du port de Dantzig assujettirait cette ville avec le temps, on jugea qu'il ne fallait pas arrêter une négociation aussi importante pour un avantage qui, proprement, n'était que différé ; ce qui fit que Sa Majesté se relâcha de cette prétention.

« On reçut, après bien des lenteurs, l'ultimatum de la Cour de Pétersbourg. Les Russes insistaient toujours sur les secours considérables qu'ils demandaient aux Prussiens, en cas que les Autrichiens leur déclarassent la guerre. Quelque choquantes que fussent ces

inégalités, quelque disproportionnés que fussent des secours que deux alliés se doivent au fond réciproquement, comme on savait que l'Impératrice-Reine se trouvait dans des dispositions plus favorables et plus pacifiques que par le passé, on négligea des considérations qui cessaient d'être importantes pour conclure un traité avantageux, et l'on promit aux Russes les secours dont dès lors il ne pouvait plus être question.

« Après que tant d'obstacles eurent été levés, cette convention secrète fut enfin signée à Pétersbourg. Les acquisitions prussiennes furent celles que nous avons rapportées, à l'exception des villes de Dantzig, de Thorn, et de leur territoire. Par ce partage, la Cour de Pétersbourg acquit, en Pologne, une lisière considérable le long de ses anciennes frontières, depuis la Dwina jusqu'au Dniester. On fixa le temps de la prise de possession au mois de juin; on convint d'inviter l'Impératrice-Reine à se joindre aux deux puissances contractantes, afin de participer à ce partage.

« La Russie et la Prusse se garantirent leurs acquisitions, et promirent d'agir de concert à la Diète de Warsovie, afin d'obtenir, pour tant de cessions, le consentement de la République. Le Roi promit, par un article secret, d'envoyer vingt mille hommes de son armée en Pologne, pour se joindre aux Russes, au cas que la guerre devînt générale. De plus, Sa Majesté s'engageait à se déclarer ouvertement contre la Maison d'Autriche, supposé que ce secours ne fût pas suffisant. On convint aussi que les subsides prussiens cesseraient d'être payés aussitôt que leur corps auxiliaire aurait

joint l'armée russe. On ajoutait, par un autre article, que Sa Majesté serait autorisée à retirer ses troupes auxiliaires, si, au sujet de ces secours, elle était attaquée par les Autrichiens dans ses propres États, et, dans ce cas, la Russie promettait de lui envoyer six mille hommes d'infanterie et quatre mille Cosaques, et même de doubler ce nombre aussitôt que les circonstances le permettraient, aussi bien que d'entretenir une armée de cinquante mille hommes en Pologne, afin de pouvoir assister le Roi de toutes ses forces, après que la guerre avec les Turcs serait terminée; et enfin, de continuer cette assistance jusqu'au moment où elle pourrait, par une pacification générale, procurer aux Prussiens un dédommagement convenable. On joignit à tous ces articles une convention séparée, pour régler l'entretien réciproque des corps auxiliaires.

« Cet ouvrage, qui servait de base aux projets qui devaient s'ensuivre, étant terminé, il restait à persuader la Cour de Vienne de se joindre aux deux puissances contractantes.

« Trois partis se formaient dans cette Cour, dont chacun pensait différemment. L'Empereur aurait voulu regagner en Hongrie les provinces que sa Maison avait perdues par la paix de Belgrade. L'Impératrice sa mère, qui n'avait plus cette énergie et cette fermeté dont elle avait tant donné de marques dans sa jeunesse, et qui commençait à s'adonner à une dévotion mystique, se reprochait le sang que ses guerres passées avaient fait répandre; elle détestait la guerre et voulait conserver la paix à quelque prix que ce fût. Le Prince

de Kaunitz, doué d'un jugement droit, qui voulait accorder les intérêts de la Monarchie avec les penchants de sa Souveraine, se trouvait par conséquent dans l'embarras d'opter entre la guerre ou le partage de la Pologne, et craignait de plus que, s'il prenait ce dernier parti, l'union de la Maison de Bourbon avec celle d'Autriche, qu'il regardait comme son chef-d'œuvre, n'en fût rompue. D'un autre côté, la cavalerie prussienne, remontée si promptement, lui donnait à connaître que le Roi avait pris un parti décisif; d'un autre, il voyait que ce Prince désirait une pacification générale, et qu'il y travaillait avec ardeur.

« Enfin, le Roi dit à l'Envoyé d'Autriche, dans une conférence qu'il eut avec lui, que Sa Majesté félicitait l'Impératrice-Reine d'avoir, en ce moment, le sort de l'Europe en ses mains, parce que réellement la paix ou la guerre dépendait, dans ces circonstances, du parti qu'elle allait prendre. Le Roi ajouta qu'il avait une si grande confiance dans la sagesse reconnue de cette grande Princesse, qu'il ne doutait point qu'elle ne préférât la tranquillité générale de l'Europe aux troubles qui pouvaient survenir, et dont il était impossible de prévoir les suites.

« Cet entretien, dont Van Swieten rendit compte à sa Cour, produisit tout l'effet qu'on en pouvait espérer. Le Prince de Kaunitz fut convaincu qu'il fallait renoncer à l'alliance des Turcs, comme à tous les projets qui étaient fondés sur ce préalable : il comprit également qu'il ne pouvait plus empêcher le partage de la Pologne, à moins d'attaquer, sans l'assistance d'aucun allié,

la Prusse et la Russie en même temps. Cette chance était trop désavantageuse pour qu'un homme, pour peu qu'il fût prudent, voulût en courir les risques : il ne lui restait donc d'autre parti raisonnable que celui de se joindre aux deux Cours alliées, afin de participer au partage de la Pologne, et de maintenir, par ce moyen, l'équilibre entre ces trois puissances.

« Par une suite de cette résolution, le Baron de Swieten fut chargé de proposer, au nom de sa Cour, la signature d'un acte par lequel les trois Cours promettaient d'observer une égalité parfaite dans le partage qui se ferait de la Pologne. Cette proposition, qui était juste, fut reçue sans empêchement, parce qu'elle devait aplanir toutes les difficultés qui avaient jusqu'alors causé tant d'embarras, et que c'était l'unique moyen d'éviter la guerre générale, qu'on avait eu de si fortes raisons d'appréhender. Cet acte fut signé sans délai, et l'échange s'en fit tout de suite. »

OEuvres de Frédéric, tome V : *Mémoires de 1763 jusqu'à 1775.*

H.

« Si le voyage de l'Empereur en France a un but politique, » disait M. de Vergennes, « ce prince ne peut se proposer que deux objets : l'un d'engager Votre Majesté à resserrer les liens de l'alliance qui subsiste entre Elle et la Maison d'Autriche, et l'autre de La disposer à consentir gratuitement, ou moyennant certains équiva-

lents, aux vues d'agrandissement que l'Empereur peut former aux dépens des Turcs. Ce sont là deux hypothèses qu'on peut envisager, et sur lesquelles il est de la fidélité des ministres de Votre Majesté d'éclairer Votre religion.

« Par rapport à la première hypothèse, celle de resserrer les nœuds qui unissent Votre Majesté à la Maison d'Autriche, on ne peut se dispenser de représenter à Votre Majesté que cette alliance, bonne en elle-même, en ce qu'elle peut être considérée comme une plus grande sûreté d'un maintien de la tranquillité générale, ne rapporte à la France d'autre avantage que celui que lui donnerait un bon traité de paix, bien consolidé, et exécuté de bonne foi. Il ne s'agit, en effet, que de jeter un coup d'œil sur la situation topographique des principales puissances de l'Europe, pour reconnaître qu'il n'en est aucune autre qui ait possibilité ou intérêt de faire la guerre à Votre Majesté sur le continent.

« L'Angleterre, ennemie de cette Monarchie, est suffisante, par elle-même, pour cette entreprise.

« Les États-Généraux sont au-dessous de la possibilité d'en concevoir le dessein; leur nullité est connue.

« Le Roi de Prusse pourrait davantage; mais, en défiance contre la Maison d'Autriche, qu'il ne peut regarder que comme un ennemi forcément réconcilié, il ne s'embarquera pas, sans être provoqué, à envahir les possessions de Votre Majesté, qu'il ne pourrait conserver qu'avec risque de découvrir les siennes propres. D'ailleurs il ne pourrait nuire à Votre Majesté sans enfreindre le territoire autrichien; car ce serait une

vision de supposer qu'il pourrait attaquer la France sur le Haut-Rhin.

« On ne fait pas mention ici de l'Espagne et de la Sardaigne; ce n'est pas de ce côté que la France doit redouter une guerre offensive.

« On ne peut donc établir l'utilité active de notre alliance avec Vienne, que sur la supposition d'une attaque possible du Roi de Prusse contre la France dans les Pays-Bas. Mais l'injure serait commune à la Maison d'Autriche, et c'est dans ce cas seulement qu'elle est tenue de nous restituer les secours que nous nous sommes engagés à lui donner, même contre les Turcs, et que nous avons prodigués dans la dernière guerre.

« Si Votre Majesté examine la situation des différents États de l'Autriche, Elle verra, au premier coup d'œil, le peu de proportion des engagements respectifs, et que les avantages en sont aussi réels pour cette Maison, qu'ils sont précaires et onéreux pour Votre Majesté, puisqu'Elle peut être entraînée dans une ou plusieurs guerres pour la défense de son allié, sans que celui-ci soit peut-être jamais dans le cas de la payer de retour.

« Je n'examinerai pas, Sire, si cette Maison a toujours rempli avec fidélité les devoirs de son alliance avec Votre Majesté; si elle n'a pas plutôt cherché à en abuser pour affaiblir la considération due à la Couronne et l'opinion de la protection que Votre Majesté, à l'exemple de ses augustes ancêtres, est disposée à accorder aux princes d'Allemagne, pour les maintenir dans la possession de leurs justes droits.

« Il ne peut être question de récriminer contre un sys-

tème que Votre Majesté a trouvé établi, et que Sa sagesse lui a fait approuver. L'esprit de conquête n'animant point la conduite de Votre Majesté, l'alliance de Vienne peut paraître utile, en ce que faisant une sûreté de plus à la conservation de la paix sur le continent, elle Lui donne plus de moyens de veiller et de se mettre en mesure contre l'Angleterre, l'ennemi naturel et le plus invétéré de Sa gloire et de la prospérité de Son royaume.

« Mais si cette alliance est intéressante à conserver, elle veut être maintenue avec assez d'égalité, pour qu'un des alliés ne se croie pas en droit de tout exiger de l'autre, sans être tenu à lui rien rendre. C'est ce qui arriverait immanquablement, Sire, si Votre Majesté, prêtant l'oreille à des insinuations spécieuses, Se portait à donner plus d'extension au traité de 1756, ou (ce que la Cour de Vienne a paru désirer singulièrement) si Votre Majesté prenait l'engagement d'employer toutes Ses forces au soutien de l'alliance.

« Je dois avoir l'honneur de faire remarquer à Votre Majesté qu'Elle n'est plus en liberté de stipuler cette dernière clause, parce que le *Pacte de Famille* en renferme l'obligation, et que deux engagements de cette nature ne peuvent compatir ensemble.

« Il est à considérer, en second lieu, que, soit que la Cour de Vienne Vous propose une augmentation de secours, ou l'emploi de toutes Vos forces, ce ne peut être que dans la vue de se préparer plus de moyens pour écraser un jour le Roi de Prusse, et avec lui, le parti protestant en Allemagne. On objectera que ces enga-

gements étant purement défensifs, ils ne peuvent servir l'ambition de la Maison impériale ; mais il est si facile de faire venir la guerre sans être matériellement l'agresseur, que Votre Majesté S'y trouverait entraînée contre Ses intérêts, toutes les fois qu'il conviendrait à la politique autrichienne de le faire.

« Le Roi de Prusse, considéré par rapport à la morale, peut ne pas paraître fort intéressant à ménager ; mais, vu dans l'ordre politique, il importe à la France, peut-être plus qu'à toute autre puissance, de le conserver tel qu'il est. Placé sur le flanc des États autrichiens, c'est la frayeur qu'en a la Cour de Vienne, qui l'a rapprochée de la France. Cette même frayeur la retient encore dans nos liens, et l'y retiendra aussi longtemps que son motif subsistera. Détruisons la puissance du Roi de Prusse ; alors, plus de digue contre l'ambition autrichienne. L'Allemagne, obligée à plier sous ses lois, lui ouvrira un accès facile vers nos frontières ; et que pourrions-nous lui opposer, lorsque nous aurions sacrifié nos moyens et nos forces pour l'élever à un excès de puissance que nous ne serions plus en état de contre-balancer ?

« Quoique la Maison d'Autriche soit plus redoutable pour la France que le Roi de Prusse, je n'en conclurai pas qu'il ne faut pas veiller sur l'ambition de celui-ci. Toute acquisition, qui lui donnerait plus de puissance sur le Rhin, doit intéresser la prévoyance de la France ; mais, en le limitant de ce côté-là, il faut empêcher, autant qu'il est possible, qu'il ne soit entamé sur l'Oder et sur l'Elbe. L'intégrité de la puissance actuelle du

Roi de Prusse contribue encore à la sûreté des établissements des princes de la Maison de Bourbon en Italie.

« Pour ce qui est de la seconde hypothèse, savoir, le consentement de Votre Majesté, soit gratuitement, soit au moyen de certains équivalents, à l'agrandissement de la Maison d'Autriche aux dépens des Turcs, j'ose représenter à Votre Majesté qu'il n'est point d'équivalent qui puisse compenser le préjudice que causerait à Votre Majesté tout accroissement de puissance de cette Maison, quand bien même elle céderait à Votre Majesté tous les Pays-Bas, et acquerrait des domaines dans une moindre proportion; la perte n'en est pas moins réelle, sans lui parler de celle de l'opinion, qui serait de toutes la plus regrettable. Votre Majesté ne pourrait posséder les Pays-Bas, sans réveiller la jalousie des Provinces-Unies, et sans les jeter entièrement dans les bras de l'Angleterre et de telle autre puissance qui jalouserait celle de Votre Majesté. Le Roi de Prusse lui-même, qui, dans l'état actuel des choses, peut être considéré comme un allié naturel de la France, qu'elle retrouverait immanquablement si le système politique venait à changer, le Roi de Prusse ne pourrait plus être envisagé sous ce point de vue. Voisin, par son Duché de Clèves, de l'acquisition que Votre Majesté aurait faite, la défiance se substituerait infailliblement à la confiance qui semble devoir unir les deux monarchies.

« Si le malheur des circonstances forçait jamais Votre Majesté à entendre à un partage, Ses vues devraient être plus naturellement sur le haut-Rhin. Les inconvénients politiques seraient infiniment moindres, et les avantages

plus réels. Mais quand on réfléchit aux injustices criantes qu'il faudrait commettre, une âme honnête ne peut s'arrêter sur ce projet. Celle de Votre Majesté n'est pas disposée à un sentiment si révoltant; si la justice était exilée de la terre, elle prendrait son asile dans le cœur de Votre Majesté.

« Les Pays-Bas, dans les mains de la Maison d'Autriche, ne sont point un objet d'inquiétude et de jalousie pour Votre Majesté ; ils sont plutôt une sûreté de la conduite de cette Maison envers Votre Majesté, et un moyen de la contenir ou de la réprimer selon le besoin.

« La France, constituée comme elle l'est, doit craindre les agrandissements bien plus que les ambitionner. Plus d'étendue serait un poids placé aux extrémités qui affaiblirait le centre. Elle a en elle-même tout ce qui constitue la puissance réelle, un sol fertile, des denrées précieuses dont les autres nations ne peuvent se passer, des sujets zélés et soumis, passionnés pour leur maître et pour leur patrie. La gloire des Rois conquérants est le fléau de l'humanité : celle des Rois bienfaisants en est la bénédiction. C'est celle-ci, Sire, qui doit être le partage d'un Roi de France, particulièrement celui de Votre Majesté, qui ne respire que pour le bonheur du genre humain. La France, placée au centre de l'Europe, a droit d'influer sur toutes les grandes affaires. Son Roi, semblable à un juge suprême, peut considérer son trône comme un tribunal institué par la Providence, pour faire respecter les droits et les propriétés des souverains. Si, en même temps que Votre Majesté s'occupe avec assiduité à rétablir l'ordre intérieur de ses affaires

domestiques, Elle dirige sa politique à établir l'opinion, que ni la soif d'envahir, ni la moindre vue d'ambition n'effleurent Son âme, et qu'Elle ne veut que l'ordre et la justice, Son exemple fera plus que Ses armes. La justice et la paix régneront partout, et l'Europe entière applaudira avec reconnaissance à ce bienfait qu'elle reconnaîtra tenir de la sagesse, de la vertu et de la magnanimité de Votre Majesté. »

Flassan, *Histoire générale et raisonnée de la Diplomatie française*, tome VII.

I.

Le Baron de Breteuil, qui venait de remplacer à Vienne, le prince Louis de Rohan, rend ainsi compte au Roi de ses premières audiences :

« Ces audiences ont été fort longues. Des questions d'intérêt et d'amitié, sur le Roi et sur la Reine, en ont fait la principale durée, surtout de la part de l'Impératrice.

« La conversation de l'Empereur a été plus variée dans ses objets. Je n'ai à vous en extraire qu'un seul mot. Nous causions de l'avantage de l'activité, et, en général, du besoin des désirs qui la nourrissent. L'Empereur me dit qu'il lui paraissait impossible de n'avoir pas toujours de ces derniers une provision suffisante pour soutenir l'activité, parce qu'il croyait que tout homme devait toujours vouloir et penser à augmenter son avoir. Je ne me suis pas appliqué, Monsieur, à ré-

futer cette proposition, j'aurais craint qu'elle ne m'eût mené plus loin que je ne voulais; je me suis contenté de juger la source.

« Quant à l'Impératrice, après m'avoir tenu plusieurs discours entortillés qui avaient tous pour objet ses engagements et arrangements sur la Pologne, mes réponses ou mon silence ne lui donnant pas tout le jeu qu'elle me paraissait désirer, elle me dit avec l'exclamation de la douleur : « Je sais, M. l'Ambassadeur, que j'ai mis une « grande tache à mon règne par tout ce qui vient de se « faire en Pologne ; mais je vous assure qu'on me le par- « donnerait, si on savait à quel point j'y ai répugné, et « combien de circonstances se sont réunies pour forcer « mes principes, ainsi que mes résolutions, contre toutes « les vues immodérées de l'injuste ambition russe et prus- « sienne.... Après bien des réflexions, ne trouvant aucun « moyen de m'opposer seule au plan de ces deux puis- « sances, j'avais cru qu'en formant pour ma part des « demandes et des prétentions exorbitantes, on me re- « fuserait, et que la négociation se romprait ; mais ma « surprise et ma douleur furent extrêmes, en recevant, « en réponse de ces demandes, l'entier consentement « du Roi de Prusse et de la Tzarine. Jamais je n'ai été « si affligée, et je dois à M. de Kaunitz la même justice « sur sa peine extrême dans ces moments ; il a toujours « été opposé de toutes ses forces à ce cruel arrange- « ment. Je dois même vous avouer que la conduite de « M. de Kaunitz, dans toute cette affaire, et depuis qu'elle « est terminée, m'a rendu ce ministre bien plus cher et « bien plus estimable ; car, après y avoir résisté autant

« qu'il a dépendu de lui, et sentant tout ce que cela jette « de fâcheux sur son ministère, il n'a rien laissé voir de « sa peine, et s'est laissé charger par l'opinion publique « de tout ce qu'il avait le plus désapprouvé et com- « battu. Enfin, aujourd'hui, il emploie toutes les res- « sources de son génie pour terminer cette malheureuse « entreprise d'une manière qui y mette au moins des « bornes. »

Le Baron de Breteuil terminait sa dépêche par le rapport de son premier entretien avec le Prince de Kaunitz.

« Ce Ministre, » dit-il, « après les politesses d'usage en pareil cas, et m'avoir dit tout ce que son sentiment lui inspire de vrai sur notre alliance, m'a paru pressé de me parler; et malgré la longue habitude de son habileté, m'a laissé voir le désir et l'embarras de me parler sur les affaires de la Pologne. Il s'est étendu sur les peines inséparables d'un long ministère, sur l'impossibilité de prévoir et d'obvier à de certaines circonstances, quelque fâcheuses qu'elles soient, et sur les événements que la sagesse et toute la force humaine ne sauraient empêcher d'entraîner plus loin qu'on ne veut. Enfin, sans jamais me nommer la Pologne, ni la part que sa Cour a dans ce démembrement, le Ministre autrichien m'a conduit et promené, par cinquante phrases et petits chemins détournés, dans toutes les avenues de sa douleur sur le concert des trois puissances pour le partage de la Pologne.

« Je me suis laissé faire et dire tout ce qu'il a voulu, sans proférer un seul mot qui eût l'air de l'entendre. Je

garderai ce maintien, et certainement rien ne me sortira de la résolution de voir venir sur tous les points.

« J'ai l'honneur d'être, etc. »

J.

Pièces relatives à la succession de la Bavière.

DÉCLARATION A LA COUR DE VIENNE PAR LA RUSSIE.

« L'Allemagne, par sa position comme par sa puissance, est le centre de toutes les affaires et de tous les intérêts de l'Europe. L'intégrité de sa forme de gouvernement ou les altérations qui y seraient faites, la tranquillité dont elle jouit ou la guerre qui la déchire, intéressent au plus haut degré tous les autres États, surtout ceux qui, comme l'Empire de la Russie, joignent aux intérêts et aux connexions naturelles d'État à État, et à des liaisons d'amitié avec la plupart des Princes de l'Empire, des considérations d'une alliance étroite avec la puissance qui s'est armée pour s'opposer à des voies de fait de la part de la Cour Impériale et Royale.

« Il n'est donc pas au pouvoir de l'Impératrice de rester dans les termes de l'extrême ménagement qu'elle a eu d'abord, et de se refuser à tout examen des

droits à la succession de Bavière. Sa Majesté se voit obligée, au contraire, d'y entrer malgré elle, et puisqu'elle est forcée de dire son sentiment, elle le fait avec la franchise propre à son caractère.

« Sans discuter les droits du Corps germanique, et ne prenant d'autre règle que l'équité naturelle et les principes de toutes les sociétés, tout ce qui s'offre à Sa Majesté Impériale dans l'importante question qui agite tout l'Empire, c'est que, de la part de la Cour de Vienne, d'anciennes prétentions négligées pendant plusieurs siècles, et oubliées dans le Traité de Westphalie, sont aujourd'hui mises en avant contre ce même traité qui fait la base et le boulevard de la Constitution du Corps germanique; c'est que la manière dont elles ont été exercées est plus opposée encore à cette paix sacrée, la plus solennelle qui ait jamais existé dans le monde chrétien; c'est, enfin, que la guerre qui va soutenir ses premières démarches, met en un danger éminent la Constitution de l'Empire, et que de son renversement s'ensuivrait une secousse violente pour tous les États qui l'avoisinent, un dérangement d'ordre et d'équilibre pour toute l'Europe, et de là un danger possible pour l'Empire de Russie, fût-ce dans les temps les plus éloignés, qu'il est de la sagesse d'un bon souverain de prévoir, et sur lequel la Cour impériale de Russie ne peut qu'adopter les propres principes et les maximes de la Cour Impériale et Royale.

« En pareil cas, Sa Majesté Impériale n'a pu peser des considérations aussi graves, sans se permettre de faire un nouvel effort auprès de Leurs Majestés Impériales

et Royales, en les invitant, par tous les principes d'équité et les sentiments d'humanité qui leur sont si naturels, à faire cesser les troubles présents de l'Empire germanique, en convenant définitivement avec Sa Majesté le Roi de Prusse et les autres parties intéressées, d'un arrangement légal et à l'amiable, de toute la succession de Bavière, conformément aux lois et aux constitutions. C'est ainsi que Sa Majesté Impériale ose encore exprimer ses vœux pour le maintien de la paix.

« Elle se flatte que sa démarche ne sera reçue que comme une nouvelle preuve de la confiance sans bornes qu'elle met en la modération et l'humanité de la Cour Impériale et Royale, et dans les sentiments personnels, pour elle, de Sa Majesté l'Impératrice-Reine; et elle souhaite d'autant plus qu'elle produise un heureux effet, qu'il en coûte infiniment à son amitié pour Leurs Majestés Impériales et Royales, d'être obligée de déclarer qu'elle ne saurait voir indifféremment la guerre allumée en Allemagne, tant pour son objet que pour ses circonstances et ses effets possibles, et qu'elle devra prendre en une juste et sérieuse considération ce qui convient aux intérêts de son Empire, à ceux des Princes ses amis, qui ont réclamé son appui, et surtout à ses obligations envers son allié. »

Flassan, *Histoire de la Diplomatie française*, tome VII.

K.

Manifeste du Roi de Prusse.

(Juillet 1778).

Il dit, dans sa Réplique : « Quand on voudra faire un juste parallèle des propositions faites de part et d'autre, on trouvera que celles du Roi sont claires, déterminées, justes, conformes à la dignité ainsi qu'au grand intérêt de LL. MM. II, et que d'un autre côté, celles de la Cour de Vienne sont vagues et obscures, qu'elles tendent à achever et à autoriser le démembrement illégal de la Bavière, à priver la Maison Palatine de la plus grande partie de son patrimoine, et les héritiers allodiaux de la possibilité d'obtenir une juste satisfaction.

« La Cour de Vienne ayant donc déclaré, dans sa réponse verbale du 24 juin, que, si le Roi ne voulait pas adopter ces propositions, tout arrangement amiable devenait impossible, et tout éclaircissement ultérieur serait superflu, S. M. ne saurait regarder cette déclaration que comme une rupture de la négociation faite de la part de la Cour impériale, et elle se voit obligée de rompre aussi cette négociation de son côté, et de se dédire des propositions avantageuses que le seul désir de maintenir la tranquillité générale lui a fait faire.

« Après avoir épuisé inutilement toutes les voies de

la modération possibles, S. M. se voit forcée de recourir à la seule voie qui lui reste, pour s'opposer au démembrement de la Bavière; et, en prenant malgré elle ce parti extrême, elle croit n'avoir rien à se reprocher, et pouvoir même compter sur l'approbation générale de ses co-États de l'Empire et de l'Europe entière. »

OEuvres de Frédéric, tome V : *Mémoires de* 1775 *à* 1778.

L.

Le Baron de Breteuil écrivait au Comte de Vergennes, le 26 mai 1779 :

« L'Empereur m'a reçu plus froidement que l'Impératrice. Il paraissait plus peiné que satisfait, en me faisant ses remercîments pour le Roi, et en me disant quelques paroles de bonté pour moi, plus bégayées que prononcées. Après lui avoir répondu à cet égard comme je le devais, j'ai dit : « J'espère que Votre Majesté voit « avec plaisir que la paix qu'Elle vient de faire doit être « de longue durée. » L'Empereur a répondu « Oui. » — J'ai ajouté : « Il est bien simple que Votre Majesté ait « un peu de peine à céder au repos public une occasion « de continuer à montrer avec éclat ses grands talents « militaires ; mais Elle peut être contente de la répu- « tation que lui laisse sa première campagne, et je puis « dire que ses ennemis lui rendent grande justice. » Ce

petit compliment a dissipé le sombre de l'abord impérial. L'Empereur, en le recevant avec cette modestie qui ne laisse rien perdre à l'orgueil, m'a conté toute sa campagne. Ces détails l'ont conduit à m'étaler l'état, la volonté, et le nombre prodigieux de son armée, si la campagne avait eu lieu cette année. L'Empereur m'a répété, ce qu'il m'avait annoncé au mois de janvier, qu'il aurait eu trois cent trente mille hommes sous la tente. « Avec de pareilles forces, » dit-il, « et mon âge, « on ne peut s'empêcher de voir avec quelque regret la « paix; mais il faut bien savoir se conformer aux vo- « lontés de l'Impératrice et aux circonstances. »

« L'Empereur a porté son discours sur ses prétentions sur la Bavière. Je me suis permis les réflexions que ce sujet entraînait par rapport à nous. J'ai été aussi franc que fort sur cet objet, quand l'Empereur m'a fait entendre clairement qu'il aurait cru que le Roi l'aurait aidé dans ses vues; et la fin de ce discours, trop long à vous rendre, a été que l'Empereur m'a dit : « Je ne « dis pas, au reste, que si j'avais été à la place du Roi, « j'aurais donné sur-le-champ les vingt-quatre mille « hommes que le traité stipule; j'aurais vraisembla- « blement fait comme le Roi, j'aurais écouté mes inté- « rêts. » J'ai repris vivement : « Je ne saurais rien de- « mander de plus à Votre Majesté, que cette réflexion « de sa justice. » — « Mais je crois aussi, » a ajouté l'Empereur, « que le Roi, dans ma place, se serait conduit « comme j'ai fait pour l'exercice de mes droits sur la Ba- « vière. » — Je n'ai pas été aussi pressé, Monsieur, d'acquiescer à cette réflexion, sans toutefois la com-

battre. — L'Empereur a continué : « Toute la pru-
« dence humaine n'avertit point qu'on peut trouver tout « contre soi dans une entreprise juste à laquelle on « prend soin de joindre le consentement le plus formel « et le plus volontaire du seul homme en droit d'y « mettre opposition, ou d'y donner un consentement « légal. »

« La convention du 3 janvier (entre l'Autriche et l'Électeur Palatin) est venue se placer à la suite de ce discours. Je n'ai pas été plus complaisant qu'il le fallait sur les conséquences que l'Empereur a prétendu tirer en sa faveur de cette convention.

« L'Empereur étant revenu sur les efforts qu'il avait faits dans sa dernière campagne, efforts d'après lesquels son armée de cent quarante mille hommes avait été portée, en moins de six mois, à trois cent quatre-vingt mille hommes, le Baron de Breteuil, en vantant cet effort, et en en remarquant le poids, ramena l'Empereur aux calculs que cette prodigieuse ressource de sa puissance et de l'activité de son génie devait produire dans tous les cabinets.

« Je lui ai répété, » écrivait encore le Baron de Breteuil, » la nécessité de calmer les inquiétudes qui devaient s'ensuivre ; en faisant preuve d'une grande modération. L'Empereur m'a fait voir qu'il sentait cette vérité, et m'a dit : « Mais comment puis-je faire preuve, « pendant la paix, de cette modération? » — J'ai répondu « que l'attention générale étant fixée aujour-« d'hui sur sa personne, il lui serait aisé de savoir dire « et faire tout ce qu'il jugerait convenable aux effets

« successifs qu'il voudrait produire dans l'opinion pu-
« blique; que les affaires d'Allemagne seules lui en
« fourniraient assez d'occasions, qu'il connaissait mieux
« que moi le travail de ses ennemis dans l'Empire. »

« L'Empereur m'a répondu « qu'il ne pouvait dire
« qu'à moi combien il méprisait les espèces d'affaires
« que lui donnait sa qualité d'Empereur; que je devais
« savoir combien peu il était attaché à cette dégoû-
« tante besogne; que je devais le connaître assez pour
« ne pas douter qu'il voyait, de l'œil de la raison,
« les tracasseries toujours renaissantes entre les diffé-
« rentes religions de l'Empire; que cependant, ces ani-
« mosités produisant sans cesse des disputes qui reve-
« naient à son tribunal, il éprouvait le malheur que,
« lorsqu'il prononçait en faveur des Capucins, dont il ne
« se souciait en aucune manière, mais qui lui parais-
« saient avoir raison, les Protestants criaient que l'Empe-
« reur ne songeait qu'à les écraser; qu'au contraire,
« quand il trouvait les réclamations des Protestants fon-
« dées contre les entreprises des Catholiques, alors les
« prêtres et les moines criaient partout que le chef de
« l'Empire abandonnait la religion, et serait volontiers
« prêt à en changer. »

« J'ai dit à l'Empereur « que ce malheur de l'injustice
« publique était souvent un malheur de la toute-puis-
« sance; mais qu'elle avait aussi ses dédommagements
« dans les applaudissements universels que lui assurait
« l'éclat de son impartialité dans tous ces prononcés. »

« Au milieu de tout cet entretien, je ne sais, Mon-
sieur, comment, ou du moins il serait trop long de

vous expliquer comment je me suis trouvé forcé de dire à l'Empereur « qu'il nous avait su bien mauvais « gré, et peut-être à moi en particulier, de tout ce qui « n'avait pas répondu à ses projets depuis un an. » Alors, ce prince, en me prenant le bras avec bonté, m'a dit : « Il en est de nos liens comme de ceux d'un bon mé- « nage ; on se boude pourtant parfois, et on va jus- « qu'à se quereller dans ces sortes de moments. Le plus « vif voudrait même quelquefois battre son meilleur « ami ; mais les esprits rassis, les choses passées et « mieux vues, on se rapproche, et on doit s'en aimer « davantage. »

« Je n'ai répondu à cette comparaison assez douce, mais non sans reproche, que par ces grands mots insignifiants, mais cependant satisfaisants dans le cours ordinaire des conversations ; je crois, Monsieur, que l'Empereur en a été content. La manière toute pleine de bonté dont il a continué et fini l'audience dont il m'a honoré, doit me faire croire que ma façon de lui parler lui a été agréable, etc. »

Flassan, *Histoire générale et raisonnée de la Diplomatie française*, tome VII.

M.

Instructions de M. de Vergennes à M. de Ségur.

Quand M. le Comte de Ségur était parti pour Saint-

Pétersbourg, entre autres instructions, M. de Vergennes s'était exprimé ainsi :

« En travaillant à rédiger cette instruction, et en relisant celles qui avaient été données à vos deux derniers prédécesseurs, j'ai vu avec peine qu'aucune de leurs dispositions ne peut s'appliquer au moment présent. Notre opposition aux projets de l'Impératrice contre l'Empire Ottoman, a changé totalement les relations du Roi de France avec cette Princesse.

« Tant que le Comte de Panin avait conservé quelque influence sur l'esprit de Catherine II, ce ministre sage et conciliant était parvenu à vaincre la répugnance que l'Impératrice éprouvait pour la France; aussi, pendant son ministère, cherchant à nous rapprocher de la Russie, nous avions contribué à rétablir la paix entre elle et les Turcs. Catherine nous avait vus encourager l'établissement de son système de neutralité armée, titre de gloire pour elle. Déjà les Anglais perdaient à Pétersbourg de leur influence, et craignaient de ne pas y conserver longtemps leurs priviléges exclusifs de commerce.

« Mais, depuis la disgrâce et la mort du Comte de Panin, la direction des grandes affaires a été confiée au prince Potemkin. Ce prince, ardent et ambitieux, s'est entièrement dévoué aux partis anglais et autrichien, dans l'espoir de triompher, avec leur appui, des obstacles que rencontraient les vues de l'Impératrice contre l'Empire Ottoman.......

« Nous sommes, il est vrai aussi, » continuait M. de

Vergennes, « alliés de l'Autriche; mais vingt-huit ans d'expérience nous prouvent que notre alliance avec la Cour de Vienne n'a jamais pu détourner les ministres autrichiens de l'ancienne habitude de nous contrecarrer partout.

« Le Comte de Cobentzel a suivi cet exemple jusqu'à l'indécence, favorisant en tout l'Angleterre, et dissimulant ses torts les plus évidents. Enfin, quoique Catherine ait abandonné le Roi de Prusse pour se lier à l'Empereur notre allié, ce qui semblait devoir la rapprocher de nous, on voit les cabinets de Vienne et de Pétersbourg nous traiter aussi hostilement que si nous avions formé contre eux une alliance avec les Prussiens.

« Cependant, le Roi avait poussé la condescendance jusqu'au point de reconnaître peut-être trop facilement l'envahissement de la Crimée, enlevée aux Musulmans, et sa réunion à l'Empire de Russie; mais cette complaisance ne nous a valu que quelques froids remercîments, et nous n'avons pas pu même obtenir du cabinet russe une satisfaction longtemps réclamée pour des griefs assez importants dont nous demandons vainement une juste réparation.......

« C'est dans ces dispositions, » disait le ministre, « que vous trouverez Catherine II. On craint que, dans la querelle qui vient de s'élever entre la Hollande et Joseph II, elle ne prenne parti pour l'Empereur. Son but probable est d'agir de sorte qu'en se concertant avec l'Angleterre, les Hollandais se voient réduits à implorer sa protection, tandis que l'Empereur croira

lui devoir les sacrifices qu'elle dictera à cette Républi-que.

« Enfin, je suis persuadé que toute démarche pour nous concilier l'amitié de l'Impératrice serait inutile, et que, tant qu'elle existera, la conduite du Roi vis-à-vis d'elle doit se borner à de simples égards. Cependant je vous invite à chercher les moyens de vous rendre personnellement agréable à cette Princesse et à ceux qui ont le plus d'influence sur elle. Nous n'entrevoyons aucun espoir de faire un traité de commerce avec la Russie; mais si, contre toute probabilité, quelques circonstances imprévues plus favorables se présentaient, profitez de l'occasion qu'elles pourraient faire naître, et attachez-vous surtout à prouver aux ministres russes combien le privilége accordé aux Anglais est onéreux à la Russie, tandis que nous, plus modérés dans nos désirs, nous ne demandons que l'égalité de traitement avec toutes les autres puissances commerçantes. »

N.

« Joseph II, jugé sévèrement, comme les princes que la fortune abandonne, et puni plus rigoureusement du bien qu'il avait fait que de ses fautes, laissait à son successeur un trône chancelant environné d'écueils. On ne doutait pas que Léopold, effrayé de sa position, et plus habitué au travail du cabinet qu'à l'exercice des armes, n'abandonnât tous les plans de son prédécesseur, et l'on

croyait qu'il se résignerait aux plus grands sacrifices pour conserver la paix.

« Il la voulait, en effet, mais il la demanda avec dignité, et la négocia avec adresse. Il prêta l'oreille à toutes les propositions de la Prusse, de la Pologne et de la Porte ; mais, profitant habilement de la vanité de Frédéric-Guillaume pour écarter des dangers réels par une déférence illusoire ; tirant parti de la crainte que la révolution de France commençait à inspirer ; rassemblant, avec promptitude, une armée formidable, il trouva le moyen, par sa modération et sa fermeté, de conclure une paix honorable qui lui garantit la possession tranquille de ses États, lui assura l'Empire, et fit rentrer dans le devoir ses provinces rebelles. »

« Hertzberg, fidèle au plan du grand Frédéric, voulait profiter de cette circonstance pour abaisser la Maison d'Autriche. La fortune semblait avoir tout préparé pour réaliser ses espérances, lorsque tout à coup le système et le crédit de ce ministre, ardent lorsqu'il projetait, mais trembleur au moment d'exécuter, furent anéantis par les intrigues de ses rivaux, la faiblesse de son maître et l'habile prudence de Léopold. »

Ségur, *Histoire des principaux événements du règne de Frédéric II, roi de Prusse, et Tableau politique de l'Europe, depuis* 1786 *jusqu'en* 1796, *ou l'an* IV *de la République.*

O.

« Le XVI[e] article du testament de Joseph II est ainsi conçu : « J'ordonne que le présent écrit, contenant mes « dernières volontés, soit rendu public après ma mort ; « et je prie ceux à qui, contre mon intention, je n'au- « rais pas rendu une pleine justice, de me pardonner, « soit comme chrétiens, soit par humanité. Je les prie « de réfléchir qu'un monarque sur son trône, ainsi que « le pauvre dans sa chaumière, est homme, et que tous « deux sont sujets aux mêmes erreurs. »

William Coxe, *Histoire de la Maison d'Autriche*, tome V.

« Je ne regrette point le trône, » dit-il à ses derniers moments; « un seul souvenir pèse sur mon cœur : c'est « qu'après toutes les peines que je me suis données, j'ai « fait peu d'heureux, et beaucoup d'ingrats. »

Lui-même avait dicté son épitaphe : *Ci-gît Joseph II, qui fut malheureux dans toutes ses entreprises.*

L'Empereur François II a fait ériger, en l'honneur de son oncle, une statue équestre en bronze. L'auteur de ce beau travail est le baron de Zauner.

TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION.

Origine de la maison d'Autriche. — Ses développements. — Constitution de l'Empire d'Allemagne.

LIVRE Ier.

Mort de l'Empereur Charles VI. — Avénement de Marie-Thérèse. — Prétentions de diverses puissances sur les États Autrichiens. — Guerre de 1741 à 1748. — Naissance de Joseph II. — Son éducation. — Victoires de Frédéric; situation critique de Marie-Thérèse; son courage. — Couronnement de l'Électeur de Bavière à Francfort. Son éphémère grandeur, ses revers, sa mort. — François-Étienne de Lorraine devient Empereur. — Paix de Dresde en 1745, et d'Aix-la-Chapelle en 1748. — L'Autriche se détache des puissances maritimes. Traité de 1756 entre l'Impératrice-Reine et Louis XV. — Guerre de sept ans. Traité d'Hubertsbourg.

LIVRE II.

Joseph élu Roi des Romains. — Mort de François Ier. — Joseph Empereur. — Son voyage en Italie. — Ses deux entrevues de Neustadt et de Neiss avec Frédéric. — Partage de la Pologne. — Guerre pour la succession de la Bavière. — Paix de Teschen. — Visite de Joseph, sous le nom de Comte de Falkestein, à la Tzarine, à Mohiloff, en Lithuanie; son arrivée à Saint-Pétersbourg. — Maladie et fin de Marie-Thérèse.

LIVRE III.

Avénement de Joseph; nombreuses améliorations; réformes intempestives. — Aspect général de l'Europe. — Démêlés de l'Empereur avec la Hollande; traité de Fontainebleau. — Joseph se rapproche de plus en plus de la Russie. — Ses projets sur la Turquie; opposition de la France. — Nouvelle tentative, par Joseph, d'un échange de la Bavière contre les Pays-Bas; opposition de Frédéric. — *Confédération germanique.* — Le Pape Pie VI à Vienne. — Mort de Frédéric. — Second voyage de l'Empereur en France. — Voyage de Joseph avec la Tzarine en Crimée; Stanislas Poniatowski à Kanev. — Insurrection des Pays-Bas. — Retour de Joseph à Vienne.

LIVRE IV.

La guerre déclarée par les Turcs à la Russie; par Joseph aux Turcs. — Entrée en campagne. — Revers des Autrichiens. — Invasion, par le grand vizir, du Banat de Temeswar et des provinces autrichiennes. — Retraite de Joseph. — Laudon et le prince de Cobourg reprennent l'avantage. — Belgrade capitule. — Altération de la santé de Joseph; douleurs physiques; anxiétés morales. — Proclamation de l'indépendance des Pays-Bas. — Retraite des troupes impériales; confédération belgique. — Troubles de Hongrie. — Attitude du nouveau Roi de Prusse Frédéric-Guillaume contre l'Autriche. — Révolution de France. — Progrès de la maladie de Joseph. — La couronne de Saint-Étienne rendue aux Hongrois; fin des troubles de Hongrie. — Derniers moments de Joseph; sa mort.





